

3297 [2]





# VOYAGE

DANS

LES XIII CANTONS SUISSES,

LES GRISONS, LE VALLAIS,

ET AUTRES PAYS ET ETATS ALLIES

OU SUJETS DES SUISSES.

Par M. ROBERT, Géographe ordinaire du  
Roi, de l'Institut de Bologne, Membre de  
l'Académie Royale des Sciences de Berlin.

---

TOME SECOND.

---

---

A PARIS,

Hôtel d'Aubeterre, rue & cul-de-sac St. Dominique.

N<sup>o</sup>. 6.

---

1790.

VOYAGE

DANS

LES XIII CANTONS SUISSES,

LES GRISONS, LE VALAIS,

ET AUTRES PAYS ET ETATS VOISINS

OU SUJETS DES SUISSES.

Par M. ROBERT, Géographe ordinaire du  
Roi, de l'Institut de Bologne, Membre de  
l'Académie Royale de Berlin.



TOME II

A PARIS,

chez la Citoyenne, au Salon de la République, au Salon de la Philosophie.

N.º 6.

1790.

---

# V O Y A G E

## EN SUISSE.

---

### *Passage du Mont de la Fourche.*

A UNE demi-lieue au-delà de Réalp, il fallut s'armer de courage pour franchir le Mont de la Fourche; neuf heures de marche, par des sentiers bordés de précipices, sans trouver une cabane, sans trouver le moindre rafraîchissement! Cette horrible traversée, dans laquelle on passe sur les débris du monde fracassé, émeut l'ame par un spectacle si nouveau, si inattendu, que l'on y oublie les fatigues; & les horreurs que l'on y a sous les yeux à chaque pas, s'y transforment en beautés, qui remplissent l'ame d'un charme secret. Les idées y deviennent plus fortes; le sentiment plus vif, plus profond, y double en quelque sorte l'existence!

On monte d'abord environ une heure & demie sur des déblais de montagnes écroulées, qui présentent un flanc très-escarpé. Le sentier tantôt marqué, tantôt éclipsé, tout-à-l'heure en gra-



dins scabreux & vacillans, l'instant d'après sur des taluds de rochers fortement inclinés, ou de terres qui ne le font pas moins; par-tout sur des ruines & des décombres; un tel chemin exclut & l'usage des voitures & celui des chevaux. On pourroit absolument y avoir un cheval, mais ce seroit pour le conduire par la bride, avec la crainte continuelle d'être précipités de compagnie, ou de le voir s'abattre sur vous, si c'est en descendant. Les mugiffemens de la Reufs, tantôt plus voisins, tantôt plus éloignés, accompagnent cette marche difficile.

Parvenu sur la hauteur, je me trouvai dans une vallée sinueuse, où, après une demi-heure de marche, je trouvai le sentier emporté depuis long-temps par la Reufs, sans en voir d'autre ni à droite ni à gauche, ni de l'autre côté de la riviere, ni sur le flanc de la montagne qui la côtoie. Je ne doutai point alors que je ne me fusse fourvoyé. Mon embarras étoit d'autant plus grand que, pour quel côté que je me déterminasse, je ne le faisois qu'au hasard, & ce hasard pouvoit m'enfoncer dans des déserts, d'où je ne fais comme je me fusse tiré. Dans cette perplexité, j'apperçus, sur la hauteur, deux muletiers, qui se dirigeoient à-peu-près vers l'endroit où l'incertitude me retenoit stationnaire. Je marchai à eux; &, dans peu, je

me trouvai sur le sentier qu'ils tenoient, & qui étoit celui de la Fourche.

La vallée, quelque temps horifontale, ensuite montante, ne tarda pas (c'étoit le 12 du mois d'Août) à me porter à la région des neiges. Je les avois vues mille fois de loin, c'étoit la première fois que je les avois sous mes pas & il me fallut les palper pour croire à leur réalité : la vallée devint plus rapide, les plages de neiges s'accrurent, & bientôt j'aperçus le sommet bifurqué sur lequel se dirige le passage, & qui donne le nom au Mont de la Fourche.

Adossées vers le haut de cette montagne, les sources de la Reufs & du Rhône envoient leurs eaux, l'une à l'Océan, l'autre à la Méditerranée. La Reufs y naît quelques pas au-dessous de l'enfourchement, sous des amas de neiges permanentes. Appellée en latin *Urfa*, elle fut long-temps connue sous le nom d'Urse, & définitivement, par corruption, elle s'est nommée Rufs ou Reufs.

Les Géographes, les Ecrivains même de la Suisse, se trompent sur le lieu où ils placent la source de cette riviere. Ils la mettent sur le mont Saint-Gothard : mais le courant qui en descend n'est point la Reufs ; ce n'est qu'un ruisseau médiocre qui se jette dans ce fleuve. Val-Urfere



signifie la vallée de l'Urse ou de la Reufs; or, la rivière qui la traverse est celle qui descend du mont de la Fourche. Je n'ai trouvé qu'un seul Géographe qui n'ait pas donné dans l'erreur que je viens de relever.

Placé entre les deux cornes du mont de la Fourche, on se trouve à deux mille toises de hauteur perpendiculaire, & l'on est dominé, de droite & de gauche, par ces deux pointes, & par des sommets dépendant de cette même montagne, élevés encore d'environ deux cents toises. La vue, d'ici, sur les cîmes des Alpes, est admirable! D'un côté, on voit les eaux du Rhône naissant, versant de la région des nues pour la Méditerranée; de l'autre, celles de la Reufs, qui, d'une élévation pareille, & dans une direction opposée, verse à l'Océan Septentrional. C'est le point de partage, c'est le point de repos. D'ici, la surface de l'Europe va en s'abaissant jusqu'aux deux mers.

Les dessins que je vois des sources du Rhône, dans les Cartes générales & topographiques, ne représentent point la Nature. On a cherché à y jeter du pittoresque; on ne les place d'ailleurs point dans leur véritable lieu. La tête pleine des représentations qu'on donne de ces sources, j'en cherchois, avec anxiété, la réalité sur les lieux, sans pouvoir ni les y reconnoître, ni



les y trouver, ni même rien qui en approchât. Placé sur le sommet de la Fourche, & contemplant l'origine du Rhône, je cherchai inutilement ces trois ou quatre sources, voisines les unes des autres, qu'on lui donne communément. Il descend par un seul & unique courant, de dessous un énorme amas de neiges, entassées au fond & à l'un des angles de la vallée, à la hauteur à-peu-près de l'enfourchement; ce qui lui donne d'abord une pente très-rapide. Il ne coule point par le milieu de la vallée; il a creusé son lit, & il l'a sillonné très-profondément, sur le flanc & au bas de l'une des chaînes qu'il côtoie, jusques vers l'endroit où la vallée brise sa direction à angle droit; car c'est encore ici une déféctuosité des Cartes qui, dans le Haut-Vallais, donnent au Rhône une direction constante d'orient en occident, tandis que dans cette partie, son cours se dévie ainsi que la direction de la vallée. Ses eaux, battues & tourmentées par une suite d'accidens & de cataractes, sont blanchâtres & nébuleuses jusques vers le milieu du Vallais, & même jusqu'au lac de Genève, dans lequel elles s'épurent complètement.

QUELQUES pas au-delà des deux pointes, cornes ou dents du Mont de la Fourche, est

une Croix séparative entre le Canton d'Uri & le Vallais. De-là, la descente est singulièrement rapide, & elle se fait sur des déblais qui indiquent assez quelle fut autrefois la hauteur du Mont de la Fourche, encore aujourd'hui si élevé! La vallée est profonde & assez large, & bientôt une piece de bois, jetée transversalement sur le Rhône, forme le premier pont sur lequel on le traverse. Je marchai, & , tout-à-coup, mes pas s'arrêterent, à l'aspect du glacier du Rhône. Au commencement d'Août, une mer de glaces, engouffrée entre les pointes des Alpes couvertes de neiges, qui, comme autant de pyramides, s'élancent dans les nues!

Ce glacier, du haut des montagnes, se porte, par une pente très-roide, au fond de la vallée, qu'il occupe en grande partie. Sa surface présente, d'une maniere très-ressemblante, celle d'une mer fort agitée, dont les vagues auroient été subitement fixées par la gelée; & ce glacier est incomparablement plus beau que celui du Grindelvald.

Mais la description qu'en donne M. Bourrit est purement poétique & d'imagination, & je lui rends cette justice, de croire que, s'il réimprime son Livre, il reconnoitra qu'il a été séduit par l'enthousiasme, & il en fera disparaître cette tache.



J'estimai les bords du glacier de vingt toises de haut.

Quelques-uns placent ici la source du Rhône, notamment M. Bourrit ; mais c'est encore une erreur manifeste. Il traverse le glacier, il s'y grossit considérablement, il y décuple même le volume de ses eaux ; il sort, il débouche du glacier sous une arche de glaces ; & , fier de son accroissement, il coupe la vallée avec rapidité. Mais enfin il traverse le glacier, il n'y naît point ; il vient d'environ une lieue & demie plus loin, & nous avons indiqué, avec précision, le chevet de ce fleuve & le commencement de son cours ; ceux qui l'ont placé plus bas ont cru, qu'en fixant le glacier pour sa source, on lui donneroît une origine & plus belle & plus pittoresque.

La descente au Vallais est horriblement sauvage ! De toutes parts, & deux lieues durant, des torrens, des cataractes, des glaces, des neiges, des montagnes brisées, des abîmes, des cîmes de rocs qui se cachent dans les nues, des rochers prêts à s'écrouler, le mugissement des eaux rompues par les rochers, le Rhône, furieux, se précipitant de cascade en cascade, des pins renversés, des troncs d'arbres entraînés, par-tout l'imposante empreinte du temps & de la vétusté, par-tout l'image du chaos, & c'est ici un des endroits les plus sublimes des Alpes !



---

*Entrée du Vallais.*

LA gorge rapide & resserrée que descend le Rhône s'élargit enfin : les montagnes prennent de l'écartement , le sol se développe parallèlement à l'horison. Là , commence proprement le Vallais. Plus haut , ce n'est qu'un désert. Le Rhône cesse d'y être tourmenté par des chûtes ; mais il coule avec une grande vitesse , arrosant le fond de la vallée , qui n'a pas un quart de lieue de large. Des pâturages , quelques lambeaux de terres fort rares , en seigle , en orge , & en avoine , revêtent l'espace compris entre les montagnes.

Les villages , assez nombreux , sont bâtis en bois. La pierre ne manque pas ; mais , dans une position sujette à des hivers aussi longs & aussi rigoureux , des maisons en bois sont plus chaudes. La Langue en usage dans cette partie du Vallais , est l'Allemand. Dans un pays qui ne produit point de bled , où les maisons , construites en bois , rendent les incendies & plus fréquens & plus destructifs ; où les grands feux que l'on fait , tant par l'abondance du bois qu'à cause du froid extrême qu'on y éprouve : dans un pays enfin , où les passages pour se procurer des sub-

sistances du dehors sont fermés les trois quarts de l'année ; les Peuples ont senti , plus qu'ailleurs , la nécessité de veiller à la conservation de leurs provisions , auxquelles leur existence tient plus immédiatement , & qui , consommées par les flammes , les réduiroient aux horreurs d'une famine cruelle. C'est pour cela que leurs magasins , ainsi qu'en nombre d'autres lieux de la Suisse , sont séparés des maisons & isolés. Mais ils ont une précaution de plus ; ils exhausent leurs magasins sur quatre , six , ou neuf poteaux de bois , surmontés par une large dalle ou tablette de pierre , ordinairement ronde , qui écartent tout accès aux mulots , aux souris , en même-temps qu'ils garantissent leurs provisions de l'humidité , dans des lieux où le voisinage des montagnes en occasionne beaucoup.

Je descendis dans le Vallais , au village d'Oberwald , résolu d'y passer la nuit , & de m'y refaire de mes fatigues ; mais l'aubergiste m'ayant montré , pour toutes provisions , un gros fromage , en m'annonçant qu'on ne connoissoit en ces lieux ni le pain , ni la viande ; que ce fromage enfin , qui étoit excessivement gros , étoit tout son avoir ; je pris le parti de continuer , & j'allai prendre gîte à Munster , village situé au pied du Grimfel.



---

---

*Passage du Mont-Grimfel.*

UNE nuit seule fut interposée entre le passage de la Fourche, & la traversée plus sauvage encore du Mont Grimfel. C'est un des plus affreux passages des Alpes ! Un sentier, qui disparoît souvent, & qu'il faut souvent deviner, va & revient, mene & ramene en zig-zag sur le flanc de l'immense barriere qui sépare le Vallais du Canton de Berne. La roideur de la montagne n'eût pas permis de donner à ce sentier une direction suivie, & on n'a pu en rendre l'ascension praticable que par cette suite de plans inclinés, qui reviennent perpétuellement sur eux-mêmes.

Du côté du Vallais, le Grimfel n'est que rapide : il réserve ses horreurs pour le flanc opposé, par lequel on descend au Canton de Berne. Le plateau de la montagne, de roche crue, n'y laisse presque appercevoir aucune trace de chemin. De grandes perches, dressées de distance en distance, servent à y guider le voyageur. A droite, & sur une cîme voisine, l'œil contemple un glacier, qui présente l'aspect d'un fleuve bouleversé par les vents, & saisi par la congélation au moment où il se précipite.

Arrivé au bord opposé du plateau, les regards



font saisis, à l'aspect d'une vallée qui semble être l'accès du Ténare, & qui fait frémir par l'énormité des masses, par la profondeur des abîmes, par les débris des montagnes, par la multitude des rocs menaçans, prêts à se précipiter ! par-tout l'empreinte sublime du temps & de la vétusté.

On a sous les yeux un enfoncement à fond de cuve, vaste & effrayant, & de roc crud. Là, sont deux lacs qui communiquent par un canal. A l'une des extrémités, les montagnes, séparées comme à dessein, laissent entr'elles un défilé, d'où l'Aar impétueux s'échappe avec violence, & reçoit en passant le courant d'eau vive & limpide qui sort des deux lacs, qui ont long-temps été pris pour les sources de l'Aar.

A l'endroit où ces eaux sortent du lac antérieur, est un hospice, établi par le Gouvernement de Berne en faveur des voyageurs qui, sans ce salutaire abri, eussent été obligés de traverser un désert, d'une journée entière de chemin, sans trouver aucun ayle, sans trouver aucune espèce de secours. On y place, tous les cinq ans, un hôte qui y séjourne depuis la fin de Mai jusqu'à la fin de Septembre; ou, pour mieux dire, aussi long-temps que la route est praticable. Ceux qui ont le moyen paient ce dont ils ont besoin; les autres sont reçus gra-

ruitement, & il se fait annuellement une collecte pour cet objet de dépense. A l'entrée de la nuit, l'hôtelier doit se transporter à quelque distance de l'hospice, pour crier & se faire entendre à ceux qui aspirent à trouver un asyle.

Quand il quitte l'hospice, il y laisse quelques provisions, du fromage, de la viande salée, du vin, du pain en forme de biscuit, avec de la paille, du bois, de la chandelle, un briquet : tout cela en faveur de ceux qui se trouveroient encore engagés dans ces montagnes, après sa retraite.

Un défilé profond donne issue aux eaux réunies des deux lacs, mêlées avec celles de l'Aar. J'y entrai ; je le suivis. Ciel ! quel fracas, quand ce fleuve vient à déboucher dans l'affreuse vallée qui coarcté ses eaux. L'Aar, furieux, arrache & roule des roches qui se heurtent, & qui, en se choquant, excitent une odeur de soufre. Il se brise contre d'autres qu'il ne peut ébranler, soit qu'elles tiennent à la montagne, soit que leur engagement ne leur permette pas d'obéir à son impulsion. Toutes ces masses, ou tombées des montagnes adjacentes, ou roulées & amenées de plus haut par le fleuve, barrent souvent son lit, en tout ou en partie. Alors il heurte, il presse, il mugit, il écume, il s'élançe entre les uns, il se précipite par-dessus les autres,



il se gonfle, il ébranle, il renverse, il entraîne, il s'ouvre un passage! Pendant un espace de sept à huit lieues, l'Aar ne coule point, il tombe de cataractes en cataractes. Par-tout c'est des montagnes écroulées, entre les débris desquelles il force le passage. La plus belle de ses chûtes est celle où, d'environ quatre-vingt pieds de haut, il s'engoufre entre deux rochers extrêmement rapprochés, avec un mugissement épouvantable!

A chaque pas des blocs énormes suspendus sur votre tête, semblent menacer votre vie! A chaque pas, la fonte des neiges & des glaciers qui couvrent la cîme des montagnes, produisent des torrens fougueux qui, des hauteurs voisines, viennent se précipiter dans l'Aar. Il est des endroits où les eaux tombent de trois mille pieds de hauteur, & en volume considérable. La vallée est une suite de cascades; point de terre; point d'arbres, point de verdure ni de végétaux; point d'hommes, point d'animaux, point de bruit que celui des eaux qui mugissent, par-tout c'est le roc nud & sec; c'est la nature dans toute son austérité; c'est le lieu le plus horrible que j'aie vu dans les Alpes, ou, si l'on veut, c'en est le plus bel endroit, car c'est la double impression qu'il a faite sur moi!

Qu'on juge du sentier qui accompagne l'Aar



dans sa course, ou, pour mieux dire, dans ses chûtes. Il faut franchir comme lui les débris des montagnes renversées. Dans les endroits où il s'est emparé de tout l'espace que laissent entr'elles les deux chaînes de rochers, une galerie taillée dans le roc, ou saillante & soutenue par des crampons de fer, conduit le Voyageur à côté des abîmes & par-dessus les précipices. En quelques endroits, les chemins présentent des gradins détériorés; en d'autres, une roche arrondie & en glacis pendant du côté de l'abîme, ne rassure le Voyageur que par les lignes que l'on a taillées au ciseau, sur sa superficie.

Indépendamment de la difficulté, le chemin n'est pas sûr; de toutes parts les montagnes s'y dissolvent, & les rochers précipités ne sont que les avant-coureurs de ceux qui doivent les suivre! Il est un endroit où de dessus deux sapins jetés transversalement sur un précipice, j'entendis, plutôt que je n'osai regarder, un affreux torrent qui, de dessous mes pieds, se précipitoit dans l'Aar, de cent cinquante pieds de haut. A quelque distance de-là, je trouvai la riviere d'Alpbach, qui tombe perpendiculairement d'un rocher d'environ deux cents pieds de haut, & se joint presque aussi-tôt à l'Aar.

Sur mon chemin, je rencontrai quantité de blocs, doubles en masse de celui qui sert de pié-

destal à la statue de Pierre-le-Grand, à Péterbourg, tombés de mille à douze cents pieds d'à-plomb, & qui, eu égard à leur masse & à la vitesse acquise dans la chute, ont dû ébranler peut-être sensiblement tout le pays. J'en ai mesuré un qui avoit soixante-quatre pieds de long sur un diamètre presque égal, & on doit supposer que ce n'est que le résidu de ce qu'il étoit avant que la violence de la percussion n'en eût détaché, en volumes plus petits, des quantités peut-être égales, peut-être même plus grandes que le bloc que je mesurois.

Cette masse, tombée de douze cents pieds, a dû tomber en neuf secondes de temps, & dans la dernière seconde elle avoit une vitesse initiale capable de lui faire parcourir neuf cents soixante pieds, ce qui, avec deux cents cinquante-cinq pieds, produit de ce dernier temps, donne un abaissement de douze cents quinze pieds à la fin de la dernière seconde; quantité qui répond au carré des temps, & remplit les loix de l'accélération des corps dans leur chute, suivant les nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9, 11, &c. Supposons donc ce bloc de cent pieds de toutes faces: à la fin de sa chute, il avoit une vitesse initiale de douze cents pieds environ par seconde. Or, c'est de sa part le même produit, le même effort, que si une



masse six cents fois plus grande, de dix mille toises, ou environ cinq lieues de long, sur le diametre indiqué, heurtoit avec une vitesse de deux pieds par seconde.

Parti du pied du Grimfel à six heures du matin, j'atteignis, vers le soir, le premier village du Canton de Berne, & j'étois encore sur la pente de la montagne que j'achevai de descendre le lendemain. Du plateau du Grimfel au pied de la montagne, du côté du Canton de Berne, il y a huit lieues consécutives à descendre, & ce plateau est dominé par une corne de difficile accès, qui exigeroit encore un intervalle d'une heure si on pouvoit s'élever jusqu'à la pointe. Ajoutons à cela que le lac de Brientz, où se rend l'Aar, du pied de la montagne, est élevé de plus de deux cents toises au-dessus du niveau de la mer. J'observai sur le plateau de cette montagne anti-diluvienne que les bancs de pierre y sont constamment verticaux.

L'Aar, qui descend de cette montagne, vient d'une vallée de glace de huit lieues de longueur, située au couchant de l'hospice dont nous avons parlé, & qui s'étend jusqu'au glacier de Schrecks-horn. Une de ses sources sort de dessous un pont de glace, qui couvre, sans interruption, une vallée de sept lieues de longueur. Ses eaux, perpétuellement battues & tourmentées, acquierent  
une



une couleur laiteuse qu'elles gardent jusqu'au moment où elles commencent à atteindre la plaine.

Le mont Grimfel fournit des crystaux en grands blocs, & d'une transparence admirable.

---



---

*Route du Grimfel au Grindelvald.*

AU pays de Hasli, placé au bas du Grimfel, je trouvai une race d'hommes qui me frappa par sa grandeur, son port, sa dignité, sa stature! Dans mon auberge, le pere, l'oncle, la mere, les deux filles étoient de la plus haute taille. Tous d'ailleurs avoient une physionomie noble, les traits grands & réguliers. Dans ce District, il n'est pas rare de voir des hommes de six pieds, & des femmes de cinq pieds & demi. Elles ont les cheveux pendans & nattés, des chapeaux de paille, & les jupes ceintes sous les épaules: du linge très-blanc & d'une extrême finesse, en s'arrondissant sur leur sein, en accuse exactement la forme & le volume; mais la grandeur inusitée de leur taille, augmentée encore par la coutume qu'elles ont d'attacher sous leurs épaules des jupes qui descendent jusqu'à terre, les fait paroître encore plus grandes, & les transforme, aux yeux du Voyageur, en colosses ambulans.

Parvenu au pied du Grimfel, après avoir respiré quelque temps l'air d'une vallée plus évalée, je traversai l'Aar, je franchis un monticule qui, ailleurs, se nommeroit une haute

montagne , & je me renfonçai dans la grande chaîne qui court entre le Canton de Berne & le Vallais. Dès l'abôrd , j'y jouis de la vue d'une cascade admirable. L'eau tombe d'environ deux cents toises perpendiculaires , & , dans sa chute , elle se divise tellement qu'à peine l'apperçoit-on arriver à terre ; quelquefois même elle fuit la vue la plus subtile , & disparoît absolument. Au lieu de frapper le pied du roc , & par sa masse , & par la vitesse acquise dans sa chute , elle s'y pose doucement & comme une fumée légère. La plus grande partie même se convertit en vapeur , par la division de ses molécules , & remonte , comme on le voit , au firmament , avant d'avoir atteint la terre.

Après avoir marché les trois-quarts du jour sans avoir trouvé un endroit à me rafraîchir , un chalet qui se présenta sur mes pas , m'offrit du lait , & c'étoit beaucoup. Après une halte de quelques minutes , je continuai par un sentier qui s'effaçoit & disparoissoit le plus souvent devant moi. Plus j'avançois , plus je me fourvoyois : entre tous les sentiers qui se présentoient , il étoit inutile de choisir ; tous étoient faits pour m'égarer , tous étoient pratiqués pour l'extraction des bois. En les suivant , ils ne pouvoient que me conduire dans la plus épaisse des forêts , pour m'y laisser sans guide , au milieu des ro-



chers, dans un pays inconnu, à la merci des ours : & c'étoit aux approches de la nuit.

Telle étoit ma situation, lorsque j'aperçus un homme courant sur mes pas, & qui paroïssoit courir pour m'atteindre. En tout autre pays que la Suisse, dans un lieu aussi sauvage, & à pareille heure, j'eusse eu quelque appréhension. Je n'en eus aucune, & j'avois raison. Je m'arrête, je l'attends : il me dit qu'on avoit cru s'appercevoir que je m'égarois, que j'allois être obligé de passer la nuit dans les forêts, & qu'il avoit été dépêché à ma suite pour m'offrir un asyle & l'hospitalité dans leur cabane. Il m'y ramena : j'y vis trois ou quatre Montagnards de vingt-cinq à trente ans, & une jeune femme de la figure la plus intéressante, mais qui ne demouroit point dans cette habitation, car bientôt après elle s'en éloigna. Je vis sur tous les visages l'empreinte de la cordialité, & la joie qu'ils éprouvoient de m'avoir tiré de l'état de détresse où je me trouvois. Ils me donnerent du lait : c'est tout ce qu'ils possédoient. Je passai la foirée à voir la manipulation des fromages, après quoi on prépara le souper qui ne fut pas d'un long apprêt. Une chaudiere de lait présentée sur les flammes, bientôt tuméfiée par la chaleur, & déposée par terre, entre tous les convives, dont j'étois un, fit tout notre souper.

Point de pain, point de viandes : ni légumes, ni fruits, ni vin, ni autres liqueurs quelconques. Quelques-uns suppléerent au pain par le fromage qu'ils mangeoient avec le lait. Tel fut ce souper ; tels sont constamment les repas de tous les jours, & sans variation ; & c'est en général la vie de tous les Montagnards de la Suisse. Cependant ils se portent bien, ils sont grands, ils ont de l'embonpoint, de la fraîcheur, de la gaieté, & ne paroissent point ambitionner un autre genre de vie. Le contentement, la propriété de leurs montagnes, la sûreté de leurs personnes ont, sans doute, une grande influence sur leur bonne constitution.

Après souper, j'allai respirer un instant devant la porte du chalet. L'air étoit calme, le ciel pur, & le silence de la nature, au milieu des rochers, tenoit mon esprit dans une espèce d'abandon, lorsque tout-à-coup j'entendis un bruit effrayant, semblable à celui de la foudre, & mieux encore semblable à celui d'une montagne qui s'écroule. Peu de temps après, j'entendis le même fracas qui, dans l'intervalle d'une demi-heure, se renouvella trois ou quatre fois. Rentré dans la cabane, je fus que ces détonations étoient l'effet ou du mouvement progressif des glaciers descendus en masses, ou celui des crevasses qui venoient de s'y faire. Je gagnai mon lit, aussi simple que le souper avoit été frugal ; deux



draps & une couverture jetés sur des feuilles seches en firent tous les frais, & j'y éprouvai un calme, une tranquillité d'esprit, un contentement inexprimables, qu'on ne trouve point sous l'édredon, & dans le luxé des grandes villes.

Après avoir partagé le déjeûner de mes hôtes, ils chargerent un d'entr'eux de m'accompagner jusqu'à la vue du village de Grindelvald. La traversée se fit par monts & par vauds, sans chemins, sans vestige même de chemin. Arrivé sur une hauteur, de laquelle nous découvrîmes Grindelvald, je donnai, à mon conducteur, quelques marques de mon contentement, & je le quittai. Une heure environ de chemin me rendit dans ce village qui a quelque célébrité parmi les curieux.

---



---

---

*Glaciers du Grindelvald.*

CE fut un Dimanche, quinze Août, que j'arrivai à Grindelvald, & c'est ici que j'appris à rectifier une erreur qu'un concours de circonstances a fait naître, & qui est perpétuée par le témoignage constant & unanime des Physiciens & des Naturalistes. Tous annoncent qu'à la hauteur des montagnes du premier ordre, il regne même en été une température froide qui y perpétue les glaces, les neiges & tous les attributs de l'hiver. J'admis donc, avec tout le monde, l'existence simultanée de l'hiver & de l'été, à la même latitude, dans la même région, en Suisse, dans les Pyrénées, dans les Andes; l'été dans les plaines, l'hiver à la cime de ces montagnes. Et pour me faire un système sur cette espèce de contrariété de la nature, je commençai à croire que la chaleur ne venoit point des rayons solaires, que ces mêmes rayons n'en étoient qu'une cause occasionnelle; qu'ils ne faisoient que mettre en effervescence l'atmosphère dans laquelle nous respirons, & qui, suivant ses différens degrés de densité ou de raréfaction, étoit susceptible de concevoir la chaleur à des degrés différens & très-inégaux; que les

émanations de toutes les espèces de substances ; à la superficie de la terre , pouvoient concourir, suivant leur nature , à un degré plus ou moins grand de fermentation : que la chaleur enfin que nous éprouvons , pouvoit encore dériver des humeurs qui entrent en partie dans notre constitution , & qui n'attendent , pour être allumées , que l'application d'un agent extérieur. C'est le systême que j'avois édifié pour concilier l'existence de la chaleur au pied des Alpes , avec la température glaciale de leur sommet.

J'avois déjà fait deux voyages en Suisse , mais dans lesquels je n'avois point pénétré jusques dans la région des glaciers , dans ces grands & majestueux laboratoires de la nature. Dans le troisieme voyage que j'ai entrepris , avec l'intention de voir cette intéressante contrée dans le plus grand détail , les glaciers entrèrent pour un des principaux dans les objets de ma curiosité ; non pour chercher à découvrir une erreur que je ne soupçonnois point , mais pour voir de près cet étonnant phénomène.

Tout me servit à souhait. Le village de Grindevald est au pied du glacier auquel il donne son nom. Il est situé dans une vallée fort évasée , au fond de laquelle ses maisons sont éparfes. J'y dînai , & immédiatement après , je pris un Conducteur & je m'acheminai au glacier à midi



& demi. L'air étoit calme, le ciel pur, fans nuages, & parfaitement découvert. J'arrivai au glacier à une heure. C'est-là que j'anéantis fans retour mes systêmes sur la chaleur, c'est-là que je rétablis les rayons solaires dans tous leurs droits, & que je leur fis hommage de la dispensation de la chaleur. Je reconnus l'erreur où l'on étoit sur la température de la moyenne région de l'air, erreur qui a subsisté si long-temps & d'autant plus étonnante qu'il étoit plus à notre portée de la détruire. Au glacier, à la région des glaces & des neiges permanentes, la chaleur étoit extraordinaire, je n'en éprouvai pas de plus cuisante. Mon Guide & moi étions couverts de sueur, & nous fûmes obligés de profiter de l'ombre que nous offroit un chalet voisin, pour nous rafraîchir & nous disposer à porter nos pas sur d'autres parties du glacier. M. de Luc, au même village de Grindevald, en 1775, éprouva la même température. Voici comme il s'exprime à la page 136 de ses Lettres : *Rien, à la vue des glaciers, ne nous annonçoit que l'hiver, & si nous devions éprouver quelque incommodité en allant à pied vers les glaces, c'étoit celle de la chaleur; & il étoit cependant au commencement de l'automne.*

Mais, si les ardeurs de l'été se font sentir sur la cîme des Alpes, si elles regnent dans cette



région & à cette hauteur comme dans la plaine, à quoi attribuer la pérennité des glaces & des neiges qui y bravent la vicissitude des saisons !

Deux causes, au sein des étés, concourent à perpétuer, sur les hautes montagnes, les attributs de l'hiver : l'une est le degré même de froid occasionné par leur masse toujours plus grande sur les montagnes qu'ailleurs ; l'autre est l'évaporation des neiges & des glaces qui ne s'y fait point, ou qui s'y fait plus lentement & plus foiblement que dans la plaine. Les neiges & les glaces, ne nous y trompons point, disparaissent de dessus la terre bien moins par la fusion que par l'évaporation. A la hauteur des glaciers, un contexte particulier de l'atmosphère s'oppose à leur évaporation. L'air y est plus rare, plus divisé, plus atténué, à raison de sa force expansive qui lui fait occuper un plus grand espace, dans une région où il se trouve moins comprimé par le poids des colonnes supérieures devenues plus courtes ; & , d'après les loix de l'équilibre des fluides, ces lames de l'atmosphère facilitent moins l'ascension des molécules destinées à se sublimer, que les couches inférieures où plus de pesanteur spécifique, par plus de condensation, exerce, sur elles, une action plus facilement victorieuse, par une tendance plus forte à occuper le lieu le plus bas.

C'est pour une raison semblable que l'eau de la mer tient à flot un corps qui sera submergé dans les eaux d'un fleuve ou celles d'un lac. C'est pour une raison semblable que les globes aérostatiques qui s'élevent à quatre ou cinq mille pieds, ne peuvent s'élever à sept ou huit mille; & que ceux qui, dans les chaleurs de l'été, s'élevent à huit heures du matin, s'éleveroient très-difficilement ou ne s'éleveroient point du tout à deux heures de l'après-midi.

Que si l'évaporation des neiges & des glaces se fait par le mécanisme des tubes capillaires, les canaux absorbans se trouvant beaucoup plus relâchés dans la moyenne région de l'air, à raison d'un moindre degré de compression, ils deviennent moins propres à élever les molécules des corps dissous en fluides, par l'accroissement de leur diamètre.

Quant à la masse même des glaces & des neiges que nous avons citée comme une des causes qui en perpétuent la durée sur les hautes montagnes, une petite quantité de glace, un pied cube par exemple, excite autour de lui un certain degré de fraîcheur, une petite atmosphère de froidure. Au lieu d'un pied cube, une grande masse de glace produiroit un froid proportionné; & s'il en existoit quelque part des masses énormes, s'il existoit des montagnes, des



mers de glaces telles qu'il s'en trouve dans les Alpes, où il n'est pas rare qu'elles aient de trois à quatre cents pieds, quelquefois jusqu'à six cents pieds de profondeur, sur plusieurs lieues de longueur; il régnera, à la superficie du glacier, une atmosphère de froidure capable de le garantir en partie de la fusion, dans la saison des chaleurs. Les glaciers se défendent donc par leur masse, & ils se préservent, sinon en totalité, du moins partiellement de la fusion.

La fusion dure depuis la fin du mois d'Avril jusqu'au milieu de Septembre, c'est-à-dire cinq mois. Par une estimation approchée, on peut évaluer à deux pouces de profondeur, ce que la liquéfaction enlève chaque jour à la superficie du glacier, en compensant les journées les plus chaudes par celles qui le sont le moins; c'est soixante pouces ou cinq pieds par mois, & vingt-cinq pieds pour la durée de l'été. Or, cette quantité n'est point de grande importance sur des montagnes & des monts de glace, & ce qu'elles auront perdu pendant l'été, leur sera d'ailleurs rendu durant l'hiver.

La chaleur qu'on éprouve aux glaciers, & la température nullement glaciale qui y regne, est d'ailleurs établie par un genre de preuve auquel on ne peut se refuser. Le produit de la fonte des glaces forme, au pied du glacier, un fleuve



considérable , & dont le volume feroit souvent plus que suffisant à la navigation , sans les rochers qui en brisent le cours ; tel est celui qui naît sous le glacier du Grindelvald ; tel est celui qui sort du glacier du Rhône , & nombre d'autres.

Aussi voyois-je toutes les parties saillantes , irrégulieres & bizarres de ce glacier ; les pyramides arrondies , quarrées , triangulaires , qui hérissent sa surface , je les voyois , dis-je , se résoudre en eau.

Placé à une toise du glacier , j'éprouvois une chaleur très-vive ; & , en m'en approchant , je commençai à respirer un air frais , & à me sentir plus à mon aise. Mais cette fraîcheur ne venoit pas de la température générale de l'air , à cette hauteur : elle venoit de la masse même du glacier. On entre , en s'en approchant , dans l'atmosphère de fraîcheur qui le revêt , qui l'enveloppe , qui existe autour de lui , & qu'on ressent parfaitement quand on monte sur le glacier même.

Au mont de la Fourche , à un demi-quart de lieue du glacier , j'éprouvois , par un fort beau temps , dans les premiers jours d'Août , un froid assez sensible. C'est que j'étois dans la direction du vent qui venoit de passer sur le glacier , dont il m'apportoit l'impression.

Enfin , les fraises , les cerises , & autres fruits ,

croissent & mûrissent au voisinage des glaciers. La région où ils se trouvent n'éprouve donc point, en été, la température de l'hiver.

Par la double cause que nous avons désignée, les glaces & les neiges seront permanentes sur les Alpes, sauf quelques variations dans leurs masses; variations relatives à l'ardeur plus ou moins grande des étés, & à quelques autres circonstances accidentelles. Ces montagnes s'offriront donc à nos regards, constamment chargées des attributs de l'hiver, indistinctement dans toutes les saisons.

Le goût seul du merveilleux a donc pu perpétuer l'erreur où l'on est encore sur la température prétendue glaciale de la moyenne région de l'air, que je crois avoir combattue par des faits, & des preuves victorieuses & sans réplique.

LE village de Grindelvald, quoique situé dans un district sans culture, me frappa par l'air d'aïfance qui y regne. Il contient une population nombreuse. Les maisons en sont propres & bien bâties : les habitans sont bien vêtus; ils portent l'empreinte de la santé, de la vigueur, & je voyois le contentement peint sur tous les visages.

Les torrens de glace, les glaciers, y contrastent merveilleusement avec les bois, les arbres, &



la verdure , entre lesquels ils descendent. On y voit l'existence simultanée des saisons opposées : on y voit les horreurs de l'hiver , les pâturages & les arbres , chargés de fruits , mêlés ensemble & se disputer le terrain. Au reste , l'amour de la vérité m'oblige à dire que la vue du glacier de Grindelvald n'a nullement répondu à mon attente ; mes yeux le cherchoient en le voyant. Il s'en faut bien que l'aspect en soit frappant , comme l'est celui du glacier du Rhône. La renommée du glacier de Grindelvald m'a semblé venir de ce qu'étant facilement accessible , il est plus fréquemment visité par les voyageurs , & de ce que le nom par-là même en est plus souvent répété. Il n'est gueres au-dessus du niveau du lac de Thunn , & de fort belles routes y conduisent depuis la ville de Berne.

Les Lettres de M. de Luc , sur quelques parties de la Suisse , ont des beautés réelles ; elles décelent une ame sensible , & une finesse de tact & de sentiment des plus exquises. Mais il ne faut pas y chercher le tableau des pays qu'il parcourt : on n'y trouve gueres que celui des sensations qu'il a éprouvées en les parcourant. Ce genre a certainement son mérite ; mais M. de Luc devoit s'y interdire les fictions & les récits purement fantastiques qu'il a cru pouvoir se permettre. Le genre des voyages ne s'y prête pas. Cette



maniere jette même de la défaveur sur le reste d'un Ouvrage , par la propension qu'elle montre dans son Auteur , de substituer ses idées à la réalité.

Il monte la vallée de Grindelvald ; de dessus son char , & par-dessus une palissade , il apperçoit un jeune homme qu'il ne vit jamais , dont il n'entendit jamais parler ; & il raconte , du style le plus poétique , un trait circonstancié de ses amours & de ses aventures , qu'il propose à Gessner pour canevas d'une Idylle.

Il entre au village de Grindelvald , & , avant d'avoir mis pied à terre , il informe ses Lecteurs de ce que disent les personnes qu'il apperçoit , & du sujet précis de la conversation ; il va même jusqu'à leur rendre compte des secrets sentimens de ceux qui ne disent rien ! Quelqu'un l'a très-bien observé : on croit lire un Roman sentimental , & c'est un tableau fidele , sévere même jusqu'à un certain point , que l'on attend essentiellement du Voyageur Historien & Philosophe.

---

---

*Cascade du Staupach ; Vallée de Lauther-Brunn ; Route du Grindelvald à Vevey.*

DE toutes les Cascades qu'offrent les Alpes , celle du Staupach ou de Lauther-Brunn est , sans contredit , la plus belle , la plus frappante , la plus curieuse ! En descendant le défilé qui est au-dessous de Grindelvald , on trouve , sur la gauche , une vallée , arrosée par une rivière qui vient de Lauther-Brunn , & qui descend des glaciers de la grande chaîne qui fait la clôture du Vallais. Il faut la remonter , & on ne tarde point à jouir du spectacle de la superbe cascade que nous avons annoncée. La rivière qui la forme , tombe d'un rocher à pic , de onze cents pieds de haut. L'eau se divise tellement dans sa chute , qu'une partie , incertaine , ne descend point , flotte , reste en l'air , & se dissipe ; une autre remonte & se combine avec l'atmosphère ; une troisième arrive à terre , mais sans bruit : elle y arrive avec la lenteur du plus léger duvet. La partie inférieure de cette chute ressemble à une vapeur épaisse , qui souvent même laisse un intervalle entr'elle & la terre. La masse d'eau , dans la totalité de sa chute , a l'apparence d'une colonne de fumée qui se dissipe.

Au pied du roc & de près, on la voit arriver à terre en pluie très-forte. Une partie de son volume perd, dans la chute, sa nature d'eau, & se convertit en vapeurs; &, à cent pas de distance, on s'en trouve tout humecté. Les rayons du soleil tombent-ils sur cette colonne avec un certain degré d'obliquité, ils y produisent un arc-en-ciel, dont les couleurs sont très-vives & très-brillantes, & cet incident ajoute un nouvel intérêt à celui qu'on éprouve à l'aspect de cette cascade, déjà si étonnante & si pittoresque. Il faut y arriver avant onze heures pour jouir du spectacle de l'iris.

La gelée vient-elle à saisir les eaux du Staupach, les eaux éparées & disséminées se convertissent en une grêle épaisse, qui tombe avec grand bruit. C'est l'avant-coureur de la congélation en masse, de la colonne dans sa partie supérieure. Le volume & la masse de cet énorme glaçon vont en croissant, jusqu'à ce que son poids le rompe & le détache du rocher, d'où il se précipite alors avec un fracas épouvantable!

Enfin, lors de la fonte des neiges, la rivière entraîne quelquefois des pierres & des troncs d'arbres, qui, arrivés au bord du rocher, présentent une cataracte d'une nouvelle espèce.

Près de cette cascade, on en voit une d'un



moindre volume, & qui forme cascabelle. Elle tombe de la même hauteur, & on ne la voit pas arriver à terre; si l'on s'approche de fort près, & que l'on fasse attention au lieu qui y répond verticalement, on apperçoit une petite pluie très-fine, & presque imperceptible, qui est le résidu de l'eau convertie en vapeur, en totalité, ou à très-peu près.

C'est une observation très-judicieuse, que celle que fait le Traducteur de M. Coxe, que la vallée de Lauther-Brunn, de cinq lieues de longueur, resserrée & formée de murs à pics, n'est autre chose qu'une déhiscence du rocher dans un ébranlement & une secousse violente survenue dans cette région. Il a judicieusement observé, vers le haut & de part & d'autre, la correspondance des parties prominentes & déprimées, & que les torrens considérables ont tous leur chute sur le même côté de la cloison. Avant la catastrophe qui les précipita dans la vallée, ils continuoient leurs cours sur les hauteurs opposées à celles d'où ils tombent.

Tant en montant qu'en redescendant la vallée de Lauther-Brunn, j'observai, dans un espace considérable, la disposition singulière & très-bizarre des couches qui forment la montagne, qui est de roc crud, coupée à pic, & à droite de la rivière.

Mon dessein , en suivant la vallée de Lauther Brunn , & en remontant la riviere qui y coule , étoit de rentrer dans le Vallais. Il y eut en effet autrefois des passages , mais aujourd'hui ils sont obstrués par les glaces , ils sont fermés à jamais , & il me fallut y renoncer. Mais observons que le pays est si escarpé , que , pour rentrer au Vallais par le mont Gemmi , qui est à deux lieues au sud-ouest , il faut se diriger à la partie nord-ouest du lac de Thunn , & faire environ vingt lieues. L'inspection de la Carte rendra la chose frappante.

De cette vallée , je rentrai dans celle que j'avois quitté , & qui est baignée par la riviere du glacier , qui verse au lac de Brientz. Elle se termine à un grand emplacement à fond de cuve , entre de hautes montagnes , & de-là par une gorge étroite , je débouchai dans de vastes prairies , où je vis couler , avec rapidité & à plein bord , ce fleuve d'Aar , dont j'avois vu les fureurs à la descente du Grimsel. Je vis le lac de Thunn , qu'il traverse. La côte méridionale de ce lac est longée , à peu de distance , par un rempart escarpé , de roche vive , d'une hauteur excessive , qui se présente comme un mur énorme qui s'élève à la région des nues , & souvent les dépasse.

Ce lac a trois lieues de longueur , sur trois



quarts de lieue de largeur ; sa profondeur est d'environ six cents toises. Il tire son nom de la petite ville de Thunn , placée à l'endroit où l'Aar sort du lac , en le divisant en deux parties inégales. Son baillage , qui appartient successivement aux Ducs de Zeringhen & aux Comtes de Kibourg , vint au pouvoir des Bernois , par l'acquisition qu'ils en firent en 1384.

Sur les hauteurs qui dominant Vimmis & le lac de Thunn , je laissai à la gauche le chemin qui conduit au Vallais ; & , par un pays très-montueux , très-ingrat , & toujours très-peuplé & couvert de villages bien bâtis , je me dirigeai sur Vevay. Je traversai de suite , & près de leur confluent , les deux rivières considérables & très-rapides de Kandel & de Simmen , qui se jetent maintenant dans le lac de Thunn. Le village de Vimmis , que je côtoyai , est à l'angle de deux vallées & au pied d'une immense montagne , qui , d'un seul jet , & sans aucun repos , s'éleve en pyramide à la hauteur d'environ six mille pieds. Les eaux réunies du Kandel & du Simmen entroient autrefois dans l'Aar , à sa sortie du lac de Thunn. Mais leurs eaux refoulées occasionnoient souvent de grands ravages dans la vallée de Frutigen ; ce qui a déterminé enfin à les jeter dans le lac de Thunn , ce qu'on a effectué par un canal de trois mille pieds , con-

duit à travers une éminence de cent cinquante-deux pieds, qu'il a fallu couper.

Le beau & grand village de Rougemont est le point de la Suisse méridionale, où expire la langue françoise : elle a reculé jusques-là ses limites, on l'y parle encore, ainsi que l'Allemand : plus loin, celle-ci seule est en usage. Bientôt je traversai la Sane; &, après avoir atteint le sommet d'une montagne singulièrement haute, je me trouvai à la vue du lac de Genève. Le penchant de cette montagne, qui est très-rapide du côté du nord, l'est encore davantage du côté de Vevay, où je descendis, à l'auberge des Trois-Couronnes.

---

## V E V A Y .

V E V A Y est une ville charmante : elle est agréable par sa position, par la fertilité & la beauté de son sol, par sa tranquillité, par l'aisance de ses Citoyens, par la Noblesse nombreuse qui l'habite, par la bonne société qu'on y trouve : elle est agréable par les mœurs douces & honnêtes de ses Habitans, par les vestiges qu'on y retrouve de la simplicité antique, par la beauté du sexe & les charmes qu'y ajoutent la candeur, l'ingénuité, la vertu : elle est agréable encore par l'aspect du lac & par celui des hautes Alpes dont on y jouit : Vevay enfin est, à mon avis, un séjour délicieux !

L'impulsion des mœurs Françaises, heurtée & rallentie à Genève, brisée à Lausanne, est presque nulle à Vevay, qui n'en reçoit que la teinte agréable de leur urbanité ; tandis que le rempart formidable du grand Saint-Bernard arrête le soufle pestilentiel de l'Aufonie !

Par sa position entre les pays qui l'avoisinent, Vevay est entre la rudesse des mœurs Savoyardes, la simplicité Vallaisane, la franchise tranchante des Bernois, & l'aménité Française, qu'elle reçoit par le commerce de Lausanne & celui



de Genève. Cette ville est le terme des modes Françoises en Suisse : elles s'étendent jusques-là, & ne pénètrent pas plus avant.

Les Alpes auprès desquelles elle est située, & qui vont en s'élevant autour d'elle, semblent ne s'être écartées du lac que pour lui former le bassin charmant dans lequel elle est placée ; & , sous un Gouvernement sage, un territoire très-refferré y fournit à l'aisance d'une population nombreuse.

De cette ville, on a sous les yeux la Savoie, les montagnes dont elle est hérissée, le Vallais, & le superbe bassin du lac. Les bords noirs & sévères de la Savoie, l'aridité de ses rocs, contrastent d'une manière frappante avec la gaieté & la fertilité de ses rivages & de ses côteaux.

Je me rappelle avoir lu cette inscription à Vevay, près de la porte qui conduit à la Tour : *Omne solum forti Patria*. Assurément, il ne faut pas un haut degré de courage & de résignation, pour habiter un lieu aussi attrayant, une terre aussi fortunée ! Mais disons que la maison qui la porte, est celle qu'habita le Général Ludlow, l'un des Juges de Charles I<sup>er</sup>, Roi d'Angleterre, & qui fut obligé de quitter sa patrie en 1660, lorsque Charles II remonta sur le trône.

Cette ville est bien bâtie, sans qu'il y ait aucun de ses édifices de magnifique. Sa grande

place est au bord du lac : c'est-là que se tient le marché, qui est toujours bien approvisionné. L'horlogerie, la joaillerie, la chapellerie, la tannerie, les fromages, y sont des objets considérables de commerce.

Cette Ville & son baillage, sont situés dans le pays de Vaud, & c'est une conquête des Bernois, sur les ducs de Savoie. A une lieue de Vevay, sur le bord du lac, je remarquai des roches hautes de cinquante ou soixante pieds, qui sont un agrégat de cailloux roulés, liés en masses très-solides & très-dures, par un mastic de sable plus ou moins fin, plus ou moins grossier. J'ai remarqué de semblables rochers au voisinage de Sion, dans le Vallais.

---

## L A U S A N N E.

DE Vevay à Lausanne regne, le long du lac, cette côte féconde de *la Vaux*, qui produit de si bons vins blancs & en si grande quantité. Elle est coupée en amphithéâtre, & les terres y sont graduellement soutenues par des murs plus ou moins longs, plus ou moins élevés. Le chemin, qui, tantôt coupe, tantôt côtoie ce vignoble, est aussi beau que l'inégalité du local peut le permettre. L'intervalle, entre les deux villes, est de quatre lieues.

De toutes les villes du Canton de Berne, après la Capitale, la plus grande, la plus peuplée, la plus considérable, est Lausanne, qui est la principale ville du pays de Vaud. Elle est située vers le haut de la côte, & elle domine le lac de Genève, dominée elle-même par des terres encore plus élevées. De toutes les villes de la Suisse, & ce n'est pas un titre d'éloge pour elle, c'est celle où les modes Françaises sont le mieux accueillies, le plus universellement suivies. Il y regne, dans le sexe, un goût général pour la parure. Les jeunes personnes y sont très-recherchées dans leurs ajustemens, & elles y mettent beaucoup d'art & de goût.



Aux charmes de la beauté, elles joignent les graces d'une taille fine & très-élégante.

Entre les villes de la Suisse, Lausanne est sûrement la plus gaie, & l'une des plus animées : son affiette y contribue. La vue y est admirable, l'œil y plane sur le lac de Genève, sur les fertiles campagnes du pays de Vaud, sur le Vallais, sur la chaîne du Jura, sur le sol austere de la Savoie & sur les montagnes qui le couvrent dont les cîmes entrent dans les nues. C'est, sur-tout, de la terrasse du grand Temple que la perspective est délicieuse.

Mais autant cette ville est agréable sous cet aspect, autant elle est désagréable par l'incommodité de son emplacement, haché, coupé, & où il faut toujours monter ou descendre des rues d'une pente très-rapide. Il y a même des endroits de la ville auxquels on communique soit par des degrés taillés dans le roc, soit par un grand escalier de bois & couvert.

Lausanne est peuplée, riche & marchande, & elle l'eût été davantage si ou l'eût bâtie au bord du lac, dont elle est distante d'une demi-heure environ de chemin, par une côte rude & très-difficile. Le commerce de librairie y est très-florissant. On en tire de bons pastels.

La Cathédrale de Lausanne fut construite par les Rois de Bourgogne. Si vantée qu'elle soit

dans le pays, c'est un vaisseau gothique, qui n'est ni grand, ni délicat. La tour de forme bizarre est entourée, vers le comble, de deux péristyles de mauvais goût, & qui, ainsi que l'aiguille, ne sont point en proportion avec la hauteur de la tour. A l'intérieur, le chœur est séparé de la nef par un jubé orné extérieurement de onze colonnes de marbre noir.

L'Hôpital est le bâtiment le plus considérable de la ville. C'est un grand corps-de-logis construit en pierres de taille, & à pilastres toscans, entre lesquels sont trois rangs de croisées les unes au-dessus des autres.

Cette ville est peuplée de douze mille Habitans. On y voit une fontaine semblable à celle dont j'ai donné la description à l'article de Biell, mais moins propre & moins bien entretenue. En général, la ville n'est pas bien bâtie; elle n'a aucun édifice public ou particulier, sacré ou profane, qu'on puisse citer avec éloge.

L'Université de Lausanne a vu dans son sein des Hommes d'un rare mérite. Pierre Viret, Théodore de Beze, Crouzas, F. Hoffmann, Conrad Gesner, Ch. de Bochat, Barbeyrac y ont fait entendre leurs voix. La Seigneurie de Berne y entretient quatorze Professeurs & Régens en différentes facultés, & elle a affecté à l'Université une partie des revenus de l'Evêché qui ne

subsiste plus. Cette Université ou Académie a deux Professeurs en Théologie, un en Hébreu, un en Grec & en Morale; elle en a d'autres pour l'Eloquence & les Belles-Lettres, pour la Philosophie & les Mathématiques, pour le Droit, &c. Au reste, la singulière modicité des émolumens attachés aux différentes Chaires est très-propre à y éteindre le talent. L'Etat y gratifie de pensions annuelles quarante-cinq pauvres Etudians.

Lors de la conquête du pays de Vaud, l'Evêque de Lausanne, qui étoit Souverain du pays, & en quelque sorte de la ville, s'étant jeté dans le parti du Duc de Savoie, les Bernois le chassèrent & lui enleverent toutes ses terres. Il se retira à Fribourg en Suisse, où ses Successeurs se parent du vain titre d'*Evêque de Lausanne*.

Les Evêques de Lausanne étoient Princes de l'Empire; ils avoient séance aux Dietes de Ratisbonne, & ils étoient Co-Etats du Cercle du Haut-Rhin. Ils battoient monnaie, & leur Domaine s'étendoit jusques au-delà de Vevay. Avenche même leur appartenoit. Au reste, ils n'étoient élevés au Siege Episcopal, qu'après avoir prêté serment entre les mains des Syndics & Gouverneurs de la maniere la plus solennelle. Les ducs de Savoie en avoient le haut Domaine, & la ville jouissoit de grandes libertés & de



beaux privilèges qu'elle tenoit des Empereurs. Ses Loix rédigées en 1368, le furent sous le nom de *Placitum Generale*. On jugera de l'autorité qu'y avoient les Ducs de Savoie, par le compliment que le Gouverneur fit au Duc Charles-le-Bon, en lui présentant les clefs de la ville, lorsque ce Prince, en 1517, vint à Lausanne : *Has claves nostræ Civitatis tibi trado, non ut in eâ domineris, sed ut in eâ securiùs dormias.*

Lors de l'expulsion de l'Evêque, Lausanne se soumit aux Bernois, qui lui confirmèrent ses anciens privilèges, & lui en accorderent de nouveaux. Elle en jouit encore aujourd'hui, & le Bailli de Berne, qui y réside dans l'ancien château de l'Evêque, n'a de Jurisdiction que dans le quartier de la Cité & sur l'Université, tellement que l'on peut considérer Lausanne comme se gouvernant elle-même sous le bon plaisir de la Seigneurie de Berne, qui a le pouvoir militaire, le droit de battre monnaie, l'appel dans les causes au-dessus de 1200 florins, & la jouissance d'une partie des revenus de l'Evêché.

C'est dans un des Conciles tenus à Lausanne en 1448, que le Pape Félix V, pour donner la paix à l'Eglise, & éteindre le schisme qui la désoloit, abdiqua la Thiare, & se retira à Ripaille.

La Religion Réformée fut introduite à Lausanne en 1536, ainsi que dans le pays de Vaud,

après la controverse à laquelle furent admis publiquement les Pasteurs Protestans & Catholiques.

Cette ville possède un homme justement célèbre , M. Tissot , connu sur-tout par son *Avis au Peuple sur sa santé* , qui devoit être intitulé : *Avis aux gens du Peuple sur leur santé*.

Quand on vient d'Iverdon à Lausanne , on reconnoît une de ces illusions d'optique qu'occasionne la présence des hautes Alpes. Ces masses inusitées bouleversent nos jugemens sur la grandeur & la distance des objets ; elles nous jettent dans l'erreur sur ceux qui nous sont inconnus , & elles contrarient nos jugemens sur ceux que nous connoissons d'ailleurs. A une lieue environ de Lausanne , j'éprouvai le conflit du sens visuel en opposition avec une vérité qui m'étoit pleinement connue. A l'instant où je voyois les montagnes du Faucigny à la distance d'environ deux cents pas , à l'instant où , quelque chose que je fisse , il m'étoit impossible d'obtenir de moi de les juger à plus de deux cents pas : je savois de science certaine qu'elles étoient à sept lieues de l'endroit où j'étois ! Je savois qu'elles étoient à trois lieues au-delà du lac de Genève ; que la traversée du lac , dans la direction du rayon visuel , est de plus de trois lieues , & que j'étois à une lieue du lac. Depuis Lausanne on voit , comme près de soi , l'extrémité orien-

tale du lac & les terres du Vallais qui font à huit lieues ou peu s'en faut. La ville d'Evian, placée sur la rive opposée du lac, ne se voit que comme un nid d'oiseau, & ce que l'on prend de ce côté, pour les bords du lac, est une côte de sept à huit cents pieds d'élévation qui, surmontée du volume immense des Alpes, ne paroît que comme les bords escarpés de nos rivières, ou les quais qui les bordent.

Le pays de Vaud, où se trouve Lausanne, regne sur toute la longueur du lac de Genève. Il est borné à l'occident, par le mont Jura, & il s'étend en pointe jusqu'au lac de Morat. C'est le plus beau & le meilleur pays de la Suisse; il fit partie du domaine des Ducs de Savoie, à la réserve de ce qu'en possédoit l'Evêque de Lausanne, & de quelques autres petits districts. Aujourd'hui, par droit de conquête, il appartient à l'Etat de Berne qui en a la possession depuis l'an 1536. Dans les démêlés que cette République eut avec le Duc de Savoie, les Troupes Bernoises le dépouillèrent non-seulement de cette belle partie des pays de sa domination, mais portèrent encore leurs armes conquérantes dans l'intérieur de la Savoie: les Bernois remirent ensuite au Duc tout ce qu'ils lui avoient pris au-delà du lac, sous la condition qu'il leur confirmeroit la jouissance du reste à perpétuité.



---

---

*Lac de Genève.*

LE lac de Genève , qui est traversé par le Rhône , est une superbe nappe d'eau , d'environ vingt lieues de long , & qui en a jusqu'à quatre de large. Il se nomme quelquefois lac de Lausanne , de la ville de ce nom qui en coupe la longueur. C'étoit , chez les Anciens , le lac Lemane. Il est entre la Suisse & la Savoie. Douze villes bordent celle de ses rives qui est en Suisse. Ces villes sont Villeneuve , la Tour , Vevay , Lutry , Cuilli , Lausanne , Morges , Rolle , Nyon Copet , Versoy , & Genève en partie. La rive qui fait partie de la Savoie , quoique favorisée de la nature , n'offre pas , à beaucoup près , un pareil spectacle ; elle ne présente que Thonon & Evian , & partie de Genève.

Ses eaux sont limpides ; il décroît en hiver , & croît en été. C'est que les neiges qui s'accumulent en hiver sur les montagnes du Vallais & de la Savoie , se fondent & se résolvent en eaux durant l'été , & élèvent sa surface jusqu'à dix pieds au-dessus de sa hauteur ordinaire. Il ne gele point , même dans les hivers les plus rigoureux , sans doute à cause des sources vives dont son fond abonde.

Le lac de Genève est très-poiffonneux, & on y pêche des truites excellentes; il s'y en trouve d'une grandeur extraordinaire, dont quelques-unes pefent jusqu'à cinquante livres. Sa profondeur est très-confidérable, fur-tout du côté de la Savoie, où il a jusqu'à trois cents toifes de profondeur. Sa surface est de trente lieues quarrées, &, felon M. de Sauffure, elle est élevée de cent quatre-vingt-fept toifes quatre pieds au-deffus du niveau de la Méditerranée. Il eut autrefois bien plus d'étendue qu'il n'en a aujourd'hui. Cette belle plaine rafe & unie, de cinq lieues de longueur, qui s'étend vers l'Orient jusqu'à Bex, entre les montagnes de la Suisse & de la Savoie, & presque à niveau du lac, est visiblement un attériffement du Rhône que le lac couvroit de ses eaux. Il avoit alors environ vingt-cinq lieues de longueur. L'histoire ni la tradition ne nous apprennent point quelle a été la progression de son décroiffement. A une demi-lieu de distance de l'endroit où le Rhône s'y jete, on distingue encore les eaux dans le lac.

---

## M O U D O N .

A CINQ lieues de Laufanne, dans une vallée étroite, infertile & assez sauvage, se trouve Moudon, anciennement le chef-lieu de toute la partie du pays de Vaud qui appartenoit à la Maison de Savoie. C'étoit alors la résidence du Gouverneur général, & le siege de l'Assemblée des Etats. Laufanne, dans cet intervalle, étoit sous la souveraineté de ses Evêques.

La ville est petite, mais, entre celles du même ordre, c'est une des plus animées, des plus riches & des mieux composées : sa population est de deux mille sept cents habitans. Elle occupoit autrefois l'éminence au pied de laquelle elle est située. Quelques maisons dessinent encore, sur sa cime aplatie, la rue qui formoit alors toute la ville, devenue plus considérable depuis qu'elle jouit d'un emplacement plus commode, & sur-tout depuis qu'elle voit flotter au-dessus d'elle l'étendard de la liberté.

Cette ville, placée sur la rivière de Broie, & sur la grande route de Berne à Laufanne, est le siege d'un Baillage. Le Bailli n'y réside cependant point, il habite le château de Lu-



cens , à une lieue de-là , près du chemin de Payerne ; château qui appartenoit autrefois aux Evêques de Lausanne. La vallée qu'elle occupe qui , sous un autre régime , seroit vouée à la désertion & à la solitude ; cette vallée qui n'offriroit que les demeures éparfes & délabrées de quelques pâtres affamés : sous l'influence d'un Gouvernement juste & modéré , la propriété y a multiplié les habitans , y a fait germer les richesses & l'abondance , & y a formé successivement beaucoup de maisons considérables.

L'Etat de Berne s'empara de Moudon en 1536 , sur la Maison de Savoie , & la garda en lui conservant quelques franchises & privileges. En différens temps , on y a trouvé un fort grand nombre d'antiquités.

J'ai séjourné quelques temps à Moudon ; l'honnêreté & la douceur des mœurs de ses habitans y augmentent les agrémens de la vie aisée & tranquille que l'on y mene. Cette ville étoit alors la résidence de M. Filtz-Roi , dont les Peres ont occupé le trône d'Angleterre , & je me suis trouvé quelquefois avec ce Prince , chez M. de Chavannes : il m'en coûteroit de passer sous silence l'accueil que m'y ont fait M. le Colonel du Saugy , & M. le Major du Fez , dans sa charmante retraite de la Clergere , où

ce généreux Militaire , retiré du bruit des armes ,  
mene une vie heureuse & paisible , à l'ombre  
des lauriers qu'il cueillit dans les champs de  
l'Amérique , au milieu d'une famille qui le chérit  
& dont il fait le bonheur.

---

## P A Y E R N E.

A QUATRE lieues de Moudon, on rencontre Payerne, qui n'a rien de plus remarquable que les antiquailles rouillées, vermoulues, & couvertes de poussiere, qu'on voit suspendues sous la Halle, & qui sont, dit-on, la selle, l'éperon, le mors de bride, un fer de cheval, & l'étrier de la Reine Berthe.

Cette petite ville du pays de Vaud est encore une conquête des Bernois sur le Duc de Savoie. Mais elle jouit de privilèges considérables qui la rapprochent des villes libres. Dans la paix perpétuelle, conclue entre la Suisse & la France, en 1516, cette ville est désignée pour être le lieu où se tiendroient les conférences relatives aux différens qui pourroient s'élever entre cette Couronne & les Suisses.

Lorsque cette ville passa sous la souveraineté de Berne, elle embrassa la réformation. Elle avoit, à cette époque, dans son enceinte, un très-riche Monastere de l'Ordre de Saint-Benoît, fondé par Berthe, Reine de Bourgogne. La République de Berne céda une partie de ses dépouilles à la ville de Payerne, une autre à celle de Fribourg, & ce qu'elle s'en réserva à elle-



même, est administré par un Bailli, dont la juridiction s'étend encore sur trois villages, & nullement sur la ville de Payerne, qui a son Avoyer ou Chef de Justice nommé par les Bernois, & choisi parmi ses Citoyens.

## A V E N C H E.

DE Payerne à Fribourg, ma direction, sur Avenche & Morat, n'étoit pas, à beaucoup près, la plus courte; mais l'un & l'autre de ces lieux méritoit bien une excursion pour les monumens de genre différens qu'ils présentent à la curiosité du Voyageur.

Avenche fut une grande ville, les débris épars de son ancienne splendeur l'attestent hautement, & en imposent encore aujourd'hui. La ville n'est plus : des lambeaux de ses anciens murs, plus ou moins dégradés, indiquent encore dans la campagne l'étendue de son enceinte & son emplacement. Les ruines d'un Temple, d'un Amphithéâtre; des Mosaïques, des Inscriptions, des fragmens épars ou incrustés dans les constructions de la petite ville sortie de ses décombres, tout en ces lieux dépose sur l'éclat qu'elle eut autrefois.

Mais le plus beau de ses vestiges sont les restes subsistans du Temple d'Apollon, qui se voient dans un champ fermé d'une haie! Cet édifice, de grands blocs de marbre blancs, assemblés à sec, fut d'une somptuosité & d'une magnificence que Rome même n'égale point dans ses monumens anciens. Les blocs, malgré leur grandeur,

font affemblés avec tant d'art & de précision, qu'en bien des endroits, en y regardant de très-près, je n'ai absolument pu en reconnoître le joint. Une grande colonne engagée à moitié, accolée à un pilastre cannelé, avec un chapiteau dégradé, & un morceau d'entablement rongé par le temps, des massifs, des ceintres, une colonne de moindre diametre que la précédente, & faisant partie d'un autre ordre, font tout ce qu'il en reste. Dans un chemin voisin, il existe, abandonné, un énorme fragment de corniche de marbre blanc; elle est ornée de vases & de griffons d'un bon travail. Cette corniche appartenoit au Temple, & elle faisoit partie d'un entablement qui étoit d'une seule pièce, & formoit un bloc d'un volume prodigieux. Balbeck, seule, pourroit offrir des morceaux d'une masse aussi étonnante. La cannelure du pilastre existe encore, dans la partie supérieure, sur un tiers de sa hauteur, & les tores ont beaucoup souffert de l'injure des temps.

Un pavé en mosaïque, que les Etrangers ne manquent pas de visiter, est un des plus beaux restes d'Avenche ancienne. On a découvert cette Mosaïque en labourant. Elle forme un quarré long de dix-huit à vingt pieds dans son plus grand diametre. Un angar la recouvre aujourd'hui, & la défend des injures des saisons.



Cette mosaïque, qui formoit le pavé d'une salle de bains, est partagée en trois compartimens. Les deux qui sont aux extrémités, présentent, en différentes attitudes, des figures, sur-tout de satyres & de baccantes bien coloriées. Le compartiment du milieu offre, à son centre, une cuve à huit pans, de marbre blanc, qui peut avoir six pieds de diametre & dix-huit pouces de profondeur, & qui est ornée de dauphins vers ses bords. Des cadres ou bordures de couleurs différentes circonscrivent tant l'ensemble de la mosaïque, que ses grands compartimens & leurs subdivisions. Il est un de ces compartimens qui est bien conservé, les deux autres sont un peu dégradés.

Près de cette Mosaïque, qui n'est point la seule que l'on ait découverte, on voit une grande colonne de marbre blanc renversée. Dans la construction du temple d'Avenche moderne, il a été employé aux deux angles deux morceaux d'entablemens, en marbre blanc, ornés de sculpture, & du plus beau style. J'en ai vu un troisième encastré dans celle des portes de la ville par laquelle on va à Morat. Ces fragmens n'ont pu appartenir qu'à un édifice immense & superbe. Les murs du Temple sont d'ailleurs incrustés de pierres chargées d'inscriptions antiques.

Les vestiges de l'amphithéâtre se voient dans

le jardin du Bailli, où l'on a facilement accès. Les caves qui sont autour, resserroient les animaux destinés aux combats. L'arène peut avoir quarante toises de diamètre.

L'enceinte de l'ancienne Avenche, d'une lieue & demie de tour, & de forme ronde, renferme des champs très-fertiles : *Nunc seges, ubi Troja fuit*, & des prairies. Ces terres ont fourni une très-grande quantité de médailles d'argent & de bronze de divers Empereurs, jusqu'à Constantin : on y en trouve encore aujourd'hui de temps à autre, & on y a déterré quantité d'Urnes & d'inscriptions Romaines. Il existe une assez grande tour semi-circulaire, jointe à ses murs, dont la construction remonte à plus de douze siècles. Les pierres milliaires, retrouvées en différens endroits du pays de Vaud, & qui presque toutes comptoient d'Avenche comme de leur point central, indiquent son ancienne importance.

D'après un passage de Tacite, qui dit, de cette ville, *Aventicum, Gentis caput*, quelques-uns se croient fondés à la regarder comme l'ancienne Capitale de l'Helvétie. Ceux qui sont d'un avis différent, prétendent que Tacite n'a entendu désigner, par cette expression, que la Capitale d'un de ces districts particuliers, qui étoient connus sous le nom de *Pagus*.

Le lac de Morat s'étendoit anciennement jus-

qu'à Avenche, dont il baignoit les murs. Elle y avoit un port, & on voit encore des anneaux de fer attachés aux pans des murailles qui subsistent encore de l'ancienne enceinte. Ce lac est aujourd'hui à une demi-lieue de la ville.

Quelle fut l'époque de la destruction d'Avenche? On l'ignore; mais elle peut avoir été successive & graduelle, dans des temps de confusion & d'anarchie. Elle eut des Evêques dans les premiers temps du Christianisme.



## M O R A T.

LES plaines de Morat me frapperent par un genre de spectacle inattendu. Deux pyramides d'ossements humains, débris de vingt-cinq mille Bourguignons qui furent taillés en pièces, m'attesterent, d'une manière bien énergique, la défaite de Charles-le-Belliqueux, dernier Duc de Bourgogne, qui étoit venu attaquer les Suisses à la tête de quarante-cinq mille hommes, dont vingt mille seulement échapperent du carnage. Le Duc de Bourgogne lui-même ne put s'y soustraire qu'en traversant à la nage le lac de Morat.

Depuis trois siècles, ces documens existent sur le champ de bataille. Ils sont fermés d'une grille de fer, surmontée d'un comble qui les garantit des dégradations du temps. Une inscription, allemande d'un côté, latine de l'autre, sont destinées à instruire les générations présente & futures du succès de cette mémorable journée. Voici l'inscription latine :

D E O O P T. M A X.

*Caroli inclyti, & fortissimi Burgundiæ Ducis exercitus,  
Muratum obsidens, ab Helvetiis cæsus, hoc sui Monu-  
mentum reliquit. Anno M. CCCC LXXVI.*

A la grandeur des ossemens, on reconnoît que l'armée étoit composée des plus beaux hommes. On y voit des os femur d'une grandeur extraordinaire. Tous sont d'une blancheur remarquable. La base des deux pyramides étant trop voisine des grilles de fer qui les environnent, les enfans & les passans en enlèvent fréquemment quelques pièces. J'ai vu de petits bergers qui prenoient de ces ossemens & les pulvérisoient par désœuvrement.

Ce monument est à gauche sur le bord du chemin d'Avenche à Morat, & à un quart de lieue de la dernière de ces villes. Tous les ans, à Morat, le 22 Juin, jour où se donna la bataille, il y a une fête, qui s'annonce, dès le matin, au bruit du canon, & tous les siècles cette fête se fait avec plus d'appareil & de solemnité.

Cette défaite fut la deuxième leçon un peu vive que les Suisses donnerent chez eux au même Duc de Bourgogne, qu'ils avoient, en dernier lieu, battu & dépouillé de ses richesses auprès de Grançon, & qui, peu de temps après, perdit la vie devant Nanci.

MORAT est une ville médiocre, située sur le plateau d'une éminence, près du lac de son nom. Elle est sujete des Suisses avec son baillage. C'est une possession indivise des Cantons de Berne &

de Fribourg, qui y envoient alternativement un Bailli, dont la mission est pour cinq ans. Les appels du Bailli de Berne se portent devant les Députés de Fribourg, & les appels de celui de Fribourg se jugent par des Députés de Berne. Les Comtes de Romont, qui avoient reçu en appanage des Ducs de Savoie le baillage de Morat, ayant pris le parti du Duc de Bourgogne contre les Suisses, ceux-ci s'emparèrent de ses terres en 1475, & les cédèrent aux Cantons de Berne & de Fribourg.

On conserve à l'hôtel-de-ville de Morat le portrait du Duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi; c'est le même qui fut trouvé dans sa tente après la victoire. Il est peint à demi-corps, la tête presque rasée, & avec un air tel que celui qui convenoit à un Prince à qui l'histoire a donné les surnoms de Hardi, de Téméraire, de Belliqueux.

Cette ville est située dans un pays agréablement diversifié par des terres labourables, des vignobles, des prairies, & des bois. Le lac, au bord duquel elle est placée, est très-poissonneux: & comme elle communique d'ailleurs, par les lacs & les rivières, à Yverdon, à Neuchâtel, à Bienn, & par l'Aar au Rhin; elle est à portée de faire un commerce considérable. Mais il y est nul, & la ville, quoiqu'assez jolie, est très-peu



peuplée. Ce qu'il faut attribuer à son état de sujétion. On y parle les deux langues allemande & françoise. Les habitans en sont Protestans. On y distille beaucoup de kerfwafer, ou eau-de-vie de cerises, qui passe pour le meilleur de la Suisse.

Au bord septentrional du lac de Morat, est un marais d'environ cinq lieues de tour, qui touche aux trois lacs de Morat, de Bienne, & de Neuchâtel. Lorsque la Broie, dans ses exondations, le couvre de ses eaux, les trois lacs & le marais présentent l'aspect d'un lac immense, & je regarde comme indubitable que toute cette vaste étendue ne forma primordialement qu'un seul & même lac, qui s'étendoit jusqu'à Avenche. Le lac de Morat a deux lieues de long sur une petite lieue de large, & vingt-cinq brasses de profondeur. Il est avivé par la riviere de Broie, qui en sort pour entrer dans celui de Neuchâtel. Il n'est séparé de ce dernier que par une éminence, & sa surface est de quinze pieds plus élevée que celle du lac de Neuchâtel.

---

## FRIBOURG.

FRIBOURG, capitale du Canton de son nom, est une des plus belles villes de la Suisse. La grande rue, habitée principalement par la noblesse, est large, longue, très-propre, & formée de maisons de belle apparence, en pierres de taille & à balcons. Les églises y sont d'une grande beauté : celle du collège sur-tout, qui étoit ci-devant celle des Jésuites, s'y fait remarquer : l'or, le marbre, les peintures y brillent de toutes parts, quoique peut-être avec plus de profusion que de goût. On y voit le tombeau du Pere Canisius, Jésuite, Théologien célèbre. L'église des Cordeliers est aussi très-ornée. Dans toutes, les *ex-voto* sont excessivement multipliés.

La cathédrale est un fort beau vaisseau, mais elle se distingue sur-tout par sa grande & superbe Tour, l'une des plus hautes qu'il y ait en Europe, en même-temps qu'elle est du plus beau gothique. Sa hauteur est de trois cents pieds. La largeur de sa base embrasse tout le front de l'église.

La ville est très-incommodément située par l'inégalité & l'aspérité de son sol. Il faut toujours y monter ou descendre, & la pente des côteaux sur lesquels elle est construite est très-rapide. On

ne parvient à la belle église du collège du côté de la ville, que par un escalier couvert, formé de cent marches ou environ. Si l'on excepte Lausanne, je ne connois point de ville située sur une affiete aussi inégale. Mais, pour sa sûreté, on a voulu profiter d'un rocher escarpé, que la riviere de Sane contourne en presqu'île, ce qui lui forme d'excellentes fortifications naturelles. Du côté de terre, la ville est ceinte de murs flanqués de grandes tours. Le local d'ailleurs en est des plus sauvages : elle se trouve enfoncée entre des rochers & des bois. Sa fondation ne date que l'an 1179.

Les renseignemens que j'ai pris à Fribourg, ne font pas monter à plus de six mille le nombre de ses habitans. On y parle les deux langues allemande & françoise ; mais la premiere est la dominante, & celle dont on se sert au Conseil & dans les actes publics. Dans des quartiers opposés, on parle un langage différent, & les habitans d'une ville, qui n'est pas fort grande, ne s'entendent quelquefois pas sans interpretes. On soupe, à Fribourg, à six heures du soir, & après souper, on se rassemble en société.

La Religion en est la Catholique, & c'est celle de tout le Canton. L'Evêque de Lausanne, dépossédé de son siége, fait sa résidence ordinaire à Fribourg, avec le consentement du Gouvernement.



Le Canton de Fribourg a treize lieues de long, sur huit de large, & il peut mettre dix mille hommes sur pied. Il est presque par-tout enveloppé du Canton de Berne. C'est un pays couvert & très-inégal : il recueille cependant assez de bled pour sa consommation, & les fromages que l'on y fait, dans le Baillage de Gruyère, sont réputés les meilleurs de la Suisse. A deux lieues sud-est de Fribourg, il s'y trouve un lac de deux lieues de long, fort poissonneux, & où l'on pêche sur-tout beaucoup de truites. Les bêtes fauves y sont fort communes.

Le Gouvernement de Fribourg est Aristocratique ; le pouvoir souverain y réside dans l'assemblée des Deux-Cents qui forment le Grand-Conseil : vingt ans révolus suffisent pour l'éligibilité ; mais le droit d'y entrer & celui de posséder les premières charges, sont réservés à soixante & onze familles, qu'on nomme Patriciennes, & qui donnent l'exclusion à toutes les autres. La Bourgeoisie de Fribourg, & celle de vingt-sept paroisses circonvoisines, ont droit de suffrage pour l'élection de l'Avoyer, qui est le chef du Gouvernement, pour celle du Bourguemestre, du Chancelier, ou Secrétaire de la Ville, & du premier Chapelain ou Curé.

Le petit Conseil, composé de vingt-quatre Membres, forme le Conseil d'Etat, & il a l'expé-

dition des affaires courantes. Il a la haute police, & la décision des affaires civiles en dernière instance. Le pere & le fils, ou deux freres, ne peuvent y être admis ensemble.

Il y a deux Avoyers, qui alternent d'année à autre, & se succedent dans l'exercice de la place. Celui qui est en fonction se nomme l'Avoyer régnant.

La population du Canton de Fribourg est de soixante-quinze mille habitans. Il est divisé en Baillages, administrés par des Baillis, dont la commission dure cinq ans.

Dans les campagnes, chaque chef de famille offre à l'Être Suprême les prémices des végétaux, en coupant & plantant devant sa maison un baliveau plus ou moins grand, chargé de feuilles nouvelles, & il y reste jusqu'au printems suivant, où il est remplacé par un autre. C'est les sacrifices des animaux restreints aux végétaux. Nos feux mêmes de la Saint-Jean sont des vestiges, ou, si l'on veut, une réminiscence du culte du soleil, au moment où l'astre, qui vivifie la nature, après s'être approché de notre zenith, est prêt à rétrograder, & ce qui est bien à remarquer, c'est qu'en plusieurs endroits, comme à Paris, les matieres combustibles entourent un baliveau chargé de ses feuilles, destiné à être absorbé par les flammes.

EN 1781, les peuples du Canton de Fribourg, mus par de violens sujets de mécontentement contre le Magistrat, articulèrent contr'eux :

1°. Une ordonnance, pour obliger les payfans & les artisans à se contenter d'un sol pour chaque journée employée aux travaux publics en ville, ainsi qu'il en avoit été usé anciennement, & il y a environ trois siècles, dans un temps où le bas prix des denrées rendoit ce sol représentatif de dix sols au moins de la monnaie actuelle. Ce règlement devoit d'autant plus les grever, qu'en mettant les choses sur cet ancien pied, on leur retranchoit la nourriture qu'ils avoient obtenue en sus de ce sol, il y avoit soixante ans, sur leurs représentations, qu'on jugea fondées.

2°. La destruction des forêts des environs de Gruyere, dont les bois appartenoient à quelques Communautés. Le Gouvernement se proposant de tirer un parti plus avantageux de ce territoire, en le consacrant à l'agriculture, employa les payfans à les extirper, sous la promesse de livrer aux Communautés respectives, ou le bois, ou le produit de la vente qui en seroit faite; & lorsqu'ils furent arrachés, on prétend que les Magistrats ne se souvinrent plus de leur promesse.

3°. Une taxe mise sur la sortie des fromages, qui font le principal commerce, & presque toute la richesse du Canton.



4°. La nomination d'un Bailli qui ne plaisoit pas au Peuple.

5°. La retenue de 6 livres de France accordées à chaque citadin & payfan du Canton à qui il naissoit un enfant mâle.

6°. Des innovations dans la distribution du fel.

7°. Les tentatives faites par les Membres de l'Aristocratie pour priver les habitans des bourgs de parvenir à quelques charges de la République.

8°. La vénalité de ces charges & celle de tous les emplois.

9°. La suppression de la plupart des fêtes.

10. Les tentatives des Magistrats à différentes reprises pour aggraver les impôts existans, ou pour en établir de nouveaux.

Tous ces griefs réunis portèrent enfin les habitans du Canton à se soulever pour se faire rendre la justice qui leur étoit refusée. Ils s'emparèrent du château & de la ville de Gruyere, où ils tinrent prisonnier le Podestat, & quelques autres principaux Membres de l'Etat. Ils marcherent ensuite en armes sur Fribourg. Les Bernois, instruits de l'événement, envoyèrent incontinent comme Député un Membre du Sénat de Berne, le Banneret Manuel, Magistrat respectable, après l'avoir muni de pouvoirs pour faire

l'office de médiateur, & concilier les deux parties, à quoi il réussit par la confiance qu'il avoit inspirée. Il parvint donc à arrêter un plan de réconciliation entre les Conseils & le Peuple, qui obtint le redressement de ses griefs, & consentit la suppression de la pension faite par la Cour de France, ainsi que celle de quelques fêtes.

---

*Hermitage de Fribourg.*

A UNE lieue de Fribourg, & à un quart de lieue de la grande route de cette ville à Berne, est le fameux hermitage de Fribourg, l'ouvrage, en ce genre, le plus singulier qui existe. C'est un Monastere taillé dans le roc. L'église avec son clocher, la sacristie, le réfectoire, la grande salle ou galerie, qui a quatre-vingt pieds de long sur vingt-deux de large, les cellules, la cuisine, dont le tuyau de cheminée a quatre-vingt-dix pieds de haut, la cave & différens celliers sont donc d'une seule piece ! L'église a soixante-trois pieds de long, trente-six de large, & vingt-deux de haut; la sacristie a vingt-deux pieds de long, autant de large, & quatorze de haut, & le clocher a soixante-dix pieds de hauteur sur six de diametre; entre l'église & le réfectoire, il y a un fallon de quarante-quatre pieds de long sur trente-quatre de large. Les croisées sont grandes & belles, les voûtes bien coupées, ainsi que les portes : le tout, en un mot, ressemble à de la belle architecture, & le tout est pris dans une masse de roche assez dure, d'environ trois cents pieds de haut, & qui est recouverte d'une forêt.

C'est l'ouvrage d'un Hermite & de son Valet,



qui y travaillèrent l'espace de vingt-cinq ans, & le terminerent il y a environ quatre-vingts ans. Un petit jardin en terrasse regne au-devant, & la Sane baigne le pied du rocher qui est coupé à pic. Dans un caveau voisin de la cave, il s'est trouvé une source abondante de bonne eau.

L'Auteur de ce singulier ouvrage, repassant dans une nacelle des Ecoliers de Fribourg qui l'étoient venu voir le jour de la fête de son église, périt avec eux dans la Sane, en 1708.

De Fribourg, ceux qui veulent aller à l'Hermitage doivent se pourvoir d'un guide, tant pour connoître où l'on doit quitter le grand chemin, que pour ne point se fourvoyer ensuite dans une multitude de sentiers qui se croisent & se bifurquent.

L'Hermite qui me fit les honneurs de sa retraite étoit couvert de haillons; sa barbe étoit hérissée, & il glapissoit un jargon inintelligible; son lit étoit un cercueil, & il n'omit point de me le faire voir. Il finit par appliquer une échelle contre un des côtés de la galerie, en me mettant un morceau de craie noire à la main. Je ne compris point d'abord son intention; mais après bien des signes & des gestes, je conçus qu'il m'invitoit à tracer mon nom dans la galerie, à un endroit élevé, afin qu'il fût hors d'atteinte: je feignis de me prêter à son invi-

tation , pour ne point payer par un refus l'honnêteté qu'il avoit intention de me faire , & je crayonnai rapidement & illifiblement le premier nom qui me vint à l'esprit. Je lui donnai quelques marques de ma satisfaction , & je repris le chemin de Fribourg.

---

## Y V E R D O N .

A P R È S Lausanne & Vevey, Yverdon est la meilleure ville du pays de Vaud. Elle est située à l'extrémité méridionale du lac de Neuchâtel, qui, de son nom, s'appelle quelquefois lac d'Yverdon. Elle résulte principalement de trois rues parallèles qui se terminent à la grande place que décorent le portail du Temple, l'Hôtel-de-ville & une assez jolie fontaine.

La ville est fort bien bâtie, elle est riche, & il s'y fait du commerce, sur-tout par les toiles & les mouffelines qui sortent de ses fabriques. La Religion est la Protestante. On y trouve beaucoup d'antiquités. Sa population est de trois mille habitans.

Le Temple est d'architecture moderne. Le front de l'édifice est formé de deux ordres l'un sur l'autre, l'ordre inférieur en colonnes, l'autre en pilastre. De la promenade qui est à l'extrémité du lac, on jouit d'une perspective semblable à une vue marine : la partie ultérieure du lac se soustrait à l'œil par la convexité de ses eaux, & rien ne borne la vue que le ciel.



Cette ville, autrefois sous la domination des Ducs de Savoie, ne s'est tirée de l'anéantissement & n'a commencé à prospérer que sous le Gouvernement de Berne. Dans l'intervalle de deux siècles, sa population a doublé, & ses fortunes y ont plus que quadruplé. Les effaims de familles indigentes qui la remplissoient ont disparu pour faire place à des familles les unes aisées, les autres opulentes. On y en compte cinquante ou soixante de deux cents mille livres de fortune, & huit à dix de trois cents mille livres & au-delà.

Près de la ville on trouve une source très-abondante d'eaux minérales, soufrées & tièdes. Le Magistrat y a fait construire un grand bâtiment, à l'usage de ceux qui y prennent les bains. Ces eaux sont fort salutaires, soit qu'on s'y baigne, soit qu'on les boive.

En 1769, en creusant la terre pour faire une cave, près de cette ville, on trouva, dans une couche de sable, quantité de squelettes, tous tournés vers l'Orient, & qui avoient entre leurs jambes de petites urnes, les unes de terre, les autres de verre, avec des petits plats de terre rouge, sur lesquels il restoit encore des os de volailles, bien conservés. On trouva aussi à côté d'eux quelques médailles en cuivre, & une en

argent, dont quelques-unes sont du temps de Constantin, les autres sont antérieures. Ces antiquités, & d'autres encore, sont déposées, avec une colonne milliaire, dans la bibliothèque publique de cette ville.

---

## V A L L O R B E .

## L A G R A N D ' B A U M E .

A PEU de distance d'Yverdon, je commençai à m'élever sur le penchant du Jura. Je passai à la vue d'Orbe que je laissai à un quart de lieue sur ma gauche; &, après six heures de chemin, j'arrivai à Vallorbe, village situé dans une vallée de même nom, ainsi dite elle-même de ce qu'elle n'est ouverte que par une de ses extrémités, (*Vallis Orba*). La riviere y fait mouvoir une grande quantité de martinets pour façonner le fer, & pour la fabrication de différens ustensiles de ce métal; il s'y fait sur-tout beaucoup d'armes à feu.

A une demi-lieue du village de Vallorbe, & au fond de la vallée de son nom, est la source de l'Orbe qui débouche de dessous un grand rocher. La limpidité & la transparence crySTALLINE de son onde arrêterent délicieusement mes regards, en même temps que je contemplois avec admiration le phénomène d'une riviere formée tout en naissant. Cette belle source, en effet, verse un volume d'eau vivace & rapide, de



dix-sept pieds de largeur, sur environ quatre pieds de profondeur.

Je ne connois gueres que la fontaine de Vaucluse, dans le Comtat d'Avignon; celle de la Bèze en Champagne, & la fontaine le Duc, à Chatillon, qui le lui disputent. Celle de la Bèze *mouve de fond* par gros bouillon; celle de l'Orbe, & la fontaine le Duc surgissent horizontalement; & celle de Vaucluse descend par un amphithéâtre semi-circulaire, & elle est fournie principalement par un réservoir immense, obscur & profond, enfoncé sous la voute d'un énorme rocher. Les unes & les autres ont, sans doute, un cours antérieur de fort grande étendue pour se montrer ainsi tout-à-coup avec le volume d'eau qui convient aux rivières.

Je contournai cette source magnifique en passant sur le bloc de rochers de dessous lequel elle s'échappe: j'escaladai une montagne fort haute & très-escarpée.

Parvenu sur les hauteurs, je commençai à reconnoître combien il m'eût été utile de m'être muni d'un Guide. Le chemin disparut entièrement sur la pelouse. J'errois à-peu-près à l'aventure, lorsque le hasard me fit faire la rencontre d'un Payſan que j'eus bien de la peine à déterminer à me servir de Conducteur. Il y consentit à la fin; il connoissoit la Grand'Baume

du Jura , & je demandai qu'il m'y conduisît. Quoiqu'il connût assez bien le local , cependant , à raison de la difficulté des lieux , il fut quelque temps incertain s'il pourroit la découvrir. Un quart de lieue avant d'y arriver , il s'étoit muni de deux grosses pierres , l'une qu'il portoit sur sa tête , l'autre qu'il tenoit sous son bras : plus près de la Baume , il n'en eût point trouvé , toutes ayant été successivement enlevées pour les expériences que les curieux y font journallement.

La Grand'Baume ou Baume de la Grand'-Combe , située sur le Jura , dans un bois , vers le milieu d'une pelouse ou petit pré qui s'y trouve , est un gouffre effroyable qui s'abîme dans les entrailles de la terre , & qui , fondé à des profondeurs incroyables , n'a pas laissé appercevoir de fond. Ce qui en redouble l'horreur , c'est que rien ne l'annonce , rien n'y prépare. Jusqu'à ce qu'on soit sur ses bords , c'est une terre couverte d'une agréable verdure. Mon Guide y jeta successivement les deux grosses pierres dont il s'étoit muni ; après un long intervalle , nous entendîmes un foible retentissement , occasionné seulement par la rencontre des poutres que les Voyageurs Anglois se plaisent quelquefois à y faire jeter , & qui , dans leur chute , se sont arrêtés transversalement sur les pointes avancées des rochers.

On a vu des femmes jeter un cri d'horreur & d'effroi à la vue de cet affreux abîme ; & comme quelques hommes, à cet égard, valent bien les femmes, la chose pourroit bien être aussi arrivée à quelques-uns ; mais je m'en tiens à la tradition du pays.

De temps immémorial on y jete des troncs d'arbre & de grands quartiers de pierre. La bouche ou l'ouverture de ce gouffre est circulaire & d'environ douze pieds de diametre. En me mettant ventre à terre, j'avançai une partie de mon corps sur l'abîme, pour tâcher d'en voir l'intérieur, mais la lumiere s'y éteint bien vite, & la vue n'y pénètre pas profondément : je vis seulement que le gouffre est d'à-plomb & dans la roche, & il est placé à-peu près sur la direction du sentier qui traverse la pelouse. Il devient par-là même très-dangereux, & il expose journellement la vie de ceux qui traversent ces lieux sauvages.



---



---

 L A C D E J O U X .

**M**ON Guide me conduisit jusqu'à la vue du lac de Joux : j'y arrivai bientôt , & j'y fus témoin d'un des plus singuliers phénomènes que présente la nature. Les eaux de ce lac s'engouffrent à grands flots dans les entrailles de la terre , par le principal des entonnoirs qui sont près de ses rives. J'en ai compté cinq dont les deux plus éloignés ne sont qu'à trois toises environ de ses bords. Ceux-ci sont à l'extrémité méridionale du lac , & voisins l'un de l'autre. Sur le côté occidental , & vers le milieu de sa longueur , il en est un à deux toises des bords qui n'absorbe qu'un filet d'eau. En approchant de l'extrémité du lac , on en trouve un quatrième placé dans le flanc du rocher , qui n'absorbe les eaux que dans le temps des crûes ; enfin , entre ces deux derniers , & près de celui que j'ai cité le troisième , est le grand entonnoir , celui qui a fixé mon attention , & qui attire les voyageurs sur la crête du Jura. A cet endroit , il sort du lac un fleuve d'eaux , large , profond , & rapide , qui met en jeu cinq roues de moulin. A trente pieds de là , il bat contre le rocher , & il y expire ; c'est le terme de son

cours. A la surface de ce canal , qui a vingt pieds de large , on ne voit aucun tournoiement , aucune excavation désignative de la bouche du gouffre ; les eaux y sont sensiblement de niveau. Cet endroit est du plus vif intérêt.

Le lac de Joux est à cinq cents toises environ au-dessus du niveau de la mer , & à deux cents quatre toises au-dessus du lac d'Yverdon , mesures prises avec le barometre ; il est dans une grande vallée qui est sur le haut du mont Jura , dans le Canton de Berne. Ce lac a une demi-lieue de long , & il communique avec un second lac beaucoup plus grand , de deux lieues de long , sur une demi-lieue de large , qui a la même direction & qui reçoit la riviere qui vient du lac des Rouffes. Une chaussée sépare les deux lacs ; dans les grandes eaux , ils en battent les flancs de part & d'autre , & n'en formeroient qu'un sans l'interposition de la digue.

Indépendamment de la riviere qui verse au grand lac , il en reçoit encore une autre , qui sort toute formée de dessous un rocher , & qui a dix pieds de large , & deux de profondeur. D'ailleurs , quantité de ruisseaux y tombent de droite & de gauche. Quoiqu'il y ait un canal de communication entre le grand lac & le petit , cependant les eaux ne passent pas de l'un dans l'autre , ainsi que je m'en suis assuré , en jetant

dans ce canal étroit des corps légers, qui n'avanceraient pas d'une ligne par seconde : les eaux y sont à-peu-près dans un état de stagnation. On ne voit aux eaux du grand lac aucune issue ; mais on apperçoit , au fond de l'eau & en différens endroits, des bouches ou entonnoirs, qui engloutissent ses eaux. Les habitans veillent à ce que ces ouvertures ne se bouchent point ; & , en effet, si elles venoient à s'engorger, la vallée qu'ils habitent seroit bientôt submergée.

Le canal de communication entre les deux lacs, se passe sur un pont de bois. Le grand lac ne versant point au petit, comme nous l'avons remarqué, celui-ci doit avoir dans son fond des sources extrêmement abondantes, puisqu'il en sort un volume si considérable, & tel que nous l'avons annoncé. Celui-ci se nomme le lac Burnet ou le lac des Charbonnières, du village de même nom, qui est sur ses rives. Le village de Pont s'étend en long sur un des petits côtés de l'autre lac. L'un & l'autre donnent de beaux poissons, sur-tout d'excellens brochets, qu'on fait payer fort cher à ceux que la curiosité mène jouir du spectacle de ces lacs.

Mais que deviennent les eaux qui sortent en si grande abondance du petit lac, & qui disparaissent ? Il est fort vraisemblable, il est même comme certain, qu'elles donnent naissance à la



riviere d'Orbe, qui fort à une lieue & demie de-là toute formée. Dans une crise violente, dans une explosion, dans une catastrophe de la Nature, à une époque inassignable, le Jura brisé, bouleversé, déchiré, aura laissé, dans ses entrailles, une issue secrete, tortueuse & profonde, aux eaux de ce lac! Dans les montagnes intermédiaires, entre le lieu où les eaux s'engouffrent & la source de l'Orbe, les bancs, les affises des montagnes, sont dans un très-grand désordre : le plus souvent les lits sont verticaux. Il est vrai, cependant, que le grand rocher au pied duquel fort l'Orbe, est de roc vif.

Quant aux eaux qui s'engloutissent par les entonnoirs du grand lac, on croit qu'elles se rendent au lac de Genève, du côté de Morges. Sur la montagne qui forme le côté sud-est de la vallée de Joux, on trouve un abîme de deux toises de diametre, qui communique perpendiculairement à une caverne très-profonde, où l'on entend des eaux souterraines couler avec violence.

En général, ces deux lacs présentent un contraste bien frappant; dans l'un, on voit entrer une riviere considérable, & on n'en voit rien sortir! Dans l'autre, on ne voit rien entrer, & l'on en voit sortir un fleuve; & ces deux

lacs, qui communiquent ensemble, versent aux deux mers; le grand, par le lac de Genève, à la Méditerranée; le petit, par le lac de Neuchâtel, à l'Océan.

La position du lac ou des lacs de Joux, leurs formes, leurs directions, leurs grandeurs respectives, ne sont représentées exactement sur aucune des Cartes qui sont à ma connoissance. Ils sont ainsi nommés, soit de ce qu'ils sont placés sur le sommet (*Jugum*) du mont Jura, soit de quelqu'ancien temple qui y aura été consacré à Jupiter, d'où la montagne se sera nommée *mons Jovius* ou *mons Jovis*.

La vallée de Joux a environ quatre lieues de long & deux de large; elle confine à la Franche-Comté, dont je reconnus les bornes plantées de distance en distance. On n'y recueille ni bled, ni vin, ni fruits: des pâturages, un peu d'orge & d'avoine, sont toutes ses productions. Cependant, elle est très-peuplée: ses habitans sont ingénieux, industrieux, & très-intelligens. On y trouve de bons horlogers, des ferruriers très-habiles, d'excellens mécaniciens, & un grand nombre de lapidaires. Dans cette vallée, & dans toutes les autres parties du mont Jura, qui font partie du Canton de Berne, les hommes vont au temple, en tout temps, avec le fusil & la bayonette, comme prêts à com-

battre; & , pendant le Service Divin , ils ont leurs fusils entre les jambes , ou bien ils les déposent à des rateliers , dressés exprès , dans un endroit du temple. C'est qu'ils ne disent point sur cette terre de liberté : *Quid refert meâ cui serviam !*

Près de la petite ville de Laffara , chef-lieu de la Baronie de son nom , & située plus au midi , est une source d'eaux soufrées , qui forment de bons bains.

---



---

*Trajet du Lac de Joux à Neuchâtel , par  
Motiers-Travers , le Locle & la Chaux-de-  
Fond.*

EN quittant le village de Pont , je longuai le petit lac , sur sa rive orientale , & je suivis un défilé entre les montagnes , qui me reconduisit aux bords de l'Orbe. Au sortir de Valorbe , je pris , sur la gauche , un nouveau sentier , qui me rendit au pied du roc sur lequel est placé le village de Jougne. De-là , je m'engageai dans une longue vallée couverte de bois , & clôse à l'extrémité opposée , par une fort haute montagne , couverte néanmoins de verdure jusqu'au sommet , & que j'eus à franchir. De-là , jusqu'au village de Saint.... , le pays est assez découvert ; il offre des cultures , des prairies : & , de ce lieu , par monts & par vauds , je m'acheminai au Val-Travers , qui fait partie du Comté de Neuchâtel. Ici les montagnes , plus écartées , laissent entr'elles une vaste plaine , rase & unie , trop aquatique néanmoins , trop froide , & trop humide pour fournir aux récoltes des grains. Malgré , toutefois , que la Nature y repousse le colon , on y découvre quatre grands & beaux villages , sur l'étendue d'une lieue quarrée.

Celui de Motiers-Travers en est un ; ce village , célèbre à jamais pour avoir servi de retraite à J. J. Rousseau , fuyant une patrie ingrate , & qui le méconnoissoit ; une patrie qu'il honora , & où il ne recueillit que des persécutions ; une patrie enfin , qui s'est imprimée une tache éternelle , en proscrivant un Citoyen à qui elle devoit des couronnes. Magistrats Genevois ! devant son nom , qui franchira l'abîme des temps , s'anéantiront vos frêles decrets , que la postérité ignorera ou vous pardonnera !

Le village de Motiers-Travers est beau , bien bâti , & les habitans en sont aïsés. Il est situé au milieu de la plaine , à égale distance à-peu-près des montagnes qui forment la vallée. Je n'eus rien de si pressé que d'aller voir la maison & l'appartement qui y occupa l'immortel Auteur d'Emile & d'Héloïse ; & ce lieu me toucha , en me rappelant ses vertus , son éloquence brûlante , ses talens & ses malheurs !

C'est à Motiers qu'il écrivit ses fameuses *Lettres de la Montagne*. Ce village , qu'il avoit choisi pour son asyle , le méritoit à bien des égards : l'air en est pur , la situation agréable , les maisons propres : dans ses habitans , beaucoup de gaieté , de franchise , de politesse , de vivacité , d'esprit même ; & , dans la belle saison , toujours très-bonne compagnie. Ce village a des

eaux favoneuses , sulfureuses , & argilleuses , qui peuvent servir de bains.

De-là au Locle , & à la Chaux-de-Fond , ce ne sont que bois , montagnes , vallées , & pâturages. Quels villages , que ces villages de la Chaux-de-Fond , & du Locle : quel spectacle pour l'ami de l'humanité ! Un sol ingrat , sauvage , sans culture , sans arbres à fruits , dénué d'eaux , voué par la Nature à la dépopulation & à l'indigence , suppléant par l'industrie à la fécondité de la terre , a peuplé la première de ces communautés de deux mille cinq cents habitans , en a rassemblé trois mille dans la seconde ! Dans l'un & l'autre de ces beaux villages , c'est un mouvement qu'on ne retrouveroit pas dans nos villes. La vallée qui s'étend de l'un à l'autre , semée d'habitations voisines les unes des autres , dans l'intervalle d'une lieue & demie , semble , dans sa totalité , ne former qu'un grand village.

A la voix de la liberté , les hommes y ont accouru ; ils s'y sont pressés , multipliés , & la Nature leur y refusant tout , ils y ont tout attendu de l'industrie. Les dentelles , l'orfèvrerie , l'horlogerie , la joaillerie , la bonneterie , la coutellerie , les ouvrages en émail , en fer , en acier , les outils pour les arts , les instrumens de mathématiques & d'astronomie , les ouvrages



de la mécanique la plus favante & la plus compliquée, y ont répandu la richesse, y ont même formé des maisons opulentes. Ces deux villages fournissent annuellement environ quarante mille montres d'or ou d'argent, sans parler des pendules. Ces montres passent dans toutes les parties du Monde, sous les noms de *Londres*, de *Paris*, de *Vienne*, &c. Un seul marchand de la Chaux-de-Fond en fabrique quarante par semaine, ou deux mille quatre-vingts par an. Dans le village seul du Locle, l'on compte environ quatre cents horlogers, & près de six cents faiseuses de dentelles; dans l'un & l'autre, il se trouve des peintres, des graveurs, des doreurs: aussi ces deux villages sont-ils bien bâtis, & tout y annonce l'aisance de leurs habitans. Les mariages y sont fréquens, les familles nombreuses, les entreprises multipliées, les affaires de négoce bien conduites: il s'y trouve d'ailleurs des établissemens de bienfaisance & de générosité. Les agrémens de la vie, de la société, n'y sont pas négligés. On y voit même des meubles précieux & des habits de goût, & ce n'est point ici la belle partie du tableau.

Dans un Ouvrage de ces derniers temps, sur la Suisse, il est dit que le village du Locle est épars, sur une étendue de plus d'une lieue. Le village du Locle, au contraire, est pressé, ref-

ferré, & il présente certainement bien plus l'aspect d'une ville que celui d'un village. A la vérité, du Locle à la Chaux-de-Fond, on rencontre des maisons & habitations de moment en moment, & souvent assez voisines : mais elles ne font partie ni du village du Locle, ni de celui de la Chaux-de-Fond.

Indépendamment de la stérilité du sol, qui, du côté de la Chaux-de-Fond seulement, donne quelques poignées d'orge & d'avoine, qui même n'y viennent point à maturité ; les hivers y sont très-longs, & y durent neuf mois de l'année. A un quart de lieue du Locle, il se trouve un ruisseau ; & , comme si la Nature lui envioit son bienfait, la terre engloutit ses eaux ; mais observons comme la main industrieuse de la liberté a trouvé moyen, au moment même où elles s'engloutissent dans le sein de la terre, de les appliquer encore aux besoins de la société. Deux paysans ont hardiment pratiqué, dans l'abîme, les uns au-dessous des autres, & dont le dernier est à près de trois cents pieds de profondeur, plusieurs rouages, employés tant à la mouture des grains qu'au sciage du bois. Le voyageur ne descend point, sans frémir, dans ces usines, assises sur des précipices ; leur bruit même, leurs mouvemens, & la nuit qui y regne ajoutent au saisissement qu'on y éprouve au premier abord.

A quelques lieues , vers le midi , le lac d'Eralieres offre un semblable phénomène. Les eaux qui sortent du lac s'engouffrent , après avoir mis en jeu un moulin , placé dans un abîme , à cent pieds au-dessous du niveau du lac.

Près de la Chaux-de-Fond , un volume d'eau médiocre , après avoir mis en jeu quatre moulins , dont les roues sont plus basses les unes que les autres , tombe dans une cavité très-profonde , où ceux qui osent descendre la voient se diriger sous terre du côté de la Chaux-de-Fond.

Les accidens sans nombre que j'ai remarqués dans la chaîne du Jura , notamment au passage de Delemont , aux deux lacs de Joux , aux deux files de montagnes qui les avoïsinent , au Locle , à la montagne voisine de la Chaux-de-Fond , au-dessus de Couvet , au village de Brevine , & au lac d'Eralieres , me convainquent que , proportion gardée de l'étendue , le mont Jura a éprouvé des crises plus violentes que les Alpes. C'est que la chaîne du Jura , de soixante lieues d'étendue en longueur , isolée , sans appui , sans contre-forts , a opposé moins de résistance aux commotions intestines.

De la Chaux-de-Fond à Neuchâtel , c'est une alternative de montagnes & de vallées , dont on coupe la direction. Dans cette traversée ,



que l'œil s'arrête, se repose agréablement sur le val de Reufs, seize villages sur une lieue quarrée ou un peu plus, indépendamment des habitations éparfes ! Je les comptai & recomptai de nouveau, pouvant à peine en croire à mes yeux ; & , dans ce nombre , n'étoit point comprise la ville de Vallengin , qui , placée dans une crevasse de la terre , entre des roches , ne put alors s'offrir à mes regards. Le sol de la vallée n'est cependant pas fort bon ; les grains y viennent rarement à une entière maturité : mais , ce qui y a multiplié les hommes , c'est qu'ils n'y sont point étrangers à la terre qui les voit naître.

La ville de Vallengin est jolie , mais très-petite ; elle est commandée par un château , fort par son assiete , & qui fut long-temps la résidence des Comtes de Vallengin. Cette ville , composée seulement de vingt-cinq à trente maisons , exerce en dernier ressort la Justice Civile , Matrimoniale , & Criminelle , & elle jouit de plusieurs autres privilèges.

---

## N E U C H A T E L .

NEUCHÂTEL est une ville riche, commerçante, fort bien bâtie. Pressée entre le Jura & le lac de son nom, & dès-lors sans territoire, elle ne sembloit pas devoir croître à cet état de prospérité. Mais le souffle de la liberté, imprimant à ses Citoyens une énergie qu'elle seule peut inspirer, on la vit bientôt sortir du néant, où elle étoit sous les Comtes de Neuchâtel, & étendre au loin d'importantes relations de commerce !

L'Etat de Neuchâtel, dont cette ville est Capitale, résulte des deux Comtés de Neuchâtel & de Vallengin, qui, plusieurs fois indépendans l'un de l'autre, sont aujourd'hui réunis en un seul corps d'Etat, en une seule Souveraineté; réunion qui eut lieu vers la fin du 16<sup>e</sup> siècle. Cette Souveraineté est située dans le Jura, où elle occupe un espace de douze lieues de long, sur six dans sa plus grande largeur : elle confine à la Franche-Comté, à l'Evêché de Bâle, aux terres de Berne, & court, à l'orient, le long du lac de son nom, jusqu'au Baillage de Granfon.

En général, le pays ne produit point de grains.

Celui que l'on se hafarde à confier à la terre, au fond de quelques vallées, parvient rarement à une parfaite maturité. Les pâturages & l'industrie des habitans font toutes ses reffources; &, quoiqu'une nature ingrate & avare s'y refuse aux besoins des hommes, cette terre s'est bien vîte couverte d'une population extraordinaire.

Au reste, la côte qui borde le lac de Neuchâtel produit de très-bons vins rouges, dont quelques-uns se vendent jusqu'à trente & quarante sols la bouteille.

Les fabriques qui fleurissent davantage dans l'Etat de Neuchâtel, sont celle de toiles peintes, dites indiennes, celles de coton & de mouffelines, & celle de l'horlogerie; les premières, dans les parties voisines du lac, & celle de l'horlogerie dans les montagnes.

Les dentelles au fuseau, l'orfèvrerie, la couellerie, les ouvrages de mécanique en fer & en acier, le fil de fer, la batterie de cuivre, les ouvrages de ferrurerie, les pierres fines mises en œuvre, la boiffellerie, le papier, le bétail; les cuirs, le beure & les fromages, y sont encore des objets de commerce très-importans. Il s'y trouve des mines de fer, mais la rareté du bois est cause qu'on ne peut en tirer parti.

Le commerce y est dégagé de toutes les entraves



entraves qui le gênent ailleurs. Toute espèce de marchandises appartenant à un sujet de l'Etat, n'est assujétie à aucun droit, ni d'entrée ni de sortie. Ceux qui veulent s'y établir sont accueillis; ils peuvent y déployer leurs talens, leur industrie, leurs facultés, & ils y jouissent de tous les privilèges des habitans, sans presque aucune distinction essentielle. Un certificat de bonnes mœurs est tout ce qu'on leur demande. On n'exige ni apprentissage, ni maîtrise, ni droits de réception, & leur industrie n'y est assujétie à aucune taxe.

Les mendiants n'y font point contraster le hideux tableau de leur inertie, de leur abjection, de leur affaïssement, avec l'aisance & l'activité de ses peuples. On ne les voit point dérober à l'industrie une partie du fruit de ses labeurs, & partager, comme les frelons, le miel de l'industrielle abeille.

La Religion du pays est la Religion Evangelique, suivant la doctrine réformée, à l'exception de la petite ville de Landeron, où la Religion Romaine fut conservée par la prépondérance d'une voix. La paroisse de Crecié est aussi habitée par des Catholiques. L'Assemblée générale du Clergé est désignée sous le nom de Compagnie des Pasteurs : elle s'assemble tous les ans, au mois de Mars, à Neuchâtel, &

elle exerce exclusivement le droit de consacrer les Candidats, d'élire les Ministres, d'examiner leur conduite, de les suspendre ou de les déposer.

A Neuchâtel, il n'y a point d'église catholique; il s'y trouve cependant quelques habitans de la Communion Romaine : ils vont à l'Office au village de Crecié. Cette communauté est située dans le meilleur pays de la Principauté; & on remarque qu'elle en est cependant la paroisse la plus pauvre.

La punition d'aucun délit n'émane du Prince, ou de ceux qui le représentent.

Les sentences criminelles se confirment par les Juges assemblés *sub dio*; c'est-à-dire, en plein air. C'est qu'ils pensent qu'il ne peut pas y avoir trop de publicité, lorsqu'il est question d'une peine capitale.

La Langue Françoisé est celle du Pays de Neuchâtel. L'état militaire y est d'environ dix mille hommes.

L'on ne compte au plus que quatre mille cinq cents habitans à Neuchâtel; mais il y regne de l'aisance dans le peuple, de la richesse, de l'opulence même dans les classes supérieures. Il y a quelques maisons de millionnaires, plusieurs de deux à quatre cents mille livres, & un très-grand nombre de cinquante mille livres & au-



dessus. Les fabriques, le change, & la commission, y ont formé plusieurs bonnes maisons; &, par l'abondance du numéraire, on y vit très-chèrement. Cette ville n'a point de fortifications. Le bord du lac, le long de la ville, est planté de plusieurs rangs d'arbres, qui y forment une promenade, d'où la vue s'étend jusques sur les Alpes, toujours chargées de neiges.

Son fauxbourg reçoit un air de magnificence des beaux hôtels & des jardins délicieux qu'on y voit au pied de côteaux couverts de pampres, & parsemés d'habitations champêtres. On y distingue l'hôtel de M. du Peyrou, qui a versé près d'un million dans sa construction, & à ses embellissemens.

Au voisinage de Neuchâtel, & près des bords du lac, sort la rivière de Serrieres, qui, à sa source, met en jeu des forges, des papeteries, des fonderies, des moulins. Toute la longueur de son cours n'excede pas deux portées de fusil.

Le régime libre rapproche les hommes, &, de toute une société politique, ne fait qu'une famille. Le trait que je vais citer est un des plus beaux monumens de cette importante vérité. David Puri, citoyen de Neuchâtel, dans l'espace de neuf ans, de 1778 à 1787, a fait remettre au Magistrat plus d'un million de livres





ournois , pour être employées de la maniere qu'il jugeroit la plus utile au bien public , & elles l'ont été à réparer les grands chemins , à créer un revenu pour les veuves des Ministres , à construire un hôtel-de-ville plus commode , & à fonder un très-bel hôpital. Il donnoit d'ailleurs , chaque année , à la chambre de charité , 2400 livres pour les pauvres connus , & le double pour sécher , en secret , les pleurs de l'indigence timide , au moment qu'elle s'y attendoit le moins.

Ce riche Négociant , fils du fondateur de la colonie de Purisbourg , dans la Caroline , & décédé à Lisbonne sans postérité , en 1786 , après avoir distribué , en divers legs , une somme de 137,580 cruzades , a institué pour héritiers , dans le restant de ses biens , montant à trois ou quatre millions , la ville & bourgeoisie de Neuchâtel en Suisse , sa patrie ; pour être employés , lesdits biens , à la réparation & réédification des édifices sacrés , à l'augmentation des revenus des Pasteurs ou Ministres , à l'augmentation de ceux des régens ou maîtres d'école , au soutien de la chambre de charité dans ses œuvres pies , & à celui de l'hôpital ; à l'accroissement de la perfection des ouvrages & édifices publics , des ponts & chaussées , des promenades & embellissemens , tant dans la ville que dans les envi-

rons. A la nouvelle de sa mort , les habitans de Neuchâtel prirent le deuil pour quinze jours , & le portent encore aujourd'hui dans leur cœur.

LES Maisons de Neuchâtel , de Fribourg ; de Bade , d'Orléans-Longueville , & de Brandebourg , ont possédé successivement la Principauté dont il est question. L'origine de la première est très-ancienne ; sa généalogie suit , de pere en fils , depuis Hulderic , qui épousa Berthe en 1179. Louis , dernier Prince de cette Maison , ne laissa que deux filles : Isabelle , l'aînée , mourut sans enfans ; Varenne , la cadette , apporta le Comté de Neuchâtel à Egon , Comte de Fribourg , qu'elle épousa en 1379.

Ce Comté passa ensuite dans la Maison de Hochberg , qui étoit une branche de celle de Bade , par le testament de Jean de Fribourg , en 1457 , & de même dans celle d'Orléans , par le mariage de Jeanne , fille & héritière de Philippe , Marquis de Hochberg , avec Louis d'Orléans , Duc de Longueville , en 1504. Pendant plus de deux siècles , les Neuchâtelois ont été soumis à des Princes de cette Maison.

Henri II , Duc de Longueville , & premier Plénipotentiaire de la France à la paix de Westphalie , en 1648 , eut deux fils ; l'aîné , Jean-Louis-Charles , prit d'abord le parti de l'Eglise ,



& céda tous ses droits au Comte de Saint-Pol, son cadet, mais il les recouvra par la mort de ce dernier, qui fut tué au passage du Rhin, en 1672. Comme ni l'un ni l'autre de ces Princes n'avoit été marié, la Souveraineté de Neuchâtel parvint à Marie d'Orléans, leur sœur, épouse de Henri de Savoie, Duc de Nemours; & cette Princesse, la dernière de sa Maison, mourut en 1707, sans avoir eu d'enfans de ce mariage.

Alors, cette Souveraineté fut réclamée par un grand nombre de prétendans! Quelques-uns fondoient leurs droits sur ceux de la Maison de Châlon, dont les anciens Comtes de Neuchâtel étoient les vassaux. Tels étoient le Roi de Prusse, le Comte de Montbeliard, les Princes de la Maison de Nassau, le Marquis d'Alègre, M<sup>me</sup> de Mailli.

D'autres, comme le Margrave de Bade Dourlach, les tiroient de ceux de la Maison de Hochberg. Les troisièmes demandoient la préférence, en qualité d'héritiers de la Maison de Longueville: le Prince de Carignan, M<sup>me</sup> de Lesdiguières, M. de Villeroy, M. de Matignon, prétendoient chacun en être le plus proche héritier *ab intestat*.

Le Prince de Conti s'appuyoit sur un testament de l'Abbé d'Orléans, & le Chevalier de



Soissons sur une donation de la Duchesse de Nemours.

Tous ces Princes se rendirent en personne, ou envoyèrent des représentans à Neuchâtel. Ils établirent leurs droits respectifs, & plaiderent contradictoirement sous les yeux du Tribunal Souverain des Etats du pays, qui, par sentence, rendue le 3 Novembre 1707, adjugea la Principauté à Frédéric I<sup>er</sup>, Roi de Prusse, comme au plus proche héritier de la Maison de Châlon; &, depuis ce moment, cet Etat a appartenu à la Maison de Brandebourg, & reconnoît pour son Prince Frédéric-Guillaume II, assis aujourd'hui sur le trône de la Monarchie Prussienne.

L'époque de 1707 fut essentielle pour le droit public de l'Etat de Neuchâtel. Les Peuples avoient eu quelquefois des différends avec leurs Souverains, touchant certains droits qu'on leur contestoit. Pour se les assurer irrévocablement, ils profiterent d'un événement qui leur procuroit une sorte d'indépendance; & se trouvant, par la mort de M<sup>me</sup> la Duchesse de Nemours, sans Souverain reconnu, ils résolurent de travailler à fixer, pour toujours, la juste étendue de leurs divers privilèges, & à en obtenir une confirmation solennelle.

On réduisit donc tous ces privilèges sous certains chefs généraux; on en forma un Code

abrégé de Droit Public, & l'Ouvrage fut approuvé par les Corps & les Communautés de l'Etat, qui s'unirent alors par un acte exprès d'association générale pour la défense de leurs droits. Ce Code fut présenté à tous ceux des prétendans à la Souveraineté, que la sentence éventuelle pouvoit regarder; on le leur fit envisager comme un préliminaire essentiel, comme une condition sans laquelle les Peuples ne se soumettroient point à leur nouveau Maître. Tous se hâtèrent de le signer, & promirent d'en observer exactement les articles, au cas que la sentence souveraine leur adjugeât la Principauté; & cet engagement fut confirmé publiquement par M. le Comte de Metternich, Plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse, après que les Trois-Etats eurent prononcé en faveur de ce Monarque.

Ainsi donc, quoique les Rois de Prusse jouissent, dans la Principauté de Neuchâtel, des honneurs de la Souveraineté; dans le fait, ils n'y ont que les droits seigneuriaux, & la maxime fondamentale de sa constitution, est que la Souveraineté réside, non dans la personne du Prince, mais dans l'Etat.

Les Neuchâtelois sont absolument francs de toutes charges, taxes, subsides, ou contributions. Le Prince ne peut rien exiger d'eux à

ce titre , sous quelque prétexte que ce puisse être.

Les revenus du Prince consistent en cens , lods , dîmes , dans la pêche de la truite en automne , & le tout ne s'éleve qu'à trente mille livres , net , argent de France. D'ailleurs , ces charges ne peuvent s'augmenter , & les Peuples ne lui paient ni tailles ni impôts.

Le Prince y dispose de ceux des emplois civils & militaires non réservés par les privilèges des Peuples , & ces emplois ne peuvent être conférés qu'à des bourgeois & sujets originaires du pays , à l'exception de la commission de Gouverneur ; & le pourvu d'un office ne peut en être dépouillé , qu'autant qu'il auroit été convaincu de malversation.

Le Gouverneur , pour le Roi de Prusse , préside les Etats du pays , qui ont la puissance législative ; mais il n'y a de voix que lorsque les suffrages sont partagés.

Quant aux prétentions que l'Empereur & l'Empire pourroient former sur la Souveraineté de Neuchâtel , elles ont été anéanties par la paix de Bâle , en 1499 , comme par celle de Westphalie , en 1648 , qui assurent l'une & l'autre une indépendance absolue , non-seulement aux Cantons Suisses , mais encore à tous leurs alliés , membres du Corps Helvétique ; & , dans ces



derniers, est essentiellement compris l'Etat de Neuchâtel.

Cette Principauté *nominale* est héréditaire & transmissible aux femmes; elle est inaliénable & indivisible, & elle ne peut, sans le consentement des Peuples, être ni hypothéquée, ni vendue, ni démembrée, ni même être donnée en apanage à un Prince cadet. Cet Etat est allié avec les quatre Cantons de Berne, de Fribourg, de Lucerne, & de Soleure, & les Habitans de la ville de Neuchâtel ont un traité particulier de bourgeoisie avec les Bernois.

Conformément aux franchises & libertés de la Bourgeoisie de Neuchâtel & de Vallengin, l'Etat ne peut être engagé dans aucune guerre, ni les sujets obligés d'y marcher, si ce n'est pour les guerres que le Roi pourroit avoir, comme Souverain de Neuchâtel, & pour la défense de l'Etat. En sorte que s'il avoit guerre à raison de quelqu'autre Etat, Terre, ou Seigneurie, l'Etat de Neuchâtel ne seroit point tenu d'y entrer, mais seulement de garder la neutralité, à moins que les Suisses n'y prissent part; car, dans ce cas, il s'est réservé de faire cause commune avec eux. C'est un article exprès & formel des capitulations, confirmé par la pacification de 1768.

Quant aux sujets de l'Etat, ils peuvent servir

librement & indistinctement telle puissance que bon leur semble , pourvu qu'elle ne soit pas en guerre avec le Roi , comme Prince de Neuchâtel. Par une suite de ce droit , des sujets se sont souvent trouvés portant les armes contre leur propre Souverain. Un Officier , & quelques Soldats Neuchâtelois , qui servoient dans l'armée de France , à la bataille de Rosbach , furent pris par les Prussiens , & traités , non en sujets rebelles , mais en prisonniers de guerre. Un Capitaine aux Gardes Suisses , sujet , en qualité de Neuchâtelois , de Henri , Duc de Longueville , monta la garde à son tour au château de Vincennes , où ce Prince fut mis en 1560.

L'Etat de Neuchâtel est donc une Souveraineté indépendante , alliée des Suisses , qui se gouverne en forme de République. Le régime en est Aristo-Démocratique , & ses alliances avec le Corps Helvétique sont ratifiées par le Prince à son avènement à la Principauté. Cette alliance des Neuchâtelois avec les Cantons , la place qu'ils assignent à la liberté au-dessus de tous les biens & de la vie même , les garantiront long-temps des attentats à leur indépendance , ou les en feront triompher.

Enfin , les Neuchâtelois n'ont plus de despote qui dise toute la graisse de la terre est à moi , les sueurs & les larmes sont votre partage. Je n'ai



point présenté ici le tableau de leurs constitutions; mais il étoit impossible de concevoir un systême plus parfait, dans le cas où les Peuples vouloient conserver leur liberté, & perpétuer le titre de Prince de Neuchâtel dans la descendance de leurs anciens Souverains. Sous cet aspect, on peut le regarder comme un chef-d'œuvre en politique.

Les droits des Peuples de la Principauté de Neuchâtel fixent ceux du Souverain en matiere de finance & de judicature civile ou criminelle. La conservation de ces droits leur est assurée par un contrat solennel, & par leur qualité de *Suisse*, qui ne peut appartenir qu'à un Peuple libre. La forme singuliere de leur gouvernement est une suite nécessaire de leurs relations étroites avec le Roi de Prusse, comme Prince de Neuchâtel, & avec le Corps Helvétique dont ils sont membres. Placés au milieu d'un Peuple célèbre par son amour pour la liberté, les Neuchâtelois pourroient-ils ne pas connoître le prix de ce bien inestimable, comme ils savent rendre ce qu'ils doivent au grand Prince qui les gouverne!

Mais l'exercice de ces mêmes droits, qui, en les distinguant si honorablement de tant d'autres Peuples, assure leur bonheur, ne doit point être envié du Souverain! Habitant un pays ingrat, qui ne produit que ce qu'on lui extorque, qui



ne présente en lui-même aucune ressource pour la fortune; quelle autre raison pourroit les déterminer à y rester, que la certitude d'y jouir tranquillement des fruits de leurs labeurs, dans le sein d'une paix constante, & sous la protection des loix les plus équitables. Vouloir étendre les droits du Prince, aux dépens de ceux des Peuples, ce seroit donc travailler à procurer la dépopulation du pays, l'anéantissement des arts & de l'industrie, & y tarir les sources de l'abondance, & de la prospérité!

En cas de contestation sur la succession à la Principauté, les Etats du Pays sont juges absolus de la question, & le Canton de Berne décide les différends qui peuvent s'élever entre le Prince & les Peuples, par rapport à leurs droits respectifs. En 1768, Berne exerça ce droit, relativement aux prétentions du Prince, qui y tendoient à l'accroissement de son pouvoir. On accusa le jugement des Bernois de partialité; les Neuchâtois reprirent tous leurs pouvoirs, & l'Avocat-Général du Roi de Prusse, Godeau, à son retour de Berne, fut mis à mort par le Peuple en fureur.

Qui accueillera jamais les mesures auxquelles se prêta le Conseil de Berne, contre un Etat allié, dans un moment d'assoupissement de cet *esprit public*, qui fait le lien & la force des Etats, & qui, plus qu'ailleurs, doit être respecté &

regardé comme sacré dans les Etats libres ! Malheur à la Suisse, si quelqu'un des co-Etats cherche son importance & sa grandeur dans des connexions étrangères : c'est le fléau le plus terrible, le plus redoutable qui puisse la menacer !

LE lac de Neuchâtel offre un superbe bassin de neuf lieues de long, en ligne droite, sur deux dans sa plus grande largeur. On le nomme quelquefois lac d'Yverdon, de la ville de ce nom, située à son extrémité méridionale. Il est très-poissonneux, sur-tout en truites, en brochets, en perches, & en raies. On y pêche des truites de dix-huit à vingt livres, & des brochets de pareille grandeur.

Ce lac n'est pas fort profond. Il se gèle bien difficilement, puisqu'il ne se gela point dans l'hiver de 1709. Sa surface est de vingt-six toises & demie plus élevée que celle du lac de Genève. Vers le midi, il reçoit les eaux de l'Orbe ; vers l'autre extrémité, & sur sa côte orientale, il reçoit celles de la Broie, & verse au lac de Bienné par la Thiele, qu'on cite en Suisse comme un phénomène, parce qu'elle coule avec la tranquillité de nos rivières.

Il y a toute apparence que le lac de Neuchâtel couvrit les plaines basses qui sont au-delà d'Yverdon, & qu'il s'étendit jusqu'à Entrero-



ches qui en est à près de trois lieues vers le midi. Cette plaine n'a de pente qu'un demi-pied sur mille toises; & en fouillant le terrain, ou y remarque les différentes couches de limons de feuilles & de gravier qui s'y sont formées successivement, & qui y ont été entraînées des côteaux voisins, par les ruisseaux & les ravins.

Le lac de Neuchâtel doit communiquer à celui de Genève, au moyen d'un canal qui réunit les deux rivières d'Orbe & de Venoge, dont l'une verse au lac de Neuchâtel, & l'autre à celui de Genève. Ce canal étoit déjà creusé sur un intervalle de quatre lieues, lorsque les travaux, pour y établir la navigation, ont été suspendus, & il n'est praticable en ce moment que depuis Yverdon jusqu'à Entreroches, où tombe une des deux branches d'un ruisseau qui se partage à une lieue plus au Nord, de manière qu'une partie de ses eaux se rend dans l'Océan par le lac d'Yverdon, & l'autre dans la Méditerranée par le lac de Genève.

Au sortir de Neuchâtel, je contournai le lac à sa partie septentrionale. Là commence la Langue allemande. Je traversai l'immenfe marais dont j'ai parlé à l'article de Morat; je traversai l'Aar à Arberg, & de-là, par un pays inégal & presque toujours couvert, j'arrivai à Berne, l'une des plus importantes villes de la Suisse.



## B E R N E.

**B**ERNE, Capitale du Canton de son nom, est la plus belle ville de la Suisse : mais, ce n'est point assez dire, entre les plus magnifiques de l'Europe, elle tient un des premiers rangs ! On aura peine à concevoir qu'au milieu des rochers de la Suisse il puisse se rencontrer une ville qui le dispute aux villes les plus superbes de l'Italie ! la chose n'en est pas moins réelle. La grande rue de Berne est telle qu'à-coup-sûr il n'est aucune ville au monde qui puisse en offrir une pareille. Une rue d'environ une demi-lieue de longueur, bordée de droite & de gauche, & sans interruption, d'Hôtels plus magnifiques les uns que les autres ; ornée, dans le milieu & de distance à autre, de colonnes, de fontaines, de statues peintes ou dorées ; arrosée dans sa longueur d'un courant d'eau vive & limpide qui y entretient la propreté & la fraîcheur ; accompagnée, de côté & d'autre, de portiques régnaans d'un bout à l'autre, & décorée par intervalles de hautes tours qui y jettent un air de richesse & de grandeur : c'est-là, je crois, ce qui ne se trouve en aucune ville du monde !

De-çà

De-çà & de-là de cette rue principale, il en est deux autres qui lui sont paralleles, & qui ont aussi leurs portiques. Des rues transversales les coupent à angles droits sur toute la longueur de la ville; chacune de ces rues a ses portiques; & toute la ville est bâtie en pierres de taille. La grande rue est assez large pour que, de chaque côté du canal, elle soit praticable à deux voitures de front. Du courant principal qui l'arrose, dérivent des rameaux qui se dirigent en d'autres rues; tous sont contenus dans des lits de pierres de taille; & indépendamment des avantages qui en résultent d'entretenir dans la ville la fraîcheur & la propreté, ils présentent encore un objet d'utilité de la plus grande importance, dans les ressources qu'ils offrent pour les cas d'incendie.

La grande horloge est dans une des tours qui décorent la rue principale. Elle indique, par divers cadrans, les heures, les mois, les quantités de celui où l'on est; elle indique les signes du zodiaque où se trouvent le soleil, les phases de la lune, & présente d'ailleurs diverses figures mouvantes d'hommes & d'animaux.

Entre ses Temples, il y en a deux qui se font remarquer. L'un est moderne, c'est le Temple du Saint-Esprit, qu'on peut citer comme un modèle. Il est d'une architecture également

sage & élégante, & c'est le meilleur morceau en ce genre qu'il y ait en Suisse. Le portail, surmonté d'un beau campanile, est formé de colonnes corinthiennes, & tout l'édifice est environné de pilastres du même ordre. Au-devant, on lit cette inscription aussi simple qu'elle est belle : *CHRISTO IN PAUPERIBUS.*

L'autre Temple qu'on nomme le Temple vieux, est un gothique assez vaste & des plus légers; mais on regrette que sa grande tour soit restée imparfaite. Il est accompagné d'une terrasse de plus de cent vingt pieds de haut, & d'une hardiesse extraordinaire. Elle est plantée de plusieurs rangs d'arbres, avec des pavillons aux angles; le pied en est baigné de la rivière d'Aar, & elle sert de promenade publique, d'où l'on a en perspective les grandes Alpes.

Je placerai ici, par forme d'épîsode, un événement des plus étranges, dont fut témoin la terrasse du vieux Temple, & dont le souvenir se perpétuera par une inscription qui s'y voit & qui en fonde l'authenticité. Un jour de marché, un Ecolier de Berne, en belle humeur, saute sur le cheval d'un Paysan qui étoit venu à la ville débiter ses denrées; il le pousse à toute bride, &, dans son impétuosité, ce cheval qui étoit aveugle s'élançe vers le bord de la terrasse, heurte le parapet, plus bas alors qu'il



ne l'est à présent, il s'abat & reste; mais le Cavalier sans manège, jeté en avant par-dessus le parapet, fut précipité de cent vingt pieds de haut. Ce n'est pas là ce qui est étonnant; mais, ce qui l'est certainement beaucoup, c'est que depuis il a été trente ans Ministre.

Les personnes que j'ai interrogées, dans le pays, sur ce fait extraordinaire s'étant tués sur les causes qui ont pu lui sauver la vie, je me suis trouvé réduit à les deviner.

Celles qui se sont présentées à mon esprit sont très-vraisemblables. A Berne, ainsi qu'à Fribourg, les Ecoliers vont au Collège revêtus de grands manteaux ordinairement bleus; il est fort probable que, dans la chute, celui de ce nouveau Phaëton s'étant tuméfié, & l'air résistant en raison du volume des corps qui le divisent; il n'est arrivé à terre qu'avec une vitesse uniforme & très-ralentie, qui l'a en quelque sorte déposé plutôt que précipité au pied de la terrasse; mais c'est une expérience physique que nul ne fera jamais tenté de répéter.

Ajoutons encore que la percussion, au moment de la chute, peut encore avoir été atténuée, soit par les terres meubles des jardins qui ont pu être au-dessous, soit par les rameaux des arbres ou arbrustes qu'il aura pu rencontrer en chemin.

Les Magasins publics & l'Hôpital sont d'une architecture noble. La richesse se fait remarquer dans la structure de l'Hôtel de musique.

Près du vieux Temple est le Collège ou Académie. Cet Etablissement est muni de six Professeurs pour les langues & les matieres relatives au Ministère Ecclésiastique. Il y en a encore deux, l'un pour le Droit, l'autre pour les Mathématiques. On y entretient vingt Etudians en Théologie, & seize dans les Ecoles latines. On y trouve d'ailleurs une bibliotheque qui n'est pas nombreuse, mais qui est bien choisie. Elle possède environ douze cents manuscrits anciens, dont plusieurs sont ornés de peintures antiques qui se font remarquer par la vivacité & l'éclat des couleurs. On y conserve partie des dépouilles de Charles-le-Hardi, dernier Duc de Bourgogne, qui se trouverent dans sa tente, & dont les Bernois s'emparerent à la fameuse journée de Morat.

A côté de la bibliotheque est le cabinet des raretés, où se trouvent rassemblées différentes antiquités, & nombre de curiosités de l'art & de la nature.

L'Hôtel-de-ville, où réside la majesté de la République, est grand, mais bâti à l'antique & sans apparence. L'on y monte par un double perron fort exhaussé, & accolé à la façade du bâtiment.

L'Arſenal de Berne eſt un des mieux fourni de l'Europe , & contient des armes pour ſoixante mille hommes. Dans deux longues pieces , on y trouve une nombreuſe artillerie nouvellement reſondue. On y montre diverſes dépouilles des Bourguignons à la journée de Morat. Leurs armes ſe font remarquer par leur richeſſe. On y voit quantité de leurs fuſils & de leurs piſtolets enrichis d'or & d'ivoire , & d'un beau travail. On y voit auſſi pluſieurs monceaux de cordes , que le Duc Charles , qui ne préſumoit point aſſez de la vertu & de la valeur des Suiffes , avoit apporté pour les garoter.

Cet Arſenal renferme encore quantité d'armes anciennes , en uſage avant l'invention de l'artillerie. N'omettons point enfin la ſtatue de Guillaume Tell abattant , d'un coup de fleche , la pomme fatale de deſſus la tête de ſon fils , monument qu'on y voit avec le plus viſ intérêt.

Il eſt à remarquer qu'entre les fontaines qui ſe ſuccedent dans toute la longueur de la grande rue , la premiere qui ſe préſente en face de la porte eſt celle de David qui tue le géant Goliath , placé au-deſſus de la porte & en-dedans de la ville.

La Société économique de Berne , depuis trente ans , s'eſt conſtamment diſtinguée par de bons & d'utiles mémoires.



Cette ville est la patrie de M. Haller, également célèbre dans la poésie, dans la médecine, dans la politique & la littérature. Ses vers sont pleins de cet enthousiasme lyrique qui, selon le témoignage d'Horace, constitue seul le poète. On voit à Berne de beaux cabinets d'histoire naturelle, chez MM. Vittenbach, Schmidt, Bertrand & Gruner, indépendamment de celui de M. Sprungli, à Statlen près de la ville.

La population de Berne n'est que de onze mille habitans, ce qui est très-peu, eu égard à la grandeur de la ville, à l'opulence de la Noblesse qui l'habite, à l'étendue des domaines dont elle est capitale, au Gouvernement juste & modéré sous lequel les habitans y vivent. Mais la ligne de séparation fortement marquée entre ceux qui tiennent les rênes du Gouvernement & le reste des Citoyens; l'intervalle immense qui sépare les Souverains de ceux qui ne sont que Peuple, jete de la tristesse sur la ville, & empêche d'en rechercher le séjour. Les Etrangers même n'y séjournent pas, ou n'y séjournent que très-peu : ils viennent la voir, & ils s'en retournent.

D'ailleurs le commerce y est négligé, les fabriques y sont presque nulles, & on ne s'y livre point aux spéculations de négoce qui, dans tout le Canton, est regardé comme dérogeant. La pers-

pective des offices de magistrature, & le service militaire y offrent des objets plus séduifans à la jeunesse.

Dans une ville où on ne cherche point à détourner les yeux des premiers Citoyens du Gouvernement général, mais à les y appliquer; dans une ville où toutes les idées, toutes les considérations sont subordonnées à celles de la législation & de la politique; les études doivent être très-bornées, les sciences peu cultivées, l'éducation négligée! c'est ce qu'on voit à Berne, où le Collège ne pourvoit qu'aux études nécessaires à ceux qui se vouent à l'état Ecclésiastique.

Berne est une ville nouvelle. Sa fondation ne remonte qu'à l'an 1191. Avant cette époque, son emplacement étoit une forêt. Mais dès sa fondation, elle fut adscrite au nombre des villes Impériales.

L'habillement Suisse, dans le peuple, y contraste singulièrement avec les modes Françoises qui s'y introduisent; ces corfages qui, dans le costume des Paysannes Bernoises, ne descendent pas au-dessous des épaules, y tranchent avec ces tailles effilées, sveltes & légères des Demoiselles de Berne.

La Langue Allemande est usuelle en cette ville; c'est celle des différens Conseils & Tribunaux:

c'est en Allemand que s'expédient les Actes & que se fait le Service Divin. Cependant, dans les premières Classes de Citoyens, on entend les deux Langues Allemande & Française; & il s'y trouve un Temple Protestant où l'Office se fait en Langue Française.

La Religion Réformée est celle de la ville, & de tout le canton; & avec quelle édification ne s'y observe-t-elle pas! pendant le Prêche, au jour du jeûne annuel, personne dans les rues! vous croiriez qu'une épidémie ait enlevé jusqu'au dernier Citoyen; pas plus de monde qu'à minuit! Dans les rues voisines des Temples, pendant l'Office Divin, les chaînes sont tendues pour obvier au passage accidentel des voitures.

Les épitaphes sur les tombeaux ne sont permises, à Berne, pour personne, pas même pour les Sénateurs & les Avoyers.

La ville de Berne est très-forte par son assiette, & des ouvrages la défendent dans les endroits où la nature n'avoit pas pourvu à sa défense. Elle est située sur une espèce de promontoire en presqu'île que forme la rivière d'Aar qui l'enveloppe du volume de ses eaux, larges, rapides & profondes, & encaissées entre des rochers souvent à pic. L'isthme ou intervalle qui réunit la presqu'île à la terre ferme, est muni de bonnes fortifications.



La propreté y est entretenue par des gens de l'un & l'autre sexe qui , détenus dans les prisons , y sont condamnés pour un nombre d'années plus ou moins considérable , à proportion de leurs délits. Les uns sont attelés au tombereau , les autres sont occupés à balayer & à enlever les immondices. Tous ont au col un gros collier de fer , duquel s'éleve une tige du même métal qui se recourbe sur leur tête , & à l'extrémité de laquelle étoit probablement attachée une sonnette ; car ce châtiment se nomme la peine des sonnettes.

La ville a une garnison de trois cents soixante hommes. Pendant la nuit , il y a , sur le haut de la tour du grand Temple , une sentinelle pour veiller au feu ; & des Crieurs publics parcourent la ville depuis dix heures du soir , annonçant les heures , & avertissant de prendre garde au feu & à la chandelle. Lorsqu'ils passent au pied de la tour , la sentinelle qui est sur le haut est tenue de leur répondre pour faire foi qu'elle veille.

C'est à Berne que réside ordinairement le Ministre de la Grande-Bretagne , près le Corps Helvétique.

On a fait depuis peu , hors de la porte qui conduit à Neuchâtel , une belle promenade , qui s'étend au moins l'espace d'une demi-lieue ,

le long de l'Aar, & qui est ornée de bosquets, de cabinets de verdure, de terrasses & de labyrinthes.

Cette ville est à six lieues *Nord-Est* de Fribourg, dix-huit *Sud* de Bâle, vingt *Ouest* de Lucerne, & trente-une de Genève. *Longitude*, 25 degrés 10 m. *Latitude*, 46 degrés 55 m.

---

## S U I T E D E B E R N E .

## I.

LE Canton de Berne est l'Etat le plus puissant de la confédération Helvétique. Il est très-étendu, & il touche aux quatre extrémités opposées de la Suisse; le Rhin, le lac de Genève, le mont Jura, & le mont Saint-Gothard, limitrophe des Grisons. Seul il forme le tiers de la Suisse proprement dite, ou du pays occupé par les Treize-Cantons, & il peut mettre soixante mille hommes sous les armes.

Quoique beaucoup plus puissant que chacun des autres Cantons, il n'occupe cependant que le second rang dans la confédération, & dans l'ordre que tiennent entr'eux les Treize-Cantons. Nous en avons exposé les causes dans nos vues générales sur la Suisse.

Le Gouvernement de la République est Aristocratique. Le pouvoir souverain réside dans le Conseil des Deux-Cents qui fait les Loix & les révoque, décide de la paix & de la guerre, fait les alliances, donne aux différens Tribunaux les pouvoirs compétens, regle les finances, dispose du trésor public, confere les emplois civils & ecclésiastiques, & juge en dernier ressort des



affaires civiles en valeur de quinze cents livres & au-deffus.

Pour être admis dans ce Conseil, il faut avoir vingt-neuf ans révolus; ses Asssemblées se tiennent trois jours dans la semaine, le temps des vacances excepté. Les places en sont à vie.

Le Sénat ou petit Conseil a l'expédition des affaires courantes & de police. Il dispose des offices ecclésiastiques & des places civiles subalternes. Il juge en dernière instance les affaires criminelles, à l'exception de celles qui sont personnelles aux Citoyens de Berne, ou qui sont réservées à quelques villes ou vassaux de l'Etat. Enfin toutes les affaires qui doivent être portées au Conseil des Deux-Cents, sont premièrement discutées dans le Sénat.

Ce Conseil, dont les places sont à vie, s'assemble tous les jours, excepté le temps des vacances. Il est composé de vingt-sept Membres qu'on nomme Sénateurs ou Conseillers: savoir, les deux Avoyers, qui sont alternativement les Chefs de la République, deux Questeurs ou Trésoriers, les quatre Bannerets ou Tribuns, dix-sept Conseillers, & deux Conseillers secrets qui veillent à ce que, dans les délibérations des Conseils, il ne se passe rien de contraire à la constitution. On pourroit les nommer *Censeurs*.

Lorsque le Grand-Conseil s'assemble, les Mem-

bres du Sénat y prennent séance, de sorte que le Sénat y est refondu & n'a aucune existence pendant l'Assemblée du Conseil général.

En s'adressant au Grand-Conseil, on le qualifie de *Magnifiques, Hauts, Puissans & Souverains Seigneurs*, & dans la suite du discours, on dit *Vos Excellences*, titre qui se donne encore à chacun de ses Membres en particulier.

Les Avoyers alternent d'année à autre, & leur charge est à vie. L'Avoyer qui préside au Grand-Conseil, & qu'on appelle l'Avoyer régnant, porte, sur son habit, un surplis fort court de costume très-ancien.

Le nombre des Membres du Grand-Conseil est fixé à deux cents quatre-vingt-dix-neuf. On le nomme cependant le Conseil des Deux-Cents, parce que les Membres absens, soit à raison des Baillages dont ils sont pourvus, soit à raison d'autres empêchemens, & la vacance des places auxquelles on ne pourvoit qu'après un laps de plusieurs années, réduisent à deux cents ou environ le nombre des personnes qui composent ce Conseil. En 1783, a été supprimée la distinction des familles nobles & des roturiers admises dans le Conseil Souverain de la République, & dans les hautes charges de l'Etat.

Les places vacantes dans le Sénat se donnent à des Membres du Grand-Conseil, qui font

partie de ce Corps depuis dix ans, & qui ne sont point parens ou alliés trop proches des dix personnes, partie du grand, partie du petit Conseil, que le sort a déclarés Electeurs. La Loi exclut même la nomination des cousins issus de germains.

Le Sénat, jouissant de beaucoup & de grandes prérogatives entre les Membres du Gouvernement, eût pu être tenté de se regarder un jour comme dépositaire de l'autorité souveraine; & pour y obvier, par une sage prévoyance, l'Etat le confirme, tous les ans, dans ses fonctions, aux fêtes de Pâques, & lui donne des lettres de protection.

Quant aux places dans le Grand-Conseil, on attend qu'il y en ait quatre-vingt-dix ou environ de vacantes, avant de faire une promotion, ce qui mene quelquefois à huit ou dix ans. C'est le Sénat, conjointement avec seize Membres du Grand-Conseil qui y pourvoient.

On pourroit mettre en question si cet usage de ne remplir les places du Grand-Conseil qu'au bout de huit à neuf ans, est salutaire à la République? de trois cents Candidats qui se mettent sur les rangs, deux cents sont exclus. Cette exclusion ne tombe-t-elle pas sur un Corps trop nombreux, qui pourroit se porter à quelques tentatives contre la constitution, & mettre en danger la République?



L'objection est spécieuse : cependant il est facile d'y répondre. D'abord c'est l'usage ancien de la République, & dans les constitutions républicaines, les innovations sont dangereuses, & souvent le pronostic de leur dissolution. On dépouille d'un abus le Gouvernement, on ouvre la porte à mille autres. Des trois cents Candidats, il y en a deux cents & plus qui n'ont point d'espérance ou qui n'en ont qu'une très-foible, & qui ne peuvent être affectés sensiblement de l'exclusion. D'ailleurs, dans ce moment, l'Etat prend les moyens les plus prompts, les plus puissans & les plus efficaces pour étouffer, pour détruire toute sédition à l'instant même où elle se manifesterait. Enfin, cet usage de laisser vaquer un grand nombre de places pour y pourvoir conjointement, est fondé sur la sagesse : il est un obstacle à ce que les familles déjà puissantes ne le deviennent davantage. Les hommes de tous les pays & de tous les temps ont songé à élever ceux qui leur tiennent par les liens de la parenté, de l'amitié ou des bienfaits, ce qui est moins facile lorsqu'il se passe dix ans d'une élection à l'autre, vu qu'en ce cas on donne accès au Conseil à un nombre considérable de Citoyens, dont quelques-uns sont de simples Bourgeois.

Ce que je ne dois point omettre, c'est que

la naissance, la probité, la vertu, les connoissances relatives à leur nouvel état, distinguent communément ceux des Candidats qui sont admis au Conseil suprême de la Nation. On y fait aussi entrer en considération la richesse qui donne de l'éclat & du lustre aux qualités estimables, & qui concourt à la force, à la stabilité & au maintien de la constitution.

Les Membres qui composent le Conseil des Deux-Cents ne sont point exempts entr'eux d'inimitié & de jalousie. Ils ne peuvent pas dépouiller l'homme; toutefois la dignité, la sévère justice siegent dans leur Tribunal, & c'est une des Assemblées les plus respectables, les plus augustes dont l'histoire des Nations nous ait transmis la mémoire.

Les Electeurs ont le droit de nommer chacun un Membre; quelques-uns ont la prérogative d'en nommer deux. La faculté de nommer est attachée, par tolérance, à certaines charges de la République. Quelques-autres, par les commissions dont ils sont revêtus, sont en possession d'être élus Membres des Deux-Cents. Enfin, il y a toujours environ cinquante personnes qui sont sûres de leur nomination. Le surplus des Membres qui est de quarante ou environ, sont choisis à la pluralité des suffrages.

Les Electeurs ne sont point dits nommer aux  
places



places du Grand-Conseil , mais simplement recommander pour les places ; & en effet les Candidats sont censés être nommés par les Deux-Cents , sur la présentation des Electeurs. Chaque Electeur nomme ordinairement son fils aîné , s'il a trente ans révolus. Dans le cas contraire , il trouve bien vite des maris à choisir pour une de ses filles , & sa nomination tient souvent lieu de dot.

Cette époque , l'époque des élections , qui tire les esprits de la stagnation qui met toute la ville en mouvement , par l'intérêt prochain ou éloigné que chacun y prend ; ces jours bruyans par les sollicitations & les espérances , bruyans par les fêtes , les festins , & les mariages , ajoutent à l'importance des places dans le Conseil des Deux-Cents.

On ne compte , à Berne , que quatre-vingt familles ou environ qui ont part au Gouvernement , & qui fournissent des Membres à l'un ou à l'autre Conseil. Les habitans du reste du Canton , les habitans des autres villes , des bourgs & des châteaux ne sont point admis dans le Conseil des Deux-Cents , & ne peuvent parvenir à aucun poste important.

Celui des deux Avoyers qu'on nomme *Régnant* , parce qu'il est en charge , préside au Grand & au Petit Conseils. Il propose les objets de délibé-



ration, & il garde les sceaux. Il n'a point de voix au Grand-Conseil qu'en cas de parité, où il devient prépondérant. On l'invite cependant d'abord à ouvrir son avis. Dans le Sénat, il n'a point de suffrage, à moins qu'on ne lui demande son avis. Il y décide aussi en cas d'égalité. Lorsqu'il sort de charge, il devient premier Sénateur, jusqu'à ce que l'année soit expirée.

Il n'y a point d'émolumens attachés aux places dans le Grand-Conseil, & ceux qui sont affectés aux Sénateurs, ne s'élevent, tout compris, qu'à dix-huit cents livres de notre monnoie.

La plus importante des commissions de la République est le Conseil secret, formé de l'Avoyer hors de charge, qui y préside; des quatre Bannerets, des deux Trésoriers, & des deux Conseillers secrets. On remet à ce Conseil les matieres d'Etat qui demandent un secret qui se garderoit difficilement par une Assemblée nombreuse. Ils peuvent, en plusieurs cas, agir comme ils le croient utile au salut de la chose commune, sans la participation du Grand-Conseil : ils deviennent alors inquisiteurs d'Etat.

Le Conseil de guerre administre souverainement tout ce qui a trait au militaire. Il est composé de treize Membres, y compris l'Avoyer hors de charge, qui en est le président. Ils sont

tirés du grand & du petit Conseils , qui en fournissent chacun la moitié. Le mot Avoyer , ou Advoyer , corrompu du latin , désigne celui qui doit ramener à la voie dans laquelle on doit marcher. : *Ad viam (revocare)*.

La Chambre économique examine & passe les comptes des Baillis , & de tous ceux qui sont comptables à l'Etat.

Le Consistoire est une Chambre composée d'Ecclésiastiques & de Séculiers. Les Séculiers y sont en plus grand nombre , afin d'établir d'autant mieux la supériorité du Souverain en matière ecclésiastique. Il y a sept Assesseurs politiques ou séculiers , & deux Ecclésiastiques. Cette Chambre prend connoissance de toutes les causes matrimoniales , de l'adultere , de la fornication , & de tout ce qui a trait aux bonnes mœurs. L'adultere en troisième récidive est puni de mort ; à la première conviction on prive ceux qui le commettent de tous leurs emplois , & ils sont déclarés incapables d'en exercer aucun à l'avenir.

Enfin , il y a la Chambre de la réforme , établie pour veiller à la rigoureuse observation des loix somptuaires.

Outre ces différens tribunaux , il y a celui de l'Audience commune , qui est la Cour ordinaire de Justice , où les causes civiles sont jugées en



premiere instance. Le Chef, qu'on nomme le Grand Sautier, y préside au nom de l'Avoyer. Les séances de ce tribunal ne se tiennent ordinairement qu'une fois la semaine.

La Direction des bleds, des forêts, de la ferme des sels, l'Intendance de la Police, celle des bâtimens, celle des péages & chemins, le Conseil de santé, le Conseil de commerce, l'Arsenal, la Chambre des pauvres, celle des orphelins, & quelques autres, sont autant de Départemens, ou Commissions particulieres, présidées par un Membre du Sénat, & composées de Membres du grand Conseil, excepté les deux Ecclésiastiques qui sont du Consistoire. Elles sont chargées du pouvoir exécutif dans leur ressort, ou de discuter préparatoirement les matieres qui leur sont portées pour en faire leur rapport, & donner leur avis motivé.

La Ville de Berne est divisée en douze Abbayes, Tribus, ou Sociétés dites des Bouchers, des Boulangers, des Maréchaux, des Tanneurs, &c. dans l'une desquelles il faut être inscrit pour être admissible dans les Conseils, & devenir habile à posséder les charges de l'Etat. Cet usage me paroît établi pour lier, pour amalgamer le Peuple à la Noblesse, lui donner part au Gouvernement par l'admission de ses Membres, & lui donner accès aux Conseils en l'en ex-



cluant ; ou plus vraisemblablement est - ce un symbole de la nature primitive du Gouvernement Bernois , où les corporations d'artisans fournissoient les Membres des différens Conseils. Et , en effet , on voit que , dans la Bulle d'or , par laquelle l'Empereur Frédéric II confirma les privilèges de la Ville de Berne , & fixa ses loix constitutives , c'est à la *Communauté* qu'il accorda , ou plutôt confirma les attributs éminens de la Législation , de la Jurisdiction , & du Gouvernement. Tout nous atteste que le Gouvernement de Berne ne fut , dès son origine , qu'une *Commune* de Bourgeois. Ses alliances avec les Cités voisines où les Peuples voisins ont porté d'abord , & portent encore aujourd'hui le nom de *Combourgeoisie*. Il paroît même que la *Commune* ne l'a point ignoré ; car , en 1384 , en 1698 & en 1749 , elle tenta de participer à l'administration de la République ; mais ses efforts ne furent point couronnés du succès.

Il n'y a rien de distinctif dans l'habillement des Magistrats , Souverains du Pays , qu'un chapeau plat , dont le bord est bordé en franges. Ces Seigneurs siègent avec un habit , ou noir , ou de couleur , l'épée & un manteau de soie noir ; costume qui a plus de dignité que celui de nos Magistrats affublés de ces robes énormes & volumineuses , dans l'amplitude desquelles

ils disparoissent. L'épée, d'ailleurs, est un des symboles de la Justice, & celui de la force publique, dont ils sont dépositaires.

Il y a à Berne six principales familles nobles, qui s'élèvent au-dessus de toutes les autres, & qui jouissent de cette prérogative, que ceux de ces familles, qui sont Membres du Sénat, ont la préséance sur les Sénateurs plus anciens qu'eux, & ont le pas immédiatement après les Bannerets. Ces familles sont : *Erlach*, *Diesbach*, *Mullenen*, *Vatenvyl*, *Bonstetten*, & *Lanternau*.

## S U I T E D E B E R N E .

## I I .

LE pays de la Domination de Berne est divisé en soixante-douze Baillages, dont la Commission est pour le terme de six ans. Les Baillis ont, dans leurs districts, la direction des affaires militaires. Ils sont les Chefs délégués de la Police, ils mettent à exécution les Edits & Ordonnances du Conseil national. Ils sont les Administrateurs des rentes affectées au trésor public, les Inspecteurs des greniers publics, les Juges d'appel des Justices inférieures, & les Juges de paix sur les objets que les Parties s'accordent à leur déférer. Ils jugent au Souverain dans les causes civiles, jusqu'à la concurrence de 80 livres de France. Au-dessus, il y a appel à Berne, à la Chambre des appellations, & de-là quelquefois au Conseil des Deux-Cents.

Les Baillages se donnent au sort, ils se donnoient autrefois par la voix des suffrages. On a pensé avec raison que le sort n'étoit pas plus aveugle que la faveur; mais on y a gagné, en éliminant la brigue, les factions, les haines, qui en sont les suites, & tous les petits moyens de parvenir, qui, en flétrissant l'ame par l'hu-



miliation & l'avilissement , sont si contraires à la candeur , à la magnanimité , à la sérénité , qui sont à désirer dans ceux qui vont devenir les Chefs d'un district plus ou moins étendu.

Les Commissions de Baillis ne tombent que sur les Membres du Conseil des Deux - Cents , elles sont lucratives , quoiqu'inégalement. Il y a quelques Baillages qui valent annuellement 10000 livres de France , & au-delà , & qui , après avoir fourni splendidement , pendant six ans , à la dépense du Bailli , le mettent dans le cas de retourner à Berne avec des épargnes très-considérables. Quoique Membres des Deux-Cents , on est inadmissible à prétendre à un Baillage , à moins qu'on ne soit marié , ou qu'on ne l'ait été.

Chaque résidence de Bailli est comme une petite citadelle , dans laquelle les Habitans , au besoin , porteroient leurs effets les plus précieux , ou se retireroient.

Les Bénéfices ecclésiastiques , Cures , ou Pastorats se donnent en Sénat , à l'exception de ceux de la Capitale , qui sont réservés au choix du grand Conseil. Le Clergé est divisé en plusieurs Synodes , ou Chapitres , qui s'assemblent séparément chaque année , sous la présidence d'un Doyen , pour examiner la conduite de chaque Pasteur , & délibérer , en présence du

Bailli du district, sur les objets qui intéressent l'Eglise, ou le Clergé. On y dénonce les fautes contre les bonnes mœurs, les cas de fornication & d'adultère, & les causes matrimoniales ou de divorce; on en dresse des procès-verbaux, qui sont adressés au Consistoire suprême, à Berne.

La Justice Criminelle est rendue avec une attention sans bornes, & digne de servir de modèle. Heureux pays! Elle est la plupart du temps sans fonctions, & les peines qu'elle décerne sont légères & très-mitigées, sous un ciel où les hommes, n'étant point induits au crime par le besoin, dans une Contrée où les mœurs & la vertu dérivant du régime sous lequel ils vivent; ils ont besoin d'un frein moins puissant contre les déportemens qui troublent ailleurs la société.

La Milice du Canton de Berne est exercée régulièrement, & passée en revue toutes les années. Elle forme vingt-deux régimens d'infanterie de deux mille quatre cents hommes, divisés en deux bataillons, chacun de six compagnies. On en a nouvellement détaché quatre compagnies de chasseurs. Quatre régimens de dragons, chacun de dix compagnies ou cinq escadrons, forment la cavalerie.

Pour le service de l'artillerie, il y a trois compagnies de canoniers & une compagnie de

bombardiers , de cent hommes chacune. Chaque Paroisse fait ce qu'elle doit fournir de chevaux & de chariots pour conduire l'artillerie & les munitions. La grosse artillerie est gardée dans l'arsenal de Berne , quoiqu'il y en ait encore beaucoup de distribuée par tout le pays , dans les châteaux où résident les Gouverneurs ou Baillis.

Afin de veiller à ce que les Sujets du Canton soient instruits dans le maniement des armes , on a établi des Préposés , qui font tous les ans la revue dans chacune des Paroisses : ils ont soin de faire tenir les armes en bon état , & le Pays est partagé en un certain nombre de districts , chacun sous l'inspection d'un Major , & d'un Aide-Major , qui tiennent la main à ce que leurs soldats soient munis de tout , d'armes & d'uniformes , & toujours prêts à se mettre en marche au premier signal. Chacun rassemble une fois l'an ceux de son district , pour en faire une revue générale.

En vertu des traités faits avec le Roi de France, le Roi de Sardaigne & la Hollande , le Canton de Berne fournit les recrues de quatre régimens , dont deux au service des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Le revenu de l'Etat consiste dans les rentes des Domaines qui lui sont affectés , dans les cens , les dîmes , les lods , la ferme des sels ,



les péages , la petite accife sur les vins , & les rentes des capitaux placés dans les fonds étrangers : favoir , en Angleterre , 10,780,000 liv. ; en Saxe , 20,000000 ; en Dannemarck , Sardaigne , Autriche , Vurtemberg , vingt millions ; en France , onze millions. Les péages , dans le pays de Vaud feulement , rendent 120,000 liv. tournois.

La République conferve , au befoin , & pour les cas imprévus , le dépôt d'un trésor , dont on ne détermine point le montant , mais qui eft confidérable. Les tailles , les impôts , les capitations font inconnus dans le Pays.

JE ne passerai point fous filence une institution , partie civile , partie militaire , qu'on nomme *l'Etat extérieur*. C'est un Corps de quelques centaines de jeunes Gens de Berne , de familles Patriciennes , & qui communément n'ont pas encore l'âge requis pour entrer dans le grand Conseil. Leur affociation eft calquée exactement fur la Magiftrature nationale. Ils ont un Hôtel-de-Ville , & la Grand'Salle où fe tient leur Affemblée , eft très - belle. Ils ont deux Avoyers alternativement en exercice , dont les charges font extrêmement briguées , & on fait de grandes dépenses pour y parvenir , parce qu'elles donnent entrée de plein droit dans le

Conseil suprême du Pays , à la première promotion. Ils ont leurs Trésoriers, leurs Bannerets, leurs Conseillers secrets, un Greffier, leurs Seizeniers, leur Sénat ou petit Conseil. Ils ont soixante-six Baillages qui tirent leurs noms d'anciens châteaux ruinés, entre lesquels celui de Hapsbourg est au premier rang; & celui qui en est pourvu, est le Général, lorsque le Corps fait quelque exercice militaire. Ils ont leur trésor, une vaisselle d'argent fort riche, & un bien qui leur appartient en commun. Ils ont leurs Officiers, leurs Coureurs, leur livrée, dont les couleurs sont le vert, le rouge, & le jaune, qui étoient celles des Ducs de Zéringhen, fondateurs de la Ville. Ils tiennent leurs assemblées, font leurs élections, les confirment le lundi de Pâques, & ils y traitent des objets politiques, quelquefois des objets de la moindre valeur, avec beaucoup de soin & d'attention, quelquefois même avec chaleur. Ils font leurs processions par la Ville avec leurs livrées, &, de temps en temps, ils font des exercices militaires avec beaucoup d'apparat & de représentation. Leur devise est : *Imitamur, quod speramus.*

Cette Institution passe dans le Pays pour une école, où les jeunes Gens se rendent capables d'entrer avec plus de succès dans le Conseil de

l'État , en les accoutumant à la discussion des affaires , en leur formant un génie appliqué , en les familiarisant avec la marche , la forme , & les détails du Gouvernement. Elle réunit à ces avantages un autre genre d'utilité : il faut tenir cette Jeunesse associée pour les Champions du Gouvernement , pour le revêtement & le boulevard de la Constitution , comme concourant à la stabilité du Gouvernement.

Cet usage , à la vérité , repaît l'esprit de chimères , le rabaisse , & le tient plus long-temps dans l'enfance ; mais les loix du Pays reculant jusqu'à trente ans l'admission dans le Conseil National , on a préféré avec raison , pour les jeunes Gens , des occupations frivoles à un absolu désœuvrement : si elles n'engendrent point de vertus , au moins ferment-elles l'accès aux vices.

Berne entra dans la confédération Helvétique en 1353 , par l'alliance perpétuelle qu'elle fit à Lucerne avec les trois Cantons d'Ury , de Switz & d'Undervald. Dans cette alliance , il fut stipulé que Berne donneroit du secours aux Cantons de Zurich & de Lucerne , lorsque les trois Cantons sus-nommés le réclameroient , & que réciproquement cette République seroit secourue par celles de Zurich & de Lucerne , à la requisition des mêmes Cantons.



Les armes de l'Etat sont un écu de geule ; à la bande d'or , chargée d'un *ours passant* en bande de sable. C'est pour cela , sans doute , qu'on nourrit des ours dans les fossés de la Ville de Berné , & il y a une rente de 1200 liv. affectée à leur entretien.

LE Canton de Berne produit du bled , du vin , des fruits , des légumes , & ses montagnes ont de gras & excellens pâturages. La volaille , le gibier de toute espèce & le poisson y abondent. Disons cependant que la récolte du bled n'y suffit point à la consommation des habitans.

Ses contrées les plus fertiles , sont le pays de Vaud , l'Argow , les districts situés le long des lacs de Bienne & de Neuchâtel , & le vallon qui s'étend le long de l'Aar , entre Berne & la Ville de Thunn.

Il s'y trouve du gypse , du crystal , des salines , de la houille , différentes espèces de terres à Potier , de bonnes carrieres de pierres à bâtir , des eaux minérales de différente nature , des mines de soufre , de fer , de cuivre & de plomb , parmi lesquelles il se trouve aussi de l'argent. Dans la riviere dite le Grand-Emmat , on trouve des paillettes d'or , & l'Aar en charrie dans son sable.

Du Canton de Berne on exporte des chevaux , des fromages , des toiles de chanvre , des toiles

de coton, des montres, du kerfwasser. Il sort de Berne annuellement jusqu'à dix mille pieces de toile, dont trois mille de chanvre, la plus grande partie destinée pour Lyon; mais elle achete une grande partie des matieres brutes pour ses fabriques. Il s'y trouve aussi quelques manufactures en soie & en laine; & la poudre à canon de Berne passe pour la meilleure de l'Europe. Le sel, qu'on tire en grande partie de France, ne s'y paie par les habitans que trois sols & deux deniers la livre.

Le pays est très-peuplé. On y compte trente-neuf villes & treize cents bourgs ou villages, sans compter les habitations isolées, ni les districts possédés en commun avec Fribourg à titre de Baillages. Sa population est de quatre cents cinquante mille habitans, & sur tout le domaine de la République on ne trouve point de mendians.

Le Canton se divise en pays Allemand, qui est le plus considérable, & où on se sert de la langue allemande; & en pays Roman ou pays de Vaud, où la langue françoise est en usage.

Au sud-est du Canton de Berne, le pays, chargé du poids des grandes Alpes, offre une suite de glaciers & de montagnes couvertes de neige sur une étendue de quarante lieues.

Les curieux se transportent quelquefois de

Berne au village de Hindelbanck, qui en est à deux lieues vers le nord : ils y vont voir le magnifique mausolée de l'Avoyer d'Erlach, Général d'armée de l'Empereur Charles VI, & sur-tout le tombeau de M<sup>me</sup> Langhans, dû au ciseau de M. Nahl, Sculpteur du Roi de Prusse, & placé au milieu du chœur de l'église paroissiale. Cette Dame, qui passoit pour une des plus belles femmes de la Suisse, mourut en couche de son premier enfant, à Hindelbanck, à l'âge de vingt-huit ans. Son époux, qui étoit Pasteur ou Ministre de ce village, vivement affligé de cette perte, trouva dans M. Nahl l'Artiste qu'il falloit pour éterniser sa douleur & la mémoire d'une épouse chérie. Cet habile homme, que l'Avoyer d'Erlach, de Berne, occupoit alors à faire, dans la même église, le mausolée de son pere, touché de l'état du Pasteur défolé, chez lequel il logeoit, fit servir son ciseau à sa consolation, & exécuta d'une main amie & savante le tombeau dont nous parlons. La nombreuse variété de ces monumens de la fragilité humaine sembloit avoir épuisé toutes les ressources de l'imagination ; mais l'Artiste triompha de la difficulté. M<sup>me</sup> Langhans étoit morte la veille de Pâque. D'un seul bloc d'une pierre tendre, mais d'un très-beau grain, il forma les figures & le tombeau. Ce tombeau s'ouvre avec éclat, comme on enseigne  
que



que cela arrivera au grand jour des rétributions. La pierre qui couvre le tombeau se brise & laisse voir cette belle personne qui ressuscite avec son enfant. Elle sort , & semble prendre son élan vers les cieux. Le sentiment de son heureuse immortalité se peint dans ses regards sereins & majestueux. D'un bras elle semble repousser la pierre qui s'oppose encore à sa sortie , de l'autre elle presse contre son sein son enfant , qui se ranime comme elle , & qui , de ses foibles doigts , paroît vouloir aider à se dégager de cette triste demeure. Le tombeau , placé à rez-de-terre , est recouvert de deux volets de bois , qu'on ouvre au desir des personnes que ce beau monument attire dans le village. L'inscription en est du célèbre M. Haller.

---

## L U C E R N E.

DE Berne à Lucerne il y a un intervalle de vingt lieues , qui se font par un pays de plus en plus montueux à mesure que l'on s'approche de Lucerne.

Lucerne est grande , bien bâtie , bien située ; mais de toutes les villes que j'ai vues , c'est la plus triste. L'empire aristocratique , & des pratiques religieuses , très-voisines de la superstition , y éteignent l'activité , l'industrie & la population. On y voit un grand nombre de boutiques fermées , & le commerce y est nul. Cette ville est cependant à portée d'en faire un des plus florissans , étant située sur une des grandes communications de l'Italie avec la France & avec l'Allemagne , par le Mont Saint-Golhard , & par le lac auquel elle donne son nom.

Elle est bâtie à l'endroit où la Reuff sort du lac de Lucerne. De ses magasins , les marchandises , par la Reuff , l'Aar & le Rhin , peuvent descendre à l'Océan. Avec tous ces avantages , & celui d'être la capitale d'un des Cantons les plus considérables de la Suisse , elle ne compte pas au-delà de quatre mille habitans.

Elle a trois ponts sur le lac , dont deux d'une

étendue prodigieuse , pour faire communiquer entre eux les quartiers opposés de la ville. Celui qui conduit au quartier de la collégiale a près d'un quart de lieue de longueur : il est couvert , & forme une immense galerie , qui offre , dans toute sa longueur , une suite de six ou sept cents tableaux fixés à sept ou huit pieds de hauteur. Ces tableaux , qui ne sont pas sans mérite , représentent l'histoire du vieux & du nouveau Testament , & les diverses batailles des Suisses. Ils sont tous de forme triangulaire , pour répondre à la coupe de la charpente. Ils se présentent en face des passans ; & comme ils sont peints des deux côtés , on en jouit , soit qu'on aille , soit qu'on revienne.

L'autre pont , qu'on nomme le pont de la Chapelle , a trois cents seize pas de longueur. Il est couvert comme le précédent , & orné de tableaux qui représentent l'histoire de la Suisse.

Il y a d'ailleurs deux autres ponts sur le Reuff , l'un desquels est couvert , & présente , dans une suite de tableaux disposés de même , la *dansé des Morts*. Sa longueur est de cent soixante-seize pas. Tous ces tableaux sont de très-bonne main. Le pont qui est découvert admet les voitures ; les autres ne sont destinés qu'aux gens de pied.

Je n'ai trouvé en cette ville aucun édifice , public ou particulier , sacré ou profane , qui



méritât quelque attention. L'hôtel-de-ville & l'église collégiale, qui en font les deux bâtimens les plus considérables, sont fort peu de chose. L'hôtel-de-ville est accompagné d'une assez belle tour. La collégiale offre aux curieux un orgue de la dernière grandeur. Le grand tuyau n'a pas moins, dit-on, de quarante pieds de hauteur & trois de diametre. Il passe pour peser onze cents livres.

On montre à l'arsenal l'armure de l'Archiduc Léopold, tué à la bataille de Sempach.

La *Tour d'eau*, bâtie dans le lac, à l'endroit où la Reuff s'en échappe, est extrêmement ancienne. On prétend que ce fut un phare, & que le nom de la ville est dérivé du fanal (*Lucerna*) qu'on y allumoit la nuit pour diriger les bateaux. On y garde le trésor de l'Etat, la grande bannière, le grand sceau de la République & le sceau du Duc de Bourgogne Charles-le-Hardi, d'or massif, son anneau, & quelques autres de ses dépouilles.

Lucerne est la résidence du Nonce du Pape auprès des pays Catholiques de la Suisse. L'Espagne y entretenoit aussi un Ambassadeur; mais, depuis dix-huit ans, celui qui est revêtu de ce caractère se dispense de venir le déployer en Suisse. Il réside en Espagne.

Il conviendroit d'ériger un évêché en cette

ville, qui, pour le spirituel, ressortît au siege de Constance. Je n'ai pas oui dire qu'elle eût beaucoup à se louer de la résidence des Nonces, qui, ne pouvant se résoudre à une inertie absolue, ont presque toujours porté dans la police ecclésiastique une roideur, une sévérité qui, appuyée du Gouvernement, s'est transformée en un despotisme odieux, intolérable, & qui, plus d'une fois, a eu les suites les plus dangereuses & les plus funestes. Dans un siècle de lumieres, où les préjugés de partis & de sectes s'affoiblissent de jour en jour, l'Etat doit avoir la plus grande attention, en bannissant le fanatisme, de ne plus donner lieu à des fermentations intestines qui menacent sa constitution, & qui trouble- roient l'harmonie du Corps Helvétique.

A Lucerne, tout est plein d'oratoires, de peintures sacrées, d'*ex-voto*. Dans deux des quartiers principaux de la ville, deux poutres transversales, qui joignent les côtés opposés de la rue, soutiennent & exposent à l'œil dévot du passant, l'une un grand Crucifix, l'autre une grande image de la Vierge. Dans les rues & au marché, on voit les femmes le chapelet à la main : si ce n'est pas une vraie piété qui les en munit, qu'elles doivent être redoutables à la maison ! & dans tout le Canton, ainsi que dans les autres Cantons Catholiques, assez géné-

ralement, à l'entrée de toutes les maisons & au dedans, est un bénitier, & les gens se saluent en prononçant le mot *Jésus-Christ*.

La nuit, indépendamment du crieur public, qui annonce les heures dans les rues, il y a une sentinelle sur la tour de ville, qui, de temps à autre, s'annonce par le son rauque d'une corne, dont il donne deux coups, & la sentinelle qui est sur la grande tour des remparts, est tenue de répondre par trois coups du même instrument. Les murs de la ville, du côté de terre, sont garnis de beaucoup de tours, sur l'une desquelles est un colosse, représentant une sentinelle.

Lucerne s'annonce très-bien à ceux qui y arrivent par le lac; l'aspect en est séduisant, & aussi gai qu'elle est triste réellement. Les environs de la ville n'offrent aucune culture, si peu qu'on y voit des maisons de plaisance sans jardins. J'allai voir, à une demi-lieue de la ville, celle qui appartient ci-devant aux Jésuites, & qui est assise nuement au milieu d'une pelouse ou d'un petit pré, sans jardins, sans vergers; &, ce qui me plut beaucoup, sans palissades, sans murs de clôture, & sans haies, ce qui m'annonçoit le pays de la sécurité.

Le Collège est muni de six Professeurs pour la Langue Latine & les Belles-Lettres, de quatre Professeurs de Théologie, & deux de Philosophie.



Il y en avoit encore un pour les Mathématiques, & un autre pour le Droit Canon, mais ils ont été supprimés. Au reste, les Lettres & les Sciences ne sont pas sur un pied bien florissant à Lucerne; &, dans cette Capitale de Canton, on chercheroit inutilement un Libraire.

Il se trouve à Lucerne, chez M. Langen, une belle collection de pétrifications; mais, ce qu'il ne faut pas omettre de voir en cette ville, c'est le Plan, en relief, d'une portion de la Suisse, entrepris & exécuté, avec un soin & une précision admirables, par M. le Général Pfiffer, qui en laisse l'accès libre aux étrangers. On y reconnoît, avec surprise, la hauteur proportionnelle & la forme des rochers, la pente des montagnes, l'espece des arbres qui y croissent, suivant les terrains & les hauteurs; on y retrouve la direction des chemins & des sentiers, le cours des rivieres qui découpent les plaines, les vallées, & les montagnes. On y voit les sinuosités des ruisseaux, & les chûtes en cascades, la position des lacs, celle des villes, bourgs, villages, & châteaux, celle même des habitations isolées; on y voit jusqu'aux croix plantées le long des chemins, & à la forme des maisons.

Cette Carte, en relief, embrasse soixante lieues quarrées, & renferme les Cantons d'Uri, de Suitz, d'Undervald, & partie des Cantons de

Lucerne, de Zug, & de Berne. Tous les objets font coloriés : elle occupe un espace de douze pieds de long, sur neuf pieds & demi de large, & le lac de Lucerne a été pris pour le centre du plan.

La matiere en est un amalgame de poix & de cire, à la réserve des montagnes, pour lesquelles la pierre a été employée : M. Pfiffer a mis dix années de persévérance & d'assiduité à cet étonnant ouvrage, dont il promet la suite.

Le Canton de Lucerne, qui est le troisieme en rang, entra dans la confédération helvétique en 1332. C'est le premier & le plus puissant des Cantons Catholiques. Il a dix ou onze lieues de diametre, & il fournit du bled en quantité à-peu-près suffisante pour sa consommation.

Le pouvoir absolu, dans le Canton de Lucerne, y réside entre les mains d'un Conseil de cent personnes, choisies dans la Bourgeoisie, & qui composent le Grand-Conseil. La puissance exécutive est confiée au Petit-Conseil, formé de trente-six personnes, qui sont Membres du Grand-Conseil, & qui, partagé en deux divisions, ou *Conseil d'été* & *Conseil d'hiver*, remplissent, par semestre, les fonctions attachées à leurs charges. La division qui sort d'exercice n'est pas exclue des Assemblées ; mais celle qui est

en fonction est tenue, par serment, à l'assistance.

A Lucerne, l'autorité concentrée dans un trop petit nombre, se rapproche de l'Oligarchie; &, si les défauts ne s'en font pas sentir, ce n'est qu'à raison de la probité de ces Chefs de l'Etat. Au reste, dans les occurrences majeures, lorsqu'il s'agit d'alliances, d'impositions, de l'aliénation de quelque district, de la paix ou de la guerre, on convoque toute la Bourgeoisie.

Les deux Chefs de l'Etat se nomment Avoyers. Ils président annuellement & alternativement aux Grand & Petit Conseils. Leurs fonctions sont à vie.

La milice du Canton est composée de vingt-cinq bataillons d'infanterie, de six cents hommes chacun. La cavalerie est formée de trois compagnies de dragons, & le corps d'artillerie de cinq compagnies. Tout le Canton est divisé en quinze Baillages, & il renferme environ cent mille habitans. La pêche dans le lac est libre & commune à tous.

Ce pays, voisin des Cantons populaires, nourrit des hommes amis de l'égalité, ennemis du pouvoir de quelques-uns, & qui, à de fréquentes époques, ont allarmé le Sénat, & lui ont donné à connoître combien ils souffroient impatiemment son joug. Il est arrivé plus d'une fois que



les payfans du Canton de Lucerne ont renvoyé les mandats ou ordonnances du Conseil, & ils se sont même portés à affiéger la ville. A six ou sept reprises différentes, les habitans de la grande vallée d'Entlibuch ont fait, pour parvenir à l'indépendance, des efforts impuissans, à la vérité, mais qui peuvent enfin être couronnés du succès. Dans cet état de choses, dans cette tendance générale des esprits vers la liberté, vers le partage du pouvoir souverain, une commotion, excitée par un faux zèle de religion, fourniroit un prétexte pour combattre l'Aristocratie, qu'on verroit bien vîte s'érouler & se dissoudre.

Près de Lucerne commencent les Alpes. La ville est située auprès du mont Pilate, montagne haute & isolée, qui a cinq mille sept cents quatre-vingt-six pieds d'élévation, & de dessus laquelle on jouit d'une vue très-étendue & très-variée. Sur son sommet, on trouve un petit réservoir d'eau, de douze ou treize pieds de diamètre, & de trois pieds de profondeur. Le nom de cette montagne dérive vraisemblablement du latin *mons Pileatus*, & en effet, sa cîme est fréquemment couverte d'un nuage comme d'un chapeau. Je citerai cependant la fable du pays, qui fait venir le nom de cette montagne de Ponce Pilate, qui, pressé par ses remords, se porta au haut de cette montagne, & noya son iniquité dans le petit lac qui s'y trouve.

Les payfanes Lucernoises ont ordinairement une ceinture de cuivre, dont les parties sont articulées ou affemblées en vertèbres. Leurs jupes les ceignent sous les épaules, & leur laissent les jambes entièrement découvertes. Ces jupes sont divisées circulairement dans le milieu de leur hauteur par un ruban, & sont communément de deux couleurs. Un chapeau treffé, orné de rubans & de fleurs, acheve le crayon de leur costume. Au reste, il est rare que j'en aie vu de jolies. Leur taille, on ne peut en rien dire; elle est dérobée à la vue : mais elles ont un teint blaffard, des traits sans ensemble, des physionomies sans finesse. En général, dans ce Canton, l'espèce m'a paru moins bien constituée, moins robuste, qu'au Canton de Berne, les gens moins bien couverts, les maisons moins propres.

---

---

**SUITE DE LUCERNE.**

**LUCERNE** est une des principales villes de la Suisse, une ville où il y a de la Noblesse; cependant il ne s'y trouve pas un seul Libraire. Il en est de même de quelques autres villes assez importantes de la Suisse, en plusieurs desquelles il n'y a même point de Collèges. Est-ce un bien? Est-ce un mal? Je crois que c'est un grand bien, s'il est question de Collèges tels que le sont les nôtres. Il est inconcevable que, dans un siècle de lumieres & de philosophie, on livre notre jeunesse à des études barbares & chargées encore de toute la rouille des siècles de ténèbres!

Durant dix ans entiers, on la courbe à des études qui, s'opposant au développement des facultés physiques; qui, en forçant, dans un âge encore trop tendre, les fibres du cerveau s'opposent au développement des facultés intellectuelles! Durant dix ans, on livre nos jeunes gens à des études qui usent le tempérament, qui échauffent le sang, qui affaiblissent la constitution! Durant dix ans, timides & craintifs, on les courbe sous le despotisme magistral, qui plie leurs ames à la servitude, & qui prolonge



l'enfance au-delà du terme fixé par la Nature. Durant dix ans cette jeunesse, l'espoir de la nation, associe l'idée de l'ennui à celle du travail; association funeste, à laquelle on doit souvent les malheurs du premier âge, ainsi que les erreurs & les égaremens du reste de la vie! On profite de sa foiblesse pour la condamner à des travaux qui préparent en même-temps la mollesse du corps, & détruisent le caractère, sans retour.

Des ames flétries pendant une longue suite d'années, ont peine à se relever & à reprendre leur fierté, leur énergie, ou ne la reprennent qu'imparfaitement. Par une tension, une application précoce, les ressorts ont été forcés, sinon brisés.

L'opposition marquée des jeunes gens à ce genre d'études; les efforts qu'ils ont toujours faits, qu'ils font constamment pour s'y soustraire, sont une réclamation de la Nature. Le moment est venu où, aussi sages qu'eux à cet égard, nous les délivrerons de ces entraves à l'avantage des mœurs, à l'avantage du caractère national, & à celui de la constitution physique individuelle.

Dans ce cours d'études, nous courbons, pendant huit ans, notre jeunesse à l'idiôme des Latins, introduit par l'ignorance, & prolongé

dans sa culture par l'insouciance & une habitude inconsiderée.

Y a-t-on bien réfléchi ? y réfléchit-on bien ? & pouvons-nous nous le pardonner : un sacrifice de huit ans pour apprendre.... Quoi ? Ce dont on ne doit faire aucun usage le reste de sa vie. Pour apprendre.... Qu'ai-je dit ? Le faisons cet idiôme des Latins, qui a flétri nos fronts pendant les années les plus précieuses ? Mettez entre les mains de ceux qui ont étudié, mettez-leur entre les mains Ciceron, Virgile, Horace, Suétone, Tacite, Juvénal : vous verrez s'ils les lisent ; vous verrez s'ils les entendent ! Que leur reste-t-il donc de l'amertume de tant d'années.

N'est-ce pas le comble de la déraison, de passer une partie de sa vie dans les angoisses, pour chercher à entendre les Auteurs Latins, qu'on n'entend point ensuite ; tandis que nous avons entre les mains ces mêmes Auteurs, traduits en notre Langue, & bien mieux, & plus fidelement, & moins laborieusement pour nous, que si nous cherchions à le faire nous-mêmes. Entend-on mieux Ciceron que l'Abbé d'Olivet ? croit-on mieux entendre Tacite que M. de la Bletterie ? se rendra-t-on les Géorgiques de Virgile avec les graces & le coloris enchanteur de M. l'Abbé de l'Isle ? N'est-ce pas le comble de la déraison de pâlir, pendant une longue suite

d'années, sur une Langue qu'on finit par ne pas savoir; sur une Langue qu'on ne lit pas, qu'on n'écrit pas, qu'on ne parle pas, dont on ne se sert pas le reste de sa vie, & qu'il seroit même souvent du plus mauvais ton de paroître savoir.

N'est-il pas insensé de pâlir huit ans sur une Science de mots qui n'est qu'un échafaudage, un moyen préparatoire pour arriver aux connoissances! Et quelles sont-elles ces connoissances, qu'on se proposeroit par la pratique & l'idiôme des anciens Romains? Ne fait-on pas que, sous leur Empire, les Sciences étoient encore au berceau; que plusieurs même étoient chez eux au néant! Ne fait-on pas qu'il n'y avoit chez eux ni Physique, ni Astronomie, ni Chymie, ni Mécanique, ni Géographie, &c. La Philosophie ne jetoit encore que de pâles lueurs! la Philosophie, ce flambeau céleste, ce présent des Dieux, qui foule la superstition, qui détruit l'erreur, qui éclaire la politique, qui fonde la morale, qui fonde chez les humains l'Empire de la vérité, de la justice, & de la raison; la Philosophie enfin, d'où dérive sur cette Terre toute la somme de bien qui peut exister entre les hommes!

Ne nous aveuglons pas, Rome eut de grands Orateurs, de bons Poètes, de bons Historiens,



& hors de-là, tout étoit dans le néant, ou la médiocrité. Eut-elle de plus grands Publicistes que Montesquieu, Bacon, Puffendorff? Eut-elle des hommes plus éloquens que Bossuet, Fénelon, plus éloquens que l'immortel Citoyen de Genève? Rome eut-elle de meilleurs Tragiques que Corneille, Racine, Crébillon? Eut-elle de plus beaux esprits que Voltaire, Fontenelle? Caton fut-il plus vertueux que Rousseau, fut-il plus vertueux que Necker? Les Latins eurent-ils de plus grands Naturalistes que Buffon? Eurent-ils des Ecrivains politiques plus mâles que Raynal, plus profonds que l'Auteur du Contrat Social? Eurent-ils des Poètes plus aimables que Chaulieu, de Fabulistes préférables à la Fontaine. Parut-il chez eux des Géometres aussi élevés que Newton, Descartes, & Euler; des Anatomistes aussi habiles que Vinslow? Eurent-ils des Chymistes à opposer à Boerhave? Eurent-ils des Astronomes à mettre à côté des Cassini, des Bernouilli, des la Lande? Y eut-il chez eux des Métaphysiciens aussi sublimes que Diderot & Malebranche? Eurent-ils des Philosophes à opposer à Lock, à Pope, à Leibnitz? Eurent-ils des Physiciens tels que ceux de nos jours? Eurent-ils des gens d'une érudition aussi vaste que les Saumaïse, les Vossius? Enfin, éleverent-ils jamais en l'honneur des Sciences, des Lettres,

& des Arts, un monument tel que l'Encyclopédie, qui rendra la Langue Françoisse celle de toutes les Nations de l'Europe!

Que cherchons-nous donc dans l'idiôme des Romains : l'élégance de la diction, la cadence, l'harmonie?... L'harmonie, la cadence : pauvres aveugles que vous êtes, savez-vous seulement le son que les Latins attachoient à leurs lettres, à leurs syllabes, à leurs mots! Le savons-nous, oferions-nous le dire! Non, nous ne le savons pas, nous l'ignorons complètement! Nous lisons *ut*; les Italiens, successeurs des Latins, lisent *ouutè*. Nous disons *Dominum*; les Italiens, qui foulent la terre des anciens Romains, disent *Dominoummè*. Nous disons *gloriantur*; ils disent *gloriantourrè*. En général, les mots terminés par une consonne, sont prononcés par eux en doublant cette consonne, & la faisant sonner avec un è grave.

Nous lisons *mihi*; ils lisent *michi* : la seconde dure comme dans le latin *Michael*, & prononcent *miki*. Nous disons *nihil*, ils disent *nikil*. Le *gn*, que nous prononçons dur dans les mots *magnus*, *gnatus*, *gnaviter*, est adouci par les Italiens, & prononcé comme dans notre mot *magnifique*, *magnificence*. Dans les mots *infandum*, *interest*, que nous prononçons *ainfandum*, *aintereft*, ils conservent à l'*i* le son que nous lui donnons

dans les mots *ineft inertia*. *Calo* est, dans leur bouche, *Tchalo*; *jubes* est prononcé *toubes*; *Regina* est prononcé *Raidjina*, la seconde syllabe comme dans le monosyllabe *Dien*. Nous disons *jam*, ils disent *iam*.

Les Allemands donnent à l'*u* le son de l'*i*, & à l'*s* celui de *ch* adouci. *Sélestat* est prononcé par eux *Schélestat*; *Vurtzbourg* est prononcé *Virtzbourg*.

Chez eux, *furgere* est prononcé *fourguere*. Nous disons *gero*, *geris*, *gerit*; ils disent *guero*, *gueris*, *guerit*. Nous disons *legere*, *angelus*; ils disent *le-guere*, *anguelous*: la seconde syllabe comme dans notre mot guérison. Ils disent *chto*, *chteti*, la première syllabe adoucie; nous disons *sto*, *steti*. Chez eux, *er* se prononce *re*.

Chez les Anglois, *Street* se prononce *Strit*; *James* se prononce *Jemfs*; *Leare* se prononce *Lire*, *Sakespeare*, *Sakespire*; *Newton*, *Nioutn*, &c.

Nous croyons parler latin: il n'en est rien; & si, par impossible, le Prince des Orateurs Romains existoit tout-à-coup au milieu de nous, à coup sûr il ne nous entendroit pas! Il croiroit être tombé dans quelque horde de sauvages: il se croiroit chez les Hurons, les Iroquois, ou les Eskimaux!

J'ai dit que nos études prolongent l'enfance au-delà du terme marqué par la Nature. A Lucerne, à Fribourg, vingt ans suffisent pour être admis dans



le Corps du Sénat; à Soleure, cet âge est compétent pour être éligible dans le Grand-Conseil. Chez les Grisons, & en plusieurs autres Républiques de la Suisse, à seize ans on a voix délibérative dans le Conseil Souverain du pays. Cet âge suffiroit-il parmi nous, pour des fonctions aussi importantes? Non. La raison y seroit-elle plus tardive? Nullement; mais c'est nous qui en avons rallenti la marche; c'est nous qui lui avons mis des entraves, qui en avons retardé les progrès, qui avons reculé la maturité!

Il ne faut pas en conclure que je veuille profcrire la connoissance de la Langue des Latins: Je veux qu'elle existe; mais je veux qu'elle ne soit pas l'objet des études de tous: je veux qu'elle existe chez un petit nombre de Savans qui en conservent le dépôt, & chez qui elle soit ce que sont les antiques chez les Curieux & les Antiquaires. Je veux enfin que cette étude, fardeau démontré inutile, n'enleve pas tant de bras précieux à l'agriculture; aux arts, au commerce, & cesse ainsi d'énerver l'Etat en même-temps que les individus.

Ceux qui se vouent à l'état ecclésiastique, apprendront cette langue; mais, pour les mettre à portée du latin de l'écriture, un an suffira pour les sujets les plus obtus.

Préparons une génération meilleure que la nôtre, en bannissant dans les premières années, un genre de vie qui froisse les ressorts du corps, qui froisse ceux de l'entendement, qui obstrue la raison, qui prépare la mollesse du caractère, qui est presque toujours destructif des qualités morales, & qui peuple l'Etat de gens oisifs, au lieu de lui préparer d'utiles Citoyens. Les Grecs & les Romains n'eurent point de Colléges, & ils eurent des Grands-Hommes en foule.

---

*Appendice à l'article précédent.*

Nous avons parlé de l'idiôme des latins : disons deux mots du nôtre. La digression trouvera sa justification dans son utilité. Le Dictionnaire de l'Académie, ce répertoire, destiné à épurer notre langue, & non à la corrompre, semble avoir été écrit dans les montagnes de la Franche-Comté. Je l'ouvre, & j'y vois des leçons de cet accent rude, & traînant, qu'on reproche au bas peuple de ces montagnes. J'ouvre ce livre, & j'y lis : *pièce, siècle* ; je parcours, & je trouve *lumière, matière, deuxième* ; je continue : je vois *père, frère, règle, appellerent, &c. &c.*

Cette prononciation, que l'Académie tend à introduire, est barbare, vicieuse ; elle jeteroit dans notre langue une dureté, une rudesse qu'elle n'a point ; & l'Académie, établie pour éclairer & diriger, est ici un flambeau qui nous égare !

On est tenté de prononcer les mots comme on les voit écrits : dès-lors si je trouve *pièce, siècle, rivière, frontière, père, mère, frère, troisième, &c.* ; insensiblement on sera amené à prononcer *piance, siaicle, riviaire, frontiaire, paire, maire, fraire, troisiame, &c.* C'est gâter, c'est dénaturer notre langue, c'est nous donner l'ac-



cent Comtois, dont les gens d'un état honnête dans la province de Franche-Comté cherchent avec tant de soin à se défaire, & qu'ils ont tant de peine à déraciner, à quoi ils ne parviennent même que très-imparfaitement, à moins qu'ils n'aient quitté leur pays de bonne heure. L'usage constant est contraire à cette prononciation : or, l'usage est fait pour maîtriser l'Académie; l'Académie est faite pour se soumettre à l'usage!

En chaire, & sur le théâtre, où l'on a à se faire entendre de fort loin, cette prononciation pourroit être admissible, en ce qu'elle donne une plus grande portée à l'e affecté de l'accent grave. Mais notre Nation n'est pas faite pour monter en chaire, pour figurer sur le théâtre; nous ne sommes pas faits pour nous parler à trois cents pieds les uns des autres! Ajoutons que, dans les temples, dans les salles de spectacles, les sons, en se répandant, en se disséminant, s'affoiblissent & perdent leur rudesse initiale.

---

*Excursion à Zug.*

DE Lucerne à Zug il y a cinq lieues. Y aller voir la ville, & revenir fut l'affaire d'un jour. La ville, qui est petite, me parut peu animée, mais elle est assez jolie, & dans une position fort agréable, au bord du Lac de son nom, qui occupe le fond d'une vallée fermée du côté du midi. Dans le pays on prononce Tsouck, cette syllabe longue.

Le Canton dont elle est capitale, a environ cinq lieues de long, sur quatre de large. On y recueille du bled, des fruits, en particulier des châtaignes. La boisson du peuple est le cidre. Il y croît cependant du vin en quelques endroits, & il s'y trouve de bons pâturages, & des eaux minérales très-vantées. D'ailleurs, le lac de Zug y fournit du poisson d'une grandeur peu commune; il n'est pas rare d'y pêcher des carpes de cinquante à soixante livres, & des brochets à-peu-près de même taille. Il s'y trouve d'ailleurs une espèce de truites, petites, mais très-déliçables. Ce Lac a trois lieues de longueur, sur une de largeur.

Le Canton de Zug est le septième en rang. De tous les petits Cantons, c'est le seul qui ait une

ville murée pour capitale. La ville de Zug n'a point la souveraineté exclusive sur le pays, mais le Canton est divisé en cinq quartiers ou communautés, qui, ensemble, forment un Corps de République populaire, qui a l'autorité souveraine sur tout le Canton. De ces cinq communautés, la ville de Zug est réputée en faire deux. L'Amman, qui est le chef de l'Etat, est pris subsécutivement dans chacune des cinq communautés. Il est tenu de résider à Zug, où est la Régence du pays, qui a le pouvoir exécutif. Sa commission n'est que pour deux ans, & elle est pour trois ans lorsqu'il est pris dans la ville de Zug. L'assemblée générale, où tout homme, âgé de seize ans, a droit d'assister, se tient tous les ans à Zug.

Les habitans du Canton de Zug sont Catholiques : ils ont une étroite & particuliere alliance avec les quatre Cantons de Lucerne, Uri, Switz, Undervald ; & , par leur réunion, qu'on nomme la Ligue des cinq Cantons, ils font contre-poids au voisinage trop puissant du Canton de Berne.

En 1435, la ville de Zug éprouva un accident singulier : la rue qui étoit au bord du lac s'abîma : un rang entier de maison & les murailles de la ville s'éroulerent dans le Lac. Cet événement détermina à bâtir au côté opposé, où il se forma



une nouvelle ville, joignant l'ancienne : on la nomme Neufatt, & elle est close de murailles munies de tours.

Cette ville est la patrie de M. le Baron de Zurlauben, de l'Académie des Inscriptions, qui a donné l'Histoire Militaire de son pays, & le principal Auteur des *Tableaux de la Suisse*, Ouvrage coûteux, mais, je le dis avec regret, les descriptions en sont prodigieusement fautives & inexactes.

---

*Trajet de Lucerne à Brunen. Village de  
Gersau.*

DE retour à Lucerne, quelques Etrangers qui se trouverent avec moi à l'Hôtel de l'Aigle, me proposerent de fréter à frais communs une barque munie de Rameurs pour nous transporter à Brunen. Rien ne pouvoit me convenir davantage, & la partie fut bientôt liée.

Le lac de Lucerne, de figure irréguliere & bisarre, a neuf lieues de long, sur deux de largeur moyenne. Ses eaux, extraordinairement profondes, sont encaiffées entre de hautes montagnes, coupées à pic. La vue en est triste & sévère, & les tempêtes y sont des plus dangereuses. Il a de cent dix à cent trente toises de profondeur moyenne, mais il est des endroits où l'on assure que la sonde tire jusqu'à quatre mille pieds, & d'autres dont on n'a jamais trouvé le fond. Son élévation, au-dessus de la Méditerranée, est de quatorze cents huit pieds.

Ce fut un Dimanche du mois de Septembre, à une heure après-midi, que nous nous embarquâmes : Le temps étoit nébuleux, sans être menaçant. Par une précaution à laquelle nous dûmes notre salut, nous nous étions déterminé à prendre

une grande barque, qui exigeoit un plus grand nombre de Rameurs, & qui coûtoit plus cher. Lorsque nous fûmes à une lieue & demie ou environ du port de Lucerne, le temps commença à grossir, les flots à s'agiter : les vagues, soulevées par les vents qui devenoient de plus en plus impétueux, commencèrent à nous faire envisager le péril où nous nous trouvions. Les côtes à pic qui circonscrivent le Lac, ne permettant pas aux flots de s'étendre, rendoient le choc de l'élément & plus brusque & plus furieux : chaque instant nous faisoit craindre de voir notre barque se dissoudre par l'effort des vagues amoncelées ! Pendant ce temps, nul endroit de la côte où on put aborder, & nous nous trouvâmes durant une heure entre la mort & la vie. Dans cet état de crise, un de nos chevaux, rangés transversalement, sentant violemment incliner le plancher qui le soutenoit, pour se remettre de niveau, porta ses pieds de derrière sur les bords de la barque, alors à fleur d'eau. S'il les eût jeté un pouce plus en arrière, retombant, en ce cas, avec tout le poids de son corps sur le bord de la barque, prête à faire eau, il la déterminoit inmanquablement à puiser, & nous étions submergés. L'idée en frappa quelques-uns de nos compagnons de voyage, qui pâlirent. Nous échappâmes toutefois à la violence de la



tempête. Une pluie continue succéda à l'orage, le lac bouleversé se calma, & nous primes terre à Gerfau, transis de froid, mouillés comme si nous eussions fait le trajet à la nage, & fort contents de nous voir saufs après la cruelle lutte à laquelle nous venions d'être exposés.

LE village de Gerfau, resserré de toutes parts entre les montagnes & le lac de Lucerne, présente au Philosophe l'agréable spectacle d'une petite République. Cent toises environ de terrain de droite & de gauche composent son territoire & toute l'étendue de sa domination. C'est la plus petite République, c'est le plus petit peuple de l'Europe.

Des pâturages sont tout le produit de son sol. Les montagnes, en s'écartant des rives du Lac, forment l'assiette, & circonscrivent le domaine de cet Etat libre, qui n'a pas un huitieme de lieue dans son grand diametre, & dont la largeur n'atteint pas à quatre cents pieds. Ce petit Etat, inconnu par-tout, si ce n'est dans son voisinage, n'a de communication au-dehors que par le Lac. Sa population ne va pas à plus de huit cents habitans. L'Assemblée Nationale, dans laquelle réside la souveraineté, est d'environ trois cents Membres : tout homme âgé de seize ans a le droit d'y assister. Il y est nommé aux différentes charges

de l'Etat, & on y délibere sur les affaires publiques, sur les loix & les ordonnances, & elle se convoque tous les ans au mois de Mai.

Ceux qui donnent à cette République deux lieues de long, sur une de largeur, comptent dans ces dimensions les côtés presque perpendiculaires des montagnes qui la resserrent; &, selon moi, c'est ajouter à l'étendue d'un jardin la hauteur de ses murs. Le Lac en baigne le côté occidental : le Canton de Switz l'enveloppe par-tout ailleurs. Je ferai cette observation singulière, que, dans tout cet Etat, il n'y a pas un seul cheval. Et, en effet, que feroit-on des chevaux, à quoi les emploieroit-on dans des limites aussi étroitement resserées entre le lac & les remparts insurmontables qu'opposent les montagnes.

Le Gouvernement de cette petite République est la Démocratie, & la Démocratie la plus pure & la plus entière. Le Chef en est le Landamman, dont la charge est pour deux ans. Elle a plusieurs autres offices, un Conseil, qu'on augmente dans quelques cas déterminés, & un Tribunal criminel sans fonctions. Quelque chose peut-il honorer davantage cette parcelle de terre fortunée!

Ce qui fait un honneur égal à la sagesse de son Gouvernement, c'est la comparaison de sa population avec celle des pays où le ciel répand ses dons à pleines mains. En France, on compte

huit cents habitans par lieue quarrée. L'Etat de Gersau en contient au moins huit cents sur un dix-huitieme de lieue quarrée; il est dès-lors dix-huit fois aussi peuplé que la France, proportion gardée de l'étendue; & si cet Empire, dont la population est de vingt-deux millions d'habitans, étoit proportionnellement aussi peuplé que l'infertile pays de Gersau, il offrirait une population de trois cents quatre-vingt-seize millions d'habitans.

En 1315, Gersau conclut une alliance avec les Cantons d'Uri, Switz, & Undervald, & cette alliance fut confirmée en 1359; à cette époque, elle eut le Canton de Lucerne pour quatrieme allié, &, en 1431, le nombre d'hommes qu'elle doit fournir à ses alliés, en temps de guerre, fut fixé à cent.

L'époque de sa liberté est à l'an 1390. Ce fut alors que les habitans racheterent les droits de la Maison d'Autriche, hypothéqués à une famille Lucernoise.

Le village de Bräunnen, où nous débarquâmes, vit jeter les premiers fondemens de la Confédération Helvétique, en 1315. C'est-là que les trois Cantons de Switz, Uri, & Undervald, jurèrent l'alliance perpétuelle, qui fut la base de l'association des autres Cantons. C'est donc là que se prépara la révolution dont la Suisse goûte aujourd'hui les heureux effets, après l'avoir conduite



à son terme par des prodiges de valeur, & par les exploits les plus éclatans.

A une lieue de Gersau, & des bords du lac se développe une plaine unie & riante, à l'extrémité de laquelle est le bourg de Sultz, platé au pied du mont Hakenberg, qui, se divisant en deux pointes gemelles de roc vif, isolées & pyramidales, porte son sommet jusqu'aux nues.

La plaine, qui est d'une lieue de longueur, sur une largeur un peu moindre, est arrosée par deux rivières, dont les ondes argentines & pures comme le crystal, coulent avec vivacité, répandent sur leurs bords, la fraîcheur & la vie, & confondent leurs eaux avant de se rendre dans le lac.

Cette partie est la plus saine & la meilleure du Canton; cependant l'œil n'y apperçoit point de culture, point de terres labourables.

Les montagnes, auxquelles le Bourg est adossé ont à leur sommet, des marbres rouges, interceptés par quelques bancs de marbre gris.

---

## S U I T Z.

LE bourg de Suitz est bien bâti. On y voit beaucoup de très-belles maisons, & l'église a de la magnificence. C'est un grand vaisseau moderne, bien éclairé, où le marbre, les peintures, les stucs, les dorures brillent de toutes parts; la chaire sur-tout est de la plus grande beauté, & les figures, qui entrent dans sa décoration, ne sont pas sans mérite. En général, cette église a un grand éclat, & elle est accompagnée d'un fort beau Campanile. Il se trouve, à Suitz, deux couvens de Capucins, un de Religieuses, & un Hôtel-de-Ville.

Les cimetières, ainsi que dans tout le reste du Canton, y offrent un spectacle touchant; le tombeau de l'époux, du fils, du frere, de la mere, &c. y sont plantés d'œillets des plus belles couleurs, ordinairement disposés en croix, & cultivés par les mains des personnes dont elles emportent les regrets.

Dans le Canton de Suitz, le Gouvernement est entièrement démocratique. Le pouvoir souverain réside dans l'assemblée générale du Peuple. L'ancien pays de Suitz, suivant ses limites, à l'époque de la première confédération, est divisé

visé en six quartiers , ou communautés. Chaque famille est invariablement attachée au même quartier , dans quelque autre lieu du pays qu'elle aille s'établir , ou qu'elle soit déjà établie. Le droit de Citoyen y est héréditaire & fixe. Tous , dans chacun de ces quartiers , dès l'âge de seize ans , a droit de suffrage dans l'assemblée générale , qui se convoque annuellement , le dernier Dimanche du mois d'Avril. Chacun s'y rend l'épée au côté. Ils sont donc nobles ? oui ; & qui avec plus de raison qu'aucun d'eux s'arrogeroit cette qualité ? Y a-t-il des titres au-dessus de la souveraineté ? & ils partagent celle de leur pays.

Cette Assemblée est composée d'environ quatre mille personnes ; elle se tient à Ibach , à une demi-lieue de Sultz , dans une prairie plantée d'arbres. Là , le Domestique est sur la même ligne que le Maître ; là , le Paysan est à côté de son Seigneur. Sous leurs drapeaux flotans , & avec tout l'appareil militaire , les Citoyens forment un grand cercle , au centre duquel est le Chef-Magistrat , le glaive à la main , symbole de l'autorité suprême , résidant dans l'Assemblée. On invoque le Ciel , & on propose les sujets de délibération. Quoique les états & les âges soient confondus , on ne voit ni trouble ni confusion. Pour faire connoître son acquiescement , on élève sa main. Ne le fait-on point , c'est signe



de défaveu. Y a-t-il incertitude dans le nombre des suffrages , deux hallebardes sont haussées , la pointe de l'une opposée à la pointe de l'autre. Ceux qui sont pour l'affirmative , passent dessous & se disposent en rang ; ceux qui restent en-deçà , se rangent de leur côté. L'on compte ainsi facilement le nombre de voix par celui des Assis-tans de part & d'autre.

Dans ces Assemblées , le Peuple dispose des emplois de la République , il pourvoit aux intérêts de la Patrie , & à l'économie publique. Le Chef de l'Etat est le Landamman , dont la Commission n'est que pour un an ; mais elle se continue ordinairement une seconde année. Ce n'est ni la naissance ni la fortune qui donnent accès aux charges & aux dignités , mais le mérite , mais la vertu & la confiance publique. Souvent un simple Payfan , d'un jugement sain , d'une probité généralement reconnue , est placé à la tête de l'Etat. Un Voyageur moderne l'a dit avec vérité : « Que l'on ne juge pas d'un Payfan » libre , par le Payfan que l'esclavage avilit : » il n'en a ni le caractère ni la figure ; il est » aussi loin de lui par la fierté de son esprit , que » par celle de sa démarche » .

L'exécution des ordres de l'Assemblée générale du Peuple , & l'expédition des affaires courantes sont confiées au Conseil permanent ,

qui a la régence du Pays , & qui est composée de soixante Membres , dix de chaque quartier , outre les Chefs. Tous les ans , pour les affaires importantes , il se tient une Assemblée , où ce Conseil est doublé. A cet effet , chaque Conseiller appelle un Citoyen de son quartier à son choix ; & , deux fois dans l'année , le même Conseil est triplé , en suivant une méthode semblable. Le Conseil de régence a son siège à Suitz.

DANS le Canton de Suitz , & , en général , dans les petits Cantons , s'il s'élève une rixe , le Citoyen quelconque , qui en est témoin , devient Magistrat. Revêtu par l'Etat , du droit qu'il en a , il impose silence aux deux partis , & , fût-il le dernier Payfan du Canton , à sa voix tout rentre dans l'ordre & le silence. Ceux qui ne se feroient point rendus à cette injonction , deviendroient réfractaires aux loix , & seroient punis comme tels.

Dans ces mêmes Cantons , il n'est en chacun que quatre Orateurs , ou Avocats , chargés de la défense des causes des particuliers dans les affaires civiles , encore ne sont-ils pas surchargés ; & rien ne prouve mieux combien , au milieu de la contagion générale , la justice & la bonne foi y ont conservé leur empire !

Il n'y a pas besoin de loix somptuaires pour



réfréner le luxe : à très-peu d'exceptions près , il n'y a point pénétré , & les habitans chérissent la simplicité dans les vêtemens , la frugalité dans la nourriture , & la propreté sans faste dans leurs logemens. Ce qui flatte davantage les jeunes-gens, est la hallebarde , qu'ils reçoivent des mains de leur pere , aussi-tôt qu'ils ont l'âge compétent , & l'honneur d'être admis sous les drapeaux de la Patrie , pour la défendre , & assurer son repos , sans émolumens pour eux , ni rétributions.

Pour former , concurremment avec les mœurs , une race d'hommes forts & bien constitués , il est des prix décernés & distribués à la jeunesse par le Gouvernement , & qui sont disputés à la lutte , à la course , & à d'autres exercices corporels.

Rien de si touchant que le trait que fournissent , dans le Canton de Suitz , les premières années de la liberté , & qui rappelle le temps , les mœurs , & les vertus Patriarcales. Je le tire des mélanges helvétiques. *Frantz* vint un jour , sur le soir , vers *Gaspard* qui travailloit dans son pré , & lui dit : Mon ami , voici le temps de la récolte des foins , tu fais que nous avons un différend pour une prairie ; j'ai fait assembler les Juges à Suitz , parce que nous ne sommes pas instruits qui de nous deux a raison ; ainsi viens



demain avec moi devant les Juges. — Tu vois, *Frantz*, que j'ai fauché toute cette prairie : il faut absolument ramasser ce foin demain, je ne faurois quitter. — Et moi, je ne puis renvoyer les Juges qui ont choisi ce jour, & d'ailleurs, il falloit favoir à qui est la prairie, avant de la faucher. Ils contesterent quelque temps ; enfin *Gaspard* dit à *Frantz* : Sais-tu ce qu'il y a : Va-t-en demain à Suitz, dis aux Juges mes raisons & les tiennes, & alors il n'y a que faire que j'y aille. Ainsi conclu, *Frantz* s'en va à Suitz, & dit aux Juges, du mieux qu'il put, ses raisons & celles de *Gaspard*. Quand les Juges eurent prononcé, *Frantz* retourna vers *Gaspard*. — *Gaspard*, la prairie est à toi, les Juges ont rendu sentence en ta faveur, & je t'en félicite ; & *Frantz* & *Gaspard* furent toujours amis.

LES Districts du Canton de Suitz, qui ne sont point compris dans les six communautés, étant des conquêtes ou des acquisitions, ils leur sont restés subordonnés, sauf certains privilèges, & leurs habitans n'ont point part aux emplois de la République, ni droit de suffrages dans les Assemblées du Canton, dont ils sont sujets, comme le sont les *Pays de la Généralité*, dans la République des Provinces-Unies. Ces Districts sont, à-peu-près, un tiers du Pays.

La Religion Catholique est seule admise dans cet Etat. Sa Milice est composée de quatre régimens, & sa place est la cinquieme parmi les Treize-Cantons.

Dans nos observations générales sur la Suisse, j'ai exposé les raisons qui ont fait adopter le nom de ce Canton, pour désigner collectivement les treize Républiques qui forment le Corps Helvétique. Ce Canton a onze lieues de long, sur sept de large. Il ne s'y trouve point de Villes, mais seulement des Bourgs, des Villages, & des habitations isolées. Le Pays, enclavé dans les Alpes, n'a de ressources que dans ses pâturages, qui sont excellens. Les habitans sont laborieux, braves, d'une altiere intrépidité, prompts dans leurs résolutions, & plus prompts encore à les faire valoir par les armes, & fiers d'avoir donné leur nom à toute la Suisse, & d'avoir jeté les fondemens de la République; ils mettent, comme ils le doivent, un haut prix à la liberté!

## NOTRE-DAME-DES-HERMITES.

AU sortir de Suitz , je commençai à escalader le flanc des deux immenses & pittoresques sommets du Mont Hakenberg. Cette double montagne est excessivement haute ; mais quelle n'a point dû être son élévation dans les siècles passés , & à des époques inassignables ! La montagne rapide & très-haute qui la flanque , celle précisément que j'avois à franchir , est visiblement formée des décombres & des débris du Mont Hakenberg , des parties qui se sont successivement ou tout-à-coup détachées , & c'est une *Montagne du troisieme ordre*. Cependant il ne faut pas moins d'une heure & demie pour en atteindre la cîme.

Je descendis la côte opposée , dont la pente est aussi rude , aussi scabreuse que celle par laquelle je m'étois guindé à son sommet. Elle seroit même moins praticable , à cause des glaises qu'elle présente aux pas incertains du voyageur ; mais on y a pourvu , en garnissant de rondins les endroits les plus difficiles.

La vallée , où je descendis , est longue , étroite & profonde. Le peu d'orge , qu'on essaie d'y semer , n'y parvient point à une entière maturité. A l'extrémité de cette vallée je



trouvai le fameux & riche Monastere de *Notre-Dame-des-Hermites*, en Allemand, Einsidlen.

Un Bourg considérable, tout en auberges, me parut quelque chose d'assez singulier. Après tout, il falloit bien loger les flots de Pélerins, qui s'y rendent de tous les coins de la Catholicité, & qui s'y renouvellent chaque jour. Ils y accourent à une image de la Vierge, miraculeuse, dit-on, à laquelle ils rendent un culte très-voisin de l'adoration, & ils y sont induits par un concours de prestiges.

Au milieu d'un désert, dans l'austérité de la nature, un palais, un temple superbe s'élève devant eux, & frappent leurs regards éblouis par l'or, l'azur, les marbres, les peintures, qui éclatent de toutes parts! Sous les voûtes du temple, de vieux murs enfumés présentent un réduit obscur, où les feux de mille flambeaux, dérobés aux yeux, font briller l'or, les diamans, l'orfèvrerie; qui revêtent le fond de ce sanctuaire, & montrent l'image miraculeuse, au milieu des foudres, des éclairs, des carreaux qui partent du quadruple rang de nuages qui l'environne. Le Peuple entassé, pressé dans cette crypte, manque d'espace pour se prosterner. Des prieres, élancées en commun & par intervalle, & quelquefois isolées, y succèdent au recueillement, & à la contemplation, qui

cesse , à son tour , au gré du premier qui se sent inspiré , & commence une priere. La foule est au-dehors , la porte est assiégée , on se heurte , on se presse : c'est une lutte perpétuelle entre ceux qui sortent & ceux qui font effort pour entrer. Les parfums , les accords de la musique , tout , en un mot , y saisit les sens , & seme l'illusion!

Quoique les portes de la Chapelle soient très-épaisses , & encastrées dans des membrures de fer , on est souvent obligé d'en remettre d'autres. Les Pélerins les attaquent , soit avec leurs couteaux , soit avec d'autres instrumens , pour en détacher des parcelles , des lambeaux , des esquilles , qu'ils emportent chez eux en trophée & comme reliques ; & , pour se les procurer , ils rongent ces portes , ils les échancrent , les filonnent , les excavent : elles fondent devant eux , comme la neige sous les regards du soleil. Ces portes sont le thermomètre de la dévotion du Peuple , & du crédit de l'image , qui sont en raison inverse de la durée des portes. Quoiqu'il en coûte aux Moines pour les renouveler , jamais on ne les a vu s'en plaindre.

Ce Pélerinage est , avec celui de Notre-Dame de Lorette , le plus fameux qu'il y ait dans la Chrétienté , & il y aborde annuellement cent mille Pélerins tout au moins. A cent lieues aux environs , il y a des gens gagés ,



dont le métier est d'aller à Notre - Dame - des - Hermites , en pèlerinage , pour ceux qui n'ont pas le temps , ou point assez de santé pour s'y rendre en personne , & ils composent à raison de l'éloignement.

L'Eglise est desservie par un Monastere de Bénédictins , qui y sont au nombre de quatre-vingt-quatre , y compris les Convers au nombre de vingt. L'Abbé , qui est élu par les Religieux , est Prince Titulaire de l'Empire , où il possède des terres en souveraineté. Le Couvent , par sa structure & son étendue , offre l'aspect d'un Palais. Il est précédé d'un portique ou péristyle en hémicycle à colonnes , avec une balustrade surmontée de statues , de vases , de génies. Au milieu du péristyle , est une grande fontaine de marbre , de forme octogone , dont l'architecture est ornée de sept colonnes de marbre noir d'une seule piece , qui reposent sur un socle , & portent un baldaquin surmonté d'une couronne de cuivre. Dessous est une statue de la Vierge en bronze , posée sur le croissant , la tête ceinte d'une couronne d'étoiles. Le portique est garni de petites boutiques , garnies de rosaires , de chapelets , d'images de la Vierge , d'*Agnus Dei* , de livres de prieres , de cierges & de bagatelles ; & ces menues marchandises destinées aux Pèlerins forment , à Notre - Dame des Hermites ,



une branche de trafic de quelque importance.

Derrière le portique, s'éleve une terrasse qui sert de soubassement au front de l'Abbaye; le portail de l'église en occupe le milieu: il est orné de deux tours formées de trois ordres d'architecture; les tours se terminent en dômes quarrés, couverts de fer en lames, & sont surmontées de deux globes de cuivre dorés. Le portail est flanqué de deux grands corps-de-logis, avec deux pavillons aux extrémités. Le tout forme un très-beau développement.

On arrive au Monastere par un vaste escalier, qui s'éleve entre les deux aîles du portique, & conduit sur la terrasse qui regne sur toute la longueur de l'édifice.

Dans l'intérieur de l'église, c'est le bronze, le marbre, les dorures, les peintures, les stucs; les voûtes offrent des coupoles & des compartimens où brillent l'or, & les peintures, en général, assez bonnes. Le tout présente une décoration absolument théâtrale. Le service divin s'y fait en musique, & quatre orgues placées dans de riches buffets, occupent les quatre angles de l'église.

Les collatéraux sont de même hauteur que la nef; &, ce qui est très-commode pour les Religieux, il n'y a point de stalles dans le chœur. L'office se fait par le Célébrant & les Musiciens

placés dans une tribune , où on ne les voit pas. Deux seuls sieges dans le chœur : le trône de l'Abbé , & la place du Célébrant.

L'Eglise s'annonce par une grande coupole octogone , sous laquelle est la chapelle de *Notre-Dame - des - Hermites* , qui fut celle du premier Solitaire qui trouva l'image de la Vierge. Intérieurement , les murs de cette Chapelle sont nus , comme ils le furent autrefois , & ils sont noircis par la fumée des flambeaux. Quelques lampes d'argent y répandent une clarté douteuse , & une grille de fer empêche les approches du chœur. C'est là que , dans un quadruple rang de nuages en orfévrie , est l'image de la Vierge. De toutes parts , autour d'elle , s'élancent les foudres & les flammes , & elle est toute resplendissante de lumière , par des feux dérobés à l'œil ! Elle a trois couronnes qu'elle porte successivement , & qui sont des dons de différens Souverains : deux sont d'or pur , avec des pierreries de la plus grande valeur. Elle est ornée de croix , de pendans-d'oreilles , de diamans , & de colliers de pierres précieuses. Seize cierges , aussi gros que des troncs d'arbres , brûlent sans cesse à ses côtés. Elle est couverte des plus riches étoffes , & sa parure est changée chaque semaine. Elle n'a pas moins de cinquante-deux habillemens différens.

La figure de la Vierge est noire , ainsi que celle de l'Enfant Jésus. Elle est haute de trois pieds & demi.

Extérieurement , cette chapelle est ornée des richesses de l'architecture moderne. Ce revêtement est en marbre noir , avec des statues & des bas-reliefs en marbre & en stuc. Sur la frise on lit : *Capella divinitus consecrata. An. 948, 14 Septemb.* Comment le fait-on ? Sur cela le sage se tait. D'autres viennent ensuite , qui assurent que c'est par une vision d'un Evêque de Constance. Pour écarter l'idolatrie , on a placé sur la porte du chœur , un cartouche chargé de cette inscription : *Deus in aulâ gloriosissimæ Virginis miserere nobis.*

Cette chapelle est journellement & perpétuellement pleine de Pélerins qui prient à haute voix , tantôt seuls , tantôt plusieurs ensemble , quelques-uns avec des élans. L'affluence est telle , qu'une partie est obligée de rester dehors sans pouvoir entrer ; & , dans les jours de solemnité , il est rare qu'il n'y ait pas des gens de blessés. La chapelle a en dedans trente-cinq pieds de long , vingt-un de large & dix-neuf de haut. Elle porte cette inscription en grands caractères : *Hic est plena remissio peccatorum à culpâ & à pœnâ.* Une plaque d'argent large d'un pied , égalant en longueur la largeur de la porte à laquelle elle est fixée ,



est percée de cinq trous, dans lesquels les Pélerins inferent leurs doigts en priant avec ferveur. Auprès d'eux, ces cinq trous passent pour avoir été formés de la main même de Dieu. Cette table d'orfèvrerie est ornée de reliefs d'un mauvais travail.

Difons enfin, que le concours des Pélerins qui s'y rendent de tous les Etats Catholiques, exige qu'il s'y trouve des confesseurs dans toutes les langues de cette communion.

La dévotion a accumulé de grandes richesses dans le trésor de Notre-Dame-des-Hermites, l'un des plus précieux qui existent. On y remarque un ciboire d'or pur, du poids de trois cents vingt onces, enrichi de onze cents soixante-quatorze grosses perles, de trois cents trois diamans, trente-huit saphirs, cent cinquante-quatre émeraudes, huit cents cinquante-sept rubis, quarante-quatre grenats, vingt-six hyacinthes, dix-neuf améthystes & quatre spinelles, en tout, deux mille cinq cents dix-neuf tant perles que pierres précieuses. On y voit une tête antique d'Alexandre, faite d'une Calcédoine, &c. &c.

L'Abbaye de Notre-Dame-des-Hermites est le plus grand & le plus magnifique édifice de toute la Suisse; &, quant à l'église en particulier, il ne seroit pas difficile d'en citer beau-

coup qui valent mieux du côté de l'architecture ; mais je n'en ai vu aucune de plus riche , de plus ornée , de plus brillante , où les ornemens soient plus multipliés , plus prodigués , plus recherchés !

Les bâtimens du Monastère , d'une immense étendue , renferment quatre grandes cours dans leur enceinte. Il s'y trouve une salle très-spacieuse , ornée de peinture ; une bibliothèque nombreuse , de beaux appartemens pour l'Abbé , des logemens aisés pour les Religieux , & d'autres pour les Etrangers qui y séjournent. Il s'y trouve aussi une salle pour le débit des chapelets , rosaires , *Agnus Dei* , images de la Vierge , &c. , & le Frere qui tient le comptoir ne vous laisse pas ignorer que tous ces objets ont touché la Vierge miraculeuse.

L'Abbaye relève immédiatement du Saint-Siége , & elle a des revenus extrêmement considérables , qu'elle perçoit en plus grande partie dans le Canton de Zurich.

Ce Monastère est placé sur un vaste plateau en pelouse , à l'angle d'une grande montagne. Sur cette pelouse & le long du chemin de Zurich , il y a une longue suite d'oratoires couverts , ornés de figures & de peintures pour les stations & les actes de dévotion des Pélerins. Il y a aussi

un gibet près de ce lieu de sainteté, & c'est le seul en Suisse que j'aie trouvé fourni.

Il est bien à remarquer que Zwingle qui prêcha la Réforme en Suisse, fut Curé de Notre-Dame-des-Hermites, où il avoit été appelé par l'Administrateur de l'Abbaye. Sa doctrine y fit même des progrès, & les Moines furent dispersés; mais la Religion Catholique y reprit le dessus, & le Monastère fut rétabli sur l'ancien pied.

Le bourg & le territoire de Notre-Dame-des-Hermites est sous la souveraineté du Canton de Suits. L'Abbaye même qui se regarde comme indépendante, est sous son haut domaine. Elle a eu, à ce sujet, avec le Canton, des discussions sans nombre, & de vifs démêlés dans lesquels on l'a même vu invoquer les armes spirituelles de l'église & les foudres de l'excommunication, contre les habitans qu'elle dénonça comme sacrilèges, parce qu'ils s'opposoient à ses projets de souveraineté. Elle fit plus, elle appella dans le pays les Autrichiens, qui tâchèrent de profiter des circonstances pour l'affervir & le réduire à leur obéissance; mais l'excommunication fut levée, & la bataille de Morgarte que gagnèrent les habitans du Canton, soutenus de leurs alliés d'Uri & d'Undervald, fit rentrer les choses dans l'ordre.



Les prétentions de l'Abbaye à la souveraineté du territoire d'Einsidlen qui occasionnèrent cette guerre, étoient évidemment dépourvues de fondement, puisque le Canton avoit succédé dans ce district aux droits des Comtes de Rapperswil & de ceux de Hapsbourg, auxquels il avoit incontestablement appartenu en souveraineté. Mais elle prétendoit que cette souveraineté lui avoit été légitimement conférée par les Empereurs Othon I<sup>er</sup> & II, Henri V & Conrad II, auxquels ce pays n'appartenoit pas. Enfin, la bonne cause & le parti de l'équité ont triomphé; non-seulement le Canton de Suisse jouit de la souveraineté effective sur le territoire de Notre-Dame-des-Hermites, mais l'Abbaye même est sous sa juridiction, & il a le droit d'établir un Bailli ou Châtelain sur le Monastere. Il a le droit de vie & de mort dans le Baillage: il a la milice, les impôts & une partie de la justice. A la vérité, l'Abbaye proteste contre une partie de ces droits.

Après la conduite qu'a tenue l'Abbaye, & d'après ses principes connus, on peut juger avec quelque vraisemblance de celle qu'elle tiendrait encore, si le temps & les circonstances amenoient des conjonctures qui favorisassent son ambition; & il paroît que c'est un ennemi caché que le Canton nourrit dans son sein.

Au Canton de Suitz , près des confins de celui de Lucerne , & sur les bords du lac , est le château de Kuffnacht , à un quart de lieue duquel une chapelle mémorative marque le lieu où Guillaume Tell immola le Bailli. Gessler y est peint atteint de la flèche mortelle , & prêt à tomber de son cheval. On y voit Tell derrière un chêne , entre des broussailles. L'Etat de Suitz a défendu , sous des peines grieves , de toucher à ce qui reste du château de Kuffnacht , où le Bailli conduisoit sa victime , pour l'y tenir dans les fers le reste de sa vie.

---

---

*Route d'Einsidlen à Glaris. Bataille de  
Næfels.*

LE plateau de Notre-Dame-des-Hermites, quoique de niveau avec le fond de la vallée profonde par laquelle on y débouche, est cependant encore extraordinairement élevé. J'en jugeai par la pente de deux lieues entières dans le bois, qui me conduisit au bord du lac de Zurich. Je me trouvai alors à la vue de Raperwil, qui est au côté opposé du lac. Je fus tenté d'y aller; il ne m'eût fallu pour cela ni aïles ni bateliers. Un pont de plus de six cents toises de long m'offroit la facilité de traverser le lac; mais je ne jugeai point cette ville assez importante pour changer le plan que je m'étois tracé.

N'omettons point ici une observation qui semble tenir du paradoxe, & qui manifeste la nature du pays. Lorsque j'étois à Notre-Dame-des-Hermites, je n'étois qu'à cinq lieues de Glaris; &, en m'y rendant par le chemin le plus court, je n'avois pas moins de douze lieues à faire pour y arriver. C'est que les glaciers & les chaînes de rocs interceptent les passages, qui ne sont peut-être pas même praticables aux chamois qui gravissent les rochers & s'élancent d'une



pointe à l'autre avec tant d'adresse & d'agilité, & pour aller au sud-est, il fallut d'abord que je me dirigeasse au nord.

Arrivé près du lac de Zurich, je cessai de me porter au nord, je longeai le lac à quelque distance de ses bords en tirant à l'est; brisant ensuite ma course vers le sud, je m'enfonçai dans les hautes Alpes, où je pénétrai entre deux énormes montagnes qui, ayant leurs racines au niveau du lac de Zurich, portent leur cime à la région des neiges & des glaces dont elles m'offrirent le spectacle en plein été. Leurs flancs escarpés & de roc vif, leurs sommets terminés en aiguilles qui s'élevoient bien au-dessus des nues, ajoutoient à l'émotion que me causoit ce majestueux spectacle!

Je cotoie le Limat, je remonte la Linth qui le forme avec la rivière qui vient du lac de Vallenstadt, & j'arrive sur les champs de Nafels, qu'ont éternisés l'héroïsme & l'intrépidité des Suisses qui y firent des prodiges de valeur: ils y déploierent une énergie, une constance qui perceront la nuit des temps, & dont il ne se trouve d'exemple dans aucun temps & chez aucune autre Nation que celle des Suisses!

En 1388, le 9 avril, deux cents habitans du Canton s'opposent à l'invasion de treize mille Autrichiens. Forcés par le nombre, ils se retirent

à mille ou douze cents pas. D'autres Glaronois viennent les joindre, ils formoient en tout trois cents hommes, & ils attaquent de nouveau l'ennemi; mais ils sont repouffés. Cinquante ou soixante hommes de leur Canton viennent accroître ce peloton, qui retourne à la charge une troisieme fois. Enfoncés, ils attaquent de nouveau. Bref, les Glaronois sont successivement repouffés onze fois. Renforcés par quarante ou cinquante auxiliaires qui leur arrivent, ils se rallient une onzieme fois & fondent avec tant d'impétuosité & de furie sur les Autrichiens, qu'ils les font plier, les mettent en déroute, & les poursuivent jusqu'au lac de Vallenstadt, après en avoir fait un grand carnage.

Onze piles existantes sur le champ de bataille, marquent les endroits où les Suiffes se rallierent, & sont des monumens de cette glorieuse victoire. Deux mille cinq cents Autrichiens resterent sur la place. Les autres s'enfuirent précipitamment sur Vesen; mais le pont qu'ils avoient construit à la hâte à la queue du lac fondit sous le poids des fuyards; deux mille des leurs périrent dans les eaux. Cette communication rompue, un très-grand nombre d'autres se jeterent dans le lac & s'y noyerent. Cette journée coûta la vie à cent quatre-vingt Gentilshommes Autrichiens. Le Comte Jean de Verdemberg,

avec un corps de quinze cents hommes, venoit par les hauteurs de Kirtzen pour renforcer les Autrichiens; mais voyant la fureur, la rage des Glaronois, voyant les coups qu'ils assenoient, voyant combattre non des hommes mais des géans, voyant les Autrichiens éperdus, fuyans épars, il retourna bien vite sur ses pas, & il gagna Vallenstadt & de-là le pays des Grisons. L'instant de la furie fut celui où les Glaronois virent leur oriflamme au moment d'être prise; alors ce ne fut plus des hommes, ce fut des lions qui porterent par-tout devant eux la terreur, le carnage, & la mort, & ce fut en cette journée que les Glaronois frapperent le grand coup qui assure la liberté dont ils jouissent encore aujourd'hui.

Le terrain ne donnoit aucun avantage aux Suisses dans cette bataille; & les treize mille Autrichiens qui vinrent attaquer les lignes de défense des Glaronois, étoient presque tout cavalerie. Le combat dura cinq heures.

Les Glaronois avoient été successivement renforcés jusqu'à sept cents hommes; & lors même qu'ils furent parvenus à ce nombre, un homme en avoit à combattre dix-neuf.

Tous les ans, le 9 Avril, les Glaronois célèbrent cette journée qui leur rappelle avec attendrissement la bravoure & les hauts faits de leurs peres. On visite processionnellement les onze pierres de



marque , ainsi que tout le champ de bataille. Le Chef-Président du Canton y fait un discours à tout le peuple assemblé , & sur la valeur de leurs ancêtres , & sur le prix de la liberté qu'ils lui procurerent. Au bout de quatre siècles , la Ville de Vesen , qui trahit la cause commune en admettant les Autrichiens dans ses murs , après quatre siècles , dis-je , elle est tenue d'envoyer des députés pour assister , de sa part , à cette solemnité , & entendre répéter le reproche public de la trahison dont ses habitans se rendirent coupables.

Les onze piles ou pierres de marque , aux onze points de ralliement , sont hautes de trois pieds & demi. Les Etrangers , à moins qu'ils n'aient des conducteurs , les trouvent difficilement , étant souvent entourées d'herbages touffus qui les dérobent à l'œil.

Le précis que j'offre de cette insigne bataille de Nafels , est d'après la chronique allemande du Canton de Glaris , & d'après les manuscrits du temps , consignés dans les archives du Canton , dont la connoissance m'a été donnée par M. le Baron de Bachmann , qui a assisté plusieurs fois aux touchantes solemnités où le brave peuple de Glaris , assemblé sous les drapeaux du Christianisme , va verser des pleurs sur les lieux qui furent les témoins de sa gloire , & nourrir le germe de sa valeur.

Engouffré entre deux rangs de rocs fourcilleux qui atteignent à la région du tonnerre, j'arrivai à la vue de Glaris, dont la position affreuse glace l'ame! Des rocs énormes, coupés à pic, chargés de neiges en tout temps, voilà son enceinte & sa clôture. L'esprit est étonné que l'homme soit venu en ces lieux disputer aux ours leur habitation. Il y est venu, oui : le despotisme l'y a répercuté! Que le despotisme lointain cesse d'y refouler la population, &, dans un demi-siècle, ce ne sera plus qu'un repaire de bêtes féroces. Et qu'y trouve-t-on après tout dans ces roches affreuses, où les hommes ont accouru? Qu'y trouve-t-on? rien, hors la liberté! Quelques pâturages en sont toutes les ressources. La liberté, la sainte liberté y fixe les hommes, elle les attache à ce sol qu'ils chérissent & qu'ils regardent comme une *Terre de promesse*.

---

## G L A R I S.

SI les murs & les fossés font de l'essence d'une ville, Glaris, ainsi que la Haye, ne peuvent prétendre à ce titre, l'un & l'autre ne sera qu'un bourg ou un village si l'on veut; mais si une population nombreuse, des Citoyens de tous les ordres, les arts, les manufactures, des tribunaux, des conseils, plusieurs églises, des édifices publics, de hautes & belles maisons, des rues larges, longues, bien dressées, peuvent concourir à mériter à un lieu le nom de *Ville*; Glaris est fondée à revendiquer ce titre. Nous parlons de murs: pouvoit-elle cependant en avoir de plus forts, de plus respectables que ceux dont la nature l'a enveloppée, que ceux que lui forment à peu de distance les rocs menaçans des grandes Alpes.

Les maisons y ont communément trois ou quatre étages; & la grand'rue continuée par celle du fauxbourg qui y répond, a près d'un quart de lieue de long. Elle est arrosée par la Linth, riviere considérable, dont les eaux vives & limpides s'y passent sur un pont de quatre-vingt pas de long & d'une seule arche, qui est du même Architecte que celui de Schaffhouse.



Ses habitans des deux religions, catholique & protestante, vivent en paix & font alternativement le service divin dans la même église.

Le Canton dont elle est capitale consiste en une vallée profonde, d'environ huit lieues de longueur, qui s'étrécit en s'élevant, se bifurque & se termine dans les hautes Alpes, au pied de montagnes couvertes de glaces & de neiges éternelles, d'où découlent, dans les deux branches de la vallée, les deux rivières de Linth & de Sernft, qui se réunissent dans la grande vallée. De hautes chaînes de montagnes séparent ce Canton, tant de ceux de Suitsz & d'Uri, que du pays des Grisons.

Les troupeaux sont une des principales sources de sa richesse. Les Glaronnois envoient communément, sur les Alpes, dix à douze mille pièces de gros bétail, & quatre mille moutons. Ils conduisent tous les ans, à la foire de Lugano, environ deux cents chevaux, quelquefois trois cents. Leur commerce est très-actif, & ils en ont étendu quelques branches jusqu'en Russie.

Je ne compte pour rien le peu d'orge ou d'avoine qu'on se hasarde d'y confier à la terre, & qui n'y mûrit point. Je compterois pour davantage le salpêtre qu'ils préparent, & les plantes médicinales qui abondent dans la partie des Alpes qui couvre ce Canton. Les Glaronnois en

composent leur *Thé Suisse*. Leurs herbes vulnéraires, dont ils font un trafic assez étendu, sont réputées les meilleures de la Suisse.

Enfin, c'est dans le Canton de Glaris particulièrement que se fait ce fromage si vanté & si recherché en tant d'endroits, qu'on nomme Chapigre ou fromage verd. Ce fromage, qui est aromatique, & qui est très-salutaire, est composé d'herbes & de séret, qui est le sédiment de la partie séreuse du lait. Son parfum lui vient du Melilot odoriférant (*Trifolium odoratum*). C'est avec ses feuilles séchées que se pétrit le séret; &, de cette préparation, se forme le fromage dont nous parlons, appelé en allemand *Schabzieger*. On le nomme quelquefois *fromage d'herbes*. Il s'en fait des envois dans toutes les parties de l'Europe, & jusqu'en Amérique.

Les pâturages des Alpes de ce Canton sont excellens, & ils peuvent fournir, durant quatre ou cinq mois de l'année, la nourriture à douze mille, tant bœufs & vaches que chevaux, & à quatre mille moutons.

Les Alpes de Glaris, précieuses, comme nous l'avons observé, par leurs productions botaniques, & leur prodigieuse variété de plantes peu communes, offrent aussi un champ vaste & des plus curieux à l'Amateur de l'histoire naturelle. On y trouve des métaux, des cristaux, des mi-



néraux, des pétrifications, des eaux minérales; des ardoisieres; & la vallée, qu'elles forment, est plus sujette aux tremblemens de terre que les autres parties de la Suisse.

Dans ses carrieres d'ardoises, les tables ou feuilles qui les forment sont alternativement d'un grain fin & d'un grain plus grossier; & il n'est pas rare d'y trouver des empreintes de poissons, de plantes marines & terrestres.

Etranges témoins des révolutions qu'entraîne la succession des temps, ces fiers, ces belliqueux Glaronois, ces peuples libres & vertueux furent sujets de femmes pusillanimes, les Religieuses de Seckingen. Sous l'autorité de l'Abbesse de Seckingen, le peuple avoit cependant ses Assemblées, ses Chefs, son Trésor, & le privilege de ne voir, dans les charges publiques, que des gens du pays.

Les Comtes de Hapsbourg étant parvenus à la dignité de Châtelains de l'Abbaye de Seckingen, le peuple de Glaris vit ses usages, ses immunités, sa police intérieure intervestis, ou absolument abolis; & on vit se manifester le dessein de convertir le pays en un domaine propre à la Maison de Hapsbourg. Les vexations qui en furent la suite aigrèrent les esprits. On chercha à étouffer ces murmures & à en



imposer aux habitans par des troupes qu'on cantonna dans leurs montagnes ; mais les Suiffes victorieux entrèrent à main armée dans le pays de Glaris , réprimerent les attentats du despotisme , briserent les fers des Glaronois , les rétablirent dans tous leurs droits , & se firent , de ces voisins affranchis , des Alliés généreux qui ne tarderent pas à leur être très-utiles & à leur rendre bienfait pour bienfait.

Le peuple de Glaris commençoit à respirer à l'ombre de la liberté , lorsque les Autrichiens se porterent sur leur pays avec des forces plus que suffisantes pour l'affervir , & en réduire les habitans à l'esclavage. Ils se répandirent comme un torrent dans la vallée de Glaris , & rien ne sembloit pouvoir résister à leurs nombreuses cohortes. Mais elles ne servirent qu'à faire éclater davantage , aux plaines de Næfels , l'héroïque intrépidité & la valeur plus qu'humaine que montrèrent les Glaronois dans cette journée mémorable qui les couvrit de lauriers immortels , & les a soustrait pour toujours au glaive de leurs persécuteurs !

Ce fut à cette époque que le Canton de Glaris s'est racheté de ses diverses sujétions & redevances envers l'Abbesse de Seckingen , & il obtint même à Constance , en 1415 , la cassation de toutes les prétentions , tant de la Maison d'Autriche

que de l'Empire; ce qui fut confirmé à Bâle en 1433.

Ce Canton est le dernier en rang entre les huit anciens Cantons qui, pendant environ cent trente ans, formerent seuls le Corps Helvétique. La part qu'il eut aux expéditions militaires & aux conquêtes de ses confédérés, le fit admettre à la co-régence des pays sujets que les Suisses possèdent en commun. Il a d'ailleurs la souveraineté exclusive sur le Comté de Verdenberg, & possède, par indivis, avec le Canton de Suitz, le pays d'Utznach ou de Gaster, & il a une alliance perpétuelle avec les Cantons de Zurich, Suitz, Uri & Underwald.

Les habitans, partagés en Catholiques & Réformés, ne se cantonnerent point comme dans le pays d'Appenzel, mais la part de chaque parti dans le Gouvernement & les charges publiques a été déterminée.

Le Gouvernement Populaire est celui du Canton, & le pays est divisé en quinze Communautés. Tout homme âgé de seize ans assiste aux Assemblées générales, dans lesquelles réside l'autorité souveraine. Hors les cas extraordinaires, ces Assemblées n'ont lieu qu'une fois l'an, le lendemain du premier Dimanche de Mai, & elles se tiennent en plein air, sur un pré, hors de Glaris. M. Ramond, Traducteur

de Coxe, a été témoin d'une de ces Assemblées Souveraines. Voici le tableau intéressant qu'en donne cet estimable Littérateur, imbu des principes de la plus saine philosophie : écoutons-le.

« Pendant la journée du Dimanche, les Vo-  
» tans arriverent de toutes parts à Swanden ;  
» & le nombre se trouvant à-peu-près complet,  
» on se rendit le lendemain matin dans la plaine  
» où se tient l'Assemblée générale. C'est une prairie  
» de quelques arpens, située au pied d'une mon-  
» tagne & près du bourg de Swanden. Un qua-  
» druple rang de bancs y étoit préparé & for-  
» moit un cercle de plus de trois cents pieds  
» de diametre. Les Magistrats ayant pris place  
» dans le cercle intérieur, le Peuple, composé  
» d'environ quatre mille hommes, tous armés,  
» occupa les bancs, sans aucune distinction. Le  
» Président debout & appuyé sur le cimenterre  
» de la liberté, étoit placé près du centre du  
» cercle, avec le Greffier & deux Sergens cou-  
» verts d'un manteau à la livrée du Canton.  
» Les femmes n'approchent point du cercle ;  
» mais les enfans mâles qui n'ont pas encore  
» atteint l'âge de seize ans, ont le droit d'en  
» occuper le centre, pourvu qu'ils ne s'y tiennent  
» point debout, tant par respect pour l'As-  
» semblée, que pour ne point arrêter les voix  
» & interrompre les regards.



» Que l'on s'imagine, si l'on peut, quelque  
» chose de plus imposant que ce spectacle, &  
» de plus respectable qu'une Affsemblée d'hommes  
» libres, réunis pour discuter leurs intérêts com-  
» muns, assis sur la terre qui les a vu naître,  
» qui les nourrit, & qu'ils ont défendue contre  
» le joug de dominations qui pesent sur le Monde,  
» ayant devant eux leurs enfans qui s'enflâment  
» déjà au nom de la liberté, & qui apprennent  
» d'eux à la transmettre intacte à leur postérité!  
» Quel édifice auroit la majesté de cette vallée  
» protégée par les boulevards naturels du pays,  
» parfemée de cabanes, & couverte de trou-  
» peaux qui, présentant à ces Républicains les  
» douceurs de leur pays, raniment, dans tous  
» les cœurs, l'amour de la patrie?... J'étois  
» pénétré de ce que je voyois, & je ne pou-  
» vois assez admirer ce mélange sublime de  
» grandeur & de simplicité dont rien, jusqu'a-  
» lors, ne m'avoit donné l'idée! Tout me sem-  
» bloit ici digne des premiers âges des Peuples:  
» tels étoient les anciens Romains & les Ré-  
» publicains de la Grece; tels étoient ces ver-  
» tueux Gaulois, & ces braves Germains, nos  
» respectables Peres »! . . . . .

Un Conseil de soixante-trois Membres a l'exer-  
cice du pouvoir exécutif, la juridiction civile  
& criminelle, l'économie publique, & la police,

Des soixante-trois membres qui composent ce Conseil, quarante-huit sont pris dans la Religion Réformée; & le Landamman ou Chef de l'Etat est choisi alternativement parmi les Réformés & parmi les Catholiques. Celui qui est tiré d'entre les Réformés reste en charge durant trois années consécutives; & celui qui est nommé par les Catholiques n'exerce que deux ans. L'autorité absolue de chaque communion séparée réside dans l'Assemblée particulière de chacune: l'une & l'autre envoie un Député aux Diètes du Corps Helvétique.

La population du Canton se porte à quinze mille habitans, dont aujourd'hui les Catholiques font à peine la huitième partie. En 1623, ils formoient environ le tiers de la population totale. Leur nombre a diminué depuis, celui des Protestans, au contraire, s'est accru; tout a prospéré sous leurs mains, chevaux, bestiaux, commerce des cuirs, celui du beurre & du fromage; leur industrie s'est portée à la filature du coton, à la fabrication de quelques étoffes, draps & rubans; & ces sources d'abondance n'ont pu naître chez les Catholiques, où elles s'y sont bien vite taries. Les grains, le vin, le sel, & la plupart des objets de première nécessité ou de commodité manquent aux habitans du Canton: ils les tirent de l'Alsace, de la Suabe,

de l'Italie & de quelques autres parties de la Suisse.

Ce Canton entretient plusieurs Compagnies dans divers services étrangers. Il les recrute dans les Baillages sujets dont il partage la souveraineté.

Je ne quitterai point l'article de Glaris sans rappeler un incident qui me peignit énergiquement un peuple juste & bon. J'achetai un cheval à Glaris, sur la place du marché; il étoit d'assez belle apparence, mais je n'eus pas fait un quart de lieue que l'animal battant des flancs me fit voir que j'avois été trompé. Je retourne, je cherche le vendeur, je le découvre. . . . Refus de reprendre son cheval. Cela fit quelque rumeur, le peuple nous entoure, la foule augmente; & dès qu'on fut la cause de cette discussion, il n'y eut besoin ni de Juge ni de Commissaire; le peuple le fut. Il n'y eut qu'un cri contre cet homme! La voix impérieuse de la multitude le contraignit à reprendre sur-le-champ son cheval, & à m'en rendre le prix. En certains pays, un étranger isolé est une dupe offerte à l'avidité; ici, c'est un frere que le Ciel envoie à protéger!

LES montagnes du Canton de Glaris ont beaucoup de chamois. C'est un animal fort



timide. Les chamois vont ordinairement en compagnie ; & pendant que le troupeau paît , un d'entr'eux se tient en sentinelle , la tête haute & les oreilles dressées , posté sur une pointe élevée , de laquelle il puisse donner l'alerte au premier mouvement qu'il apperçoit , ou au premier bruit qu'il entend. Il jete alors un cri aigu & perçant ; c'est le signal pour prendre la fuite.

La chasse des chamois est dangereuse , & souvent les chasseurs y courent risque de la vie. A la poursuite de ces animaux , c'est des rochers à gravir , des murs de roche à escalader , des torrens à passer , des précipices à franchir , sur lesquels ils font des bonds prodigieux.

Il arrive quelquefois que la bête , lancée dans un endroit où tous les passages lui sont fermés , est obligée de rebrousser chemin par un sentier où le chasseur qui s'y trouve n'a pas un espace d'un demi-pied pour s'y soutenir. A droite , c'est un roc escarpé & à pic ; à gauche , c'est un précipice , un abîme effroyable. L'animal poursuivi & animé davantage par la présence du chasseur , ne pouvant passer outre , parce que les passages sont fermés , tâche de sauter par-dessus lui , ou de se glisser entre le chasseur & le rocher ; & quand cela arrive , il le jete dans le précipice. Le péril augmente , si c'est une troupe de chamois qui se trouve en pareille

crise. Dans tous les cas, ce que le chasseur a de mieux à faire, est de se tapir tout de son long sur le sentier, s'il le peut, pour livrer passage aux chamois, ou de se tenir collé, pressé contre le rocher; alors il pourroit pousser lui-même l'animal dans le précipice.

La montagne de Falzabert, qu'on rencontre au Canton de Glaris, en remontant le vallon de la Sernft, est percée d'un trou circulaire qui, du village d'Elm, paroît avoir trois pieds de diamètre. Les 3, 4 & 5 Mars, & les jours correspondans à ceux-ci dans le mois de Septembre, on voit, par ce trou, le disque du soleil qui éclaire alors le clocher du village. Ce trou, beaucoup plus grand qu'il ne le paroît, a environ vingt-cinq pieds de diamètre. Vers le solstice d'hiver, le village est privé pendant six semaines de l'aspect du soleil, par le voisinage & l'interposition de cette montagne.

---

---

*Passage de Glaris à Altorf.*

J'E remontai la Linth, ou, si on veut, le Limat, &, après six heures de chemin le long de ce fleuve, je parvins à la tête de la grande vallée. J'y remarquai ce que j'avois déjà observé en d'autres endroits, que l'existence des glaciers ne tient point à la hauteur des montagnes, mais à la position, aux circonstances particulières, tant de l'exposition, que du local & du voisinage des montagnes adjacentes. J'y trouvai un glacier à très-peu d'élévation au-dessus du lac de Zurich; car la ville de Glaris est à peu-près au niveau de ce lac, & la pente de la vallée, à l'extrémité de laquelle il se trouve, est peu considérable.

Tout le fond de cette vallée, qu'on nomme *Granthal*, s'est fort exhaussé par l'effet successif des éboulemens. La Linth n'y commence point: elle y tombe d'une vallée dont le fond est de cinq cents toises plus élevé, à laquelle il faut grimper par des sentiers scabreux & très-âpres, & en partie dans des bois. Je fis bien d'avoir laissé mon cheval à Glaris; jamais il n'eût escaladé cette montagne en échelle. Chemin faisant, une magnifique cascade arrêta mes regards: elle est formée par la Linth, qui se précipite perpen-



diculairement, avec tout le volume de ses eaux; & avec un fracas épouvantable, d'une hauteur que je n'ai pu estimer, des arbres m'ayant caché le bas de sa chute. C'est la cataracte de Sand-Bach. Près de la chute, on franchit les eaux sur le *Pantenbruck*, qui est un pont suspendu au-dessus d'un précipice, & qui sert à faire passer les troupeaux pour chercher de nouveaux pâturages. Les eaux de la Linth, à peu de distance du pont, se perdent & disparaissent sous les déblais de montagnes écroulées, & se remontent bientôt après.

Arrivé sur les hauteurs, je me trouvai dans une vallée où je foulai des décombres de montagnes sur lesquelles il avoit crû une forêt de sapins & de melezes. Cette vallée difficile me conduisit dans une troisième, longue, large, spacieuse, plus unie, formée d'un double rempart de roc vif d'une excessive hauteur; longée, d'un côté, par la Linth, qui y coule tranquillement sur un sol qui n'a point de pente sensible, de l'autre, par la chaîne des éboulemens formés par les injures des siècles & des saisons.

A l'autre extrémité de la vallée, j'avois en perspective les amas de neiges de dessous lesquels sort le Limat par mille torrens & mille cascades dont les eaux se réunissent ensuite dans un même lit. On ne sort de la vallée que par une breche

énorme, formée par l'éroulement d'une montagne, sur les débris de laquelle je m'élevai. L'immensité des masses qui m'environtoient de toutes parts m'empêchoient de distinguer de nombreux troupeaux de grand bétail qui païssoit sur une côte voisine, & qu'au premier coup d'œil on eût pris pour des compagnies de perdrix. A côté de ces gigantesques décombres, & sur le haut, il reste sur pied une masse de pierre isolée, de forme quarrée, & d'environ six cents pieds de haut, qui représente assez bien une tour colossale terminée en terrasse.

Arrivé à la crête de la breche, la scene changea. A gauche, j'avois les immenses chaînes des Alpes Rhétiennes, chargées de neiges aussi anciennes que le monde, & des cascades de quatre à cinq mille pieds : devant moi j'avois les profondeurs effrayantes de la vallée, qui se termine aux bords de la Reuff, dans le Canton d'Uri. Les montagnes du Canton d'Undervald formoient le fond du tableau, spectacle qui m'émut !

En quittant la grande vallée de Glaris, j'ignorois avoir un désert de neuf lieues à traverser dans le cœur des Alpes, sans trouver une habitation, & je marchai la journée entiere sans prendre aucun rafraîchissement, ni aucun repos. La satisfaction que j'éprouvois au milieu de ces solitudes étoit d'y marcher avec une pleine &

entiere sécurité, sans crainte, sans danger, sans défiance. Le hasard voulut que je quittasse le matin la grande vallée de Glaris, & ce fut un bonheur pour moi, car, indépendamment du défaut de subsistances, j'eusse encore passé la nuit sans gîte, au milieu des rochers & à la merci des ours.

Vers les cinq heures du soir, j'atteignis un homme que j'aperçus en avant; c'étoit le seul que j'eusse vu de toute la journée, & une vraie trouvaille. En d'autres pays & en de pareils lieux, je l'eusse évité, ici je le recherchai. Il m'instruisit qu'avant d'arriver à Altorf, qui étoit à six lieues de-là, il ne se trouvoit aucune auberge, mais qu'à deux lieues ou environ, sur le flanc de la vallée, il y avoit des habitations où l'on se faisoit un devoir de l'hospitalité.

J'allai de conserve avec mon conducteur, & en nous tenant de notre mieux sur la côte rapide de la montagne, nous vîmes à la vue d'une cabane écartée du sentier. Nous y descendîmes: il entra le premier. On m'accueillit sans complimens, & je me reposai en attendant le souper: il étoit frugal. Celui de toute la maison fut du petit lait tiède, avec du fromage & point de pain. Pour moi, il y eut du luxe: on me servit du lait chaud, aussi avec du fromage & point de pain; dans ces lieux il est inconnu, ainsi qu'en beaucoup



d'autres endroits des grandes Alpes. Mais quelque simple que fût ce repas, je le trouvai délicieux, assaisonné qu'il étoit par l'exercice & l'appétit.

Après souper, & dans le dessein de partir à la pointe du jour, je voulus m'acquitter envers mes hôtes; mais on se défendit absolument de rien recevoir; mes instances réitérées à cet égard furent toutes inutiles. Je crus alors qu'il convenoit de laisser des marques de ma gratitude à quelques personnes de la maison; mais je connoissois mal la délicatesse de ces hommes, non encore altérés par le contact de la société: le déplaisir de mes hôtes devint marqué; je m'aperçus que j'étois taxé de répondre à leur générosité par une offense, &, fils de nos institutions sociales, je me vis au-dessous de l'homme de la Nature!

Dans ces montagnes, on retrouve quelque image des mœurs dans l'âge d'or; l'hospitalité n'est point un fardeau pour ceux qui l'exercent. Les liens d'homme à homme y étant aussi forts que ceux qui, chez nous, attachent un frere à son frere, ils reçoivent un étranger comme nous recevons un proche parent: touchant effet d'un régime qui rapproche les hommes, qui les identifie! les autres gouvernemens les isolent, les concentrent; ils relâchent tous les liens, tous les

principes ; ils étouffent le germe des vertus , & préparent la voie au crime.

La maîtresse de l'habitation , qui avoit de vingt-quatre à vingt-six ans , intéressoit par des traits grands & réguliers , par un teint qui , quoique un peu bruni par le soleil , à la faveur de cheveux très-noirs , paroissoit encore fort blanc : elle intéressoit sur-tout par un air ouvert , par un air de candeur , de franchise , de douceur , de sérénité , qui m'indiqua ce que seroient les hommes par-tout , si des institutions défordonnées n'effaçoient en eux les impressions de la Nature !

On me mene coucher ; quelle singuliere nuit ! Une échelle posée contre une hute , m'éleve dans un réduit , sous le toit jonché d'herbes seches. Des ais , mal joints , m'y établissoient communication avec trente ou quarante vaches qui étoient au-dessous , & qui , toutes , avec des sonnettes de timbres différens , me régalerent , durant toute la nuit , d'un concert continu & peu harmonique ; & ce concert ne cessa point , parce que ces animaux ne cessèrent point de manger ou de ruminer. Quoique j'eusse marché tout le jour sans prendre aucun repos , il ne me fut pas possible de clôre l'œil. La nuit me parut d'une longueur excessive , & je ne m'y occupai que de guetter le moment où je verrois poindre

le jour. Dans des lieux tels que ceux-ci, où on marche à côté des abîmes, je ne pouvois me hasarder à faire route la nuit. Je fus contraint de dévorer l'ennui, de patienter, & d'attendre. Je vis enfin le ciel blanchir vers le levant : ce fut le signal de mon départ.

---



*Suite de la Vallée qui conduit à Altorf.*

*Bourg d'Altorf.*

JE partis fort satisfait de me voir débarrassé d'un concert nocturne qui ne m'avoit point amusé. Je descendis l'espace environ de quatre lieues, sur le flanc de la vallée, par un sentier très-difficile. Le fond de cette vallée n'a de largeur que celle de la rivière qui y coule : les Bergers ont leurs habitations sur le penchant de la montagne, qui est très-rapide, & , d'espaces en espaces, j'avois sous les yeux des cascades qui se font remarquer, soit par le volume de leurs eaux, soit par la hauteur dont elles tombent, soit par la variété de leurs formes.

Je reconnus, non sans quelqu'émotion, la cordialité des habitans de ces montagnes : étranger, inconnu, quelques-uns d'eux, en passant, sans proférer une parole, me prenoient la main, & la ferroient dans la leur. Heureux, me suis-je dit, les hommes, dont les institutions n'ont point dépravé les mœurs; leur cœur, ouvert à toutes les vertus, ne respire que l'ordre & l'humanité! Un Gouvernement fondé sur des loix sages, rapproche les hommes; le Gouvernement arbitraire les isole, même dans leurs familles!

Descendu au bas & à l'entrée de la vallée, je ne tardai pas à arriver à Altorf. C'est un bourg grand, riche, & bien bâti, orné de fontaines, de belles églises, & d'une place publique qui en occupe le milieu. Tout y annonce l'aisance de ses habitans. Où se trouvoient, sous le joug Autrichien, une douzaine de hutes de pasteurs, il se trouve actuellement de belles rues longues, larges, droites, propres, bien dressées, & décorées de très-beaux bâtimens. Le sol n'a point changé : il étoit ingrat alors, il est encore infécond aujourd'hui; il ne produisoit rien alors, il ne produit rien encore aujourd'hui; & sous un ciel libre, les hommes se sont multipliés, l'abondance règne au milieu d'eux, & la vertu habite sous leurs toits.

Altorf, fameux dans l'Histoire de la Suisse, fut le berceau de la liberté Helvétique. Sa grande place fut témoin de la scène qui prépara la révolution. Oh! que ce lieu est intéressant! avec quel empressement mon œil a cherché l'endroit où fut élevée cette pique fameuse, monument de la violence & de l'iniquité du Despote! Avec quelle avidité j'ai cherché celui où Guillaume Tell décocha le trait, celui encore où la pomme fut enlevée, au milieu des acclamations, de dessus la tête de son fils, victime innocente qui, les mains croisées sur la poitrine, ignoroit le danger,

& les alarmes de son pere ! Avec plus d'intérêt encore, cherchai-je l'endroit où Guillaume Tell, interrogé par le Bailli, sur l'usage de sa seconde flèche ! Barbare, s'écria-t-il, celle-ci t'étoit destinée, si la premiere eût atteint mon fils !

C'est sur la place du marché d'Altorf, qu'au milieu d'un peuple immense, témoin de l'exécution des ordres barbares du Gouverneur, Guillaume Tell décocha le trait qui, d'une distance assez considérable, enleva la pomme placée sur la tête de son fils chéri, aux acclamations de tout le peuple !

La belle tour isolée qui s'éleve sur la place, est construite à l'endroit même où fut plantée la perche à laquelle fut attaché le fils de Guillaume Tell, victime innocente du despotisme criminel, également farouche & extravagant du Bailli Gessler. Les peintures d'une des faces de la tour retracent encore aux yeux du peuple cette scene fameuse dont nous avons présenté l'esquisse dans l'Introduction. Sur une autre face de la tour, on voit Guillaume Tell à l'instant où, après s'être élançé de la barque, il la repousse du pied au milieu des flots : & dans un troisieme tableau, le Bailli tombe mort sous le trait que lui décoche l'intrépide Nautonnier. Les peintures en sont assez bonnes, & on a soin sans doute de les renouveler, car elles me parurent très-fraîches.



Vers l'autre extrémité de la place, est une colonne surmontée de la statue en pierre de Guillaume Tell, conduisant lui-même, par la main, son fils à la perche fatale, l'arbalète sur l'épaule, & son fils ayant à la main la pomme qui devoit être placée sur sa tête.

Altorf, chef-lieu du Canton d'Uri, est placé dans un enfoncement à fond de cuve, entre d'énormes masses de montagnes, non loin de la Reuss, & à une demi-lieue du lac de Lucerne. Il est vraisemblable que ce lac a abandonné le bourg d'Altorf, construit originairement sur ses bords. Les toits des maisons y sont chargés de grosses pierres pour les assurer contre les coups de vents impétueux qui viennent les assaillir, & auxquels les expose le voisinage du lac sur lequel les vents ne rencontrent aucun obstacle qui les arrête.

Il s'y trouve trois églises, deux couvens, un magasin à bled, & un arsenal. C'est le siège de la régence du pays, composée de soixante conseillers, pris dans chacun des villages du Canton; mais c'est à Botzlingen, à une demi-lieue environ d'Altorf, que se tient l'Assemblée générale du Canton qui a le pouvoir législatif.

On voit encore à Altorf les débris de la forteresse, que le despotisme y avoit construite pour tenir en bride les habitans, & qui fut rasée en 1308, lors de la révolution.

Le Canton d'Uri, à raison de ce qu'il fut le théâtre des premiers exploits des Suiffes, eut long-temps le premier rang dans la confédération, & il l'a cédé depuis au Canton de Zurich, suivi de ceux de Berne & de Lucerne, tellement qu'il n'est aujourd'hui que le quatrième entre les Cantons. Sa population est de quatorze mille habitans.

---

---

*Trajet d'Altorf à Stantz.*

FLUELEN, village situé à la tête du lac de Lucerne, est comme le port d'Altorf, dont il est distant d'une demi-lieue. Plaçons encore ici un trait de l'humanité, de la *piété*, qui caractérise le peuple estimable chez lequel je voyageois. Un incident exigea que je retournasse à Altorf. Je ne m'énonçois pas avec assez de facilité en allemand pour remplir l'objet qui m'y appelloit. Le frere de mon hôte s'apperçut de l'embarras où j'étois, & sans aucune invitation de ma part, il voulut se transporter à Altorf avec moi. & m'y servir d'interprète. Il m'y accompagna, régla ce qui m'y attiroit, & repartit aussi-tôt avec moi sans avoir voulu accepter aucune marque quelconque de ma gratitude, pas même le plus léger rafraîchissement.

Je ne songe, qu'avec peine, que le commerce & la fréquentation des habitans de ces lieux, avec les Italiens qui y passent perpétuellement à la descente du Saint-Gothard, tendent à altérer à la longue cette franchise, ce désintéressement, cette simplicité de mœurs, qui est à deux mille ans des nôtres.

Je pris une barque à Fluelen, munie de deux



rameurs. Un calme parfait tenoit la surface du lac comme immobile, & rendoit la navigation délicieuse dans des lieux & dans un site aussi pittoresques. A droite, j'avois un rempart de roc vif, coupé à pic, & qui s'abattoit perpendiculairement dans les ondes. J'y remarquai avec étonnement dans les bancs, lits, ou assises, une disposition qui imite la tapisserie de point de Hongrie. A côté, une suite de couches ployées circulairement, & opposées à d'autres qui le sont aussi en sens contraires, représentent assez bien de part & d'autre le cirque du Vatican. Ces tranches, vers le fond du cirque, commencent à se développer de nouveau en se dessinant de même, mais la nature finit ici son jeu, sans avoir achevé ces nouvelles répétitions du cirque.

J'ai dessiné sur place cette conformation intérieure du rocher tout-à-fait singulière, qui fixa long-temps mes regards, & fut encore plus long-temps l'objet de mes conjectures.

Dans cette partie du lac, s'avance, en forme de péninsule, une prairie de forme ovale : c'est-là, qu'en 1307, les trois Héros, auteurs de la révolution, se concerterent & jeterent les fondemens de la liberté Helvétique.

A une lieue & demie environ du port d'où nous étions parti, & sur le bord du lac, je re-

marquai , avec le plus vif intérêt , une Chapelle mémorative , construite au pied des rochers , à l'endroit où Guillaume Tell , ce héros qui brava les tyrans , embarqué sur le lac , pour être transporté , comme prisonnier , à la forteresse de Kuffenacht , s'élança de la barque fatale qu'il repoussa au milieu des flots. Le Bailli , pour ne point quitter de l'œil sa malheureuse victime , s'étoit embarqué avec lui à Fluelen. Une violente tempête les accueille , on est prêt à périr , & on conseille au Bailli de faire délier Tell , qu'on savoit fort & vigoureux , pour l'employer à sauver la barque du péril. Il rame effectivement avec tant de force & d'adresse qu'il tire la barque du milieu des flots , & l'amène vers une pointe de rocher qui étoit sur le bord du lac. A l'instant il s'élançe , il échappe comme un éclair , repousse la barque du pied , au milieu des vagues , & il s'enfonce dans les bois & les rochers ; événement auquel la Suisse dut , en quelque sorte , son salut.

La Chapelle , qui en retrace le souvenir , est ouverte en portique. Elle est bien entretenue & ornée de peintures relatives à la délivrance de la Suisse. Elle est assise sur un rocher qui s'avance dans les eaux , & elle est ombragée par quelques touffes de bois , les unes à côté de la Chapelle , les autres suspendues au-dessus.

Les peintures qui présentent toute la suite de l'histoire de Guillaume Tell, me parurent très-fraîches & d'assez bonne main. Ces sortes de représentations qui rappellent au peuple les principaux traits de son histoire, se retrouvent fréquemment en Suisse, sur les Hôtels-de-Ville, les Eglises, & autres édifices publics; sur les fontaines, dans les lieux d'assemblée, & sur les maisons même des particuliers.

Plus loin, je remarquai, dans le lac, un grand rocher isolé, d'environ quatre vingt pieds de haut, de forme ronde, & qui, par la combinaison des couches horizontales & des fentes perpendiculaires, imite assez bien une tour antique, bâtie comme les murs d'Autun, de petites pierres cubiques, ce qu'on nomme *ouvrages réticulaires*; une espèce de mastic qui se voit entre les couches & les refends, acheve de compléter l'illusion. Par une semblable disposition, les chaînes de rochers qui longent le lac du côté de Brunnen, ressemblent parfaitement à d'anciens murs de forteresse.

Je débarquai près de là, à l'apposite de Brunnen, & je pris terre au pied d'un rocher. Il s'y trouve une maison isolée, pressée entre la montagne & le lac. J'y pris un verre de mauvais cidre, & je m'apprêtai à escalader le rocher par un sentier très-rude taillé en zig-zag. Arrivé



sur le haut, ce sentier se perdit sous mes pas, & disparut sur la pelouse. Je commençois à errer incertain, lorsqu'un montagnard, dont je fis la rencontre, redressa ma direction en m'indiquant celle que j'avois à tenir.

Chemin faisant, je me trouvai à côté d'un lac, d'un quart de lieue de diametre, placé au pied d'une très-haute masse de rocher, & dans un enfoncement. Je le parcourus de l'œil, & bientôt ma surprise devint extrême. Il en sortoit une petite riviere qui faisoit mouvoir une usine à scie, & couloit avec rapidité. Sa direction m'étonna. Elle couroit vers une montagne continue où je savois qu'il n'y avoit aucune issue qui pût donner passage à ses eaux. J'abandonne aussitôt mon chemin, je joins la riviere, & je la cotoye en la descendant, pour avoir la solution de ce problème qui m'inquiétoit. Je ne l'eus pas suivi l'espace de cent toises, que je vis ce courant, se rendre dans un bassin circulaire d'environ douze pieds de diametre où il s'engouffroit par trois entonnoirs.

Il est croyable que ses eaux vont au lac de Lucerne, qui en est distant d'une lieue; mais il seroit très-possible qu'elles allassent ailleurs, en débouchant dans un autre lac, dans un fleuve, ou en donnant naissance à une riviere ou à plusieurs ruisseaux écartés les uns des autres par la

division ou dispersion de ses eaux dans le sein de la terre.

Je repris de mon mieux la direction qui m'avoit été indiquée. Je pénétrai, à la grande élévation où je me trouvois, dans une vallée fort longue, parallèle au lac de Lucerne. J'en descendis, & je me trouvai à l'entrée d'une des deux grandes vallées qui forment principalement le Canton d'Undervald, & à une lieue plus loin, je trouvai Stantz qu'on regarde comme le chef-lieu du Canton.

## S T A N T Z .

STANTZ est un bourg magnifique; de belles & grandes maisons y ont pris la place de quelques habitations de bergers qui s'y voyoient avant la révolution. Des hommes aisés, bons, justes, vertueux, y ont succédé à une poignée de malheureux, flétris par la servitude & l'indigence.

L'Eglise en est ornée de très-belles colonnes de marbre noir veiné, qui en divisent les nefs, & sont au nombre de dix. Des colonnes de même matière, mais d'un moindre diamètre en soutiennent le porche. Cette Eglise est accompagnée d'une tour, surmontée d'une très-belle aiguille. Autour de l'Eglise, des tombes couvertes d'œillets, cultivés par les mains d'une fille, d'un frère, d'un fils, d'une épouse, ou par celles d'un ami, me peignoient, d'une manière attendrissante, la sensibilité des cœurs qui ne sont point émouffés par des jouissances factices, ni dépravés par de mauvaises institutions! Le temps des œillets est-il passé, on y substitue d'autres fleurs suivant la saison, & tous les villages du Canton montrent le même attachement pour leurs proches. En général, il y regne une grande piété. Je rencon-



trois fréquemment des gens qui, chemin faisant, prioient en commun, & à haute voix.

J'arrivai à Stantz vers le soir. Je voulus souper en famille : on servit proprement, délicatement, abondamment. Je vis un pere aimé de ses enfans, une mere douce & attachée à sa maison ; des enfans imbus de principes d'union & d'harmonie qui préparoient le bonheur d'autant de familles.

Ce bourg est catholique, ainsi que tout le Canton. Il s'y trouve un couvent de Capucins, & un autre de religieuses Franciscaines. Le village de Stantz-Stad, situé au bord du lac, est comme le port de Stantz, & il reçoit, par le lac, les productions & les marchandises des districts adjacens.

Le Canton d'Undervald a neuf lieues dans sa plus grande étendue. Une montagne chargée de bois, divise le pays en deux vallées : le haut & le bas Undervald ; la vallée supérieure & la vallée inférieure. Les pâturages & les bestiaux en font toute la richesse : il n'y croît ni bled ni vin. A une lieue de Stantz, il s'y trouve des carrières de marbre noir. On y rencontre plusieurs lacs & trois sources d'eaux soufrées, voisines les unes des autres, entre Stantz-Stad, & l'un des bras du lac de Lucerne.

Ce Canton est le sixieme dans l'alliance. Le nombre de ses habitans est de vingt mille ou

environ. Pour le spirituel, il ressortit à l'Evêché de Constance. A l'époque de la liberté du pays, Stantz étoit le point de réunion & la Capitale du Canton; & comme ce bourg est dans la vallée inférieure, & dans le pays au-dessous du bois, en allemand *Unterwalden*, tout le Canton en prit le nom d'Undervald. Il ne formoit alors qu'un seul corps; &, en effet, le vieux sceau public de Stantz porte en légende : *Sigillum universitatis hominum vallis superioris & inferioris*. Mais l'an 1150, quelques différends s'étant élevés entr'eux pour quelques répartitions, les deux vallées se détachèrent l'une de l'autre, & firent chacune un corps à part. Il en est encore ainsi aujourd'hui, & quoique relativement au Corps Helvétique, les habitans ne forment qu'un seul Canton; cependant, pour l'administration intérieure, ils sont divisés en deux Corps ou Communautés générales, qui ont chacune l'autorité absolue dans leur district, qui ont chacune leur Chef, leurs Assemblées publiques, leur Régence, leurs Officiers. Sarnen est le chef-lieu & le siège de la Régence de la *vallée d'en-haut*, comme Stantz l'est de la *vallée d'en-bas*. Mais Stantz est le lieu le plus considérable de tout le Canton. L'un & l'autre a son Conseil, composé de soixante personnes, tirées des différens villages de la vallée; mais quand il s'agit de délibérer en com-



mun, la vallée de Sarnen envoie les Députés à Stantz : on y délibere en Conseil général, auquel tout homme âgé de seize ans a le droit d'assister.

Chaque Paroisse a son Magistrat particulier, composé de sept Juges; & tout habitant qui a trente ans révolus, peut assister comme Juge à la décision des causes criminelles. Les Assemblées générales de chacune des deux vallées se tiennent régulièrement une fois tous les ans dans la vallée inférieure. Dans les dietes des Treize-Cantons, les deux vallées ont trois Députés, dont deux de la vallée d'en-bas, le troisieme de la vallée d'en-haut; mais comme ces deux vallées ne font qu'un seul Canton, ces trois Députés n'ont ensemble qu'un seul suffrage.

Qu'il est humain, qu'il est bienfaisant le bon Peuple d'Undervald! L'hospitalité est une vertu chere à son cœur; & un voyageur à pied qui n'offriroit point à ses yeux un luxe offensant, pourroit, d'habitation en habitation, visiter tout le pays, & trouver par-tout un ayle gratuit, & l'accueil de la fraternité!

On entend dire chez nous, aux gens imbus des principes détestables du despotisme, qu'il faut tenir le paysan dans la misere, que s'il sort de cet état, il devient insolent. Quelle étrange, quel cruel & scandaleux propos! Est-ce des



hommes, est-ce des freres qui osent ainsi blasphémer l'humanité ! Le payfan n'est insolent que parce qu'il sent l'oppression, que parce qu'il sent des fers pour lesquels il n'est point fait ! Rendez-le ce qu'il doit être, rendez-le citoyen, & il ne le cédera à aucune classe dans les qualités morales ! C'est en voyageant dans les Cantons populaires de la Suisse, qu'on se convainc pleinement de cette vérité.

---

*Trajet de Stantz au Lac de Brientz ;**Unterseven ; Interlaken ; Frutigen.*

DEPUIS Stantz, je longeai le lac de Sarnen : ce lac a trois lieues de long, sur cinq quarts de lieue de large. Je m'élevai par des chemins difficiles sur les montagnes qui le dominant ; la nuit me surprit en les montant, elle se trouva entièrement close lorsque je fus au sommet, & l'obscurité augmentée par le voisinage d'une forêt, me déroboit presque entièrement les traces du sentier que j'avois à suivre. Cependant, le reflet des eaux d'un lac que je cotoyois, m'en fit appercevoir l'existence. Il a son bassin sur le haut des montagnes, qui séparent le Canton d'Undervald de celui de Berne. La nuit étoit si sombre, que, dans le temps même où j'aspirois à la rencontre de quelques habitations, je faillis à ne pas appercevoir celles d'un village qui se présenta sur mon chemin. Il ne s'y trouva point d'auberge ; mais heureux pays où les loix de l'humanité sont en recommandation ! Un de ceux de la maison où je m'adressai, sans aucune invitation de ma part, sans aucune promesse de récompense, par une nuit obscure, m'accompagna, ou plutôt me conduisit au plus prochain village, distant d'un

quart de lieue, me mena à l'auberge qui y étoit, m'introduisit, me recommanda, & s'en alla, fans avoir voulu accepter d'autres marques de ma gratitude, qu'un verre de vin, encore s'en défendit-il beaucoup. Les hommes feront tels par-tout, lorsque le caractère sacré de la nature ne fera point oblitéré par des régimes insensés.

Je ne fus point servi magnifiquement, il s'en faut bien; mais je fus reçu, comme si je fusse arrivé chez un ami. Je repartis le lendemain de bonne heure, & je reconnus alors distinctement le lac que je n'avois fait que soupçonner la veille. Je gravis un rocher des plus âpres, du haut duquel descendoient une troupe de Montagnards, transportant, du pays voisin, sur leurs épaules, des piles de fromages, dont la charge, pour chacun, eût presque fait celle d'une bête de somme : & il falloit bien qu'ils les portassent, puisqu'ici les chemins ne sont praticables ni aux voitures, ni aux chevaux, ni même aux mulets.

Parvenu sur les hauteurs, je me trouvai dans une vallée de verdure, fermée de tout côté; & comme les montagnes qui la forment sont fort hautes, elle doit recevoir, sur-tout lors des fontes de neiges, une grande quantité d'eaux. J'y remarquai même des ravins, qui m'en indiquèrent les courans & la direction. Ils se terminent à des entonnoirs, par lesquels les eaux s'engouffrent



dans la terre. Un tas de pierres, à travers lesquelles les eaux peuvent se glisser, occupoit les bords de chaque entonnoir, & y avoit été formé à dessein, de peur que l'ouverture, par une cause quelconque, ne venant à s'engorger ou à s'obstruer, les eaux ne comblerent la vallée, & ne la transforment en lac.

A cinquante pas de là, j'entendis le bruit d'une chute d'eau considérable, & le nouveau local où je me trouvois, étant encore à fond de cuve, je fus curieux de savoir ce que devenoient ces eaux. Je quittai mon chemin, & je me dirigeai à l'endroit où j'entendois le bruit. Je trouvai la cascade, je suivis le gros ruisseau qu'elle forme au pied de la montagne, je le suivis dans sa course, & j'arrivai avec ses eaux à un petit bassin où il est absorbé. Une grille de bois, placée à l'entrée du goufre, prévient l'accident dont j'ai parlé il y a un instant. Je montai encore, & je me trouvai bientôt sur le penchant des montagnes qui regardent le Canton de Berne. Le chemin dès l'abord passe dedans & par le milieu d'une maison isolée de ce Canton.

Il est un jeu imprudent auquel se livre quelquefois l'étranger qui voyage dans les Alpes. Du haut des montagnes, du haut d'immenses & profondes vallées, il aime à détacher des pierres volumineuses, des éclats de rochers qui,

à une demi-lieue de-là , quelquefois à une lieue , vont , avec des bonds prodigieux , vont , avec une vîteffe , une violence inconcevables , crever ou renverser des habitations , rompre des arbres , écraser des bœufs , des chevaux , des bergers , qui étoient hors de la portée de la vue , ou qu'il croyoit hors de la direction du bloc destructeur & meurtrier ! Je reconnus ici , plus que jamais , combien cet amusement a de danger. Sur mon passage , se trouva un fragment de rocher qui étoit comme en équilibre , & qui n'attendoit plus qu'une légère impulsion pour se précipiter par une pente rapide qui alloit se terminer à l'Aar. Mon guide alloit la lui donner , lorsque quelque chose de rouge se découvrit à nos yeux , à quinze ou vingt toises plus bas. C'étoit une femme , baissée dans la fougère , qui cueilloit ou cherchoit je ne fais quoi , & qui étoit précisément sur le passage du rocher. Il se retint , & il étoit temps. Le choc eût été tel , qu'elle n'eût certainement pas eu le temps de jeter un cri.

De ces hauteurs , je vis la belle verdure & les gras pâturages qui tapissent la vallée que traverse l'Aar avant d'entrer dans le lac de Brientz. Eclairé par le soleil , du haut des montagnes ce fleuve me sembloit un fleuve d'argent. Vers le bas , je marchai sur de vastes décombres de

montagnes écroulées , par lesquels j'arrivai au village de Brientz. J'y entrai à midi , mais la lassitude , & la perspective d'une barque qui devoit partir le lendemain matin , me déterminèrent à y passer le reste de la journée.

Le lendemain , de grand matin , nous nous embarquâmes sur le lac ; la traversée fut des plus tranquilles , & nous allâmes prendre terre à l'endroit où l'Aar sort du lac de Brientz pour traverser en serpentant les plaines rases & unies qui vont se terminer au bord du lac de Thunn.

Je vis en passant le bourg d'Unterseen , & la petite ville d'Interlaken , situés l'un & l'autre entre les deux lacs de Thunn & de Brientz. Celui-ci a trois lieues de longueur , sur une demi-lieue de largeur. En quelques endroits , il est profond de cinq cents cinquante toises. On y pêche une espèce de harengs que l'on vend deséchés à la fumée.

La grande plaine , basse & unie , qui est entre les deux lacs , offre un verger ouvert & sans clôture. Cette plaine fut autrefois le fond d'un lac , lorsque ceux de Thunn & de Brientz n'en faisoient qu'un. Ce lac unique ne se terminoit même point au lieu où finit celui de Brientz ; son bassin s'étendoit jusqu'au fond de la vallée que traverse l'Aar avant de s'y jeter. Ce lac avoit plus d'étendue que n'en ont aujourd'hui ceux



de Zurich ou de Lucerne. Il n'avoit pas moins de douze lieues de longueur. Le vallon arrosé par l'Aar, qui s'étend de Brientz à Meiringen, chef-lieu du pays de Hasli, a trois lieues de longueur. En observant à leur base les rochers qui le forment, à l'aspect de leurs surfaces lissés & adoucies, à l'aspect des formes arrondies dans les parties saillantes; on reconnoît sans peine les impressions & le battement durable des eaux, qui ne laissent aucun doute que le fond de la vallée n'ait été, dans des temps reculés, le fond d'un lac, dont ceux de Thunn & de Brientz ne sont qu'un résidu.

Je côtoyai le lac de Thunn, qui a cinq lieues de longueur sur une lieue de largeur, & dont le bassin est très-beau. Vers sa rive méridionale s'éleve un rempart immense de roc vif, & presque vertical, qui monte jusqu'aux nues, & va en s'abaissant du côté de l'orient.

En longeant le lac de Thunn, le terrain va en s'élevant durant l'espace de trois lieues, & il est parsemé de villages. Vers les deux tiers de sa longueur, je commençai à m'en éloigner vers le midi, toujours en m'élevant. Ailleurs, on nommeroit ceci une montagne; en Suisse, ce n'est qu'une inégalité du sol. Du haut, si on le veut, de ce tertre, ma vue glissant entre les interstices des montagnes, atteignit à une des

barrières de la France, le Jura, qui, en me frappant inopinément de l'idée & du souvenir de ma patrie, me remplit de la plus douce émotion! Du haut de cette éminence, se présentèrent à mes regards de grandes montagnes, des vallées larges, longues & profondes; & mes yeux se fixerent bientôt sur une montagne isolée, qui, du fond de la vallée, s'éleve à une hauteur considérable, sous la forme d'une pyramide quadrangulaire fort régulière: Vimmis est au pied. Je descendis dans ces profondeurs, je traversai l'impétueuse rivière de Kandel, qui descend des Alpes, & j'allai prendre gîte à Frutigen.

---

## P A S S A G E D U G E M M I .

J E partis de Frutigen au point du jour , & je suivis la branche de la vallée qu'arrose le Kandel. Vers le chevet de cette vallée , le sol s'exhausse considérablement tout-à-coup , & forme sur le haut un vaste plateau qui aboutit au pied du Gemmi , ou Kandel-Steg.

Que sur une route , au croisement des chemins , on pose des poteaux indicatifs qui dirigent les pas incertains du voyageur ? c'est ce que l'on voit tous les jours : mais que le long d'un chemin isolé , qui ne se partage point , on rencontre de telles indications , c'est ce que je n'avois point vu encore , je le remarquai avec surprise , & je ne tardai point à en reconnoître la cause. A peu de distance de là , le Gemmi se présente à la traverse , comme un mur immense ; plus de route , plus de sentier , nulle vallée , nul faux-fuyant ! c'est un rempart de roc vif , coupé d'à plomb. Le seul ravin , la seule crevasse qu'on y apperçoit , resserre les eaux d'un torrent qui se précipite avec autant de violence que de fracas. Qu'eût fait le voyageur , étonné à la vue de cette masse , qui lui eût présenté le terme de son voyage ? il se fût cru fourvoyé , il ne lui fût resté



qu'à retourner sur ses pas ; & le poteau , qui offre à ses yeux ces mots consolans , *Route du Vallais* , est un confortatif , c'est le témoignage dont il avoit besoin. Il semble lui dire : Etranger , qui que vous soyiez , ne désespérez point ; dans ces lieux sauvages , dans ces affreux déserts , dans ce chaos , dans ce silence de la Nature , à l'aspect de ces barrières insurmontables , qui vous semblent ne pouvoir être franchies que par les autours & les oiseaux de proie , ne suspendez point vos pas ! une administration prévoyante & courageuse a rompu les obstacles ; avancez , reconnoissez & bénissez ses travaux & ses bienfaits.

Je marchai dès-lors avec assurance , & ces rocs effrayans me présenterent sur leur flanc , coupé à pic , un sentier incliné , taillé dans le roc , qui , replié mille fois sur lui-même & en s'élevant graduellement , me porta au pied d'une montagne assise sur la première : je l'escaladai , & du plateau de celle-ci s'éleve une troisième & énorme montagne , qui porte au-dessus de la région des nues sa cîme , toujours chargée des attributs de l'hiver. C'est proprement le mont Gemmi , qui donne son nom aux sommets adjacens.

Cette montagne présente l'aspect d'une pyramide obtuse , régulière ; on la croiroit l'ouvrage

de l'art, & taillée de mains d'hommes. Cela, joint à l'éclat que lui donnent les neiges dont elle est perpétuellement couverte, lui a mérité le nom de Gemmi, pris du latin *gemma*. L'effet en est d'autant plus frappant, que tout ce qui avoisine cette montagne n'est de toutes parts que confusion, débris, cassures, renversemens, &, pendant deux heures entières, je marchai sur des décombres, sur des montagnes écroulées & fracassées.

M. Ramond rejete très-légèrement cette étymologie, en alléguant que, suivant lui, le mont Gemmi eut ce nom avant l'existence de la Langue Latine. Mais qu'il nous le dise, d'où fait-il qu'avant l'existence de Rome il porta le nom de Gemmi? Qui lui a dit qu'il n'eut point alors un autre nom? Qui est-ce qui lui a certifié que les Latins n'ont point changé le nom qu'il put avoir dans une antiquité plus reculée, eux sous qui tant d'autres ont changé, sur toute la surface de la Terre, alors connue!

M. Coxe est plus mal fondé encore, lorsqu'il improuve l'origine avouée des noms sous lesquels on désigne les montagnes de *Jungfrau-Horn*, de *Vetter-Horn*, de *Schreck-Horn*, dont nous avons parlé ci-devant. Autant vaudroit-il qu'il nous dit que le *Mont-Blanc* n'est point ainsi appelé de l'éclat des neiges qui le revêtent, ou de ce

qu'il est la montagne blanche par excellence. Ses observations là-dessus ne trouveront grace auprès de personne.

J'avançai, & je côtoyai un petit lac, qui est la source du Kandel. Il étoit cinq heures du soir, je n'avois encore pris ni repos, ni nourriture; & soit par les forces que donne la Nature pour franchir les déserts où on se trouve engagé, soit la nouveauté des objets, l'insolence des lieux, la grandeur du spectacle, l'attention, l'intérêt, quelquefois l'admiration qu'ils commandent; je n'avois encore éprouvé ni lassitude, ni besoin!

Le chemin s'effaça tout-à-coup, & disparut sur une pelouse, où je n'en reconaus plus de vestiges. Je continuai cependant par où je présumois que devoit être sa direction. Je me trouvai bientôt au pied de décombres formées par des montagnes éboulées : je m'y élevai, & contournant ensuite une montagne que j'avois à la droite, je me trouvai inopinément dans un hospice établi pour ceux que la nécessité, je ne dis pas la curiosité, (on ne le présume point) dirige par ces affreux déserts.

Quoiqu'il ne fût pas six heures, je me déterminai facilement à y passer la nuit, pour ne point m'engager à ses approches dans des lieux aussi sauvages. Une cahute habitée par un homme seul, en tout autre lieu que la Suisse, m'eût pré-



senté un réduit redoutable : ici, j'y entrai avec joie, j'y dormis avec sécurité, & l'idée même du danger ne se présenta point à mon esprit sous un ciel où des loix conformes à la Nature n'ont point dégradé les hommes. Du lait chaud sans sel, du pain dur, & du fromage me présenterent un repas délicieux, & furent les seuls mets que me servit mon Hôte.

Au pied de l'hospice est une excavation profonde & à fond de cuve, d'environ deux cents toises de diametre, environnée de hautes montagnes. Le fond en étoit à sec; mais, par l'inspection des lieux, je jugeai que les eaux devoient s'y engoufrer, puisque cet endroit étoit le réceptacle nécessaire des eaux qui y descendent des montagnes environnantes, & dont l'abondance doit être prodigieuse, sur-tout lors de la fonte des neiges.

Il étoit encore de fort bonne heure lorsque j'arrivai à l'hospice, & je voulus y descendre avant la nuit. Je reconnus effectivement sur le fond quatre ou cinq bouches, de plusieurs pieds de diametre, en partie obstruées par la vase, & qui engloutissoient les eaux. J'en conclus que ce lieu étoit le bassin d'un lac périodique, & c'est ce que me confirma mon Hôte à mon retour à la hutte. Il est des saisons où les montagnes envoient beaucoup plus d'eaux que les entonnoirs.

n'en peuvent absorber : le lac croît & se forme. Dans d'autres temps, la quantité d'eau qui entre dans le bassin ; & celle qui est absorbée étant égales, du moins sensiblement, le lac ne change point son niveau : dans d'autres, il en reçoit moins qu'il n'en absorbe, ou même il n'en reçoit point du tout ; alors il décroît, & il finit par laisser son lit à sec. Des trois bouches que j'observai, l'une a deux pieds de diametre à l'orifice, l'autre cinq pieds, & le troisieme huit pieds.

Mon Hôte étoit d'une taille fort haute, mais d'une douceur extrême. Une jeune parente aveugle qu'il soignoit avec beaucoup d'attention étoit toute sa société. Au reste, il n'occupe ce séjour de tristesse que du mois de Mai au mois de Septembre ; les neiges qui ferment les passages, empêchent que personne, dans les autres temps de l'année, ne se montre dans ces solitudes.

Le passage du Gemmi, qui est d'une journée de chemin, n'offre dans l'intervalle qu'une seule hutte, celle où je couchai, & je fis la traversée sans rencontrer un être vivant.

---

## S U I T E D U G E M M I .

**J**E partis de grand matin. Au sortir de cet asyle, sans lequel j'eusse couché sur la roche, je contournai le lac périodique, & par un interstice des montagnes, je débouchai sur le lac de Dauben, qui m'offrit un spectacle du plus vif intérêt, quoiqu'il ne me fût point inconnu. Les montagnes, en se repliant de droite & de gauche, laissent entre elles un vaste espace, dont le fond est occupé par le lac. Ces montagnes, à l'ouest, sont chargées d'immenses glaciers, qui versent un fleuve égal à la riviere de Marne, à son embouchure. Le lac en est le réceptacle. Il reçoit sans cesse les flots accumulés que lui fournit cette riviere impétueuse; il ne regorge point! il reçoit toujours, & ne rend rien, par aucune issue que l'on connoisse.

Ce n'est point ici le cas de la mer Caspienne, & de quelques autres lacs d'Asie, qui reçoivent de grandes rivieres, & ne se déchargent par aucun endroit; tels seroient avec la mer Caspienne le lac d'Aral, le lac de Baical, & la mer Morte. Leur superficie est assez étendue pour que l'évaporation enleve une quantité d'eau équivalente à celle que leur charrient les rivieres, & la chose



fulceptible de calcul est démontrée par cette voie. Ici la superficie du lac n'offre pas un assez grand développement pour que l'évaporation puisse enlever la millieme partie seulement des eaux qui s'y rendent.

Mais il y a, dans le fond du lac, des bouches ou entonnoirs qui engloutissent les eaux qui descendent perpétuellement des glaciers. Dans des temps plus chauds, la fonte des glaces donne-t-elle plus d'eaux que les entonnoirs n'en engouffrent, le lac croît, la superficie s'en élève. En donne-t-elle une quantité sensiblement égale, le lac reste à la même hauteur, il ne croît ni il ne décroît : la riviere verse-t-elle en moindre abondance que les entonnoirs n'absorbent, on voit alors le lac diminuer, & c'est ce qui arrive en hiver.

J'ai rencontré en Suisse plusieurs phénomènes de cette espèce; mais de tous les lacs dont les eaux s'engouffrent dans la terre, celui-ci présente ou les plus grands entonnoirs, ou les plus multipliés.

Ce lac a une demi-lieue de long, sur un demi-quart de lieue de large. Les rochers qui l'environnent ne présentent aucune trace de végétation. Les eaux qu'il engloutit, reparoissent, dit-on, à sept lieues de là dans le Vallais. Je n'eus point

de peine à admettre dans le lit du lac ces bouches absorbantes, lorsqu'après avoir battu tout le fond de la vallée, j'ai reconnu qu'il est semé de gouffres, dont il est fréquemment cicatrisé. Il s'en est même ouvert sur le chemin; & si le lac eût couvert tout le fond de la vallée, il s'y fût trouvé plus de deux mille entonnoirs pour en absorber les eaux. Il est des endroits où les tranches de pierres, qui sont toutes verticales, se sont enfoncées; ailleurs, plusieurs ensemble ont fléchi, & se sont affaïssées. Dans le dégel, ou dans les temps humides, il y auroit du danger à parcourir, comme je l'ai fait, le fond de cette vallée: les terres qui ont rempli les intervalles de quelques crevasses, pourroient céder sous les pas, & cette vallée recele indubitablement des cavités horribles.

MAIS ce qui me frappa d'étonnement, c'est, à soixante pieds plus haut que la surface du lac, les deux glacis contigus qui lui sont parallèles, l'un d'environ deux cents toises de long, l'autre encore plus étendu, sur lesquels, dans la profondeur des siècles, battirent des nappes d'eaux de pareille étendue. Ces glacis, à la hauteur de dix-huit cents toises, portent l'empreinte manifeste du séjour & du mouvement des eaux! Pour monument de leur existence, elles y ont laissé leurs



contours, leurs sinuosités, leurs ondulations sillonnées d'une manière qui l'atteste hautement aux générations présentes.

Ce fait, que quelqu'un avoit déjà remarqué avant moi, mais que personne n'avoit expliqué, piqua singulièrement ma curiosité, & je désespérai long-temps d'en donner la solution. Cependant, après avoir médité souvent sur cet étrange phénomène, j'en conçus enfin, à ce que je crois, la véritable cause.

Les eaux du lac ne s'engouffrent dans le sein des montagnes, que par les déchiremens, les solutions de continuité occasionnés par une crise accidentelle de la Nature. Le lac & les montagnes qui l'abreuvent, préexisterent à ces commotions convulsives; il fut donc un temps où les eaux qu'il reçoit, n'ayant point d'issue par les bouches ou entonnoirs qui se trouvent dans son lit, durent s'élever à une grande hauteur entre les montagnes. Elles durent croître jusqu'à ce qu'elles eussent trouvé une issue pour s'échapper, ou jusqu'à ce qu'en se répandant de plus en plus, elles eussent acquis assez d'étendue & de surface pour que l'évaporation enlevât la masse entière des eaux fournie par la fusion des glaciers. Dans des temps antérieurs, & dont on ne peut fixer l'époque, les eaux du lac s'éleverent donc contre le flanc des montagnes adja-



centes, à la hauteur où l'on voit aujourd'hui, avec étonnement, les impressions indubitables des eaux.

Il peut se faire que les bords du plateau soient plus bas que les parties du rocher qui portent l'empreinte de l'ondulation des eaux; mais cette difficulté est de peu de valeur. Les monceaux énormes de déblais tombés de la montagne, & entassés à plusieurs centaines de pieds de haut, à la racine du plateau, indiquent de reste que les bords durent en être plus élevés, & qu'ils ont souffert des déchets & des abaïssemens successifs, soit par l'effort du temps & des élémens, soit par quelqu'ébranlement subit & instantané.

LA descente, du côté du Vallais, s'annonce par d'affreux & terribles précipices. Ce sont des abîmes dont l'œil n'ose point sonder la profondeur. Un sentier étroit & scabreux, taillé contre un mur de roche de six cents toises de haut, conduit le voyageur d'abîmes en abîmes : la terreur & la mort l'environnent ! mille blocs de pierre peu adhérens, suspendus au-dessus de sa tête, menacent sa vie à tous les instans ! Quelques-uns se font attacher sur leurs chevaux, dans la crainte qu'effrayés à la vue des précipices, ils n'aient point la force nécessaire pour s'y soutenir. Il n'y a pas encore fort long-temps

que, vers le milieu de cette descente, il falloit passer sur un petit pont de bois, suspendu par des chaînes de fer, au-dessus des précipices. En quelques endroits, le sentier est pris sur le talud d'une terre légère, mêlée de cailloutages qui, détrempee par les pluies, fuira un jour sous les pas.

Vers le bas de la descente, je remarquai un bloc de quarante ou cinquante pieds de haut, entièrement détaché de la montagne, reposant sur un mentonnet assez foible, & menaçant verticalement le chemin; le moment de la chute ne m'en a pas paru éloigné : la voie des passans, le mouvement des mulets chargés, un coup de vent, ou quelqu'autre accident la détermineront. Malheur à ceux qui en seroient de trop près les témoins.

Chemin faisant, je fus tenté de donner le branle à un bloc que la moindre impulsion précipitoit perpendiculairement dans des abîmes effroyables, mais une prudente circonspection me retint : la masse de ce bloc, l'accélération de sa vitesse dans la chute, eussent déterminé celle d'une partie des rochers gercés, excavés, entrouverts & menaçans de toutes parts.

C'est dommage, cependant, que les entonnaires disséminés dans le fond du lac de Dauben absorbent les eaux du fleuve qui y verse. Sans

cela la surface du lac exhaussée eût produit, du côté du Vallais, la plus magnifique, la plus superbe, la plus imposante cascade qui existe dans les deux mondes!

Des bords du plateau jusqu'au chevet de la vallée, il y a environ deux heures de chemin. Dans cette descente, mes yeux se fixerent avec surprise sur un réduit précédé d'une tribune en menuiserie, scellée contre le roc, dans un endroit où la montagne coupée à pic laisse, au-dessus & au-dessous, des espaces prodigieux contre cet énorme rempart! ni anneau, ni crampon, ni inégalités qui puissent donner prise; & la place ne paroît absolument accessible qu'aux oiseaux! Ce réduit est un corps-de-garde.

Forcé d'admettre la possibilité de cet ouvrage, puisqu'il existe, je recherchai les moyens qu'on avoit pu mettre en usage pour appliquer l'industrie humaine à une pareille hauteur, dans un lieu qui paroïssoit devoir l'exclure à jamais. Je n'en vis d'autre que l'emploi des cabestans posés sur les hauteurs, au moyen desquels des hommes attachés à des cables se seront suspendus sur des abîmes horribles, & seront descendus contre le rocher, à l'endroit où l'on a établi la guérite en question. C'est un corps-de-garde qui commande le sentier étroit, scabreux & pénible par lequel on descend la montagne pour pénétrer



dans le Vallais. Ce corps-de-garde est d'autant plus important , d'autant plus redoutable qu'on y est à l'abri de toute insulte , & que la petite garnison qu'on y met , dans les temps de danger , ne craint point qu'on prenne la place d'assaut.

Ce n'est que par une estimation graduelle que l'on peut se former une idée de la prodigieuse hauteur du Mont Gemmi , l'une des plus élevées des Alpes. Le point d'où l'on commence à escalader la montagne est déjà élevé d'environ deux cents toises au-dessus du lac de Thunn , qui , lui-même , est à une pareille élévation au-dessus du niveau de la mer. On monte l'espace de trois heures , la pente est très-roide , & je crois pouvoir estimer à mille toises perpendiculaires la hauteur à laquelle on s'éleve dans cette escalade. On se trouve alors dans la vallée , sur un des côtés de laquelle s'élance dans les airs le Gemmi proprement dit , dont la hauteur est d'environ huit cents toises ; ce qui donne , par approximation , deux mille deux cents toises pour la hauteur de cette montagne fameuse.

---

---

*Digression sur les Montagnes.*

SI, comme on ne peut en douter, les montagnes ont été sous les eaux; si elles furent élaborées par l'élément liquide; si les lits horizontaux n'en sont que les sédimens successifs; si, dans les vallées, la correspondance des angles saillans & rentrans; si, à hauteurs égales, l'identité des couches, bancs ou assises en sont un argument invincible; si les dépouilles des testacées répandues à la superficie & dans l'intérieur de toutes les montagnes dans les Alpes, dans le Jura, dans les Pyrénées, &c. l'attestent aux moins attentifs: quelle cause extraordinaire pût jamais élever les eaux à la hauteur des montagnes du second ordre? Est-il dans la possibilité qu'elles s'y élèvent, ou qu'elles s'y soient jamais élevées sur toute la superficie du globe? Si, dans nos régions, elles ont atteint à la hauteur de mille toises au-dessus du niveau des mers, il a fallu, d'après les loix de l'hydrostatique, qu'elles se soient élevées à pareille hauteur dans les régions antipodes, & sur toute la superficie du globe. Or, où prendre une quantité d'eau assez grande pour remplir un pareil bassin, pour for-

mer un pareil volume ! il faut convenir que si jamais, dans la haute physique, il y eût un problème qui ait dû se regarder comme insoluble assurément, c'est celui-ci ; les principes & la théorie en offrent cependant la solution.

La superficie de notre globe n'est point stable & permanente ; elle est sujette à des altérations, des décompositions, des déplacements. Certaines parties de sa surface perdent, d'autres acquièrent. Ces accroissemens & décroissemens se font, à la vérité, par quantités insensibles ; mais répétés dans la durée & la profondeur des siècles, ils produisent des effets très-marqués.

Les sables, & les terres délayées par les pluies, sont charriés par les ruisseaux, les rivières & les fleuves, & déposés dans la mer où ils forment des atterrissemens. Ces dépôts ajoutent à l'étendue du continent ; quelquefois ils forment des Isles.

Les terres des montagnes ravallées dans les plaines, laissent à nud le vif de la montagne, qui ne présente plus que le roc. Ces terres s'abaissent insensiblement par les parties qui sont entraînées dans la mer ; mais, en s'y précipitant en forme de sédiment, elles déplacent une quantité d'eau égale à leur propre volume ; cette quantité d'eau déplacée s'étend sur toute la su-



perficie des mers, en forme de lame sphérique très-mince, & ajoute à l'hémisphère antipode. Si par tout le globe les terres étoient opposées aux terres, & si les mers étoient en opposition avec d'autres mers, il y auroit compensation; mais c'est ce qui n'est point. Les vagues frappent perpétuellement contre les rivages, elles en détachent les parties qui sont de nature à céder, & les déposent ailleurs corrodées, dissoutes, & emportées par l'élément. En s'avancant dans les terres, elles y creusent des golphes plus ou moins grands; les parties qui résistent à leurs chocs continuels, à raison de leur rigidité, deviennent des presqu'îles, attachées à d'autres presqu'îles plus étendues, tandis que la vase, les sables, & les cailloux, sont emmenés par les courans.

Le courant des mers, de l'est à l'ouest, détourné vers le sud, par les côtés du Brésil & du Paraguay, entretient les Courans Magellaniques par lesquels l'Océan Ethiopen verse dans la Mer du Sud. Ces courans heurtent continuellement contre leurs bords, corrodent sans cesse leurs lits, les élargissent, les creusent, & vont déposer les déblais dans la mer du Sud.

Les eaux de la mer tiennent en dissolution beaucoup plus de sel dans la Torride que vers

les zones glaciales. Le courant général qui les pousse des Indes vers les détroits magellaniques, les oblige donc à déposer, dans la mer pacifique, les sels qu'elles ne peuvent soutenir.

Dans ces transports continuels de matiere, le globe fait des pertes en quelques endroits de sa superficie ; en d'autres, il acquiert. Concluons-en que son centre de gravité est continuellement déplacé en se portant vers la plage où il s'est fait une addition de poids, par addition de substance. Or, le niveau des mers suit toutes les variations du centre, car les loix invariables de l'hydrostatique veulent que tous les points de leur surface soient à égale distance du centre : l'hémisphere qui aura reçu une augmentation de matiere, verra donc s'élever la surface de ses mers, & telles parties terrestres qui, en cette hypothese, se trouvoient à niveau ou même au-dessus de leurs eaux, se trouveront au-dessous, & feront, par conséquent, submergés. Dans l'hémisphere opposé, des parties terrestres, placées au-dessous du niveau de la mer, commenceront à dominer les eaux, & porteront, pour marque de leur ancien état, des bancs de coquillages, des dépouilles marines de différentes especes, des terres disposées par lits & paralleles à l'horison, des sinuosités creusées

par les courans, ce que l'on reconnoitra à la correspondance des angles faillans & rentrans.

*Vidi ego, quod fierat quondam solidissima Tellus*

*Esse fretum, vidi factas ex æquore Terras :*

*Et prociù à Pelago conchæ jacuère marinæ.*

Ov. Métam. 4.

Le centre de gravité de la terre, transporté, change donc le niveau des mers, le centre ne peut se déplacer sans que les parties fluides du globe ne se prêtent à ce mouvement. Tout point de notre planete, qui perd ou acquiert de la masse, occasionne un ébranlement général au systéme des mers. Une armée en marche influe sur la masse des fluides qui enveloppent le globe. Une masse quelconque, qui se meut, fût-elle même imperceptible, entraîne, ou tend à entraîner le centre de gravité dans sa direction.

Les mers sont le dépôt des dépouilles des testacées, d'une prodigieuse quantité de madrepores & d'ossements qui ajoutent à l'hémisphere où se trouvent ces mers, & ne sont point compensés par les débris des animaux terrestres qui multiplient infiniment moins, & dont les dépouilles sont beaucoup moins durables.

Par certains accidens, l'Océan pénètre dans les terres plus basses que son niveau. On croit que ce vaste bassin, qu'occupe la Méditerranée,



fut habité & couvert de villes nombreuses. Le fond de la mer de Zuiderzée, celui de la mer de Harlem, le Biesbos, furent des pays chargés de villages & d'habitations. Des tremblemens de terre, des inondations de l'Océan, ou l'action continuelle de ses vagues briserent les barrières, & mirent ces contrées sous les eaux. Tout y fut englouti, & les isles indiquèrent les parties les plus élevées des pays submergés. La digue de Gibraltar rompue, l'immense quantité & le poids des eaux qui formerent la Méditerranée, accrurent de toute leur masse celle de la partie du globe qui y correspond, le centre en fut déplacé, & se porta dans la direction du bassin où s'étoit faite l'augmentation de poids. Le niveau des mers le suivit, elles s'enflerent sur les côtes Occidentales de l'Europe & de l'Afrique, ainsi que dans le golphe Arabique, & submergerent, vraisemblablement, l'ancienne Atlantide qui a disparu. La même révolution put séparer la France de l'Angleterre, en couvrant le pays qui est sous les eaux du détroit ou pas de Calais, & forma peut-être la mer Baltique, la mer Rouge, & le golphe Persique.

Notre planète peut avoir, dans ses entrailles, des cavités plus ou moins grandes, plus ou moins nombreuses. Les eaux viennent-elles à y pénétrer, il se fait une addition au poids du globe, dans

l'hémisphère où cette intromission arrive , le centre s'y porte , il y occasionne une ascension du niveau , & une dépression des mers à l'hémisphère antipode !

Le mouvement diurne de la Terre , se faisant dans un milieu résistant , doit perdre graduellement de sa vitesse : il fut un temps où elle dut en avoir un beaucoup plus rapide qui , par un effet de la force centrifuge , dut tenir la surface des mers beaucoup plus élevées dans les régions équinoxiales où la vitesse est plus grande. Par le ralentissement du mouvement diurne , & de la force centrifuge , les eaux accumulées sous l'équateur ont dû refluer vers les régions polaires. Le niveau seul eût varié sans déplacement du centre , si les plages équinoxiales eussent toutes été des plages maritimes , parce qu'en cette hypothèse elles eussent perdu également. Mais attendu que dans ces mêmes régions il y a de vastes espaces dépourvus d'eaux , qui n'ont souffert aucune perte qui compense la perte antipode ; ils ont dû attirer à eux le centre , & y diminuer l'abaissement des eaux.

Notre continent se trouvant presque tout antipode à la grande mer , le centre s'éloigne sans cesse de nous , par l'effet des courans & des dépôts des substances marines , & il se porte vers cette mer. Il y souleve le niveau , il le déprime

autour de nous, & la progression du centre de la Terre doit être vers le point antipode de *Casan*.

Il put donc exister un temps où le centre de notre planète, plus voisin de nous, tint les eaux de la mer à la hauteur, de nos montagnes de seconde formation, à la hauteur où les dépouilles marines & les bancs horifontaux attestent qu'elles font parvenues.



## V A L L A I S .

LE pays de Vallais ne résulte point, comme on se le figure ordinairement, d'une grande vallée qui en embrasse la totalité. L'énorme chaîne de montagnes qui le circonscrit de tout côté, excepté vers le lac de Genève, s'empare à-peu-près de toute la superficie du pays, & ne laisse, à la vallée, qu'une lieue, quelquefois même une demi-lieue de large, & moins encore : à Brig, les montagnes se joignent presque. Le Rhône traverse le Vallais dans toute sa longueur ; & ce fleuve, qui n'y est point encaissé, couvre, de ses eaux ou de ses sables, une partie du fond de la vallée.

Les deux grandes chaînes de montagnes, qui enveloppent le Vallais, sont chargées, dans tous les temps, de glaces & de neiges, & elles sont sillonnées sur leurs flancs de longues & profondes vallées qui versent au Rhône des torrens impétueux plus ou moins considérables qui en occupent le fond. Le pays est triste : il présente un fond marécageux que le Rhône couvre sans cesse de cailloutages dans ses débordemens, & dans lequel il se creuse successivement de nouveaux lits ; sur les côtés, des murs de roche

d'une hauteur excessive, des bois & quelques pâturages, si ce n'est dans le Bas-Vallais, où le pied des montagnes offre quelques cultures. Des eaux crues & mal-saines, un air peu salubre à cause des eaux stagnantes, les froids aigus de la Sibérie durant l'hiver, remplacés en été par les ardeurs cuisantes du Sénégal; quelques districts qui, durant six semaines consécutives, sont privés des rayons bienfaisans du soleil, interceptés par la hauteur des montagnes; des mers de glace, des neiges éternelles amoncelées sur les montagnes qui séparent ce pays des pays adjacens; les mugissemens du Rhône répétés jour & nuit par les rochers qui servent de barrières au pays; aucune gorge, aucune vallée, par lesquelles les Vallaisans communiquent avec leurs voisins; des villages qui n'ont de relation, entre eux, que par des échelles scellées contre des rocs immenses que les habitans ont à franchir; des hommes goîtreux, une partie considérable des habitans affectée du crétinage: voilà le Vallais! mais il y habite un peuple simple, humain, de mœurs antiques, & qui respire à l'ombre de la liberté!

Les Vallaisans sont justement loués par cette simplicité antique de mœurs, dont le tableau a été présenté d'une manière si touchante par M. Rousseau. Mais c'est dans les parties reculées du Vallais, dans le sein des montagnes, & dans

les districts écartés des routes, des lieux où l'argent circule, & séparées, en quelque sorte, du reste de l'univers, qu'on retrouve, d'une manière plus marquée, cette candeur, ces mœurs hospitalières dont il a fait une peinture si attrayante. En plus d'un endroit, j'y ai remarqué cette confiance, cette bonne foi des habitans qui laissent dans les fontaines, qui laissent sur les prairies, le long du chemin, & pendant la nuit, leurs toiles en pièces, pour s'y blanchir, sans que j'aie appris que jamais elles y eussent été volées.

Le Vallais est situé entre le Canton de Berne, au nord; le Piémont & le Milanez, au midi; la Savoie, à l'occident: à l'orient il se termine au Mont de la Fourche qui le sépare du Canton d'Uri. Sa longueur est de trente-quatre lieues, & sa largeur de dix. La chaîne qui lui sert de rempart, au midi, est le Grand Saint-Bernard, formé par les Alpes Pennines. La chaîne qui est au nord, n'est connue sous aucun nom particulier; elles se réunissent du côté du levant au Mont de la Fourche.

Ces redoutables barrières ne peuvent être franchies qu'en un petit nombre d'endroits & par des sentiers après & très-difficiles. Du côté de la Lombardie, sont les passages du Simplon & du Grand Saint-Bernard; l'un du Haut-Vallais



conduit au Milanez ; l'autre du Bas-Vallais débouche en Piémont par le val d'Aouste. Par le haut du Mont-de-la-Fourche on pénètre au Canton d'Uri ; par le Grimsel & le Gemmi on entre au Canton de Berne. A peine , au cœur de l'été , se trouve-t-il quelques autres faux-fuyans dans lesquels ne se hasardent gueres que des chasseurs ou des contrebandiers. En hiver , tous ces passages sont obstrués & impraticables ; en général , il n'est aucun pays si bien fortifié par la nature.

On y recueille quelques poignées de froment , de seigle & d'orge , & d'excellens vulnéraires. Il s'y trouve des carrières d'amiante de laquelle , avec certains procédés , se prépare la toile incombustible de même nom. Il s'y trouve du talc , des carrières de très-bel albâtre , & des mines de crystal qui en ont fourni quelquefois des blocs de sept ou huit quintaux. Dans le Bas-Vallais on cultive la vigne & le safran avec quelque succès ; mais , en général , la grande ressource des Vallaisans est dans le produit de leurs bestiaux qui font leur principale ressource.

— Nous parlerons des *Bains de Vallais* , ou bains de Leuck , au chapitre suivant.

— Dans la plus grande partie du Haut-Vallais , on parle allemand ; dans le Bas-Vallais on parle le françois dans la plaine & les vallons , &

l'allemand sur le haut des montagnes. Au reste, par une suite des relations qu'ont les Vallaisans avec les peuples qui les environnent, ils se piquent d'entendre l'allemand, le françois, l'italien, & le latin, ce qui doit s'entendre des plus grosses peuplades. Leur religion est la Catholique; ils reffortissent pour le spirituel à l'Evêque de Sion.

Dans le Vallais, ainsi qu'en beaucoup d'autres endroits de la Suisse, on se sert de poëles de pierre qui sont d'un très-bon usage. Ils conservent long-temps la chaleur qui n'en est pas incommode : ils ne brûlent ni ne roussissent quoi que ce soit, & ils supportent le plus grand feu sans se casser. Ils ne sont point d'un seul bloc, mais formés au contraire de l'assemblage de plusieurs morceaux.

Les habitans du Haut-Vallais soutinrent courageusement leur liberté, tant contre l'Empire que contre les Ducs de Savoie, & contre l'Evêque de Sion, & ils expulserent du pays les familles de Tour & de Raren, dont l'autorité s'étoit accrue à un point menaçant.

Les Ducs de Savoie posséderent le Bas-Vallais, mais les Vallaisans & les Bernois le leur enleverent.

En 1475, l'Evêque de Genève, frere du Duc de Savoie, favorisa les Bas-Vallaisans dans la

guerre qu'avoient entr'eux les habitans du Haut & du Bas-Vallais, & se porta, dans le Haut-Vallais, avec une armée de dix-huit mille hommes, tant Bas-Vallaisans que Savoyards. Mais les habitans du Haut-Vallais, aidés d'un renfort de trois mille hommes que leur firent passer les Cantons de Berne, de Fribourg, & de Soleure, vainquirent l'Evêque, s'étendirent ensuite dans le Bas-Vallais, dont ils firent la conquête, & entrèrent en alliance perpétuelle avec le Canton de Berne, &, depuis, avec le Corps Helvétique, mais plus particulièrement avec les sept Cantons Catholiques. Ils ont, d'ailleurs, une confédération avec les Grisons depuis 600. Leur alliance avec les Treize-Cantons se renouvelle tous les vingt-cinq ans, & la cérémonie a lieu en différens endroits du Vallais successivement.

Le Haut-Vallais jouit seul de la souveraineté & de l'indépendance. Il est composé de sept districts, communautés, juridictions ou provinces, nommés mal-à-propos *Dixains*, & qui forment comme autant de Républiques particulières. Tous sont démocratiques, à la réserve de celui de Sion, qui se gouverne aristocratiquement. Chaque Dixain, composé de plusieurs paroisses, a sa justice particulière, formée de douze Juges, présidés par un Maire ou Châtelain.



A la Diète générale, chaque district est représenté par ses Députés; & cette assemblée, qui est dépositaire de l'autorité souveraine en Vallais, se tient deux fois l'an, à Sion, en Mai & en Décembre. Elle dure de onze à quatorze jours. Elle est présidée par l'Evêque, & convoquée par le Capitaine du pays. On y donne audience aux Députés des Princes; on y statue sur la paix, la guerre, la police, & on y juge en dernier ressort les causes qui y sont portées par les Dixains. Mais ce qu'il est bien à propos de remarquer, c'est que les Députés des Dixains, à cette assemblée souveraine, n'ont pas la faculté d'outrepasser les pouvoirs qui leur sont donnés par leurs commettans. Sur toutes les affaires de quelque importance, ils reçoivent des instructions précises & écrites qu'ils ne peuvent transgresser, &, par cette sage manutention, les Députés, au congrès national, n'y ont d'autre avis que celui du district qui les envoie, & dont ils sont alors vraiment les représentans.

La milice de l'Etat est de dix-huit mille hommes, & sa population est de cent mille habitans. L'Evêque de Sion est dans la république de Vallais, ce qu'est le doge dans celle de Venise. Les monnoies portent d'un côté son effigie, de l'autre celle des Etats.

Les habitans du Haut-Vallais ayant conquis

toute la partie du Bas-Vallais qui est à la gauche du Rhône, & partie de celle qui est à la droite de ce fleuve, ce pays leur est resté soumis. Il forme six Châtellenies sujetes du Haut-Vallais qui, de deux en deux ans, y envoie des Châtelains, pris à tour de rôle dans les sept dixains. L'autre partie du Bas-Vallais, à la droite du Rhône, appartient aux Bernois qui la conquirent sur les Ducs de Savoie. La riviere de Morges, à une lieue au-dessous de Sion, est la ligne de démarcation entre le Haut & le Bas-Vallais, du côté de la rive droite du Rhône.

Les Vallaisans menent une vie dure & frugale. Ils ignorent nos besoins factices, &, dans cette austérité de mœurs, ils nourrissent une bravoure qui perpétuera l'indépendance au sein de leurs montagnes.

C'est apparemment comme préfets des Empereurs en Vallais, que les Evêques de Sion prennent encore aujourd'hui le vain titre de Prince du Saint Empire. Leur génie ambitieux, inquiet, remuant, leurs manœuvres, leurs intrigues, leurs menées, tendent à augmenter leur influence & à concentrer dans le siège de Sion l'autorité publique. Mais, avec un Peuple sans besoins, l'accroissement du pouvoir est lent, & le terme ne peut en être que fort dangereux pour eux.

L'abus que firent souvent de leurs richesses &  
de



de leur crédit, des hommes puissans pour attirer à eux l'autorité, déterminèrent quelquefois ces Peuples à recourir à l'ostracisme, moyen violent que leur inspira la juste défense de leur liberté, & le défaut d'un pouvoir public & tutélaire. On plaçoit dans un lieu public une figure mal vêtue, image de la Patrie. On la questionnoit sur son état de tristesse & de délabrement? quel-qu'un répondant pour elle en désignoit les causes, annonçoit ses griefs, & déclaroit solennellement l'auteur de la calamité publique. Aussi-tôt on dresseoit une grande massue de bois; chacun des assistans, en signe de son engagement, à venger la patrie, enfonçoit un clou dans la tête de la massue. La multitude portoit ensuite cette massue devant la maison de celui qui avoit été désigné l'ennemi de tous. On enfonçoit les portes, on mettoit sa maison au pillage, & on finissoit souvent par la démolir.

CE n'est que dans ces derniers temps que l'existence des Cretins a cessé d'être problématique. La nature & strange de ces individus agglomérés dans un coin de la terre, les avoit toujours fait ranger dans la classe des êtres qu'on ne connut jamais que par une tradition fabuleuse; & la difficulté des chemins éloignant le voyageur de la contrée sauvage qu'ils habitent, avoit em-



pêché les témoignages de se multiplier sur un fait aussi extraordinaire.

Dans le Vallais, parmi les objets qui se présentent à la curiosité du Voyageur, les Cretins ont particulièrement fixé mon attention, comme moins connus, douteux même encore auprès de quelques personnes, & sur-tout comme présentant dans l'espèce humaine une variété frappante qui ne se retrouve que là.

Les Cretins sont des hommes petits, rabougris, imbécilles, qui ne parlent pas, qui n'entendent pas, qui sont presque insensibles aux coups. Ils sont boursoufflés, jouffus; ils ont le visage large & plat, les yeux éteints, le nez écrasé, les levres décolorées, le teint livide, jaunâtre tirant au vert. Leurs chairs sont molles & sans ressort: leur démarche est mal assurée, ils marchent en se balançant, se soutiennent à peine: quelques uns même, quoique très-rarement, ne peuvent se soutenir; leurs sens sont émouffés ou presque éteints. Il s'en trouve de si mal organisés, que, dans tout le cours de leur vie, ils ne se leverent jamais de leur place, & qu'à peine les besoins de la vie les plus pressans excitent en eux quelque signe de sensation ou d'idée; en général, ils présentent l'aspect d'une race d'hommes dégradée, dégénérée, dénaturée, abatardie: il m'a semblé qu'ils étoient parmi les hommes ce que

les Champignons sont dans l'ordre des végétaux. Leur taille moyenne est de quatre pieds, il en est de trois pieds & demi; il est rare qu'ils passent quatre pieds & demi, souvent encore ces idiots sont défigurés par d'énormes goîtres.

Les Cretins sont très-multipliés dans le Vallais: on les voit dans les villes, dans les bourgs, dans les villages; ils frappent les regards dans les temples, dans les rues & les places publiques, dans les champs & à la campagne, dans l'un & dans l'autre sexe. Ce qu'il y a de pire, est qu'il n'y a pas de ligne de séparation assignable entre les Cretins & ceux des habitans qui ne le sont pas. L'espèce va, en se dégradant par teintes, par nuances imperceptibles, du plus intelligent & du mieux constitué des Vallaisans au plus stupide des Cretins, à celui des Cretins qu'on pourroit assimiler à l'huître. La difficulté, ou plutôt l'impossibilité, d'assigner un terme entre ceux qui sont Cretins, & ceux qui ne le sont pas, est cause qu'on en admet dans la Judicature, dans l'Eglise, & dans les différens emplois publics & particuliers. Ce sont des Cretins partiels qui participent plus ou moins au cretinage.

Les Cretins ne sont point mal-faisans; si on leur parle, ce dont ils s'apperçoivent par le mouvement des lèvres, ils rient, d'un rire stupide. Ils m'ont paru avoir bien moins d'idées & de



connoissance, bien moins de sentiment, qu'il n'y en a dans la classe de plusieurs espèces de brutes.

Les Cretins ne sont point malheureux, puisque leurs facultés sont éteintes, & qu'ils ne sentent pas. Dans les familles, ils sont bien soignés; ils sont même respectés. On les y regarde comme des prédestinés, préservés du péché, & comme des anges tutélaires.

Si on excepte le petit espace qui forme le chevet de la vallée, plus on s'éleve dans le Vallais, plus les Cretins se multiplient; c'est dans le Haut-Vallais qu'ils se trouvent en plus grand nombre. Il y en a moins dans le Bas-Vallais, cette espèce s'éteint à Saint-Maurice; au-dessous de cette ville, il est rare d'en trouver; & à l'extrémité du Vallais, près du lac de Genève, il ne s'en trouve plus.

Après avoir observé, sur les lieux, les Cretins, comme Naturaliste, je les ai examinés comme Physicien. Je me suis demandé quelles causes générales avoient pu influer jusqu'à un tel point sur l'espèce? quelles causes ou quel enchaînement de causes avoient pu y introduire une dégradation aussi marquée? Je trouve ces causes presque toutes dans le local, dans le physique même du pays: & comme il n'existe de Cretins qu'au Vallais, le Vallais aussi est le seul pays au monde qui offre un concours de circonstances tel que celui que je vais exposer.



Le Vallais est au foyer des Alpes. Il est clos par une chaîne de montagnes immenses, repliées sur elles-mêmes, dont les racines sont à niveau du Rhône, & dont les cîmes surpassent la région des nuées. Dans le contour de soixante-douze lieues que forme cet enchaînement de montagnes, il n'est pas une seule vallée, une seule gorge, un seul défilé, il n'est pas une seule solution de continuité par laquelle on puisse pénétrer dans le Vallais; on n'y entre qu'en les franchissant, encore est-ce en un très-petit nombre d'endroits. Une même masse d'air, une masse d'air stagnante repose donc toujours sur le Vallais; les habitans vivent dans une atmosphère qui n'est jamais renouvelée, que les vents ne balaient jamais pour lui en substituer une plus pure! Le Grand-Saint-Bernard forme un des côtés de la chaîne, & se termine au Mont de la Fourche. Là commence en retour le Grimsel, auquel succèdent le Jungfrau-Horn, le Vetter-Horn, le Schreck-Horn, le Grindelvald, ensuite le Gemmi & quelques autres. Toutes, dans tous les temps de l'année, présentent un énorme rempart chargé de glaces, aussi anciennes que le monde; de neiges qui y bravent la vicissitude des saisons. Elles resserrent le Rhône à Martigni & à Saint-Maurice, où elles marquent le terme du Cretinage. Les rigueurs du froid, dans le Vallais,

sont aussi violentes qu'elles le sont en Sibérie. L'hiver d'ailleurs y est très-long : les habitans y vivent dans une léthargie, dans un engourdissement habituel qui détruit la fluidité des humeurs, les épaisfit, occasionne les obstructions, les engorgemens, s'opposent au développement de l'économie animale. L'été vient-il ? les Vallaisans éprouvent l'autre extrême. Dans cette vallée, où les grands courans de l'atmosphère sont arrêtés, la chaleur concentrée & réverbérée par les rochers devient extrême. L'effervescence dans les humeurs brise ou force des fibres mal préparées, qui ne sont pas susceptibles d'un certain degré d'élasticité, d'expansion, par défaut de souplesse.

Les Vallaisans sont dans l'impossibilité de boire d'autres eaux que celles des glaces fondues, qui coagulent & fixent les humeurs, empêchent les sécrétions ! Ils les boivent au sortir des glaciers, avant que, par une communication d'une certaine durée avec l'atmosphère, elles soient devenues salubres.

Trois semaines avant le solstice d'hiver, & trois semaines après, les rayons du soleil ne peuvent pénétrer dans le Vallais, ne peuvent étendre leurs bénignes influences sur ses habitans, tant par la dépression de l'arc diurne du soleil, que par la hauteur des montagnes qui leur servent de clôture.



Avec ces causes de natures différentes vient concourir la mal-propreté extrême dans laquelle croupissent les Vallaisans ; mal-propreté qui blesse les yeux, infecte l'air, & porte avec soi le dégoût, dans les villes, dans les campagnes, dans l'intérieur des maisons. A Sion, capitale du pays, les fumiers, les ordures, les immondices de toute espèce remplissent les rues & infectent l'air. Le dégoût avoit gagné chez moi à un tel point pendant le court séjour que j'ai fait en cette ville, que je m'étois réduit à vivre d'œufs frais & de fruits, dont je n'usois même encore qu'avec répugnance.

J'attribue donc le cretinage à une masse d'air non renouvelée, toujours la même qui couvre le pays ; à la rigueur extrême & durable de l'hiver, remplacé subitement par un été aussi ardent qu'en Barbarie ; à l'absence des rayons solaires pendant une partie de l'année ; aux eaux de glace fondue qui n'ont point eu le temps de recevoir les impressions & l'influence de l'atmosphère ; à la mal-propreté extrême des Vallaisans, qu'on ne changera pas plus que l'engourdissement & la léthargie où les jetent la longueur des hivers qu'ils éprouvent, & le flegme de leur sang.

Ce qui fortifie ma persuasion, est que plus on s'approche, dans le Vallais, des deux extrémités où la masse d'air s'avive & se purifie, soit



en s'élevant vers la tête de la vallée, soit en débouchant sur le lac de Genève & le pays de Vaud: plus on voit le nombre des Cretins diminuer; il disparoît même entièrement aux abords du lac. Dans cette partie, la vallée plus évasée donne accès aux rayons solaires pendant tout le cours de l'année; les eaux que les habitans y boivent, ne découlent point aussi immédiatement des glaciers, & par un cours d'une certaine étendue, elles ont eu le temps de s'imprégner des principes qui les rendent plus salubres; les froids y sont moins âpres, les chaleurs moins cuisantes: la léthargie disparoît, avec l'activité on voit renaître la propreté, la santé, la vigueur, des hommes enfin constitués comme ils le sont ailleurs.

## VALLÉE DE LEUCK.

DESCENDU au pied du Gemmi, je me trouvai dans le Vallais & dans la vallée de Leuck, qui a trois lieues de longueur. Les déblais tombés des hauteurs, formoient, contre la montagne, une élévation d'environ trois cents pieds. Là, se trouve le village de Bade. En y entrant, la première chose qui arrêta mes regards, font quinze loups empaillés, & suspendus sous l'avance de la maison d'un des montagnards de l'endroit: c'étoit sans doute le grand louvetier du pays.

Ce village a des bains très-renommés. On les nomme les *Bains de Vallais*, parce que ce sont les plus fréquentés de tout le Vallais; & *Bains de Leuck*, parce qu'ils sont dans la vallée de Leuck. Ces eaux thermales sortent de cinq sources avant de se rendre dans les bassins destinés aux bains. Elles sont brûlantes, claires, & sans odeur. Elles présentent le double usage du bain & de la boisson, & on s'y rend de fort loin.

Ces eaux ont quarante-trois degrés de chaleur au thermometre de Réaumur, dans la source la plus chaude, & on peut y faire cuire des œufs. On a trouvé, par l'analyse, qu'elles sont chargées d'esprit de vitriol, & d'une terre martiale.

Elles sont rougeâtres , & teignent la terre ; au mois de Mai elles sont troubles , & deviennent blanchâtres ; leurs principales vertus sont contre les maladies de la peau , la goutte , les rhumatismes , les obstructions , les ulcères invétérés ; elles fortifient , d'ailleurs , l'estomac , & , quand on les a pris quelques jours , elles procurent une éruption cutannée. Il est assez digne de remarque , qu'auprès de la source la plus chaude , il en sort une d'eau froide. Les logemens destinés à ceux qui se rendent à ces bains , ont un air misérable , & m'ont paru excessivement négligés. La chose est sans doute très-sage. Beaucoup d'aprêt & de commodité dans ces bains attireroit , en Suisse , & dans le Vallais , des flots de riches étrangers , des sociétés brillantes dont le luxe corromproit , à la longue , la simplicité vallaisane , & jeteroit , dans les mœurs , une teinte qui ne pourroit que leur être dommageable.

En 1719 , une moitié du village périt sous un énorme avalanche de neige , qui étouffa une partie des habitans.

Du chevet de la vallée , où se trouve ce village , le sol s'abaisse de plus de trois cents toises. Le fond en est arrosé par la petite rivière de Dala , qui sort des bains , & qui , grossie successivement par un grand nombre de torrens , qui y tombent de droite & de gauche , se transforme en un



fleuve impétueux avant de se décharger dans le Rhône. Vers la jonction de ces deux rivières, & à l'issue de la vallée, est Leuck, que l'on décoré du nom de ville, &, en effet, l'un des principaux endroits de tout le Vallais; mais, dans le fait, c'est un composé de baraques noires & enfumées, qui forment plutôt un gros village sale & mal bâti, qu'une ville. Par-tout, c'est un air de tristesse, de mal-propreté, & de délabrement. Il s'y tient, toutefois, de fréquentes assemblées nationales, composées des Députés du Vallais, & de ceux de l'évêque de Sion.

Leuck a un bain froid & sulphureux. De la porte de mon auberge je vis défilér une compagnie qu'on peut bien appeller de *Mousquetaires*. Quels mousquets, en effet, Grands Dieux! quels énormes mousquets que ceux dont ils étoient munis. Ils sont tels, qu'avec cette arme ils sont obligés de porter aussi un support en fourchette pour en appuyer le bout lorsqu'ils ont à s'en servir. Sans cela, cette arme ne pourroit être d'usage que pour une race de géans.

---

## TRAJET DE LEUCK A SION.

L'AUBERGE où je descendis à Leuck, quoique la meilleure de l'endroit, présentoit, de toutes parts, une mal-propreté révoltante. Un dégoût absolu en fut la suite, & je ne soupai point. Je ne dormis pas davantage; &, à quatre heures du matin, quoique le jour ne fût point venu (c'étoit à la fin de Septembre), je quittai ce gîte détestable, & tels qu'ils le sont dans presque tout le Vallais.

Au sortir de la Ville, la nuit n'étoit point assez sombre pour que je ne pusse reconnoître que je marchois sous un berceau de vignes; &, le jour venu, je vis avec surprise le raisin mûrissant sur la vigne étendue en espaliers le long du grand chemin, & sur le grand chemin même. Peuple bon, Peuple juste, me suis-je dit, ou tu plantas ces fruits pour l'utilité du passant, & quelle n'est point ton humanité! ou tu les cultivas, ces ceps, pour en récolter le fruit, & alors quel respect en ces lieux pour la propriété!

Dans les villages qui sont au-delà de Leuck, on commence à entendre parler François: plus haut, & jusqu'à l'extrémité du Vallais, c'est l'Allemand.

Après une marche de cinq heures , j'entrai à Sion , Capitale de tout le Vallais , vers le milieu duquel elle est placée , près de la rive droite du Rhône. Elle est traversée de la petite riviere de Sion , qui lui donne son nom , & qui pourroit y entretenir une propreté qui ne s'y retrouve pas ; elle est , au contraire , extraordinairement sale & mal-propre. Joignez à cela la vue des Cretins qu'on y apperçoit de toutes parts dans les rues , dans les places publiques , dans l'intérieur des maisons , & l'on aura l'idée d'une Ville dont le séjour est fort triste. L'intérieur des maisons est noir , enfumé ; le désordre & la mal-propreté s'y reproduisent par-tout , & je prévis ce qui arriva ; tout le temps que j'employai à voir , à examiner & à parcourir cette Ville , fut un temps de jeûne & d'abstinence pour moi. Cette mal-propreté m'avoit affecté d'un dégoût universel & opiniâtre , qui s'étendit même jusques aux œufs frais , & aux fruits qui m'étoient servis.

Cette ville est située au pied de deux montagnes isolées qui la commandent , & sur le sommet desquelles sont deux châteaux forts appartenant à l'Evêque , qui réside quelquefois dans celui nommé *Tourbillon*. Il habite plus ordinairement celui dit la Majorie , où s'assemblent les Députés du Vallais , & auquel on communique par des



degrés accompagnés d'un double mur, ou renfermés dans une coupure faite au rocher. Le Doyen & quelques Chanoines ont leurs maisons sur l'autre de ces montagnes.

Quoique Capitale d'un vaste pays, Sion n'est pourvu d'aucun Libraire. On y parle François, mais c'est ici le terme de cette Langue, en remontant le Vallais; c'est ici qu'elle expire: plus haut, c'est la Langue Allemande. Dans la Ville, on parle assez communément les trois Langues, François, Allemande & Italienne. La demeure du Résident de France, qui n'est qu'une maison fort ordinaire, y paroît un très-beau bâtiment. L'hôtel-de-ville & la cathédrale sont très-peu de chose.

Cette ville, en Latin *Sedunum*, en Allemand Sitten, conserve quelques inscriptions Romaines. L'Evêque, comme nous l'avons observé, porte le titre de Prince du Saint-Empire, qui ne doit point sonner agréablement à des oreilles républicaines. La monnaie se bat à son coin & à ses armes; les actes publics se font sous son nom, quoique sous certaines restrictions; &, dans les cérémonies publiques, on porte l'épée devant lui. Malgré cet appareil, l'autorité souveraine réside dans les Dietes du pays.

L'Evêque de Sion est élu par les Chanoines & les Députés des sept Départemens du Vallais.

Les Chanoines proposent quatre d'entr'eux, & les Députés des dixains choisissent entre ces quatre. L'Evêque de Sion étoit autrefois sous la Métropole de Moutiers en Tarentaise, mais il fut exempté de sa juridiction par Léon X, & soumis immédiatement au Saint-Siège.

---

---

**GRAND-SAINTE-BERNARD.**

**D**E Sion à Martigni, les montagnes laissent entr'elles un intervalle d'une lieue & demie ou deux lieues. Ce village est situé au pied du Grand-Saint-Bernard, & c'est-là que commence, du côté du Vallais, le chemin par lequel on franchit cette montagne fameuse, un des passages les plus fréquentés pour pénétrer en Italie. Il y débouche en Piémont, dans le val d'Aoste.

Sur le sommet de la montagne, le voyageur trouve un lieu d'hospitalité, un Couvent où les Religieux reçoivent indistinctement, logent & nourrissent, selon leur état, tous les voyageurs qui se présentent, sans distinction de Religion ni de sexe. Les personnes décentes mangent à la table des Religieux, qui ne fournissent à l'entretien de la maison que par le produit des quêtes qu'ils font à vingt ou trente lieues à la ronde.

Ces Religieux sont des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, & ils sont au nombre de douze.

Au coucher du soleil, des domestiques, accompagnés de très-gros chiens, se dispersent sur la montagne, & vont à la découverte des voyageurs qui se seroient égarés, en portant avec



eux des confortatifs pour ceux qui en auroient besoin , & ils les ramènent à l'hospice.

On y apporte le bois de six lieues de distance , à travers les rochers & les neiges. Trente chevaux , qu'on y fait monter durant les quatre mois d'été , sont employés à ces transports. Pendant cet intervalle , ils sont nourris avec du pain ; moins coûteux que ne seroit le foin , par la difficulté qu'il y auroit à le rendre sur la montagne.

A côté de l'hospice est une écurie , où un hospitalier vend ce qui est nécessaire pour la nourriture des bêtes de somme.

Enfin , il y a une chapelle où l'on rend les derniers devoirs , & où l'on enterre les malheureux qui périssent au passage.

Le Couvent du Grand-Saint-Bernard est à mille deux cents quarante-une toises au-dessus de la Méditerranée.

En 1787 , trente brigands se rendirent , par petits pelotons , au Couvent du Grand-Saint-Bernard , pour voler la maison. Les Religieux les reçurent de leur mieux ; mais ils ne tarderent pas à connoître à quels gens ils avoient à faire , lorsque ces bandits s'étant réunis , sommerent le Supérieur de leur remettre , sur-le-champ , tout l'argent de la maison. Celui-ci ne perd point la tête : il leur répond avec douceur , que l'hon-

nêteté avec laquelle on les avoit accueillis , ne leur avoit pas promis un tel remercement ; que cependant , puisqu'ils l'exigeoient , il alloit leur remettre la caisse du Monastere , à laquelle il leur dit qu'il alloit les conduire. Ceux-ci le suivent ; il ouvre la porte ; à l'instant , & à sa voix , les dogues , dont c'étoit la loge , s'élançant sur ces scélérats , déchirent les uns , étranglent les autres , mettent le reste en fuite , & sauvent la maison par la présence d'esprit du Supérieur !

Sur cette montagne , il exista dans l'antiquité un Temple de Jupiter , sur l'emplacement duquel on trouve encore quelques débris de maçonnerie & de briques cuites , & où les fouilles ont procuré différentes inscriptions , des instrumens servant aux sacrifices , quantité de médailles , de petites statues , de petits chapiteaux de bronze , & différentes figures de la même matiere.

---

## M O N T - B L A N C .

LE Mont-Blanc est la plus haute montagne de l'ancien Monde. Je l'ai vu de Châlon-sur-Saone, qui en est à cinquante lieues ; je l'ai vu de Dijon, qui en est à soixante-trois lieues ; je l'ai vu de Langres, qui en est distante de soixante-quinze lieues. On l'apperçoit de l'extrémité de la Basse-Alface, à plus de quatre-vingt-dix lieues de distance ; & si une pareille montagne existoit près de Londres, on la verroit à Paris ! Vers le solstice d'été, trois quarts d'heures après que le soleil est couché, il en éclaire encore le sommet ; & si elle se trouvoit à notre latitude, durant un intervalle de vingt jours, du 10 Juin au 1<sup>er</sup> Juillet, on n'éprouveroit point de nuit à la cime de cette montagne, & elle offriroit le spectacle simultanée du jour, & de la nuit.

Vue de Ferney, qui en est à plus de vingt lieues, l'illusion occasionnée par la grandeur inusitée de sa masse, la rapporte à trois quarts de lieues de distance ou environ, & la partie que l'on en voit, de Châlon-sur-Saone, est encore de plus de trois mille pieds.

Il est rare qu'à ces grandes distances, les couches de l'atmosphère aient assez de transpa-



rence pour n'en point intercepter les rayons, & leur permettre d'arriver jusqu'à l'œil du spectateur. Du côté du couchant, on le voit ordinairement très-bien avant le lever du soleil, lorsque sa noirceur apparente se découpe sur la blancheur de l'horison.

Le Mont-Blanc est situé à la jonction du grand & du petit Saint-Bernard. Cette montagne tient au Piémont, au Vallais, & à la Savoie où elle existe dans la plus grande partie de sa masse. Ses racines viennent se confondre à Martigni, avec celles du Mont-Saint-Bernard.

Au mois d'Août 1786, M. Paccard, Médecin à Chamoni, parvint avec un guide à la cîme du Mont-Blanc, qui, jusqu'alors, avoit été regardée comme inaccessible; &, le 1<sup>er</sup> Août 1787, M. de Sauffure, de Genève, tenta la même escalade, accompagné d'un grand nombre de guides ou aides.

Pour être libre sur le choix des lieux où on passeroit les nuits, on porta une tente, & le premier soir on coucha au sommet de la montagne de la côte qui est élevée de sept cents soixante-dix-neuf toises au-dessus du Prieuré de Chamoni. Cette journée est exempte de peines & de dangers, & on peut aisément faire la route en cinq ou six heures.

La seconde journée présenta plus de difficulté, il fallut d'abord traverser le glacier de la côte pour

gagner le pied d'une petite chaîne de rocs qui sont enclavés dans les neiges du Mont-Blanc. Ce glacier est difficile & dangereux. Il est entrecoupé de crevasses larges, profondes & irrégulières, que souvent l'on ne peut franchir que sur des ponts de neiges qui sont quelquefois tres-minces & suspendus sur des abîmes. Un des guides faillit à y périr. Il y étoit allé la veille avec deux autres pour reconnoître le passage : la neige se rompit sous lui au milieu d'une large & profonde crevasse ; heureusement ces gens avoient eu la précaution de se lier les uns aux autres avec des cordes, & il demeura suspendu entre ses deux camarades.

Après avoir atteint la chaîne des rocs, on monta, en serpentant, dans un vallon rempli de neiges, qui se termine au pied de la plus haute cime. Ces neiges sont coupées de loin en loin par d'énormes crevasses. Leur coupe vive & nette montre les neiges disposées par couches horizontales, & chacune de ces couches est le produit d'une année. Quelle que soit la largeur de ces crevasses, on ne peut, dans aucunes, en appercevoir le fond.

A quatre heures du soir on atteignit le second des trois grands plateaux de neiges que l'on avoit à traverser, & on y campa à quatorze cents cinquante-cinq toises au-dessous du Prieuré, & à dix-

neuf cents quatre-vingt-quinze toises au-dessus de la mer, quatre-vingt-dix toises plus haut que la cîme du Pic de Ténériffe. Dans la traversée de ces plateaux, il y a beaucoup à appréhender des avalanches ou chûtes de neiges qui n'y sont pas rares, & dont les débris couvrent quelquefois la vallée dans toute sa largeur.

Arrivés, comme nous l'avons dit, sur le second plateau, on se mit à excaver les neiges à l'endroit où on devoit passer la nuit. Le baromètre n'y étoit qu'à dix-sept pouces dix lignes  $\frac{22}{32}$  par une suite de la rareté de l'air. Et cette raréfaction de l'élément influa tellement sur les travailleurs, que de moment en moment il falloit qu'ils discontinuassent pour se faire relayer, en attendant qu'ils relayassent les autres à leur tour. On se procura de l'eau en faisant fondre de la neige.

Le lendemain on s'éleva au troisieme & dernier plateau, de-là on se dirigea sur le rocher le plus élevé à l'est de la cîme. La pente est extrêmement rapide, & de trente-neuf degrés en quelques endroits. Par-tout elle avoisine des précipices; & la surface de la neige étoit si dure & si glissante, que, pour assurer leurs pas, ceux qui marchaient les premiers étoient obligés de la rompre avec une hache. Au-dessus du rocher, l'air est si rare que les forces s'y épuisent très-promptement; & près de la cîme, on ne pouvoit



faire que quinze ou seize pas sans reprendre haleine. M. de Sauffure éprouvoit même de temps en temps un commencement de défaillance qui le forçoit à s'asseoir ; mais la respiration rétablie, ses forces se rétablissoient aussi-tôt ; & tous les guides, proportion gardée de leurs forces, éprouvoient le même état. Le troisieme jour de marche, & le 3 Août, à onze heures, on parvint à la cîme de cette montagne fameuse.

Une légère vapeur suspendue dans les régions inférieures de l'air, déroboit à la vérité la vue des objets les plus bas & les plus éloignés, telles que les plaines de la France, celles de la Lombardie, & ce fut une perte ; mais ce qu'on vit avec la plus grande clarté, c'est l'ensemble de toutes les hautes cîmes des Alpes, & M. de Sauffure en croyoit à peine ses yeux, il lui sembloit que c'étoit un rêve lorsqu'il voyoit au-dessous de lui ces cîmes majestueuses, ces redoutables aiguilles, le *Midi*, l'*Argentiere*, le *Géant*, le *Schreckhorn*, qui portent leur sommet jusques au sein des nues.

Le baromètre n'étoit là qu'à seize pouces une ligne, dès-lors l'air n'y avoit plus gueres que la moitié de sa densité ordinaire. Au lieu d'y respirer, on n'y faisoit qu'haleter, & on y étoit comme dans un état de fièvre, à raison encore de ce que l'habitude du corps étoit déchargée en

grande partie de la pression accoutumée de l'atmosphère. L'appétit y manquoit ; & les comestibles , qui s'étoient gelés en route , n'étoient pas fort propres à l'exciter. Deux des guides ne purent y tenir , & il leur fallut redescendre. Un coup de pistolet tiré sur la cîme , ne fit pas plus de bruit qu'un petit petard de la Chine n'en fait dans une chambre. Les pulsations du pouls y étoient presque doubles en vitesse qu'elles ne le sont dans la plaine , & l'eau s'y convertissoit en glace. Il fallut beaucoup de temps & de peine pour allumer du feu sans lequel on eût manqué d'eau , & M. de Saussure y resta jusqu'à trois heures & demie pour y faire des expériences très-intéressantes.

On descendit plus aisément qu'on ne l'avoit espéré , parce que la disposition du corps en descendant ne comprime point le diaphragme , & ne gêne point la respiration. Au reste , le soleil éclairoit si vivement les précipices qu'on avoit sous les pieds , qu'il étoit difficile de ne pas en être effrayé. Les crêpes noirs dont on s'étoit pourvu & dont nos voyageurs s'étoient enveloppé la tête , avoient préservé leurs yeux & leurs visages , tandis que ceux qui les avoient précédés dans cette course , étoient revenus presque aveugles & le visage brûlé & gercé jusqu'au sang , par la réverbération des neiges.

Au rapport de M. de Saussure, la forme de la cîme du Mont-Blanc est en dos d'âne dirigé de l'est à l'ouest; sa pente, du côté du midi, est douce, de quinze à vingt degrés, mais de quarante-cinq à cinquante du côté du nord. L'arrête de ce dos d'âne est presque tranchante à la cîme. Arrondie du côté de l'est, & en avant-toît saillant au nord-ouest. Ce dos d'âne est entièrement couvert de neiges. On n'en voit sortir aucun rocher, si ce n'est à soixante ou soixante-dix toises au-dessous de la cîme. Cette neige est, en quelques endroits, couverte d'une pellicule de glace. Les rochers les plus élevés sont tous de granit. Un de ceux de l'est présente des couches à-peu-près verticales. Le thermomètre, à l'ombre, étoit à midi, sur le Mont-Blanc, à deux degrés  $\frac{2}{10}$  au-dessous de la congélation, & dans le même instant il étoit, à Genève, à vingt-deux degrés  $\frac{1}{2}$  au-dessus. Le baromètre, à trois pieds au-dessous de la cîme du Mont-Blanc, étoit à seize pouces, 0 lignes,  $\frac{144}{1000}$  de ligne. Et dans le même moment, il étoit, à Genève, à vingt-sept pouces deux lignes  $\frac{1081}{1000}$ .

Le résultat intermédiaire entre la formule de M. Duluc & celle de M. Trembley, donne au Mont-Blanc, d'après les observations de M. de Saussure, une hauteur de deux mille deux cents cinquante-neuf toises au-dessus de la surface du



lac de Genève; à quoi, pour avoir sa hauteur totale, il faut ajouter l'élevation du lac de Genève au-dessus de la mer, ce qui porte son élévation perpendiculaire à deux mille quatre cents cinquante toises.

Mais, enfin, cette montagne est-elle plus haute que le Coraçon & le Chimborazo, qui sont les deux sommets les plus élevés des Cordillieres? Oui, sans doute, mais ce qui donne en quelque sorte l'avantage à celles-ci, est que leurs bases reposent sur un plateau de seize à dix-sept cents toises d'élevation qui exhausse ces montagnes & porte leur sommet à une hauteur plus grande, à la prendre du niveau de la mer. Mais, comme l'a très-bien dit M. Bourrit, ce sont des nains montés sur de grands piédestaux.

Enfin, on soupçonne quelques erreurs dans les résultats sur les hauteurs des Andes ou Cordillieres, parce que, lors des opérations faites par les Académiciens, on n'étoit point encore parvenu à donner aux baromètres la perfection qu'ils ont eue depuis; & c'est à cette imperfection qu'il faut attribuer les énormes différences qui se sont trouvées dans les mesures de MM. Mikeli, Matiote, Cassini, Scheutzer, Nédham, qui varient de plusieurs centaines de toises sur la hauteur des mêmes montagnes qu'ils ont mesurées dans les Alpes. Il étoit réservé à MM. Duluc,

Schamsbourg & de Saussure, de parvenir à des résultats plus certains par la perfection des instrumens qu'ils ont employés.

On ne peut donc pas regarder les mesures des Cordillieres prises par les Académiciens pour certaines, & ce qui les infirme encore auprès de moi, c'est le penchant aveugle & immodéré que je vois dans M. de la Condamine à exagérer la hauteur de ces montagnes : « Ce n'est pas sans » raison, dit-il, qu'un Auteur Espagnol avance » que les montagnes d'Amérique sont, à l'égard de » celles d'Europe, ce que sont les clochers de nos » villes comparés aux maisons ordinaires ». Ce n'est qu'une gasconade espagnole, que ne devoit point adopter un grave Académicien, dont le terme des travaux est la vérité. Et, en effet, le Coraçon, la plus haute des Cordillieres après le Chimborazo, a, suivant les Académiciens, deux mille quatre cents soixante-dix toises; le Mont-Blanc en a deux mille quatre cents cinquante; encore est-il très-probable que si le Coraçon étoit mesuré avec les précautions & avec les instrumens perfectionnés qui ont été employés, en dernier lieu, par M. de Saussure pour la mesure du Mont-Blanc, il se trouveroit inférieur à cette montagne, à les prendre même du niveau de la mer.

Le Pitchincha est une des plus fameuses & des plus hautes des Cordillieres : écoutons cependant

M. de la Condamine ; il nous dit : *Qu'il partit de Quito sur les deux heures après-midi , & arriva sur le sommet du Pitchincha dans trois heures de temps.* Quito est à quinze cents toises au-dessus de la mer ; or , je fais , & tous ceux qui ont monté le Saint-Gothard , la Fourche , le Grimfel , &c. &c. savent qu'en trois heures , il faudroit s'avancer à pas de géant pour s'élever de huit ou neuf cents toises perpendiculaires. Le Pitchincha est donc inférieur de beaucoup au Mont-Blanc.

De tout ceci il résulte qu'il n'y a que le sommet du Chimborazo qu'on puisse présumer plus haut que les Alpes ; je dis présumer , parce que je crois qu'on ne peut pas l'affirmer.

---



---

*Route de Martigny à Villeneuve.*

LES montagnes qui forment la cloison du Vallais, se rapprochent brusquement à Martigni; elles y forment un étranglement qui ne laisse d'espace que pour le Rhône & le chemin qui est sur ses bords, & qui se propage jusqu'au pont de Saint-Maurice. Ici les montagnes s'écartent de part & d'autre, & on débouche sur une magnifique plaine rase & unie, de cinq lieues de long & de trois de large, arrosée par le Rhône qui la couvrit autrefois de ses eaux.

Le village de Martigni, que quelques-uns gratifient mal-à-propos du titre de bourg, & plus mal-à-propos encore de celui de ville, est l'ancienne *Oclodurum*, & fut autrefois le siège de l'évêché de Vallais. C'étoit alors une ville de quelque importance. Ayant ensuite été ruinée dans les guerres, l'Evêché en fut transféré à Sion. On y passe la Drance, fleuve impétueux qui descend des glaciers du Grand Saint-Bernard, & se jete dans le Rhône à trois cents pas au-dessous de Martigni.

A peu de distance de ce village, & au détour des montagnes, j'apperçus, avec surprise, sur la gauche, la fameuse cataracte de *Pisse-Vache*,

aussi admirable par le volume de ses eaux que par la hauteur de sa chute. C'est une riviere entiere qui s'élançe & se précipite d'un rocher d'à-plomb d'environ deux cents pieds de haut. Du lieu où elles tombent, ces eaux se divisent en quatre branches qui, par leur réunion, formeroient une assez grande riviere. C'est, avec celle de Staupach, la plus belle des cascades que m'aient offert les Alpes.

Avant d'y arriver, un aspect d'un genre différent suspendit mes pas. D'un antre, dont les parois resserrés & tortueux s'élevent à une grande hauteur, s'élançe le Trient, torrent aussi impétueux que considérable par la quantité de ses eaux. Une lumiere douteuse, la noirceur des rochers & le bruit du torrent augmentent l'horreur de cette gorge, qui est cependant la communication avec la *Valorsine*, district de Savoie. Il est un endroit où le sentier effrayant qu'on y suit est continué par une planche suspendue par des crampons au-dessus des abîmes.

A l'opposite de la cascade de Pisse-Vache, ou un peu plus bas & de l'autre côté du Rhône, couloit la riviere de Luzerne, qui y avoit son embouchure dans ce fleuve. Son lit est aujourd'hui à sec. Un phénomène épouvantable en arrêta le cours. Le 23 Septembre 1714, entre les deux & trois heures de l'après-midi, s'éroula

tout-à-coup la partie supérieure de la montagne de Diableret , qui couvrit plus d'une lieue quarrée de ses débris , écrasa cent cinquante-cinq cabanes , dix huit personnes seulement , environ cent pieces de gros bétail , beaucoup de chevres , de moutons & de cochons ; ensevelit plusieurs bois , changea le cours de la Luzerne & de trois autres moindres torrens , & occasionna la formation de deux lacs qui n'existoient point auparavant. Ceux qui furent témoins de cette catastrophe , dirent qu'à l'instant où elle arriva , il s'éleva des tourbillons de poussière qui obscurcirent l'air au point que la clarté du jour en cessa tout-à-coup.

A trois lieues de là je trouvai le bourg de Saint-Maurice , qu'on croit être l'ancienne Agaune , où la Légion Thébéenne , toute composée de Chrétiens , & qui avoit Saint-Maurice à sa tête , souffrit le martyr vers l'an 286. Cette Légion étoit composée de six mille six cents hommes. Il se trouve en ce lieu une abbaye célèbre où l'on conserve l'épée de Saint-Maurice dans un étui d'argent.

On voit à Saint-Maurice quelques vestiges d'antiquités , un beau pavé à la Mosaïque , des inscriptions Romaines , & plusieurs colonnes de marbres antiques. A deux cents pas au-dessous de Saint-Maurice , le Rhône , obligé de presser



ses eaux entre deux rochers fort rapprochés, se passe sur un pont d'une seule arche de médiocre grandeur, & que quelques-uns croient de construction romaine; je ne l'ai pas jugé tel. Quoi qu'il en soit, c'est la limite de l'Etat de Berne & de la République de Vallais. Chacun de ces deux Etats a la moitié du pont contiguë à ses domaines. A l'entrée du pont du côté de Saint-Maurice, la montagne d'un côté & le Rhône de l'autre, laissent entr'eux un passage d'une grande importance qui est la clef du Vallais, & qui peut être fermé avec une poignée de monde.

A une lieue environ du pont de Saint-Maurice, en suivant quelque temps le chemin d'Aigle, le voyageur va chercher dans les montagnes les salines renommées de Bex ou Beviex. Les travaux que l'Etat de Berne a entrepris pour parvenir aux sources salées, pour élever les eaux & les conduire dans les chaudières de Beviex, sont dignes de la prévoyance de courageux Républicains, fortement animés du bien-être de la Patrie. Ici, ce sont des chemins souterrains ouverts à travers le vif de la montagne: là, c'est un puits de quatre cents pieds de profondeur & de quinze pieds en carré; ailleurs, des réservoirs, des galeries, des conduits souterrains; quelquefois, en creusant, on se trouvoit dans des endroits remplis de soufre qui prenoit feu

à la présence des lumieres, & qui, plus d'une fois, a suffoqué les travailleurs. Le roc, imprégné de sel, est lavé par des eaux qui forment ensuite les sources salées, distantes de Beviex; les unes d'une lieue, les autres d'une demi-lieue. Elles fournissent annuellement environ neuf mille quintaux de sel. Dans ces souterrains est une grande roue de trente-six pieds de diamètre, qui est mise en jeu par un filet d'eau douce qui tombe de la montagne; cette roue fait mouvoir deux pompes aspirantes qui élevent les eaux salées dans un réservoir d'où elles se rendent à Beviex. Ces salines appartiennent à l'Etat de Berne qui les fait exploiter. Partie des eaux dont on obtient le sel sont conduites à Beviex; la source la plus salée donne en sel plus du dixieme de son poids. M. Coxe dit que ces salines avec celles d'Aigle rendent annuellement 375,000 liv. de notre monnaie, toutes dépenses prélevées; elles rendent quarante mille liv. tout au plus; mais ce qui produit au gouvernement cette somme de 375,000 livres, c'est la vente qu'il fait aux sujets de l'Etat, du sel que la France lui fournit, en vertu des traités, à deux sols & demi la livre, & qu'il revend trois sols & deux deniers de notre monnaie, la livre de dix-huit onces.

Près de Beviex, on trouve du soufre vierge, ou natif, très-pur & d'une belle couleur citrine.

Ce soufre est incrusté dans le roc, & il l'emporte de beaucoup en qualité sur le soufre factice, produit de l'art. On n'en trouve de pareil que dans quelques cantons de l'Amérique méridionale, encore est-il bien inférieur à celui-ci.

En 1584, & dans ces districts, est une montagne dans laquelle les tremblemens de terre avoient fait une scission. La déhiscence croissoit graduellement par une progression insensible, lorsqu'enfin, le 4 Mars de la même année, une suite de secouffes plus ou moins violentes détermina la chute d'une des parties de la montagne, qui écrasa les deux villages d'Yvorne & de Corberi. Ses débris couvrirent soixante-neuf maisons, vingt-six granges, cinq moulins, & firent périr cent douze personnes, & trois cents vingt-trois pieces de gros bétail.

A deux lieues de Bex, on trouve *Aigle*, petite ville capitale d'un Gouvernement de son nom, de la domination Bernoise. De tous les pays ou districts qui composent l'Etat de Berne, c'est le seul qui ait à sa tête un gouverneur, par-tout ailleurs ce sont des baillages & des baillis.

Ce gouvernement, compris entre les Alpes, le lac de Genève & le Rhône, est la meilleure & la plus saine partie du Bas-Vallais. Il fit autrefois partie des domaines de la Maison de Savoie; mais, en 1475, la Duchesse Régente de Savoie



ayant pris parti contre les Suiffes dans la guerre qu'ils avoient à foutenir contre le Duc de Bourgogne, les Bernois entrèrent à main armée dans cette partie du Vallais, qu'ils soumirent à leur obéiffance, à la grande fatisfaction des habitans du pays qui firent des instances auprès des Bernois pour ne point remettre le pays entre les mains des Ducs de Savoie.

Le Gouvernement d'Aigle a des carrieres de très-beau marbre. Il s'y trouve auffi de l'albâtre & du foufre vierge. Près d'Aigle, & au voisinage les unes des autres, se voient trois sources, l'une d'eau douce, l'autre d'eau soufrée, & la troisieme d'eau falée.

La langue françoise y est en usage. Le château du Gouverneur, placé sur une éminence, & qui domine la ville, est accompagné d'une tour de marbre. Aigle a de très-belles salines. Elle est à deux lieues du lac de Genève, à l'extrémité duquel on trouve la petite ville de Ville-neuve.

---

---



---

*Trajet de Villeneuve à Genève.*

VILLENEUVE est une petite ville mal bâtie, habitée sur-tout par des Bateliers & des Pêcheurs, & où la truite abonde. Je m'y embarquai sur le lac. Le ciel étoit pur, l'air calme, & la surface du lac offroit dans la surface de ses eaux une glace unie, & dont l'extrémité ne se déroboit à l'œil que par la convexité de l'élément. J'admirois ces eaux blanchâtres & nébuleuses du Rhône converties en une masse d'eaux pures & limpides comme le crystal! Je contemplois ces riches collines, coupées en amphithéâtre, qui fournissent abondamment les vins très-estimés, connus sous le nom de vins de le Vaud! les bords tristes & sévères de la Savoie contrastoient, d'une manière frappante, avec le riant aspect du pays de Vaud. La tyrannie n'appesantit point ses chaînes d'un côté, mais la liberté au front serein, la liberté radieuse répand sur l'autre la gaieté, le mouvement, l'abondance & la vie! je nombrois ces villes, la plupart charmantes, semées sur les rives du lac, mais toutes, ou presque toutes, du côté où flotte l'étendard de la liberté. Les bords, du côté de la Savoie, n'offrent que deux villes, Thonon & Evian, avec une partie

de celle de Genève; on en compte douze ou treize grandes ou petites sur les bords qui regardent la Suisse: ce sont Villeneuve, la Tour-de-Pyl, Vevay, Cuilli, Luftri, Lausanne, Morges, Saint-Prex, Rolle, Nyon, Copet, Versoy, & partie de Genève.

Je vis, en passant, le village de Clarens, trop vanté par Rousseau. Il est placé dans un enfoncement entre Villeneuve & Vevay. Je passai à la vue du village d'Ouchi, qui est, comme le port de Lausanne, placée sur les hauteurs. Je débarquai à Morges, riche & très-jolie ville de l'Etat de Berne, capitale d'un baillage très-considérable. C'est un entrepôt des marchandises qui, de l'Allemagne & de la Suisse, passent en France ou à Genève, & réciproquement; son port y entretient un commerce fort animé, & qui le feroit encore davantage si l'on ouvroit un grand chemin entre cette ville & Yverdon. Morges est une ville nouvelle, sa fondation ne remonte qu'au dixième siècle. Elle résulte de deux grandes rues parallèles très-bien bâties, qui se terminent sur une place assez vaste où s'éleve le temple d'architecture moderne, dont le portail est formé de deux ordres de colonnes engagées, ioniques & composites, & qui est surmonté d'un campanile de forme agréable.



C'est dans le baillage (1) de Morges qu'est en grande partie le district qui produit les vins de la Côte qui sont très-renommés : le reste est dans le baillage d'Aubonne, petite ville située à trois quarts de lieue du lac de Genève. Le célèbre voyageur Tavernier, qui avoit acquis de fort grandes richesses dans ses voyages par le commerce des pierreries, voulut, malgré les invitations de Louis XIV, se fixer dans un pays où la fortune qu'il avoit acquise fût à lui ; & il acheta, en 1670, la baronie d'Aubonne, qui passa à la République de Berne, en 1701, après avoir appartenu quelque temps au Marquis du Quesne, fils du fameux du Quesne, l'un des plus grands hommes de mer que l'Europe ait vu naître.

C'est entre Morges & Lausanne, que, dans un de mes précédens voyages en Suisse, je vis un monument d'une espèce qui m'étoit inconnue.

---

(1) L'Académie écrit *baillage*, mais très-abusivement ; & cette orthographe est vicieuse. Au milieu, ou à la fin du mot, les deux *ll*, précédées de *i*, se mouillent ; dès-lors le second *i* est redondant. On écrit *mouillage*, *grillage*, *treillage*, *carillon*, *étriller*, &c. On doit écrire de même le mot *baillage*, sans ajouter un second *i*. Si on objectoit que ce second *i* est pour indiquer qu'il dérive de *bailli*, je répondrai qu'il faudroit donc écrire aussi *nostre*, *vostre*, *escrire*, qui dérivent de *noster*, *vester*, *scribere*, & tant d'autres, où la considération de l'étymologie est depuis long-temps rejetée.

Qu'on éleve une pyramide comme monument historique : qu'on en éleve pour rappeler aux hommes , pour rappeler à tout un Peuple des faits ou des révolutions qui les intéressent , & parler aux races futures : qu'on en éleve pour perpétuer des actes de justice , de bienfaisance , de dévouement pour la patrie ; qu'on en éleve sur ce champ où le vaillant Turenne atteint d'un globe meurtrier , emporta les regrets d'une grande Nation , ou dans cette Isle éloignée où l'audacieux Cook succomba sous les flèches des Sauvages , & ensevelit peut-être avec lui l'espérance des découvertes que nous promettoit son intrépidité ? tout cela est dans l'ordre. Mais qu'on érige une pyramide pour le très-petit motif d'une satisfaction domestique ; qu'on l'érige , comme auprès de Morges , à l'endroit où une femme de qualité , étrangère , rencontre sa fille qui vient la visiter , & au-devant de laquelle elle portoit ses pas ? cela est tout au moins fort ridicule. La terre seroit jonchée de pyramides si on en élevoit pour de pareils sujets. Un monument public ne doit se décerner que pour des événemens qui intéressent la chose publique , & il est étonnant que le Sénat de Berne ait permis l'érection de celui-ci ; il est étonnant encore qu'il le laisse subsister.

ROLLE, que je trouvai en suivant les bords du



lac, est une petite ville charmante, qui ne consiste qu'en une seule rue fort large & très-longue, & qui n'a ni portes ni murailles. Ses environs ont des eaux minérales très-salutaires. Nyon a un port assez fréquenté; Copet est peu de chose.

Verfoix est un bourg ou un gros village, placé sur une langue de terre du pays de Gex qui s'étend jusqu'au lac. Les troubles qui agiterent la République de Genève en 1765, firent naître, à M. de Choiseul, l'idée de bâtir une ville près de cet endroit, se promettant que l'émigration des Genevois, & l'avantage de sa position, au bord du lac, concourroient à la peupler, & à la rendre le centre d'un commerce très-actif. Rien n'étoit aussi extravagant! Pouvoit-il se flatter que des mains libres, des hommes propriétaires, indépendans, & co-Souverains de leur pays, accouroient sur une terre soumise au pouvoir absolu d'un Monarque? L'événement a justifié ce qu'il étoit aisé de prévoir alors: le Ministre a jeté, à grands frais, les fondemens du port; il a conduit les ouvrages à quelques pieds au-dessus de la surface de l'eau; il a tracé les fossés & l'enceinte de la ville; il en a tracé les rues, les places & la distribution, &, depuis vingt-cinq ans qu'il fit commencer les premiers travaux, on ne voit, sur son emplacement, que deux maisons



qui , confuses de se trouver ainsi isolées , attestent hautement l'imprudencce de l'entreprise !

Ne dissimulons point néanmoins que la République de Berne , par l'opposition qu'elle y forma , eut beaucoup de part à l'abandon des travaux de Verfoix. Elle observa que , par les traités qui avoient rendu le pays de Gex aux Ducs de Savoie , ceux-ci avoient pris l'engagement solennel de n'y construire aucune place susceptible de défense , & que les Rois de France , en succédant aux droits des Ducs de Savoie , sur ce pays , promirent , par le Traité de Lyon 1601 , l'observation des engagements pris à cet égard par les Ducs de Savoie. Berne demanda donc la cessation des travaux de Verfoix en 1768 , & sa demande fut appuyée par les autres Cantons & par tout le Corps Helvétique.

Mais si , par impossible , contre le vœu des Suisses , & malgré les obstacles non moins forts puisés dans l'ordre moral , Verfoix se fût élevée , c'eût été tôt ou tard une pierre d'achoppement avec la Suisse , un sujet intarissable de discussions & de mésintelligence avec une Nation amie & alliée qui nous garde près de soixante lieues de frontieres , & que nous avons un pressant intérêt de ménager !

Qu'on réunisse ces observations , & qu'on juge avec quelle légéreté le Duc de Choiseul adopta

un systême aussi frêle , aussi caduc , également en opposition avec la foi des Traités , & avec les notions les plus simples & les plus claires de la politique la plus élémentaire.

LE pays de Gex , dont une corne s'étend , comme nous l'avons dit , jusqu'au lac de Genève , est situé hors des limites de la France , & au-delà du Jura , dans la Suisse & au pays de Vaud. Il a six lieues de long du nord au sud , & trois lieues & demie de large. Les Bernois en firent la conquête sur les Ducs de Savoie , en 1536 ; & ils commirent une grande faute en politique lorsqu'ils le lui relâchèrent sans nécessité en 1567. En 1591 , il vint au pouvoir de la République de Genève qui le possédoit encore en 1601. A cette époque il fut cédé à la France par le Duc de Savoie auquel il n'appartenoit plus , & ce fut , avec la Bresse & le Bugey , l'équivalent du marquisat de Saluces , plus considérable alors qu'il ne l'est aujourd'hui , & sur lequel la France forma des prétentions à l'extinction de ses Marquis , comme sur un fief mouvant du Dauphiné ; d'autres disent , par la cession qu'ils firent de leurs droits à la France , qui mit le pays de Gex , avec la Bresse & le Bugey , sous le Gouvernement & le Parlement de Bourgogne. Peut-être un jour les stipulations de quelque traité , & la voie de l'échange

rendront, à la Suisse, cette portion de son sol, séparée de la France d'une manière aussi tranchante par la grande chaîne du mont Jura. La bonne intelligence entre les deux Nations, les y invite également. Partie des baillages ultramontains pourroient être cédés à la Maison d'Autriche, qui nous en donneroit l'équivalent dans les Pays-Bas.

De Verfoix on commence à s'appercevoir du mouvement que jete dans le pays la ville de Genève. On traverse des terres plus fécondes, parce qu'elles sont mieux soignées; de toutes parts l'œil peut se reposer sur d'agréables maisons de plaisance, sur des jardins délicieux: par-tout je voyois l'aisance, l'abondance & la vie, fruits précieux du commerce & de la liberté!



## G E N È V E.

CETTE ville, aussi fameuse par ses dissensions, qu'elle est célèbre par son commerce, son industrie & ses richesses, est située à l'extrémité occidentale du lac de son nom, dans une plaine comprise entre le Jura & les montagnes de la Savoie. Elle est placée, pour la plus grande partie, sur les terres de Savoie, à l'endroit où le Rhône, sortant du lac, roule avec véhémence, dans un double canal, ses eaux lymphides & couleur de saphir. L'autre partie de la ville est dans le pays de Vaud, sur le sol de la Suisse. Le lac auquel elle donne aujourd'hui son nom fut connu des anciens, sous le nom de *Lac Lemán*; nous en avons parlé à l'article de Lausanne, dont il prend quelquefois le nom.

Son territoire, fort resserré, confine à la Savoie, à la France, à la République de Berne, & elle forme un Etat souverain, allié des Suisses, qui n'occupe qu'un point imperceptible en Europe, mais qui a offert, aux yeux de l'Univers, un des plus grands exemples de prospérité qu'ait jamais donné le Gouvernement populaire.

Genève est une ville fort ancienne; Jules-César en fait mention dans ses commentaires. Il

en parle comme d'une ville des Allobroges, alors province Romaine, & il y vint pour s'opposer à la transmigration des Helvétiens.

Après une suite de révolutions que nous omettons ici, Genève fut annexée à l'Empire Germanique, dans des temps où l'autorité des Empereurs précaire en Allemagne, à-peu-près nulle sur les frontières de l'Empire, semoit la confusion & l'anarchie. L'Evêque de Genève parvint à réunir à l'autorité spirituelle, une grande partie de la juridiction temporelle. Il devint Prince & Seigneur de la ville & de son district, vers le commencement du onzième siècle. Il avoit le droit de battre monnaie, & celui d'imposer des logemens & des corvées. Il avoit la justice civile, les péages, la propriété des confiscations sur les biens des criminels, le pouvoir de faire grace aux coupables, & sa souveraineté s'étendoit sur une partie du territoire de Genève. Mais il juroit de garder & conserver les privilèges & franchises de la ville, par lesquels les chefs de famille s'assembloient en Conseil général, convoqué ordinairement par leurs Syndics : ils avoient la garde de Genève, ils ne pouvoient être détenus en donnant caution. La Communauté statuoit sur les impôts, sur les munitions de guerre, faisoit des traités & des alliances avec les Etats voisins; les loix se promulguoient

en son nom , & la publication s'en faisoit au nom de l'Evêque & des Syndics.

Les Comtes , ensuite Ducs de Savoie , se firent un parti à Genève , & à l'aide de ceux qui souffroient impatiemment la puissance épiscopale ; ils y acquirent quelque influence par la commission de Vicaires de l'Empire dont ils furent revêtus. Leurs prétentions s'accrurent , & ils aspirèrent à la souveraineté de Genève. Afin de s'en rendre les voies plus faciles , les Ducs de Savoie éleverent les cadets de leur maison , ou leurs bâtards même au siège épiscopal de Genève , & l'un de ces Evêques leur céda insidieusement tous ses droits , quoiqu'il n'eût pu le faire sans l'accession des Citoyens. Des promesses & des menaces pour grossir le nombre de leurs partisans , les Ducs en vinrent aux actes de violence & de tyrannie : c'est la position où Genève se trouvoit au commencement du seizieme siecle.

Dans ces circonstances , les Genevois rechercherent l'alliance de Fribourg , & ils l'obtinrent. Les Ducs , à la vérité , vinrent à bout de la faire dissoudre , sous la promesse qu'ils firent de sortir de la ville , mais bientôt après de nouvelles violences la firent renouveler , & Berne s'y joignit , Berne qui s'étoit rendue redoutable par sa valeur & par le succès de ses armes.

Alors , ceux des Genevois , vendus à la Savoie



& qui s'étoient laissé corrompre par ses intrigues, s'exilèrent de leur patrie pour aller grossir le nombre de ses ennemis; mais inutilement : les desseins du Savoyard furent confondus, & l'autorité de l'Evêque fut anéantie. Sur les ruines de l'un & de l'autre, Genève arbora l'étendard de la liberté : alors elle établit le Grand-Conseil des Deux-Cents; l'Evêque redescendit à demander le droit de Bourgeoisie, & Genève vit luire les premiers jours de son indépendance & de sa souveraineté.

L'Evêque cependant chercha à recouvrer une partie de son ancienne autorité, & il employa le pouvoir spirituel à faire revivre sa puissance temporelle; mais ses menées hâterent le moment qui fit disparaître de Genève la puissance ecclésiastique. La doctrine de la réformation y fut accueillie avec transport par un peuple régénéré qui commençoit à jouir des avantages de la liberté, & qui, depuis long-temps, avoit à repousser les entreprises de ses Pasteurs. Les menaces du Clergé furent un préservatif inutile contre la réforme; l'Evêque fut obligé de quitter précipitamment la ville avec une partie des ecclésiastiques, & l'année 1535 vit les dogmes de la réformation s'établir à Genève. Calvin parut, & cette ville devint, en Europe, le foyer & le centre de la Religion réformée. L'intolérance

religieuse fit accourir dans ses murs, des contrées voisines, une multitude de Citoyens de toutes conditions qui fuyoient la persécution, & qui y porterent les Arts & le Commerce, qui y devinrent bientôt florissans.

La réformation avoit éloigné Fribourg de l'alliance de Genève; mais en 1584, cette ville forma une alliance perpétuelle avec les Cantons de Berne & de Zurich, & c'est par ce traité que la République est alliée du Corps Helvétique.

Cependant les Ducs de Savoie n'avoient point abandonné leurs prétentions sur Genève, & ils nourrissoient leur haine & leurs projets dans le sein d'une paix apparente. Aux hostilités déclarées, ils substituerent un plan de surprise. Au mois de Décembre 1602, ils firent escalader les murs de la ville, mais leurs troupes furent repoussées; &, pour servir de leçon au Duc de Savoie, & le dégoûter d'entreprises semblables, l'Etat fit prendre treize de ses Officiers: il crut pouvoir traiter comme des brigands, des gens qui avoient attaqué la ville sans déclaration de guerre.

D'après le mauvais succès de l'escalade, les Ducs de Savoie, dans la crainte de devenir odieux à leurs voisins, renoncèrent à s'emparer de Genève, se montrèrent disposés à une paix solide avec la République; ils en signèrent les  
articles



articles en 1603. Une des conventions du Traité, fut qu'ils ne pourroient point assembler de troupes, plus près de Genève, qu'à la distance de quatre lieues; &, depuis, par un Traité solennel, ils ont reconnu l'indépendance absolue & la souveraineté de la République.

L'ÉPOQUE où les périls cessèrent au-dehors, fut celle de ses agitations au-dedans.

Lorsque les attaques de l'ennemi jetoient les Magistrats dans les bras des Citoyens, lorsque les Citoyens cimentoient de leur sang la liberté publique; les Magistrats eussent rougi, ils eussent rejeté, avec mépris, l'idée d'attenter aux droits de ce Peuple souverain, de qui émanoit toute autorité, de qui émanoit la puissance exécutive confiée aux Conseils; ils eussent repoussé, avec indignation, l'idée de le dépouiller de ses droits, & de lui présenter des fers pour prix de ses vertus; ces Magistrats cherchoient au contraire à mériter la confiance des Citoyens par leur zèle, par leur fidélité, & par leur prudence dans l'administration de la chose publique.

Un court espace de temps effaça, cependant, du souvenir des Magistrats de Genève, une époque & des principes qui devoient s'y graver en traits ineffaçables. Ils cessèrent de s'identifier à la Nation, ils s'isolèrent, &, dans leur dé-



lire, ils prétendirent qu'eux seuls avoient droit à la liberté. Au milieu du bonheur, dont jouissoient les Citoyens, & qui avoit sa source dans leurs sages constitutions, ils dédaignèrent l'égalité politique, ils tenterent d'introduire, à Genève, un genre de Gouvernement, toujours odieux, dans une République sans territoire; ils chercherent à concentrer en eux le pouvoir déposé par les constitutions entre les mains des Citoyens; simples Ministres du Peuple, ils voulurent en devenir les maîtres! voilà la source des troubles, des mouvemens, des crises, des convulsions qui ont agité, déchiré la République!

Les Genevois se rappellerent qu'il existoit des Loix limitatives de l'autorité du Petit-Conseil, & ils virent que ces Loix, tombées en désuétude, étoient comme abolies. Afin d'opposer une digue aux usurpations de leurs Chefs, afin d'écarter l'arbitraire, qui est le fléau des sociétés politiques, le Peuple demanda la confection d'un Corps de loix auxquelles il donneroit la sanction, dans lequel chaque Citoyen liroit ses droits, & trouveroit la regle de sa conduite. Cette demande, souverainement juste dans son objet, fut rejetée. Des jugemens où on crut voir de la partialité, des familles trop puissantes, plusieurs Membres d'une même famille siégeant à-la-fois dans les Conseils, la fierté, la hauteur, le luxe, l'arro-

gance des Magistrats , acheverent d'aigrir les esprits. La défiance & la haine se manifesterent s'accrurent, & se fortifierent par l'appui que donnerent aux Magistrats des voisins jaloux. Quelques impôts établis sans avoir été consentis par le Peuple , poufferent la fermentation à son comble. Un coup d'autorité l'étouffa pour un moment , mais elle se reproduisit bien vîte. Les Citoyens se rapprocherent, se concerterent ; & usant de la souveraineté & de la plénitude du pouvoir qui résidoit indestructiblement en eux , ils forcerent les Conseils à signer l'exil ou la dégradation de six d'entre les Magistrats qu'on redoutoit le plus , & qui étoient l'objet de la haine générale.

Il ne suivit, de cet acte imposant, qu'un calme violent. L'humiliation d'avoir cédé, & d'avoir condamné, dans ces Magistrats, leurs propres principes, avoit fait, dans les cœurs des Aristocrates, une blessure profonde, qui fit naître le desir de la vengeance, desir qui s'accroissoit de la contrainte même où il étoit réduit. Ces hommes embrasserent l'espoir de recouvrer le degré d'autorité dont ils étoient déchus : ils attendoient des circonstances qui se prêtassent à leurs vues. Le Peuple connut bien vîte les dispositions de ses Chefs , & veilla à conserver ses avantages ; mais lorsqu'il vit les menées , les



brigues , les intrigues des Conseils inférieurs ; lorsque , pour grossir leur parti , il les vit employer les moyens de séduction , en flattant l'ambition des uns , la cupidité des autres , il ne put plus douter de leurs desseins pervers. L'agitation & les craintes devinrent extrêmes , & amenerent au sein de la ville une prise d'armes où le parti populaire demeura victorieux. Il resta le maître des portes & des postes intérieurs ; quelques-uns même des Magistrats factieux s'expatrièrent.

Mais ici les Genevois commirent une grande faute : au lieu de dicter des loix aux Magistrats rebelles & consternés , ils consentirent à une espèce de trêve , durant laquelle le parti abattu songea à se relever & à s'appuyer de l'assistance des Etats voisins , en ne demandant d'abord que leur médiation. Sur les instances & les insinuations des Magistrats , elle leur fut même offerte par les deux Cantons de Zurich & de Berne , concurremment avec la France ; & les Genevois se trouverent forcés de l'accepter. Quelle en fut l'issue ? il étoit aisé de le prévoir : les Députés & Plénipotentiaires des trois Etats firent adopter à la République un Règlement , le fameux Règlement de 1738 , qui , ayant enfreint un des principes fondamentaux de la constitution , prépara les dissensions , les troubles , les



convulsions qui l'ont agitée depuis à diverses reprises, & avec plus ou moins de violence.

Un jugement atrabilaire porté contre un homme justement célèbre, la lacération publique de l'Emile de Jean-Jacques Rousseau, sa proscription d'une ville qu'il illustroit, acte qui décéloit, dans les Magistrats, le desir d'humilier le parti populaire; exciterent le mécontentement de la Bourgeoisie, qui fit des représentations sur l'état général des affaires.

Les Représentans demanderent de nouveau qu'il fût pourvu à l'explication des loix en Conseil général, & que l'on en fît un code; mais les Conseils Administrateurs s'y refuserent. En 1765 & 1766, il y eut des agitations violentes dans la République, & ceux-ci recoururent à la garantie des Puissances médiatrices. La marche des troupes françoises ne fit qu'animer & rapprocher davantage les Citoyens; toutefois le danger de l'anarchie prépara l'accommodement qui se fit en 1768.

Le réglemeut, qui se fit alors, ne fut qu'un palliatif qui ne tarit point la source du mal, & qui n'étoit point capable d'assurer le repos de la République. D'ailleurs, les Magistrats réfractaires s'étoient toujours refusés à l'exécution de l'édit de 1738, qui leur imposoit l'obligation

de rédiger un code général , qui mît toutes les loix de l'Etat à portée de chaque Citoyen.

L'inexécution de cette loi , & l'odieux attentat des Magistrats , qui avoient osé contester la souveraineté du Conseil général donnerent lieu , en 1776 , à de nouvelles plaintes de la part des Citoyens. Les Cantons de Zurich & de Berne refuserent d'intervenir dans cette querelle. Il leur parut naturel de croire que , lorsqu'une Bourgeoisie nombreuse , sage & éclairée se plaint & se réunit , la raison est pour elle , ainsi que l'autorité. Les choses en vinrent donc derechef à un éclat ; & , la nuit du 5 au 6 Février 1781 , les Citoyens s'emparèrent de l'hôtel-de-ville , des portes de Genève , de l'arsenal , & de la caisse de l'Etat , ce qui ne se fit pas sans coup férir. Les Magistrats consternés promirent ; mais ils éludèrent leurs promesses , & on prit de nouveau les armes en 1782. A cette dernière époque , le désespoir & l'obscurité de la nuit sembloient devoir rendre cette catastrophe plus meurtrière qu'elle ne le fut. Tandis que quelques-uns envelopperent l'hôtel-de-ville , d'autres coururent s'emparer des différens postes occupés par la garnison : ce qui ne se fit point sans qu'il y eût , de part & d'autre , des coups de fusils tirés aux portes Neuve & de Cornavin. On se faisit des principaux chefs des séditieux , & on



les retint en ôtage. On vit la nécessité de diffoudre les Conseils, & d'en créer de nouveaux : on le fit ; le cri général l'avoit indiqué comme moyen unique de sauver la République. L'avis unanime avoit été que le Conseil Général, le Souverain de l'Etat, voyant les Corps exécutifs soulevés contre lui, il devoit reprendre tous ses droits ; que, dès qu'il ne pouvoit plus avoir confiance dans ses officiers, il ne devoit, ni ne pouvoit plus laisser l'Administration entre leurs mains.

Toute l'Europe applaudit à cette démarche des Genevois. La révolution étoit faite, la sûreté publique assurée ; la République se trouvoit rétablie sur ses antiques fondemens ; les germes des dissensions étoient anéantis, & Genève, prête à goûter les fruits de sa constance, alloit reprendre son éclat & son lustre. Mais la jalousie du Conseil de Berne, l'indifférence aveugle de la Suisse, & la clémence des Genevois envers les Chefs de la conspiration préparèrent la triple alliance de Berne, de la Savoie & de la France, qui forcerent la République à plier sous le poids de leurs armes combinées, & à admettre les loix qu'il leur plut de lui dicter !

A cette époque, on vit la scandaleuse proscription de braves & généreux Citoyens, qui



avoient soutenu la République sur le penchant de sa ruine ; à cette époque , de nombreuses familles , quantité de maisons opulentes , des milliers de Citoyens vertueux , qui ne voulurent point survivre , dans leurs foyers , à la subversion de leur constitution , s'expatrièrent , & portèrent , à Constance , à Bruxelles , en Irlande , à Carouge , à Lyon , & dans les Colonies Angloises , leur industrie & leurs Capitaux ; & cette Cité si florissante par son commerce , son industrie , sa richesse , & sa population , ressembla tout-à-coup à un arbre que la gelée d'une nuit a dépouillé de son feuillage !

Le singulier , le scandaleux présent , que celui de quinze pieces de canon , tirées de l'Arsenal , à cette époque , par les Magistrats , & distribuées aux Ministres des trois Puissances !

Des arrangemens dictés & maintenus par la force , ne pouvoient produire à Genève que le calme de la servitude ; ils concentroient la haine dans les cœurs , ils brisoient tous les ressorts de l'industrie & des talens , ils chassoient de ses murs le commerce & les arts , & portoient le coup mortel à la Patrie. L'Aristocratie , dans une République sans territoire , l'Aristocratie concentrée dans l'enceinte d'une ville , pese sans cesse sur les Citoyens ; elle devient bientôt odieuse , tyrannique , insupportable , & finit par y détruire

la population , les arts & la richesse , à moins qu'elle ne pousse enfin les Citoyens à reprendre leurs droits.

L'événement d'ailleurs eût fait voir jusqu'où les Suisses avoient intérêt au maintien de la constitution , & à ce que des Puissances étrangères ne fussent point admises dans la discussion de leurs affaires intérieures & domestiques. Les fautes en politique n'operent les révolutions qu'à la longue , mais les effets n'en sont pas moins assurés. Heureusement la constance , & les vertus des Génevois sont parvenues à les rétablir dans leur indépendance.

Nous parlerons de cette dernière révolution que les Magistrats aristocrates , peu de temps après , sont encore parvenus à atténuer.

---

## S U I T E . D E G E N È V E .

## I.

**L**E territoire de la République est plus ou moins resserré autour de la ville ; en quelques endroits il se prolonge jusqu'à deux lieues ; en d'autres , il n'excede pas un quart de lieue. Ceux qui habitent Genève , sont compris sous différentes dénominations , & sont distingués par les noms de Citoyens , Bourgeois , Natifs , Habitans , Sujets & Domiciliés. Les Domiciliés sont ceux qui ont obtenu la permission d'établir leur domicile dans la ville ou sur le territoire , permission qui n'est qu'annuelle , & peut même être retirée avant ce terme ; ils peuvent parvenir aux grades militaires, mais du reste ils ne jouissent d'autres privilèges , que de celui de vivre sous la protection du Gouvernement. Les Sujets sont généralement les habitans des Campagnes , qui y sont nés , ou y ont acquis quelques possessions. Ils n'avoient autrefois aucun privilège particulier ; l'édit de 1782 leur en a accordé quelques-uns. Les Habitans étoient autrefois ce que sont aujourd'hui les Domiciliés ; mais ce même Edit , qui a créé la classe des Domiciliés , en accordant aux Habitans les droits de commerce & d'in-



dustrie, a statué qu'ils seroient pris d'entre les Domiciliés. Les Natifs sont ceux qui sont nés d'un pere Habitant; ils ont successivement acquis de nouveaux droits par les divers Traités de pacification qui ont été la suite des divisions intérieures; aujourd'hui les Natifs jouissent de tous les droits utiles auxquels un Genevois peut prétendre. Les Bourgeois sont ceux qui sont fils de Citoyens, mais qui sont nés hors de la Patrie. Ils ne sont point admis dans le Corps du Sénat, ni dans les emplois de Magistrature, mais ils peuvent être du Conseil Général, & même du Conseil des Deux-Cents.

La qualité de Citoyen est réservée à ceux qui sont fils de Bourgeois, & qui, d'ailleurs, sont nés dans la ville ou sur son territoire. Ils peuvent seuls parvenir à la Magistrature, & c'est de toutes la classe la plus nombreuse, ils peuvent seuls parvenir à la Magistrature.

Au reste, pour éviter les longueurs, nous nous sommes souvent servis du terme de *Citoyens*, dans son acception ordinaire pour désigner l'universalité des Habitans.

A Genève, comme nous l'avons dit, le Gouvernement est essentiellement démocratique; le pouvoir souverain & législatif réside dans l'assemblée générale des Citoyens & Bourgeois. De cette assemblée émane le pouvoir des Conseils

inférieurs qui ont la puissance exécutive. Dans le *Conseil général de la Bourgeoisie* entrent tous ceux qui ont atteint l'âge de vingt-cinq ans. C'est à ce Conseil qu'est réservé le droit de faire les loix ou de les abroger, de statuer sur les impôts, sur les traités & les alliances au-dehors, sur la guerre ou la paix, les aliénations ou les acquisitions de domaines pour l'Etat. Il est composé d'environ quinze cents Membres, & il s'assemble deux fois chaque année, dans l'Eglise Cathédrale de Saint-Pierre.

Le pouvoir exécutif & l'administration publique sont confiés à trois Colléges ou Conseils: le Conseil des Vingt-Cinq, appelé le Sénat ou le *petit Conseil*; le *Conseil des Soixante*, & le Conseil des *Deux-Cents*, appelé le *grand Conseil*, dans lequel les deux autres se trouvent refondus lorsqu'il est assemblé.

Le Sénat a la haute police, & décide les causes civiles en seconde instance. Les Sénateurs sont tirés du Corps des Deux-Cents, & sont élus par les Membres même de ce dernier Conseil. Le Conseil des Soixante, dans lequel sont compris les Membres du Sénat, n'est assemblé que dans les cas importans, & pour donner plus de poids aux actes du Sénat. Le Conseil des Deux-Cents prononce en dernier ressort sur les faits de police & sur les causes majeures dans le

civil, & il délibere sur les matieres qui doivent être portées au Conseil général, dans lequel les trois précédens sont incorporés lorsqu'il s'assemble.

Quatre Syndics président à tous les Conseils : leur charge est annuelle, & ils ne peuvent y rentrer qu'après un intervalle de trois ans : ils sont spécialement chargés de pourvoir à tout dans les cas urgens & extraordinaires, à la réserve néanmoins de ce qui a trait au militaire; mais ils doivent aussi-tôt en faire leur rapport au Sénat. Ils sont choisis par le Conseil général, & tirés d'entre les Membres du Sénat. Leur rang entre eux est déterminé par celui de leur ancienneté dans le Sénat.

L'important Office de Procureur général, est de veiller sur la chose publique, sur les droits du Peuple, sur la constitution & l'observation des loix.

Le Gouvernement de Genève paroît avoir pour base cette sage maxime des anciens Germains : *De minoribus rebus Principes consultant, de majoribus omnes; ita tamen ut ea quorum penès Plebem arbitrium est, apud Principes prætractentur.*

TACIT. *De moribus Germanorum.*

Et en effet, les matieres préparées dans les Conseils administrateurs sont portées au Conseil



général. Là font consentis ou rejetés les loix & les réglemens proposés : là il est statué sur les impositions, sur la guerre, la paix, les alliances. Les questions y sont décidées à la pluralité des voix, & chacun donne la sienne, sans motiver son opinion, pour éviter d'interminables discussions, & empêcher une assemblée aussi nombreuse de devenir tumultueuse.

C'est aussi le Conseil général qui pourvoit aux principales charges de l'Etat.

Ajoutons qu'il est passé en loi dans la République, que *nul ne soit en charge qui ne soit agréable au Peuple*. Si, dans le vaste Empire de la Chine, un Ministre, présumé déplaire au Peuple, ne peut conserver sa place ; à plus forte raison, dans une petite démocratie, où le vœu général peut se constater, cette sage & salutaire maxime doit-elle être en vigueur, & s'observer inviolablement.

D'après les constitutions de Genève, rien ne peut être porté au Conseil général, qui n'ait été traité dans le petit Conseil, & dans le Conseil des Deux-Cents. Cette loi fut entièrement dénaturée en 1738, par l'addition d'un seul mot. Il fut dit dans le règlement de 1738, qu'il ne pourra rien être porté au Conseil général qui n'ait été auparavant traité & approuvé dans le petit Conseil & dans celui des Deux-Cents. Avant

cette époque, les petit & grand Conseils étoient simplement chargés de traiter les affaires qui étoient du ressort de l'Assemblée Souveraine; mais, depuis ce moment, ils ont prétendu que rien ne pouvoit être porté à ce Conseil, sans qu'ils ne l'eussent approuvé, & il leur a suffi de refuser cette approbation, pour soustraire un objet quelconque à la décision du Souverain. Etrange aveuglement! par quel renversement d'idées ont-ils prétendu que le Souverain n'a point le pouvoir de connoître d'un objet, lui, de qui émanent dans la République toutes les branches de pouvoir, celui même des petit & grand Conseils! Ce prétendu pouvoir a été appelé par les partisans de l'aristocratie, le *pouvoir Négatif*.

Il n'est point d'esprit sain qui, connoissant la République de Genève, ne se soit intéressé & à sa prospérité & à sa conservation. Dispensée, par sa petitesse, de jouer un rôle dans les balancemens politiques qui tiennent l'Europe agitée, ses forces & ses moyens se concentrent dans son intérieur. Elle offre le spectacle intéressant d'un Peuple industrieux qui cultive les arts, les sciences, & le commerce, avec activité & succès, sans perdre de vue sa liberté. Dans ses ateliers même, on voit se manifester une sollicitude extrême sur ce qui peut détruire ou altérer un

bien si précieux ; le moindre Artisan n'y fait cas du fruit de ses labeurs, qu'autant qu'il peut en jouir à l'ombre de la liberté. Ce sentiment y eleve les ames, & le Peuple y est plus instruit & plus éclairé qu'il ne l'est ailleurs!

---



## S U I T E D E G E N È V E .

## I I.

A P R È S avoir exposé les loix constitutives de la République de Genève, je vais parler de l'inflexion qui leur avoit été donnée, ou, si on l'aime mieux, des infractions qu'elles avoient souffertes par l'édit de 1782. Mon ame, ma plume, ma pensée s'y sont long-temps refusées, pour ne point toucher à des plaies qui ne sont point encore cicatrisées. Les voici cependant ces loix que j'eusse voulu ensevelir dans le silence!

Cette constitution, morte en naissant, conservoit les quatre Syndics, le Sénat ou Petit-Conseil, le Conseil des Soixante, celui des Deux-Cents ou Grand-Conseil, & le Conseil Général; mais avec ces anciens Conseils, elle en avoit créé un nouveau, le Conseil Militaire auquel elle transportoit l'office & les pouvoirs du Syndic de la garde, de même que l'office du Général d'artillerie.

Ce nouveau Conseil, élu & graboté par les *Deux-Cents*, étoit composé d'un Syndic-Président, d'un Colonel, d'un Lieutenant-Colonel, d'un Major, d'un Auditeur & de six Membres pris dans les *Deux-Cents*. Il commandoit une garnison

de mille hommes, que le Grand-Conseil pouvoit, à sa volonté, porter à douze cents, & qui étoit casernée. Ses pouvoirs étoient si considérables, que le Major même pouvoit disposer provisoirement de la garnison, & convoquer le Conseil militaire, lors même que le Syndic-Président s'y feroit refusé.

Voilà ce qu'il y a de plus délicat & de plus redoutable, confié à un Corps d'Administrateurs complètement indépendant du Conseil-Général. Dans un temps de corruption, qu'eussent pu les loix & les formes contre des hommes audacieux qui auroient eu pour eux la force en main.

En conséquence de l'établissement de cette garnison, les Milices Bourgeoises avoient été supprimées, & défenses avoient été faites à tout particulier d'avoir des armes chez lui. Comment concilier la souveraineté d'un peuple avec son désarmement !

Les Syndics continuoient d'être élus, par le Conseil-Général, à la pluralité des voix ; mais, pour rentrer dans la même charge, il leur suffisoit d'avoir le quart des suffrages. Voilà la minorité parvenue à être la maîtresse des élections. Maintenant, quel est l'homme qui, une fois parvenu au syndicat, n'eût pas su se ménager le quart des voix qu'il lui falloit pour n'en plus



fortir. C'est ainsi qu'on avoit réussi à anéantir cette ancienne loi : *Que nul ne soit en office, qui n'est agréable au Peuple.* Par-là ils étoient en état de braver tous les mécontentemens.

L'exclusion de quatre Sénateurs que le Conseil-Général pouvoit obtenir chaque année, étoit abolie, & on lui avoit ôté l'élection qu'il faisoit de la moitié du Conseil des Deux-Cents, ce qu'il avoit obtenu par l'édit de 1768, en compensation de la renonciation qu'il faisoit de son ancien droit, de pouvoir rejeter le total des Candidats qu'on lui présentoit pour les premières charges de la République.

Les Sénateurs étoient élus par les *Deux-Cents*, & ce Conseil l'étoit par les Sénateurs. Ces élections combinées furent autrefois ce qui rendit inutile au peuple la formation du Conseil des *Deux-Cents*. Il est rare qu'on ne cherche pas à plaire à ceux de qui l'on dépend.

Les Citoyens ne pouvoient plus se réunir pour porter des représentations, droit aussi ancien que la République, & qui l'a sauvée plus d'une fois.

Mais, pour compenser la perte de ce beau droit, il étoit joint, chaque année, trente-six Bourgeois au Conseil des Deux-Cents, pour y opiner sur les affaires publiques, & faire telles propositions qu'ils jugeroient convenables. Mais



ces Adjoints étoient fans fruit pour la bourgeoisie qu'ils ne pouvoient représenter , puisqu'ils n'étoient pas de son choix. D'ailleurs , comment les remontrances de quelques particuliers pouvoient-elles avoir le poids de celles de tout un peuple ! Il falloit encore que les Adjoints possédassent une fortune assez considérable. C'est toujours les hommes riches qu'on vouloit flatter , & pour lesquels on travailloit.

Le Conseil général conservoit le droit législatif ; mais la même loi qui le lui confirmoit , donnoit aussi , au Petit - Conseil & au Conseil des Deux-Cents , le pouvoir de faire des réglemens qui eussent force de loix , & qui pussent , comme par le passé , anéantir celles qui émanent de l'autorité législative , c'est-à-dire , du Conseil général.

D'ailleurs , que pouvoit ce droit prétendu législatif , contre les moyens de force qui étoient dans la main des Conseils-Administrateurs ? Que devenoit-il , sur-tout lorsque , pour lui faire accepter des loix destructives de celles de la République , l'on excluoit du Conseil législatif les deux tiers de ses membres ? Un Corps approuve-t-il lorsqu'il est privé du droit de donner son suffrage ?

On avoit réservé au Conseil général le pouvoir de faire des traités , des alliances ; le pou-

voir de déclarer la guerre , de faire la paix. Oui : il pouvoit déclarer la guerre au Grand Mogol ou à l'Empereur de la Chine , mais non aux Puissances qui seules pouvoient lui faire la guerre , & qui s'étoient réservé le droit de pénétrer , à main armée , dans le sein de la République.

Le Conseil général pouvoit seul aussi établir les impôts ! Oui , mais non abroger ceux que les Magistrats , aidés de la force , avoient établis malgré lui , avec la plus grande indiscretion.

Par le même Edit , le Conseil général étoit seul qualifié de *Souverain* : C'est bien l'histoire du Tunquin ! Le Conseil des Deux - Cents de Genève avoit pris pour lui le rôle du Chova. D'ailleurs , il est Souverain , dites - vous , & il n'a pas le droit de prononcer sur sa législation , il n'a pas le droit d'alléger les subsides.

C'est ainsi qu'on avoit arraché la liberté à un peuple digne d'en jouir , & qu'on s'étoit plu à faire marcher la dérision à côté de l'injustice !

On avoit conservé les classes de Natifs , d'Habitans & de Sujets ; mais on en avoit ajouté une nouvelle , sous la dénomination de domiciliés , dont les enfans ne devoient jamais être plus que leurs peres. Nouvelle source de troubles pour l'avenir. C'étoit faire revivre la classe des Natifs sous un autre nom , cette classe qui se plaignoit



avec raison de n'être rien dans l'Etat , quelle qu'y fût leur ancienneté.

L'Edit impofoit aux Genevois l'obligation de le reconnoître pour loi. Serment odieux , inutile dans tous les fens qu'on puiſſe l'enviſager , & les Citoyens n'ont pu le regarder que comme les Romains enviſagerent la néceſſité de paſſer ſous le joug aux Fourches Caudines. D'ailleurs , comme les Polonois l'ont ſagement obſervé , relativement aux Puiffances qui lui dictèrent des loix , en 1773 , & s'en rendirent garantes. La garantie ne peut jamais avoir l'effet de la rendre permanente & inaltérable , par le pouvoir légiſlatif même de la République ; car ſi la garantie mettoit des Puiffances étrangères en droit de ſe mêler à ce titre des affaires intérieures d'un Etat , celui-ci ceſſeroit d'être indépendant , & des étrangers en ſeroient réellement les Souvèrains ; cet Etat ceſſeroit d'avoir le droit de perfectionner & d'améliorer ſon adminiſtration. Ce qui répugne à la nature des choſes , & aux premières notions du droit public.

JE m'étois promis de ne point dévoiler ce Code informe , qui ne préſente que vices & contradictions ; mais enfin , la vérité eſt une dette ſacrée que l'hiftorien contracte en écrivant. Il la doit à ſes contemporains , il la doit aux races



futures ! Une vérité qu'il tait , prépare le malheur d'une suite de générations. Fier & tranquille dans les sentiers du bien , il doit être inflexible dans sa marche ! Les vérités sont comme ces eaux qui filtrent sous nos pas , éparfées & inconnues , & qui , bientôt , rouleront avec grand bruit leurs ondes majestueuses sur la surface de la Terre , pour l'embellissement de la Nature ; pour l'utilité des Peuples & l'avantage des Régions qu'elles arrosent.

Oui : l'Edit de 1782 contient des dispositions contradictoires & anti-populaires , funestes à la cité de Genève , jusques-là si florissante. Mais le moment est venu où ont été brisées ces Tables perfides , surprises à la religion de deux Princes voisins , par la coupable jalousie d'un allié de la République , & en foulant aux pieds les plus chers intérêts des Suisses. Vengeance éternelle, où étoient tes Caneaux pour frapper soudain l'iniquité !

Berne , cruelle Berne ! est-ce là la fidélité que tu avois jurée à ton allié ! as-tu pu violer ainsi tes sermens ! as-tu pu te dissimuler que tu étois l'alliée de l'Etat de Genève , & non celle des Ministres de l'Etat. Est-ce là l'assistance que tu lui juras solennellement lorsqu'elle te promit la sienne !

Tu as voulu changer ses loix ! En existe-t-il quelqu'une dans l'enceinte de la Suisse qui t'en donnât le pouvoir ! L'Etat t'y avoit-il appelé ?

Par quel scandaleux renversement d'idées & de principes as-tu voulu intervenir pour soumettre le Souverain à son Ministre !

Tu as voulu changer ses loix ! pouvois-tu te dissimuler que celles sous lesquelles elle vivoit, l'ayant élevée au haut degré de bonheur & de prospérité ; briser ces loix, c'étoit détruire son bonheur & sa prospérité !

Tu as voulu réformer ses loix ! étoit-ce à toi ? Jetes un coup d'œil dans ton sein, & compares la tristesse & la dépopulation qui y regnent, avec le mouvement, l'activité & la vie qui se faisoient remarquer à Genève ! Berne qui embrasse le tiers de la Suisse dans son ressort, contient une population chétive de onze mille habitans ; Genève, sans territoire, en comptoit trente mille : laquelle des deux villes étoit la mieux administrée ! Compare les deux Etats, & tu trouveras que, proportion gardée de leur étendue, celui de Genève étoit dix-sept fois aussi peuplé que celui de Berne ! Compare les lumières, l'industrie, le commerce, l'opulence qui florissoient à Genève, avec l'extinction de presque tous ces avantages dans Berne, & reconnois avec toute l'Europe qui t'a jugée, que tu devois puiser à Genève d'utiles leçons dans l'art de gouverner, loin de penser à changer ses loix ; & que songer à les réformer, c'étoit songer à les perdre.



Lorsque la République étoit travaillée intérieurement par l'effet d'un complot punissable, c'étoit à toi à venir à son aide. En lui refusant les secours stipulés par l'acte d'alliance, tu te parjuras ! tu fis plus : lorsque la République, à force de courage, de constance & de vertu, se fut tirée par elle-même de l'abîme, tu l'y replonges, tu te joignis à ses ennemis domestiques pour l'y replonger !

Cruelle Berne ! tu as semé le deuil & la consternation dans ses murs, tu as empoisonné le bonheur des familles, tu as dispersé ses Citoyens, tu as anéanti son commerce, tu y as défléché l'industrie, tu as tari les sources de ses richesses, tu as failli à rendre cette belle ville le théâtre d'un massacre général, tu as failli à l'inonder de fleuves de sang, tu as failli à ensevelir ses Citoyens sous les ruines de leurs maisons ! Berne, cruelle Berne ! tu y as dégradé les mœurs par l'introduction des spectacles, tu as sacrifié le bien de tous à l'ambition de quelques-uns, tu as donné à la Suisse l'exemple funeste de remuer les bornes antiques ; en ouvrant Genève aux puissances voisines, tu as rompu une des barrières de la Suisse ! elle t'en demandera compte un jour ! Tu fis tout cela : & quand le fis-tu ? à l'instant où Genève étoit pacifiée, à l'instant où la révolution étoit faite, la sûreté publique as-



furée , les loix constitutives rétablies , la République affermie sur ses antiques fondemens ; à l'instant où la tranquillité & le bonheur des Citoyens venoient d'être posés sur des bases fixes & stables ; à l'instant où la paix , le calme & l'harmonie alloient rendre à Genève sa splendeur , & la faire fleurir plus que jamais.

O vous qui commandez aux hommes , respectez les impressions sacrées de la justice ! c'est la sauve-garde des Empires , c'est le gage de la tranquillité des peuples ! Le grand Bossuet l'a dit : *Si la justice venoit à s'effacer dans l'esprit des Souverains , les fondemens de la Terre en seroient ébranlés , & on verroit s'écrouler & se dissoudre tous les Empires !*

Dans les sociétés politiques , le dernier période du renversement est lorsque les Conseils-Administrateurs emploient les troupes de l'Etat contre l'Etat même ; lorsqu'ils tournent le fer du Soldat contre les Citoyens qui le soudoient ; & , lorsque cela arrive , l'armée compte autant d'assassins que de Soldats ! C'est le point où en étoient les choses à Genève depuis 1782 ; mais le 13 Février 1789 , jour mémorable , jour à marquer en lettres d'or dans les fastes de la République , le Peuple brisa des fers forgés par le crime , il brisa le sceptre entre les mains des Tyrans , il rétablit son indépendance , & replaça la République

sur ses antiques fondemens. On vit des femmes , on vit des Héroïnes crier à leurs fils : *Ton pere t'a transmis la liberté, tu la dois à tes enfans !*

A cette époque , la garnison a été licenciée ; les casernes ont été destinées à des objets d'utilité publique , les armes ont été rendues aux Citoyens , les Milices Bourgeoises ont été remises sur pied , l'impôt additionnel pour l'entretien des troupes a été aboli , le Conseil militaire cassé ; l'élection des Magistrats & des Conseillers-d'Etat a été attribuée au Conseil général , trente - six Citoyens ont été Adjoints au Conseil des Deux-Cents , avec voix consultative & délibérative , & le droit d'y porter les représentations du Peuple ; les exilés ont été rappelés , les Cercles ou Clubs politiques ont été rétablis , & il est arrivé à Genève , ce que l'histoire de tous les siècles atteste , que toutes les révolutions opérées par la force des armes , tous les établissemens politiques maintenus par la contrainte & la violence , apportent avec eux en naissant , le germe plus ou moins hâtif de leur destruction. Enfin Genève vit le plus beau jour qui jamais ait luit dans ses murs. L'allégresse universelle fut manifestée par le son de toutes les cloches de la ville , & par une triple décharge de cent pièces de canon. Braves Genevois , jouissez long-temps du prix de votre constance & de vos vertus !



## S U I T E D E G E N È V E .

## I I I .

LES fortifications de Genève, sans être des plus considérables, le sont cependant assez pour soutenir un siège au besoin. Le service s'y fait comme dans une ville de guerre. Ses arsenaux & ses magasins sont bien approvisionnés; & l'Etat, ainsi qu'en Suisse, y compte autant de soldats que de Citoyens. Sa garnison est de sept cents vingt hommes; elle est casernée. Les principaux ouvrages qui défendent la ville, sont du côté de la Savoie, du côté de la Suisse; elle est presque sans défense.

Un établissement important, en cette ville, est celui de la chambre des bleds, qui est tenue d'avoir toujours en magasin une quantité déterminée de bleds, & des fonds en caisse. Cette précaution étoit nécessaire dans un petit Etat, pour ainsi dire, sans territoire, où l'importation de cette denrée des pays voisins est toujours précaire. Les boulangers s'y fournissent, & le pain est conservé à un prix exempt de ces variations, souvent subites, qui désolent la classe indigente du Peuple. Mais, ce qui est bien à observer, c'est que cet établissement, qui, sous



certain régime, dégénéreroit très-certainement & très-prompement en un monopole défastreux, est à l'abri de cet abus, dans les murs d'une ville où les intérêts du Peuple sont identifiés avec ceux de l'Etat.

Genève doit, en grande partie, au fameux Calvin, l'établissement de son Académie. Cet homme qui, par son zèle & ses lumières, fut comme le Législateur de la République, s'occupa des progrès de la Religion réformée en France, & se proposa de rendre Genève le foyer de son parti & de sa doctrine. C'est uniquement à sa liberté civile & religieuse qu'elle doit ce qu'elle est; c'est elle qui y fait fleurir le Commerce, qui y excite l'industrie, qui y établit les manufactures, qui y appelle ou qui y suscite les hommes à talents, qui encourage l'ouvrier à un travail opiniâtre. Tout cela est dû à l'égalité, à la propriété, à la possession assurée du fruit de ses labeurs. Le Commerce hait la tyrannie; il déserte les lieux que son souffle empoisonne; ni les ordres des Princes, ni les barrières, ni les Soldats, ne peuvent l'arrêter lorsqu'il veut fuir; la position, d'ailleurs, de cette ville, entre la France, la Suisse, l'Italie, & l'Allemagne y favorise les progrès de l'industrie, & la mettent à portée de bénéficier sur les commissions du Commerce.

Il y a, à Genève, une fabrique de toiles peintes qui occupe six cents ouvriers. La fabrique d'horlogerie y fleurit à un point étonnant : elle y occupe au-delà de quatre mille personnes. La bijouterie, la draperie, la tanerie, la banque, l'imprimerie, y ont crû à un haut degré de prospérité; & cette ville est en relation avec toutes les places importantes de l'Europe. Les Genevois, depuis long-temps, sont reconnus pour être les plus ingénieux mécaniciens de l'Europe, dans toutes les branches de manufactures en métaux. On y spécule sur les emprunts des puissances étrangères, & sur les révolutions dans le crédit des effets publics. C'est une chose bien digne de remarque, qu'une ville dépourvue de territoire, se soit élevée à un point de richesse & de grandeur qui la place à côté des villes les plus florissantes de l'Europe; & , chose presque incroyable, les Genevois ont, sur les seuls fonds publics de la France, par l'avancement de leurs capitaux, un revenu annuel de douze millions. Les revenus de la République n'excedent pas un demi-million. Plusieurs particuliers dans la République en ont autant. C'est qu'on y reconnoît encore que les richesses d'un état ne sont jamais mieux placées qu'entre les mains des Citoyens où elles fructifient, où elles se transforment en rosées salutaires & vivifiantes ! Jamais un Etat n'est



pauvre quand les particuliers font riches : malheur au Gouvernement qui croiroit voir sa richesse dans l'appauvriſſement du Citoyen ! il en eſt du fiſc comme de la rate , qui ne peut groſſir ſans que les autres parties du corps animal ne ſe deſſechent.

L'excédent des biens eccléſiaſtiques qui , avant la réformation , nourriſſoient le luxe , & fomentoient l'indolence d'une foule d'eccléſiaſtiques de tous rangs , fut depuis plus heureuſement appliqué à l'établiſſement d'un collège , à celui d'un hôpital qui a un revenu de plus de 100,000 l. , & à l'érection d'une académie.

Depuis 1679 , la France entretient un Réſident à Genève.

L'on a placé ſur le Rhône une machine hydraulique qui y puise les eaux , & les porte juſques dans les quartiers les plus élevés de la ville , à cent pieds de haut.

Les armoiries de Genève , mi-parties de l'Aigle impériale & d'une clef , désignent ſon état au moment où les Empereurs , occupés des affaires que leur ſuſcitoit la Cour de Rome , laiſſèrent paſſer l'autorité entre les mains de l'Evêque , en ne ſe retenant que le haut domaine. Elle a conſervé ces marques ſymboliques , quoique ni l'Empire , ni l'Evêque titulaire de Genève , réſidant à Annecy , n'aient plus aucune ombre de



jurisdiction dans la ville. Elle n'a plus de commun avec le siège pontifical que la clef qu'elle porte dans son écuillon : il est même assez singulier qu'elle l'ait conservée après avoir brisé, avec tant d'éclat, les liens qui pouvoient l'attacher à Rome. Autour de ses Armoiries est cette légende : *Post tenebras lux.*

A Genève, un pere ne peut jamais disposer que de la moitié de son bien, en faveur de qui il lui plaît : l'autre moitié se partage également entre ses enfans. Les Citoyens qui n'acquittent pas les dettes de leur pere après sa mort, sont exclus des charges de la République. Ils en sont aussi exclus s'ils n'acquittent pas les leurs.

La loi n'y interdit point le mariage entre les cousins germains, mais aussi elle le proscriit absolument dans les degrés plus proches. Le divorce s'y accorde dans le cas d'adultere ou de désertion malicieuse.

A Genève, point de dignités héréditaires. Les brigues sont sévèrement défendues, & les emplois, peu lucratifs, n'ont pas de quoi tenter la cupidité. On y voit peu de procès : ils sont prévenus, & les contendans conciliés par les amis communs, par les Avocats même & par les Juges.

Des loix somptuaires y défendent les pierreries & les dorures, déterminent & circonscrivent les dépenses

dépenses des funérailles , & interdisent l'usage des carosses dans l'enceinte de la ville. Ceux que l'on y a ne servent que pour la campagne. Les mariages y sont heureux ; & , par une suite de l'aifance des Citoyens & de l'absence du luxe , les familles y sont nombreuses.

En matiere criminelle , l'accusé peut demander communication de la procédure , se faire assister de ses parens & d'un Avocat pour plaider sa cause à huis ouverts ; & la sentence se rend sur la place publique.

QUOI QU'EN ait dit M. d'Alembert , qui ne s'est point fait honneur en cela , ç'a été un très-mauvais présent , pour Genève , que l'érection d'une Salle de spectacles dans ses murs. C'est un germe pestilentiel qui y est déposé , un venin qui corrode , qui agit sourdement , qui mine lentement les mœurs Républicaines & dont il finira par opérer la destruction.

Le projet de M. d'Alembert , sur l'établissement d'une salle de spectacle , à Genève , est appuyé sur de petites & fausses maximes qui ont été foudroyées par J. J. Rousseau. Elle existe néanmoins , elle existe à Genève , & ce présent fatal , ce germe meurtrier , qui est-ce qui l'y a mis ? les Magistrats. Ç'a été leur premiere opération , après la subversion des loix en 1782 ; &

ils y ont mis tant d'activité, tant de célérité, qu'elle s'est élevée (on pourroit presque le dire) subitement. Mais la sagesse des Citoyens, j'ose le prédire, en arrachera jusqu'aux fondemens!

Avant l'époque de 1782, les Genevois avoient, à la vérité, une salle de comédie sur les terres de France, au village de Chatelaine, à cinq quarts de lieue environ de Genève : mais ce tempérament prévenoit en partie les inconvéniens d'une salle existante dans l'enceinte de la ville ; il défavoit les spectacles, il en modéroit la fréquentation par l'éloignement : il empêchoit que la classe inférieure des Citoyens ne fût distraite de ses occupations habituelles par la difficulté de s'y rendre ; enfin, dans cet état de choses, le spectacle ne pouvoit avoir lieu que dans la belle saison, tandis qu'une salle, dans la ville, l'y rend habituel & permanent.

Genève a une Université désignée sous le nom d'Académie, & pourvue de neuf chaires ; la jeunesse y est formée gratuitement ; ses Professeurs peuvent devenir Magistrats ; & plusieurs le sont en effet devenus.

Cette ville a, d'ailleurs, une école de dessin & une société établie pour l'encouragement des Arts & de l'Agriculture. La bibliothèque publique contient environ quarante mille volumes, & un certain nombre de manuscrits ; & ces livres



se prêtent à ceux qui le desirent. Entre les manuscrits on distingue un fragment des sermons de S. Augustin, écrit sur le *papyrus* d'Egypte. A la bibliotheque est une collection de tableaux & de curiosités naturelles : on voit, chez M. Deluc, un beau cabinet d'Histoire Naturelle.

La ville est bâtie de pierres; les maisons en ont généralement de l'apparence, & quelques-unes des rues principales sont accompagnées de hauts portiques, qui dominent l'étage le plus élevé. Sa population est d'environ trente mille habitans.

Les hôpitaux, à Genève, ne sont point seulement un asyle pour les malades & les infirmes; ils exercent encore l'hospitalité envers les pauvres passans, & distribuent de petites sommes aux familles indigentes pour les aider à subsister, & empêcher qu'elles ne renoncent à leur travail. Les hôpitaux dépensent, annuellement, environ le triple de leur revenu, tant les ames y sont vertueuses & secourables.

Les Pasteurs subissent des examens très-rigides avant d'être admis au ministere, & on n'y en admet aucun dont les mœurs ne soient intactes. Leurs honoraires sont fournis par la République. Ils n'assistent point aux funérailles : elles sont étrangères à leur ministere, & simplement du ressort de la police. Les corps sont inhumés dans

un vaste cimetiére loin de la ville, usage très-salutaire, & qu'on imite trop lentement ailleurs.

Le Clergé de Genève est très-édifiant & la paix régné entre les membres qui le composent. Les prédications se bornent presque uniquement à la morale, elles n'en font que plus utiles; & il régné, dans les Temples, beaucoup de décence & de recueillement.

L'Eglise Cathédrale de Saint-Pierre est décorée d'un portail de très-belle ordonnance, ouvrage de ces derniers temps : les colonnes en sont de marbre brut ou non poli. Ce Temple, intérieurement, ainsi que le sont ceux des Protestans, est absolument nud : ni statues, ni tableaux, ni autels. Dans la communion Réformée, l'office se fait en langue vulgaire. La prière se fait debout ou assis; on ne se met jamais à genoux dans les Temples; les hommes y assistent le chapeau sur la tête. Les Ministres n'ont point de costumes particuliers qui les distinguent, & ils ne sont point célibataires. Les réformés ont pros crit les jours qui sont d'abstinence parmi nous. Le signe de croix leur est aussi inconnu. Ils n'ont que deux Sacremens; le Baptême, & la sainte Cène qui se fait quatre fois l'année. A l'une des extrémités du Temple, est dressée une table couverte d'une nappe, sur laquelle sont déposées des assiettes de tranches de pain fermenté, avec des coupes. Après que les

Ministres ont mangé de ce pain & bu du vin des coupes , le Peuple s'avance à la file , & ils donnent à chacun un morceau du pain en question : il le porte à la bouche , & reçoit ensuite la coupe des mains de particuliers qui la présentent , successivement à tous les assistans.

Les Luthériens ont , en cette ville , un Temple qui fut achevé en 1767.

Les habitans de Genève sont originairement de pays divers : c'est un agrégat d'Allemands , de François , de Suisses , d'Italiens , de Savoyards , réunis en Corps de Nation. De toutes les villes de la Suisse , c'est la plus animée , la plus peuplée , & la plus riche. Je ne connois point de villes où le sexe ait la taille plus élégante. Il y est très-recherché dans sa parure , très-empressé à adopter les modes d'un Peuple voisin , & ce ne sera point un titre à nos éloges.

Depuis un petit nombre d'années , les Genevois ont élevé , dans leurs murs , un Monument à celui de leurs Citoyens , qui fit le plus d'honneur à Genève : au célèbre Rousseau , que les Magistrats dépouillerent du titre de Citoyen de Genève.

*Virtutem incolumem odimus ,  
Sublatam ex oculis quarimus invidi !*

HORAT.

Genève servit utilement Henri IV dans le



temps de la Ligue ; de-là dérivent les privilèges dont les Genevois jouissent en France. La population, du territoire de la République, s'estime être de feize mille habitans. Depuis 1584, il existe une alliance perpétuelle entre cette République, & celles de Zurich & de Berne.

## S U I T E D E G E N È V E .

## I V .

LES dehors de Genève & ses promenades sont des plus agréables. Les campagnes qui l'avoisinent sont avivées par le lac , arrosées par le Rhône & par la riviere d'Arve , & couvertes d'innombrables maisons de plaifance qui annoncent la richesse de ses Citoyens. L'Arve descend des montagnes de la Savoie & se rend dans le fleuve sous les murs de la ville.

On y a en perspective & à la distance de dix-huit lieues , les sommets toujours glacés des Alpes qui semblent des montagnes d'argent lorsqu'elles sont éclairées par le Soleil dans les beaux jours. Le voisinage , tant de ces montagnes que de la chaîne du Mont - Jura , rend à Genève les hivers fort rigoureux , & les étés souvent excessivement chauds. Cette position occasionne , dans la température de l'air , des changemens soudains & fréquens dont se ressentent sur-tout ceux qui ne sont point accoutumés à ce climat , qui d'ailleurs est regardé comme fort sain , & , en effet , on y vit jusqu'à un âge fort avancé , sans beaucoup d'infirmités.

Longitude , vingt - trois degrés quarante - six

minutes. Latitude, quarante-six degrés douze minutes.

CETTE ville se fera gloire à jamais d'avoir vu naître J. J. Rousseau, l'éloquent & vertueux Citoyen de Genève, l'un des plus fameux génies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cet Ecrivain en qui la génération présente contempla la réunion des talens & des vertus au plus haut degré, fut un des hommes les plus extraordinaires qu'ait enfanté la Nature! Nul Ecrivain, dans aucun temps & chez aucune Nation, n'eut autant d'influence sur l'esprit de son siècle, & peut-être plus qu'aucun autre s'est-il acquis des droits à l'admiration de la postérité!

On trouve dans ses écrits une chaleur de sentiment qui produit sur les ames ce que le Soleil qui échauffe ce qu'il éclaire, opere sur le matériel de la Nature.

L'amour fut-il jamais peint avec des couleurs plus délicatement fondues, plus douces & en même temps plus fortes, plus vives & plus pures qu'il le fut par Rousseau dans sa *Nouvelle Héloïse*.

Son *Emile* qui contient ses principes sur presque tous les points importans de la vie, décele une vigueur de génie & de pinceau, qui l'a fait regarder par plusieurs comme son chef-d'œuvre.

Après s'être élevé aux vérités les plus abs-



traites & les plus sublimes dans le Contrat social, dans ses Discours sur l'inégalité des conditions, & sur l'influence des sciences sur les mœurs; on voit son ame & son style respirer l'aménité les graces & la naïveté du genre pastoral dans son Devin de Village. L'accord merveilleux des paroles avec la musique composée par Rousseau lui-même, forme un ensemble qu'on chercheroit sans doute inutilement dans les autres drames de ce genre. Mais cette pièce charmante où toute la simplicité de Théocrite est unie à la délicatesse de Moschus, n'étoit point faite pour notre Opéra, où l'on s'est permis d'en dégrader, d'en défigurer la musique pour la plier & l'attempérer au goût & au genre de ce théâtre. Ce n'est plus Rousseau qu'on y entend!

Citons seulement les autres productions de ce grand Ecrivain : Ses Lettres de la Montagne, sa Lettre à l'Archevêque de Paris, son Dictionnaire de Musique, sa Dissertation sur la Musique moderne, ses Leçons Elémentaires sur la Botanique, sa Traduction de Tacite, les Mémoires de sa Vie, qu'on doit regarder comme perdus.

Nul homme ne fut doué d'une sensibilité d'ame plus exquise, à laquelle se joignoit un degré d'énergie extraordinaire dans les sensations!

Nul homme peut-être encore ne fut doué d'une justesse & d'une force aussi grande de

raisonnement, d'une manière de raisonner aussi pressante ! Ce qu'on ne sauroit assez admirer dans cet homme rare, & dont la seule idée arrache des larmes, c'est la parfaite rectitude d'ame qui a régné en général dans toute la conduite de sa vie. Une éducation républicaine & austere forma en lui la seconde nature, & peut-être, dans l'antiquité, n'est-il aucun Philosophe à lui comparer !

Nul homme, si on veut, n'a eu plus d'orgueil ! mais cet orgueil, si mal jugé, n'a été en lui que ce noble sentiment de soi, que les hommes médiocres ne connoissent pas & ne peuvent même connoître ! Rousseau aima la gloire avec passion, & il aima avec plus d'ardeur encore la vertu. Nul homme n'a chéri davantage la simplicité, nul homme n'a dédaigné davantage les richesses. Dans une stricte médiocrité de fortune, il refusa, dans un louable esprit d'indépendance, les offres qui l'affaillirent de toutes parts, les offres des hommes puissans, les offres mêmes des Rois ! Quel autre Ecrivain a moins recherché les honneurs, la fortune & les aïssances qui en dérivent !

IL n'est pas rare d'entendre parler de Rousseau comme d'un homme singulier, même bisarre : Qu'y a-t-il d'étonnant à cela ? Il étoit à plus

de deux mille ans de nos mœurs , & l'extrême sagesse ne peut manquer d'avoir le coup d'œil de la singularité. Oui , il étoit à plus de deux mille ans de nos mœurs , & il sembloit que notre siècle l'eût dérobé aux plus beaux temps de la Grèce. C'est à lui , par-dessus le littérateur de même nom , qu'appartient le nom distinctif de *Grand Rousseau* ! c'est à lui que la race présente le décerne , c'est à lui que les générations futures le décerneront ! Il fut grand par les talens , il fut grand par le génie , il fut grand sur-tout par la vertu , qui seule peut constituer la vraie grandeur ! Une preuve surabondante que c'est à lui qu'appartient cette qualification , c'est que lorsqu'on prononce le nom de *Rousseau* sans y ajouter aucun distinctif , c'est toujours de Rousseau de Genève ou de J. J. Rousseau que l'on entend parler , & non de Jean-Baptiste Rousseau ou de Rousseau le poète. Enfin , le témoignage de tous , les suffrages universels le lui décernent.

L'envie qui s'attache à la vertu , comme la rouille sur le fer , on s'attend bien qu'elle n'épargna pas ce grand homme. Victime malheureuse & pendant long-temps de la haine qui sema sa vie de tribulations ; il s'étoit vu forcé , pour acquérir la paix , de se vouer à la solitude & au silence , & même à l'inaction. Il



l'avoit enfin rompu ce silence dans un ouvrage qui n'est point adressé aux hommes, mais à l'Eternel, pour calmer les chagrins de son ame si cruellement méconnue, & pour satisfaire à sa propre conscience. Malheur à ceux que ces ouvrages ont blessés ! l'homme qui s'y dénonçoit lui-même avec tant de rigueur, avoit peut-être aussi le droit d'y articuler ses griefs contre des tiers, lorsque les faits de leur vie se trouvoient nécessairement liés à la manifestation de l'innocence de la sienne. Malheur à eux encore ! car si le droit de citation peut être contesté, la foi due à un pareil écrit ne l'eût certainement jamais été. Mais hélas ! les hommes sont privés de cet intéressant écrit, & la perte est irréparable. Une femme que Rousseau avoit élevée jusqu'à lui, en l'admettant à partager son nom, fut dépositaire de ce manuscrit précieux, & elle le remit, elle le vendit à ses ennemis les plus envenimés, qui l'ont tronqué, mutilé, chargé de passages intercalaires, où ils font parler Rousseau à leur manière & à leur gré ; où ils lui font penser & dire ce qu'il ne pensa & ne dit jamais, & d'où ils ont sur-tout soigneusement enlevé tout ce qui les bleffoit. Cet écrit n'est donc plus qu'une misérable rapsodie, où l'on reconnoît encore les points de future. Mais le début est de lui. Qu'il est sublime ! quel mortel jamais

prit un vol aussi élevé ! & à la hauteur des routes où il prenoit son effor , quelle tranquillité ! quelle dignité ! quelle sérénité ! quel regret ne laisse-t-il point sur la perte qu'on a faite , & que la suite des siècles , la profondeur des temps ne répareront jamais !

EN 1767, de Châlon-sur-Saone , où je résidois alors , j'allai dans les montagnes de Dauphiné , voisines de la Savoie , pour jouir quelques instans de la présence & de la conversation de ce grand homme. Proscrit , à raison d'un livre ( son Emile ) qui étoit fait pour l'honorer , il existoit alors dans ces déserts sous un nom emprunté. Son habitation solitaire , placée sur une hauteur battue des vents , eut plus d'attrait pour moi que les palais les plus vantés de l'Italie. J'y vis Rousseau , & l'impression en retentit encore sur mon ame ! La sienne me sembla un Vésuve toujours brûlant. Je me plus à l'entretenir de lui-même ; quelques points des sciences abstraites devinrent ensuite l'objet de la conversation. Dans cette discussion , ses yeux vifs à l'égal de l'éclair , sa voix dont le timbre alloit à l'ame , sa manière pressante de raisonner annonçoient l'homme extraordinaire qui fera à jamais la gloire de l'humanité ! Il m'offrit quelques rafraîchissemens que je n'acceptai point. Il descendit avec moi une

partie de la montagne en me reconduisant, & je le quittai les larmes aux yeux.

Quelque temps après, M. Rousseau m'écrivit à Châlon-sur-Saone, où je professai la philosophie dans ma jeunesse, mais sans être attaché à aucun ordre, comme l'a dit par méprise le rédacteur de la *France littéraire*. Le cachet de sa lettre étoit de la grandeur seulement d'une lentille, & il portoit l'empreinte d'une lyre, symbole de l'harmonie universelle. Au haut & vers les angles de la première page, deux fractions marquoient la date en la forme suivante :

$$\frac{3}{17}$$

$$\frac{5}{67}$$

Les numérateurs des fractions désignant l'un le quantième du mois, l'autre le mois ; & les deux dénominateurs réunis marquant l'année, cette date singulièrement exprimée, équivaloit à ceci : le 3 du cinquième mois, c'est-à-dire, le 3 Mai, 1767.

Le corps de la lettre datée de Monquin, lieu de sa retraite, étoit précédé des quatre vers que voici, dont il m'avertissoit plus bas de ne point me faire l'application.

Pauvres aveugles que nous sommes !  
 Ciel démasque les imposteurs,  
 Et force leurs barbares cœurs  
 A s'ouvrir aux regards des hommes !



Cette même année ou la suivante, M. Rousseau alla à Paris. En passant par Châlon, il se ressouvint de celui que la vénération pour la vertu extante avoit porté à le chercher dans les solitudes des Alpes, & au sortir de la diligence, il dirigea ses pas vers ma demeure. J'étois ce jour-là à la campagne, & rien ne me chagrina jamais autant que ce contre-temps.

J. J. Rousseau passa les derniers momens de sa vie dans la solitude d'Ermenonville, à neuf lieues de Paris, & à une lieue de Senlis. On y voit son tombeau en plein air, dans l'Isle des peupliers, avec cette inscription :

*Ici repose l'Homme de la Nature & de la Vérité.*

Tout à Ermenonville rappelle le séjour qu'y fit Rousseau : on y voit avec intérêt la petite maison couverte de chaume & située hors de l'enceinte du château qu'il habita & où il mourut; & dans les jardins on retrouve plusieurs inscriptions qui rappellent le souvenir de cet homme cher à l'humanité. En voici deux qu'on lit vers le passage de la barque, pour aborder à l'Isle des Peupliers :

De la mere à l'enfant il rendit les tendresses,  
De l'enfant à la mere il rendit les caresses;  
De l'homme à sa naissance, il fut le bienfaiteur,  
Et le rendit plus libre, afin qu'il fût meilleur.

---

Là sous ces peupliers, dans ce simple tombeau,  
 Qu'entourent ces ondes paisibles,  
 Sont les restes mortels de Jean-Jacques Rousseau :  
 Mais c'est dans tous les cœurs sensibles,  
 Que cet homme si bon, qui fut tout sentiment,  
 De son ame a fondé l'éternel monument.

Ailleurs, au-dessus d'un banc de gazon, sous  
 des feuillages épais, on trouve ceux-ci :

Le bon Jean-Jacques sur ces bancs  
 Venoit contempler la verdure,  
 Donner à ses oiseaux pâture,  
 Et jouer avec nos enfans.

Ces vers ne sont pas fort bons ; mais, dans des  
 lieux où errent les mânes de Rousseau, on par-  
 donne tout au Poète qui nous entretient de lui.

Son tombeau ombragé par des peupliers, est  
 dans le style antique. Il est orné de bas-reliefs  
 relatifs au grand homme dont il recele la cendre.  
 La trompette & la foudre y sont le symbole de  
 son éloquence ; une lyre, celui de l'harmonie  
 universelle que tendent à établir ses écrits poli-  
 tiques ; du même côté de ce monument, un  
 palmier, symbole de la fécondité, & des enfans  
 qui s'occupent à brûler des langes, des maillots,  
 des corps de baleine, dont il les délivra.

A leur voyage à Paris, l'Empereur Joseph II  
 & le Grand-Duc de Russie, Paul Petrowitz,  
 héritier

héritier du plus vaste Empire de la Terre ,  
allèrent l'un & l'autre à Ermenonville , visiter  
le tombeau de Rousseau. MORTELS , DONNEZ  
DES LARMES A SA CENDRE : IL HONORA  
L'HUMANITÉ !

Ce grand homme termina sa carrière le 2  
Juillet 1778 , par une mort volontaire , à l'âge  
de soixante-six ans. On en a le témoignage de  
sa bouche même , lorsque , jouissant de toute  
la plénitude de ses facultés , & avant d'être  
en proie aux douleurs aiguës , auxquelles il  
succomba quelques minutes après , il fit ouvrir  
les fenêtres de sa chambre , *pour voir* , ainsi qu'il  
l'annonce , *la nature pour la dernière fois* ; ce fut  
sur les neuf heures du matin. Sa sensibilité ou-  
tragée par une personne qui étoit tenue envers  
lui à la plus grande reconnoissance , hâta ainsi  
ses instans.

Des lettres que M<sup>me</sup> Necker de Stael a vues  
de lui peu de temps avant sa mort , annonçoient  
le dessein de terminer sa vie.

Le matin du jour où Rousseau mourut , il se  
leva en parfaite santé , prit du café qu'il fit lui-  
même , & dit en sortant qu'il alloit voir le  
soleil pour la dernière fois. Il rentra environ  
deux heures après , aux approches des douleurs  
qu'il savoit devoir trancher le fil de ses jours.  
Dans les tourmens qu'il éprouva bientôt , il dé-



fendit constamment qu'on appellât du secours, ni qu'on avertît personne. *Ma femme*, dit-il quelques instans auparavant, *rendez-moi le service d'ouvrir la fenêtre, afin que j'aie le bonheur de voir encore une fois la verdure. Comme elle est belle ! Que ce jour est pur & serein ! Oh ! que la nature est grande ! Voyez ce soleil dont il semble que l'aspect riant m'appelle ! Voyez vous-même cette lumière immense ! Voilà Dieu, Oui, Dieu lui-même, qui m'ouvre son sein, & qui m'invite enfin à aller goûter cette paix éternelle & inaltérable que j'avois tant désirée !*

Dans les *Lettres sur les ouvrages & le caractère de J. J. Rousseau*, par *M<sup>re</sup> la Baronne de Stael*, il est dit expressément que Rousseau se donna la mort. Madame de Gerardin a cherché à combattre son assertion, mais ç'a été avec des raisonnemens si petits, si futiles, si inconcluans, qu'ils donnent au contraire une nouvelle force à ce que nous a annoncé Madame de Stael.

Nous rangerons-nous du côté de madame de Gerardin, lorsque, pour prouver que Rousseau ne s'est pas donné la mort, elle dit :

1<sup>o</sup>. Que cette action étoit loin de son cœur ; c'est ce qu'on appelle, dans l'école, *pétition de principe* ;

2<sup>o</sup>. Qu'elle est en contradiction avec ses principes ; elle y cadre au contraire parfaitement : on fait sa doctrine sur le suicide ;

3°. Qu'elle est fâcheuse pour la mémoire de Rousseau ? elle peut être fâcheuse pour la mémoire de Rousseau , sans cesser d'être très-réelle ;

4°. Qu'elle seroit dangereuse dans ses conséquences , à raison de l'exemple ? de ce que cet acte soit dangereux dans ses conséquences , conclure qu'il n'est point , est faire preuve de la plus mauvaise logique ;

5°. Que Rousseau ne peut avoir été offensé par la personne que l'on prétend avoir occasionné ses chagrins , puisque ce n'est que plus d'un an après la mort de Rousseau qu'elle fut éconduite d'Ermenonville ? plaisante maniere de raisonner. N..... a eu des torts après la mort de Rousseau , donc elle n'en a point eu de son vivant ! Rousseau n'a pu être instruit de ses torts après sa mort , donc il n'a pu être instruit de ceux qu'elle peut avoir eus lorsqu'il existoit.

Telles sont cependant les armes par lesquelles madame de Gerardin combat l'assertion de madame Necker de Stael. Aussi madame de Stael, qui en a senti toute la foiblesse , a-t-elle cru ne devoir y répondre que par un raisonnement de pareille trempe & de même force. *Pardonnez-moi , lui dit-elle , madame , de n'avoir pas , comme je l'aurois désiré , rendu hommage au grand homme que vous avez aimé : si je lui avois connu ce bonheur , j'aurois été certain qu'il n'avoit pas quitté volontairement la vie.*



Les paroles de Rousseau qui, en sortant plein de santé, dit qu'il alloit voir le soleil pour la dernière fois, forment, dans cette cause, l'argument capital; & madame de Gerardin les passe sous silence. Elle, dont le château ombrageoit la chaumière de Rousseau; elle, qui, plus que personne, fut à portée d'être instruite des particularités de ses derniers momens, si elle n'eût su que Rousseau les avoit effectivement prononcées, elle n'eût pas manqué de s'élever contre ce qui, alors, eût été une imputation gratuite; & elle les eût contredites positivement; &, de sa part, se taire sur ce fait, c'est l'avouer, c'est passer condamnation sur l'affertion qu'elle combat. Toute la lettre de madame la marquise de Gerardin à madame de Stael, se réduit donc à ceci : Oui, madame, M. Rousseau s'est donné la mort; mais je souhaiterois qu'on ne le fût point, qu'on ne le crût point, & que la chose restât dans les ténèbres & le silence!

Quant à ce que les chirurgiens ont pu dire, la chose est sans conséquence; en vue de sauver un prétendu blâme à la mémoire de Rousseau, ils auront vu comme on aura voulu qu'ils voient, ils auront dit ce qu'on aura voulu qu'ils disent.

REVENONS à Genève : c'est une des villes de



l'Europe qui ont produit le plus d'hommes excellens dans tous les genres , & où , jusqu'ici , il y ait eu le plus de lumieres.

Entre ceux qui s'y sont fait un grand nom dans les sciences & dans les lettres , nous nommerons M. Rousseau , dont nous venons de tracer l'article ; Casaubon , homme d'une profonde érudition ; Ezéchiél Spanheim , savant antiquaire ; les Turretins , Burlamaqui , Charles Bonnet , qui a couru , avec succès , la carrière de l'Histoire Naturelle ; MM. Deluc , physiciens & naturalistes ; M. Mallet , qui a donné une bonne histoire du Danemarck ; M. le professeur de Saussure , M. Tronchin , M. Berenger , qui a écrit l'histoire de Genève , M. Necker , aujourd'hui premier Ministre des Finances en France , &c.

---

## S U I T E D E G E N È V E .

## V.

ENTRE les hommes de génie qu'enfanta la ville de Genève, il en est un qui nous est cher, & dont le burin de l'histoire tracera le nom dans nos annales en caractères ineffaçables ! Nos derniers neveux y liront encore, avec attendrissement, le nom du vertueux Necker, ce digne Ministre vingt fois repoussé par le crime, & vingt fois irrésistiblement reporté au timon des affaires par le vœu, les efforts, & la toute-puissance de la Nation ! ce ne seroit point le louer assez de le nommer à côté des Colbert & des Sully.

En 1781, descendu glorieux de sa place, il avoit été suivi dans sa retraite par les regrets & les desirs universels ! Rappelé au ministère le 26 Août 1788, rien de si honorable pour lui que les expressions des trois Ordres de la province de Dauphiné dans la lettre qu'ils écrivirent au Roi sur son rappel. *Cet événement, lui disent-ils, a été seul une grande révolution !*

La Religion du Prince avoit été surprise ; le Roi trompé ; sans Ministres, sans Magistrats, sans crédit, sans autorité, anéantie par l'abus qu'en avoient fait des Administrateurs infidèles ;

le Royaume étoit dans la crise la plus alarmante ! Des infurrections commençoient à se manifester ; le pouvoir étoit méconnu , la Nation indignée , le Peuple furieux , la banqueroute décidée , & , pour surcroît de maux , la disette affligeoit nos Provinces !

Lorsque le vaisseau , battu par la tempête , étoit prêt à être fracassé , lorsque ses voiles étoient déchirées , ses mâts abattus , & qu'il flottoit à l'aventure entre de redoutables écueils , on ne désespéra point encore du salut public ; M. Necker nous restoit , & M. Necker est rappelé ! soudain ce nom retentit d'un bout du Royaume à l'autre ! la confiance se ranime , la justice reprend son cours , les tribunaux sont réintégrés , la dette de l'Etat consolidée , le crédit renaît , les révoltes cessent , le calme reparoît , la convocation des Etats-Généraux du Royaume est promise & assurée , & les Peuples bénissent à l'envi le nom du Souverain !

Le jour de son rappel fut un jour de triomphe pour les François ; les Peuples se sont livrés aux transports de l'allégresse la plus vive ! le nom de M. Necker étoit dans toutes les bouches comme dans tous les cœurs , c'étoit une ivresse ! A Paris , des femmes du Peuple , à l'aide de quelques échelles , franchirent ses murs , & enlacerent de guirlandes de fleurs sa maison & les arbres de



ses jardins. On vit, en lui, le Génie Tutélaire de la France, & on ne s'y méprit point! Il aura jetté les fondemens de notre grandeur, de notre force, de notre puissance, de notre prospérité; il aura fixé le trône sur des bases inébranlables, & tari dans le Peuple la source de ses larmes! Non, en France, le Peuple ne vivoit pas, il gémissoit, il languissoit; le prix de ses labeurs étoit dévoré par d'infâmes traitans, & par le luxe meurtrier d'insatiables courtisans!

Et dans la circonstance où il falloit constituer l'Assemblée Nationale, donner aux membres, qui devoient la composer, une égalité de représentation qui réparât les vices accumulés durant quatorze cents ans dans notre régime intérieur; dans la circonstance où, pour sauver la France, il falloit se mettre en but aux grands, aux courtisans, aux Princes, à la plupart des Ministres; où il falloit combattre le Clergé, l'hydre à cent têtes de la Finance, les grands Tribunaux, & la foule innombrable de ceux qui, suppôts plus ou moins éloignés d'un régime arbitraire, trouvent leur existence dans les abus & les déprédations; dans le cas où il falloit délivrer la France des restes de la tyrannie féodale; dans le cas enfin où, pour élever le grand édifice de la liberté publique, il falloit affronter une ligue aussi terrible & aussi formidable, quel autre que

lui en eût eu le courage? quel autre que lui en eût eu les moyens?

Le 5 Mai 1789, à l'ouverture de l'Assemblée Nationale, le Discours qu'il prononça jeta tout le monde dans la perplexité! Même les gens de bien croyoient le voir en opposition avec son rapport fait au Conseil du Roi, le 27 Décembre précédent. Le contexte de ce Discours fut un problème, une énigme pour tous, parce que tous n'en ont point apperçu les rapports avec des événemens plus éloignés. Que ne lui devons-nous pas, au contraire, pour ce Discours qui trouva tant de Censeurs amers! pour ce Discours calomnié par ceux qui ne l'entendoient pas! pour ce Discours enfin dans lequel il a fait pour nous, de tous les sacrifices, celui, sûrement, qui couïtoit le plus à son cœur! On crut le voir en opposition avec les intérêts de la Patrie, & les intérêts de la Patrie déterminoient sa conduite!

Le temps enfin a levé le voile, & sa vertu n'a pas tardé à briller de tout son éclat. Mais cette vertu même à laquelle l'envie s'attache, comme la rouille s'attache au fer, cet amour même des François qui faisoit sa gloire, & tout l'intérêt de sa vie, devint un crime contre lui. L'avarice blessée, l'orgueil blessé de tous les vampires de l'Etat, lui suscitèrent un nouvel



orage ! Quand il se sacrifioit pour le Royaume, ils le dénoncent à un Prince facile, ils l'accusent d'ébranler son Trône, de livrer la Noblesse au Peuple, lui qui avoit attiré sur le Roi les bénédictions de ce même Peuple. Le jour glorieux du 23 Juin, où il fut conjuré de ne point abandonner la chose publique ; que nous inspiroit-il, sinon la concorde, la paix, & l'amour pour le Monarque. Lorsque le Peuple se porta en foule à sa maison, pour lui témoigner, par ses acclamations, la joie qu'il avoit de le conserver : *Braves Gens, s'écria-t-il, êtes-vous allés chez le Roi ? Oui, notre Pere,* répondirent-ils tous ensemble. Il a voulu livrer la Noblesse au Peuple ! Aveugles volontaires, lisez dans vos cœurs, & confessez hautement qu'il tendit à la rappeler aux premières & aux plus simples notions de l'équité, qui veut que tous ceux qui ont part à la protection de l'Etat, participent à ses charges ! Il est injuste que ceux qui possèdent le plus, payent le moins ; il est injuste que ceux qui ont le moins portent la contribution de ceux qui possèdent davantage ; il est injuste que de grandes propriétés soient un titre à la négation des contributions ! De-là la surcharge, l'oppression, la détresse du foible ; de-là l'extinction de l'industrie, la langueur de l'agriculture, le dépérissement du commerce, le découragement de ce



qu'on a appelé jusqu'ici Tiers-Etat, qui est la Nation même! Les deux autres Ordres sont des Corps parasites.

Quelle immensité de bonheur, de gloire, de félicité publique, préparoit à la France ce nouveau Lycurgue, en rallumant dans nos cœurs le feu sacré de la liberté, étouffé par des siècles de ténèbres & de servitude; en identifiant les intérêts du Roi & de la Nation, qu'on s'étoit toujours appliqué à séparer, ce qui avoit toujours été la source de nos malheurs.

C'est cependant à ce moment qu'une cabale ténébreuse, en surprenant la religion du Prince, parvint à déterminer sa chute, & ce jour fut le 23 Juin 1789. Cette nouvelle répandit l'effroi! Tous les esprits furent dans l'agitation! sans s'être communiqués, & seulement parce que tous étoient mus du même esprit, tous se portèrent au Château, pour redemander un Ministre auquel le destin de la France sembloit être attaché. Mais tous y allèrent sans armes! Ce fut des enfans qui alloient se jeter aux genoux de leur pere, & le conjurer sur les suites qu'alloit entraîner le malheur qu'ils déploroient. Les Gardes-Françoises, fideles à leur serment, & comme troupes Nationales, ne préterent point leur ministère contre ce bon Peuple, qui sollicitoit la justice de son Roi. M. Necker n'étoit point

encore parti : le Roi l'envoie chercher : il vient. Sur sa route la foule se presse autour de lui , en le conjurant , à grands cris , de ne pas abandonner la France sur le penchant de sa ruine ! On lui crioit : *M. Necker , notre Pere , notre bon Pere , ne nous abandonnez pas : Non , s'écrie cette ame sensible , non , je resterai avec vous !* Il ne peut se défendre des témoignages d'amour & de respect que lui prodigue un Peuple en larmes , & il en verse lui-même. On s'en empare enfin , & il arrive au Palais de nos Rois , porté sur les épaules du Peuple , dont il est l'espoir & les délices !

A cette époque , tout alloit être en combustion , car les méchans attendoient tout du développement de la force. M. Necker reparoit : on comble le Roi de bénédictions , le calme renaît ! Jamais l'allarme & l'allégresse ne se touchent d'aussi près ! Pendant la nuit , le Peuple , répandu dans toute la ville avec des flambeaux , fit retentir l'air des cris de *Vive M. Necker , vive le Pere du Peuple , vive le Sauveur de la France ;* & Versailles fut illuminé trois nuits consécutives !

Le rétablissement subit & inespéré de M. Necker opéra la réunion de la majorité de la Noblesse & de la minorité du Clergé au reste de l'Assemblée Nationale , qui exista dès ce moment dans son intégrité ; & cet événement , depuis si

long-temps, & jusques-là si inutilement désiré, répandit l'espoir & la satisfaction dans tout le Royaume.

On commença donc à respirer : mais, futiles espérances ! Les ennemis de la chose publique ne faisoient que caler durant l'orage. La vigilance de M. Necker ne pouvoit que les déconcerter, & d'ailleurs la présence d'un homme de bien est un poids insupportable pour les pervers ; ils tramerent de nouveau sa disgrâce.

Pour l'opérer plus sûrement, & pour dissoudre l'Assemblée Nationale, des troupes françoises & étrangères s'approchent, se multiplient ; Versailles présente l'aspect d'une ville de guerre ! La salle de l'Assemblée est environnée de l'appareil militaire le plus formidable ! Le Château s'hérisse de canons : les chemins, les ponts, les avenues présentent par-tout leurs bouches menaçantes. Un Camp de troupes allemandes s'affied dans le Champ-de-Mars, aux portes de Paris, & chacun se demande où sont les ennemis ! En vain l'Assemblée Nationale supplie le Roi d'éloigner l'armée, les Aristocrates étoient bien éloignés de l'y laisser consentir ; & , profitant, au contraire, de ces forces, après un lit de justice tenu au milieu de l'Assemblée Nationale, ils font prononcer, le 11 Juillet, la disgrâce de M. Necker, avec ordre de sortir sur-le-champ du Royaume.



La nouvelle n'en fut certaine à Paris que le lendemain, à une heure après-midi, & la consternation fut générale. Mais bientôt la consternation fit place au désespoir! De toutes parts on entend crier *aux armes*. On fait fermer les Spectacles, comme dans un moment de calamité publique, & le buste de M. Necker est porté dans les rues de la ville, entouré de crêpes, symbole du deuil universel!

Le 13, les boutiques sont fermées, Paris est dans l'agitation, des foules de brigands se préparent au pillage.

Le 14, chose incroyable, cent cinquante mille hommes sous les armes; le Château des Invalides forcé, on en enleve trente mille sabres ou fusils; la Bastille emportée d'aut; le Camp des Allemands dissipé; les têtes sanglantes du Gouverneur de la Bastille & du Prévôt-des-Marchands promenées au bout d'une pique par toute la ville; l'attaque de Paris, qui devoit s'effectuer dans la nuit, déconcertée!

Le 15, l'Assemblée Nationale voit dans son sein, le Roi, cédant aux mouvemens de sa justice & de sa générosité, venir, sans faste & sans cortége, annoncer le renvoi des troupes, sa confiance dans l'Assemblée, le renvoi de Ministres perfides, & le rappel de M. Necker! Il communique à ce Sénat respectable la lettre qu'il lui

dépêche par un Courrier, avec invitation d'y en joindre une à l'appui de la sienne, pour l'inviter d'autant plus puissamment à venir reprendre sa place.

M. Neckér, fidele à son Roi jusqu'aux derniers momens, avoit pris, pour s'échapper aux marques d'estime du Peuple, les mêmes précautions que d'autres eussent prises pour se soustraire à son ressentiment. Il partit dans le plus grand secret, &, pour effectuer plus promptement sa sortie du Royaume, il avoit pris la voie de Bruxelles pour se rendre en Suisse.

A son passage à Bâle, les Magistrats lui présentent une Couronne civique sur un bassin de vermeil.

En cette ville, il reçoit les dépêches du Roi & de l'Assemblée Nationale : il avoit assez fait pour sa gloire, il se préparoit à ne suivre plus que de ses vœux le bonheur de la France. Mais le nom de la France retentissoit dans son cœur ! Au souvenir du bien à faire, ses entrailles tressaillirent, il vainquit le sentiment de l'injustice qui lui avoit été faite, & sa générosité lui persuada qu'il ne pouvoit pas se vouer au repos, lorsqu'il pouvoit travailler au bonheur d'un grand Peuple, qui regardoit ses destinées comme intimement liées aux siennes ! Il écrivit donc.

La lecture de sa lettre fut entendue avec



transport dans l'Assemblée de la Nation, & elle ranima toutes les espérances!

Au sortir de la ville de Bâle, quatre cents jeunes gens d'élite l'accompagnent, les payfans femoient de fleurs & de branches d'arbres le chemin où il devoit passer. Sur toute sa route, les Peuples se jetoient en foule sur son passage, en criant *Vive M. Necker*. Les peres le montroient à leurs enfans, & le bonheur que promettoit son retour rattachoit les vieillards à la vie. Son entrée à Paris, son arrivée à l'Hôtel-de-Ville, furent un triomphe, & sa réception semblable à celle d'un Potentat de la Terre! Trente mille hommes étoient sous les armes; les cris de joie d'un Peuple immense s'élevoient jusqu'aux nues! Les cris d'un Peuple qui le combloit de bénédictions! Quelques-uns étoient silencieux: ceux dont le cœur ferré étouffoit la voix; les larmes qui couloient de leurs yeux exprimoient, d'une maniere encore plus touchante, les sentimens dont ils étoient oppressés! Deux cavaliers le précédoient, portant l'un le laurier, l'autre l'olivier, symbole de la victoire & de la paix. Cette entrée, je l'ai dit, fut triomphale. Sa vertueuse Compagne, sa fille chérie la partagerent, & en ajoutant à la satisfaction générale, elles acheverent de combler l'ivresse de cette journée!

*Vincit vim virtus*; Telle devoit être en ce moment sa devise! Homme généreux, si ce fut le plus



plus beau jour de ta vie, ce fut peut-être aussi le plus beau jour de la France ! Les lys s'inclinoient sur leur tige, & tu les vis revivre ! Que les Parques oublient pour toi leurs cruels ciseaux ! Mais si elles les prennent, que le tombeau de nos Rois, accessible jusqu'ici au seul Turenne, reçoive encore les cendres de Necker ! Qu'un Monument public, au sein de la Capitale, élevé dès cet instant, perpétue ses vertus & sa gloire ! Il est un seul cas où l'on puisse ériger une Statue publique à un personnage célèbre de son vivant & sous ses yeux ; c'est lorsqu'ainsi qu'à ce Grand-Homme, elle lui est décernée par le vœu des Nations !

J'ai connu des Genevois dont l'enfance fut associée à celle de M. Necker : ils m'ont dit que l'esprit de justice lui étoit si bien inné, que, dès ces premières années, lorsqu'il s'élevoit entr'eux quelques contestations, sur-le-champ & unanimement, il étoit pris pour arbitre du différend.

Nos Finances pouvoient-elles être entre des mains plus pures & plus désintéressées ! Après cinq ans d'exercice, lorsqu'il quitta le Ministère, en 1781, il refusa la pension de quarante mille l. qu'il est d'usage d'attribuer aux Ministres retirés ! Imbu du principe qu'il faut être juste avant d'être généreux, qu'il faut payer ses Créanciers avant de faire des libéralités ; il pensa qu'il n'étoit ni

licite au Gouvernement de lui décerner ce traitement, ni à lui de le recevoir.

A cette époque, il alla faire visite à M. de Buffon, qui lui dit : *Ce qui doit vous affliger, Monsieur, est de n'avoir point effectué tout le bien que vous vous étiez proposé ; mais ce qui doit vous consoler, c'est qu'en quittant le Ministère, vous en sortez par la porte de l'immortalité !* Madame Necker étoit présente ; elle ajouta : *Croyez-en M. de Buffon, Monsieur ; il se connoît en immortalité !*

Son Compte rendu, en 1781, a sauvé la France. S'il n'eût existé, un Ministre spoliateur, maintenant expatrié, nous eût fait croire que les plaies, presque incurables, faites à l'Etat, par la dilapidation des Finances, étoient le fruit des guerres de Louis XIV, ou des dissipations de son Successeur. Le *Compte rendu* fut la bouffole au milieu des ténèbres, il fut le fil d'Ariane dans le labyrinthe de Crete !

Après des projets sacrilèges, médités par les ennemis de la Patrie, & déconcertés par le courage & la sagesse de la Nation ; le Roi, n'écoutant que ses sentimens de paix & d'équité, vient à Paris s'environner de son Peuple, dont la fidélité lui est connue. On ne lui demande ni remise d'impôts, dont le poids est accablant, ni concession de privilèges & de libertés, ni graces quelconques, ni même du pain pour un Peuple



au milieu duquel de coupables manœuvres avoient jeté la famine : on lui demande le retour de M. Necker ! comme devant, par ce seul bienfait, acquitter tout ce qu'il doit aux François, & faire oublier une longue suite de malheurs.

Enfin, le titre le plus glorieux pour ce grand Ministre, le titre dont il a à s'honorer à jamais, est celui de Fondateur de la Liberté chez les François ! La série des siècles abolira les noms que l'avidité adulation imprima sur le bronze ; elle ne fera qu'ajouter à sa gloire, & ne donnera que plus d'éclat à son nom ! Chœurs de filles, chantez des hymnes en son honneur ! Que vos mains pures & innocentes lui plient des couronnes, symbole de notre reconnoissance ! Hommes de toutes les Nations, & de tous les âges, la Nature l'enfanta dans ses jours d'exultation ! Accourez, dansez autour de ses autels, il va rendre la fécondité à vos champs, & la vertu à la Terre ! Il va tarir la source de vos larmes, il va répandre la vie sous vos toits, la joie dans vos hameaux, l'abondance dans vos villes ! Semblable aux Dieux, il ne voulut que l'ordre & le bonheur, & ses travaux propageront dans les siècles à venir les rayons immortels de sa gloire !

---



## F E R N E Y.

Aux portes de Genève, sur la droite, & à peu de distance du Rhône, & sur un lieu élevé, est le Château des *Délices*, auquel M. de Voltaire a donné de la célébrité. Il est assez resserré, les jardins le sont aussi; mais le local en est des plus beaux. M. de Voltaire le quitta, & après un séjour de quelques années à Lausanne, il fit bâtir le château de Ferney, situé à cinq quarts de lieue de Genève, dans le pays & sur la route de Gex. J'y fis une excursion: je l'avois vu lorsque quelques huttes éparées en formoient un chétif village, & je fus témoin de sa métamorphose depuis que la magnificence de M. de Voltaire l'a converti en une ville charmante, dont les maisons, peintes, allignées & régulières, forment de grandes & belles rues. Il voulut aussi y appeler l'industrie, mère des richesses; mais je doute que le commerce s'y naturalise jamais.

Le château de Ferney a de la dignité: les mânes du grand homme qui l'habita y jetent un nouvel intérêt, & justifient l'émotion dont on ne peut se défendre à son aspect.

Long-temps auparavant, & en 1765, j'y étois allé, & j'y vis M. de Voltaire sur le déclin

de ses ans. Quatorze lustres passés n'avoient point encore éteint le feu de ses yeux, le timbre de sa voix, la force, la chaleur, la vivacité dans la maniere de s'exprimer. La compagnie étoit nombreuse, & une table servie avec autant de délicatesse que de somptuosité, réunissoit & des Savans venus des diverses parties de l'Europe, & les Ministres de quelques Etats voisins, alors à Genève pour pacifier les troubles de la République. De ceux-ci étoit M. le Chevalier de Beautteville, Ambassadeur de France auprès des Suisses. J'ignore s'il étoit attendu ou s'il ne l'étoit point; ce que je fais, c'est que M. de Voltaire, au haut de la table, à côté de l'Ambassadeur, y étoit en robe-de-chambre & en bonnet, en robe-de-chambre de satin azur, semé d'étoiles d'or, symbole des voûtes éthérées, où ses écrits immortels avoient depuis long-temps fixé sa place.

Tant avant, que durant le dîner, & après, la conversation fut très-vive, très-animée, très-variée, & M. de Voltaire en fit presque tous les frais. On mit successivement sur le tapis la politique, les sciences, la tolérance, la littérature; on l'amena même sur le chapitre de ses propres Ouvrages. Avant le dîner, on voulut voir les jardins; mais comme M. de Voltaire persista à être de la partie, & qu'il faisoit beaucoup de vent, tout le monde rentra.

L'intervalle du dîner au départ fut très-court : les dissensions de Genève en faisoient fermer les portes une demi-heure avant le coucher du soleil, & nous étions à la fin de Mars. On quitta donc Ferney de bonne heure, bien plutôt qu'on ne l'eût fait sans cela, & on regagna Genève.

Le château de Ferney est accompagné d'une chapelle, sur la frise de laquelle on lit ces mots, en grands caractères : *DEO EREXIT VOLTAIRE.*

Convaincu de l'insuffisance, de la barbarie même des études, auxquelles, par la méthode la plus insensée, nous condamnons la jeunesse, espoir de la Nation, je publiai, vers ce temps, à Dijon, un plan d'études. Je m'attendois bien qu'on ne pourroit se déterminer à abandonner le chemin frayé, les anciennes routines; mais je le donnai, parce que de bonnes vues, qui ne fructifient point dans un temps, sont accueillies dans un autre; parce que de bonnes vues sont des semences de bien pour un autre période de temps, pour un autre siècle si l'on veut, & que le bien est le bien en quelque temps qu'il se fasse.

J'envoyai un exemplaire de cet Ouvrage à M. de Voltaire; voici la réponse qu'il me fit :

*Au Château de Ferney, par Genève, le 23 Février 1764.*

*Je vous remercie, Monsieur, & je vous félicite de votre plan d'études. Il semble qu'autrefois les Collèges*



*n'étoient institués que pour faire des Grimauds, vous ferez des gens de mérite. On n'apprenoit que ce qu'il falloit oublier, & par votre méthode, on apprendra ce qu'il faudra retenir le reste de sa vie. La vraie philosophie prendra la place des sophismes ridicules, & la physique n'en sera que meilleure en s'appuyant sur les expériences & sur les mathématiques, plus que sur les systèmes. Newton a calculé le pouvoir de la gravitation, mais il n'a pas prétendu deviner ce que c'est que ce pouvoir; Descartes devinoit tout, aussi n'a-t-il rien prouvé. Loke s'est contenté de montrer la marche & les bornes de l'entendement humain, malheur à ceux qui voudroient aller plus loin!*

*Votre plan, Monsieur, est un service rendu à la Patrie. Il faut espérer que les François feront enfin de bonnes études, & qu'on y connoitra même le droit public, qui n'y a jamais été enseigné. Je souhaite que tous ces nouveaux secours forment de nouveaux génies. Je suis près de finir ma carrière; mais je me consoleraï par l'espérance que la génération nouvelle vaudra mieux que celle que j'ai vue.*

*J'ai l'honneur d'être, avec toute l'estime que je vous dois, Monsieur, &c.*

VOLTAIRE, Gentilhomme  
ordinaire du Roi.

M. le Marquis de Villette, à qui appartient  
aujourd'hui le château de Ferney, depuis le

décès de M. de Voltaire, ayant obtenu le cœur de ce grand-homme, l'a fait placer dans un monument qu'il lui a érigé dans le château même. Ses dépouilles mortelles furent transportées de Paris, où il termina sa carrière, à l'Abbaye de Celliere en Champagne.

Quelque chose que l'on puisse en dire, M. de Voltaire fut le génie le plus étonnant qui ait paru dans le Monde, dans aucun temps & chez aucune Nation ! Il fut, sans contredit, le plus bel esprit qui exista jamais. Il fut le Prince de la Littérature, & c'est une gloire que personne ne lui refuse. La Nature se plut à le former pour être la gloire de son siècle, & l'admiration du monde entier. Il combattit les vices par le ridicule, il détruisit le fanatisme, il brisa l'idole de la superstition, & , par cela seul, il s'est acquis des droits éternels à la reconnoissance des hommes !

---

---



---

*Route de Genève au Pont de Bellegarde.*

UNE plaine vaste & féconde comprise entre le Rhône & la chaîne du Jura, qui fut & qui devoit être encore du domaine de Genève, me conduisit au *Fort de l'Ecluse*, qui, étant la clef de la Suisse, devoit appartenir aux Cantons. Là, le Jura s'avancant jusque sur le Rhône, ne laisse qu'un pas, un étranglement de facile défense, où l'on a construit un fort nommé *le Fort de l'Ecluse : Quasi arx meatus clausi*. C'est par-là que se fait la communication de la France avec la Suisse du côté de la Bresse, & c'est un passage très-important où la France entretient une compagnie d'Invalides. Les troupes Bernoises qui avoient pris le Fort de l'Ecluse, en 1536, sur le Duc de Savoie, le lui relâcherent, inconsiderément, avec le pays de Gex, en 1567; & les Genevois qui s'en étoient emparés en 1589, le retinrent jusqu'au traité de Lyon 1601.

Au sortir du Fort de l'Ecluse, je m'aperçus bien vite, que je n'étois plus en Suisse, je fus incontinent affailli, investi, vexé, inquiété par une légion de Commis; tourbe immonde dont la logique burlesque tendoit à me prouver que je n'étois pas propriétaire de mes effets. En mettant



le pied sur les terres de mon pays, je crus entrer en pays ennemi !

Je passai la nuit au pont de Bellegarde, à deux lieues de-là, & à sept lieues de Genève. C'est près de cet endroit que le Rhône s'engouffre & disparoît dans le sein de la terre, pour reparoître à cent pas plus loin. Avant d'aller reconnoître un lieu aussi intéressant, on me fit remarquer un effet d'optique qui mérite d'être rapporté.

Sur un ravin très-profond, & ordinairement à sec, sont jetés deux ponts, placés à cinquante pieds environ de distance l'un de l'autre. Du pont supérieur, on me fit remarquer dans le lit du ravin, un bloc de pierre placé à vingt pieds en-deçà de l'autre pont. C'est un prestige, il est au-delà, &, pour s'en convaincre, on se transporte sur le pont inférieur, où un fil d'à-plomb & même simplement un rayon visuel, dirigé du parapet extérieur, ne laisse aucun doute sur l'erreur.

Par une suite de la diminution de l'angle sous lequel on les apperçoit, les objets qui sont vus de haut en bas, comme ceux qui sont vus de bas en haut changent de grandeur apparente, & décroissent proportionnellement aux distances. Il en est de même des espaces ; il en existe un entre l'objet apperçu & la perpendiculaire abaissée du lieu de l'observateur au fond du Ravin.

La dépression de cet espace est telle, que la diminution qu'il éprouve, surpasse la largeur du pont. Cette largeur étant supposée de dix pieds, & le décroissement apparent de trente, il est de nécessité que le bloc, qui en est le terme, soit rapproché de trente pieds vers le spectateur. Il doit donc être vu & rapporté de vingt pieds en-deçà du pont, tandis qu'il est réellement au-delà. Pour généraliser, l'espace compris entre le bloc & la perpendiculaire ayant souffert une diminution qui excède la largeur du pont, son extrémité doit se voir entre les deux ponts. Or, elle est marquée par le bloc en question. Il faut donc que celui-ci se voie & se rapporte aussi entre les deux ponts. C'est une illusion d'optique qui cause une surprise dont on ne peut se défendre.

Je pris ensuite un guide pour me conduire au lieu où le Rhône se perd. Ce fleuve fameux s'engouffre, sans qu'on apperçoive précisément l'endroit où ses eaux sont absorbées. Il ne bat point avec violence les rochers qui font sa barrière & son terme; il y est, au contraire, assez tranquille.

Lorsqu'il reparoît, on voit qu'il sort d'abîmes profonds, parce qu'il *mouve de fond*, & s'éleve par gros bouillons.

Ce fleuve, avant de s'engouffrer, & après être



ressorti, m'a paru n'avoir que la sixieme partie des eaux qu'il charrie au-dessous de Genève, & de sa jonction avec l'Arve; & comme à son entrée à Lyon il est décuple au moins de ce qu'il est avant le gouffre & après en être sorti, quoique dans l'intervalle il n'ait reçu d'autre riviere considérable que l'Ain, il faut en conclure que ses eaux égarées & distraites par des canaux souterrains entre Genève & le pont de Bellegarde rejoignent le lit du fleuve avant son entrée à Lyon.

Jusqu'à son embouchure dans le lac de Genève, les eaux du Rhône sont blanchâtres, ternes, nébuleuses; au sortir du lac elles sont limpides, transparentes & couleur de saphir.

On n'a point abandonné le projet de rendre le Rhône navigable entre Genève & Lyon, en attaquant les bancs de roches qui recouvrent l'abîme où il se précipite. Le commerce de ces deux Villes y a un égal intérêt. En attendant, les marchandises qu'on veut faire descendre à Lyon, sont voiturées par terre, de Genève à Seyffel, où elles sont embarquées sur le Rhône.

LES Suisses doivent être le plus heureux de tous les peuples, puisqu'il est le plus sage. C'est ce Peuple que doit étudier le Philosophe, c'est ce Peuple qu'il importe de faire connoître, parce que dans le tableau de ses mœurs & de



ses loix, on doit puiser d'utiles leçons pour avancer vers ce haut degré de félicité publique, qui doit être le terme & le but de toute société politique. Chefs sages d'une Nation également sage, ne vous prêtez point à l'illusion du moment : l'instant où vous cesserez de vous identifier à vos Concitoyens, est celui où vous vous anéantissez avec toute la patrie ! Ils ont combattu, ils ont versé leur sang, c'est à leurs bras que le pays doit son indépendance ; souvenez-vous qu'ils ont droit à la liberté, & que s'ils vous ont déferé les rennes de l'administration, c'est pour les gouverner en peuples libres ! écarter-vous de ces principes, & tout l'édifice de la Constitution Helvétique est dissous, anéanti ; la Suisse à l'instant disparoît d'entre les Nations souveraines de la Terre, le despotisme par-tout y étend ses chaînes, & le coin du Monde qui encore aujourd'hui est l'asyle des mœurs & du bonheur, devient bientôt le foyer du crime & de tous les fléaux qui font gémir ailleurs l'humanité !

*Fin du Tome deuxieme & dernier.*

---

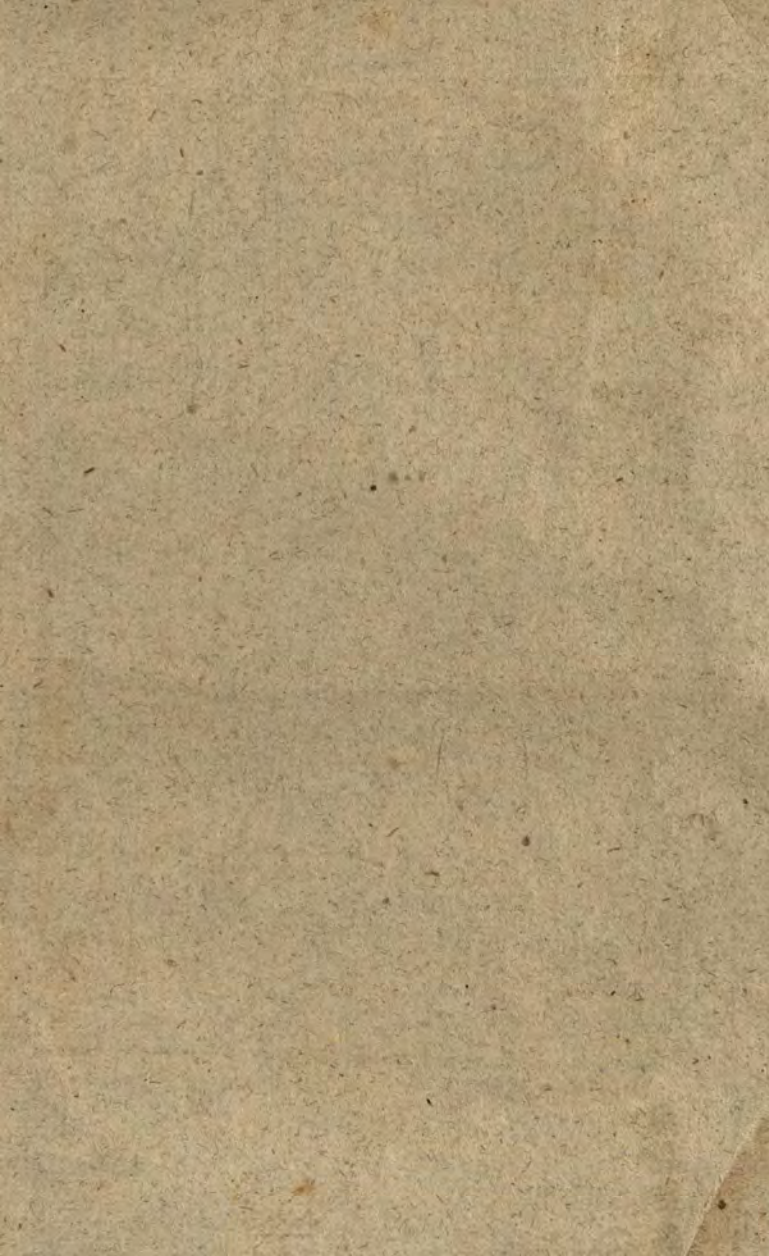
## ERRATA.

**Tome I, page 263, ligne 12 : chef-lieu d'une des trois ligues; lisez, réputé chef-lieu d'une des trois ligues.**



---

De l'Imprimerie de **Veuve HERISSANT**, rue Neuve-  
Notre-Dame.





32972